

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-121407-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/453**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

Convention Territoriale Globale entre la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Madame Harmonie LECERF, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Confirmant un souhait de coopération, la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde s'inscrivent de nouveau dans une démarche de conventionnement global.

Initiée depuis 2011 avec la première Convention Territoriale Globale (CTG), la coordination globale entre la Ville et la CAF va se poursuivre avec « Un nouveau souffle pour Bordeaux », le projet de mandature. Ceci se concrétise par la signature d'une nouvelle convention pour la période 2021-2024.

D'une durée de quatre ans, cette convention définit un cadre de coopération partenariale, au plus près des besoins du territoire.

Elle vise l'amélioration des services rendus aux familles, la facilitation des relations de proximité et l'implication des habitants.

Elle représente une dynamique permettant d'aboutir à une meilleure harmonisation et une mutualisation de l'offre de services existante. Elle permettra la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation des actions concertées.

Le croisement des enjeux spécifiques à la ville et à la CAF au regard de l'analyse des besoins sociaux permet de fixer les 5 principaux axes stratégiques communs de la CTG de Bordeaux.

Il s'agit de :

- 1) Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et concourir à l'épanouissement des enfants
- 2) Garantir l'accès juste et équitable à tous les droits et services de toutes les personnes qui le nécessitent
- 3) Soutenir l'animation locale de la vie sociale au travers des structures de proximité afin de favoriser l'orientation, l'intégration, et la participation des habitants
- 4) Améliorer l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des publics notamment les plus vulnérables / fragilisés
- 5) Faciliter l'insertion sociale et professionnelle et les parcours de formation notamment pour les familles monoparentales et les jeunes

Au sein de chacun de ces 5 axes stratégiques, une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre des 4 axes transversaux suivants :

> L'inclusion et l'accessibilité avec le « Schéma bordelais de développement en faveur des personnes handicapées » construit de façon partenariale autour de 4 principaux axes : Bordeaux accessible, Bordeaux communicante, Bordeaux Participative, Bordeaux inclusive.

> L'égalité et la lutte contre les discriminations. Afin de concrétiser l'engagement en faveur de l'égalité Femme/homme et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, ces deux plans seront déployés à l'échelle de la ville.

> La démocratie permanente avec le renouvellement des outils et instances de concertation, la promotion et l'accompagnement des initiatives citoyennes.

> L'approche territoriale / l'équité territoriale avec une priorité donnée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec une vigilance à avoir sur les besoins des habitants des 6 quartiers prioritaires du contrat de ville (renouvellement du contrat fin 2022).

Ces axes stratégiques offrent un cadre d'action commun entre la ville et la CAF. Toutefois, pour garder une souplesse d'actions et une adaptabilité aux besoins des habitants, les signataires ont fait le choix de proposer une CTG évolutive.

Ceci doit permettre d'intégrer au fur et à mesure de leur maturation des plans d'interventions stratégiques municipaux en cours d'élaboration concertée ou des démarches partagées avec la Caf qui seront renouvelées dans les années à venir (Cf convention en annexe) et notamment Bordeaux Solidarités et le plan Bordeaux Jeunesse.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, la Ville et la CAF ont décidé une gouvernance relevant de deux niveaux (stratégique et opérationnel).

Une évaluation sera conduite conjointement à l'issue du conventionnement. En outre, chaque année, un bilan sera dressé.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale 2021-2024 entre la ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ci-jointe et les documents s'y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Harmonie LECERF



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales de la Gironde représentée par la Directrice, Mme Christine MANSIET et par la présidente de son conseil d'administration, Mme Françoise CHAZEAU dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La commune de Bordeaux, représentée par son maire M.Pierre HURMIC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la commune de Bordeaux » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

TABLE DES MATIERES

article préliminaire - préambule.....	3
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale	5
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf.....	5
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune	6
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins.....	7
Article 5 - Engagements des signataires	8
Article 6 - Modalités de collaboration	9
Article 7 - Echanges de données.....	10
Article 8 – Communication.....	11
Article 9 – Evaluation.....	11
Article 10 - Durée de la convention.....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention.....	11
Article 12 - La fin de la convention.....	12
Article 13 - Les recours.....	12
Article 14 – Confidentialité.....	13
Liste des annexes.....	14
Annexe 1 - Portrait social	14
Annexe 2 - Bordeaux, La ville : présentation avec la liste des équipements et services soutenus par la commune	14
Annexe 2 bis - Bordeaux, La ville : le pilotage Ville	14
Annexe 2 bis - Bordeaux, La ville : présentation Caf de l'Unité Territoriale de Bordeaux	14
Annexe 3 - Plan(s) d'objectifs communs 2021-2024.....	14
Annexe 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	14
Annexe 5 - Evaluation.....	14
Annexe 6 - Décision du conseil municipal de la commune de Bordeaux en date du 14 décembre 2021.....	14
Annexe 7 - Tableaux récapitulatifs des financements de la Caf.....	14
Annexe 8 - Bilan thématique de la CTG 2014-2020	14
Annexe 9 - Projet de mandature de la Ville de Bordeaux : « Un nouveau souffle pour Bordeaux »	14
Annexe 10 – Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022	14
Annexe 11 – Liste des associations financées par la Caf	14

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 14 décembre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention.

ARTICLE PRELIMINAIRE - PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques

familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet social de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur **les documents de diagnostic** (Cf Annexe 1 Analyse des Besoins Sociaux) et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Ainsi, les diagnostics mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de comparer les situations de Bordeaux et de la Gironde.

Les champs d'actions communs de développement et de coordination des actions au sein de la CTG sont : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

Considérant les valeurs et principes de la République Française que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, et l'intérêt général, comme fondements du service public, la Caf et la Ville s'engagent, notamment au travers de la Charte de la Laïcité de la branche Famille à les respecter et les promouvoir.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Gironde et la commune de Bordeaux souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (Cf Annexe 1 Analyse des Besoins Sociaux) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 Plan(s) d'objectifs communs).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Bordeaux concernent :

- Agir pour les familles :

La branche Famille est présente auprès de toutes les familles, tout au long de la vie. La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle demeure un objectif prioritaire.

- Agir pour le développement des services aux allocataires :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant ;
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants ;
- Soutenir les jeunes et leur autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents ;
- Accompagner les familles avec le travail social ;
- Soutenir vers un logement et à un cadre de vie de qualité ;
- Développer l'animation de la vie sociale ;
- Garantir la qualité et l'accès aux droits.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Bordeaux met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

A ce titre, la nouvelle équipe municipale a décliné son projet de mandature intitulé : « Un nouveau souffle pour Bordeaux » en quatre grands axes : adapter la ville aux défis environnementaux, favoriser l'émancipation tout au long de la vie, répondre aux aspirations démocratiques et la ville en commun !

Les 4 axes du projet sont intrinsèquement liés et viennent nourrir la convention territoriale globale d'objectifs ambitieux.

Notre société a accumulé un retard important pour faire face aux défis climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. Les familles et les personnes vulnérables sont les plus directement touchées par les conséquences du changement climatique, et les moins armées pour y répondre.

La ville de Bordeaux s'engage, pour amortir les effets de la crise, à aider chaque habitante et habitant à réduire son impact environnemental, développer des modes de consommations soutenables et lutter contre toutes les formes de précarité. Le développement des solidarités est corollaire de la lutte contre le changement climatique : en contribuant à l'émancipation de chacune et chacun, en accédant à l'égalité de toutes et tous, il s'agit de partager les moyens de construire une société plus juste, équitable et tournée vers l'avenir.

La proximité, la bienveillance, le respect de l'altérité et la recherche d'une mixité au quotidien sont autant de valeurs socles qui viennent guider l'ensemble des actions municipales.

Ainsi, il est prévu au cours de la mandature de travailler à un accès plus équitable à l'ensemble des services publics municipaux et de favoriser l'accessibilité universelle des services : évolution des tarifs municipaux, actions en faveur du développement du sport et de la culture pour toutes et tous...

La Ville porte un attachement à l'accompagnement des enfants et des jeunes, qui portent les germes de la société de demain : pour favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, elle soutient les parents, développe des actions auprès des jeunes enfants et accompagne les professionnels dans leur démarche écologique. Pour accompagner la jeunesse vers une citoyenneté active, elle refond son projet éducatif de territoire et se rend exemplaire dans la construction et la rénovation des groupes scolaires, avec un soin particulier au développement de cours, de crèches et d'écoles végétalisées, dégenrées, dépolluées et accessibles à tous les enfants.

Une politique de solidarité se doit également de développer des actions spécifiques aux personnes vulnérables : Bordeaux est une ville accueillante, pour toutes et tous. Chacune et chacun doit pouvoir y trouver sa place, s'y émanciper, y construire son futur. Pour cela, Bordeaux s'engage pour accompagner les chercheurs de refuge et les personnes en précarité économique ou en situation de fragilité. Elle développe un logement social de qualité, régule le logement libre et le rend plus accessible et plus digne. Elle accompagne également les personnes victimes de violence intrafamiliale, ainsi que les personnes discriminées quelle qu'en soit la raison.

L'atteinte de ces objectifs nécessite une concertation régulière avec les partenaires, les usagers et bénéficiaires, ainsi qu'avec l'ensemble des habitants : pour expérimenter, évaluer, enrichir et questionner régulièrement les actions.

(Cf Annexe 9 le projet de mandature 2020-2026 dans son intégralité)

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Dans le cadre de l'élaboration de la présente convention et afin d'assurer une cohérence du plan d'actions, les partenaires font le choix de proposer une CTG évolutive. En ce sens elle pourra évoluer et être complétée tout au long de la contractualisation.

Différents plans et démarches structurants des politiques municipales sont en cours d'élaboration : Plan Bordeaux Solidarité, Plan Bordeaux Jeunesse, Programme Educatif de Territoire, développement et amélioration de l'accueil du tout petit, renouvellement du contrat de ville, la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance, etc...

Ils sont travaillés en mode projet (diagnostics partagés et thématiques, définitions des plans d'actions au regard des enjeux) pour un aboutissement en 2022 et 2023.

Cette convention fera donc l'objet d'évolutions permettant d'articuler les objectifs opérationnels de la CTG et ceux issues de ces documents stratégiques d'intervention à venir. Ces évolutions feront l'objet d'un consensus entre les signataires.

A noter que l'expérimentation sera partie prenante en termes de méthodologie comme dans le déroulement des actions.

Les axes stratégiques de cette CTG constituent des priorités d'intervention qui si elles font l'objet de développements et d'évolutions resteront structurantes.

Ainsi pour structurer les priorités de la CTG, les parties proposent conjointement **5 axes stratégiques** :

- 1) Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et concourir à l'épanouissement des enfants ;
- 2) Garantir l'accès juste et équitable à tous les droits et services de toutes les personnes qui le nécessitent ;
- 3) Soutenir l'animation locale de la vie sociale au travers des structures de proximité afin de favoriser l'orientation, l'intégration, et la participation des habitants ;
- 4) Améliorer l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des publics notamment les plus vulnérables / fragilisés ;
- 5) Faciliter l'insertion sociale et professionnelle et les parcours de formation notamment pour les familles monoparentales et les jeunes.

Au sein de chacun de ces 5 axes stratégiques, une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre des 4 axes transversaux suivants :

- **L'inclusion et l'accessibilité** avec le « schéma bordelais de développement en faveur des personnes handicapées » construit de façon partenariale autour de 4 principaux axes : Bordeaux accessible, Bordeaux communicante, Bordeaux Participative, Bordeaux inclusive.
- **L'égalité et la lutte contre les discriminations.** Afin de concrétiser l'engagement en faveur de l'égalité Femme / homme et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, ces deux plans¹ seront déployés à l'échelle de la ville.
- **La démocratie permanente** avec le renouvellement des outils et instances de concertation, la promotion et l'accompagnement des initiatives citoyennes.
- **L'approche territoriale / l'équité territoriale avec une priorité donnée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville,** avec une vigilance à avoir sur les besoins des habitants des 6 quartiers prioritaires du contrat de ville (renouvellement du contrat fin 2022).

Certaines actions de ces axes seront intégrées à la Ctg.

La question de la lutte contre les violences faites aux enfants et les violences intrafamiliales fera l'objet d'une attention particulière des partenaires à la convention. Un travail partenarial sera en outre mené avec le Conseil Départemental de la Gironde au titre de sa compétence protection de l'enfance.

Les signataires pourront notamment développer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du soutien à la parentalité et de l'animation.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes (et notamment le plan d'objectifs communs affiné en 2022) font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de et la commune de Bordeaux s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties,

¹ Ces deux Plans (qui seront validés début 2022) regroupent et confortent :

- l'ancien Plan de lutte contre les discriminations
- le Plan de lutte contre les LGBT phobies
- le Plan de lutte contre les violences faites aux femmes
- le Plan accord égalités professionnelles et diversité
- le Plan mémoires

lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la commune à poursuivre leur appui financier aux services, aux familles et aux habitants du territoire.

A ce titre, la Caf s'engage à soutenir les politiques menées par la commune (et qui tiennent compte de ses compétences) au travers de ses dispositifs (prestations, aide à l'investissement, appels à projets thématiques, mobilisation de son ingénierie, etc. Cf Annexe 7).

A l'issue du contrat enfance et jeunesse passé avec la commune signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1² à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la commune s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Dans la mesure, où les partenaires, compte tenu de la situation sanitaire particulière traversée par notre pays, n'ont pu définir conjointement un plan d'actions ambitieux et adapté aux problématiques du territoire, la Caf et la commune s'engagent sur un accord de méthode de travail pour y parvenir, énoncée en annexe 4 bis. La mise en œuvre de cette méthode sera réalisée au plus tard dans la 1^{ère} année de signature de la présente convention. A noter que la commune s'engage à aboutir à un plan d'actions de la CTG au plus tard en 2022, laissant ainsi le temps à la nouvelle mandature de concerter et mettre en place ses projets.

La Caf sera étroitement associée avec les partenaires locaux à la démarche de construction.

Le plan d'actions issu de ce travail sera alors intégré par voie d'avenant à la présente convention dès la 2^{ème} année du conventionnement dans le cadre de notre CTG évolutive à partir de 2022.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place **un comité de pilotage**.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Bordeaux.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

² Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par **la commune et la CAF en alternance**.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Afin d'optimiser le partage de données entre les partenaires et ainsi nourrir au fil de l'eau la CTG sur les besoins sociaux, une démarche « **d'observatoire des territoires bordelais** » pourra être mise en place dans le cadre de ce partenariat. Ainsi de façon opérationnelle une animation et une mise en synergie de différents réseaux d'observation (Ville, Métropole, partenaires institutionnels, universitaires, associatifs, etc..) permettra une analyse plus fine des quartiers, de leur évolution et des besoins.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions et de la gouvernance est conduite en fin de contractualisation de la CTG. La méthodologie d'évaluation est déclinée dans l'annexe 5 et les indicateurs seront déclinés dans le plan en 2022, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de **mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre**.

Dans le cadre d'un comité de pilotage, un bilan annuel des actions sera présenté.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant **une évaluation des effets de celle-ci**. Cette évaluation devra permettre **d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées (impacts)**.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 soit une durée totale de 4 ans.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif dont relève la CAF.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bordeaux.....Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 14 pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf		La commune de Bordeaux
La Directrice	La Présidente	Le Maire

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Portrait social

Annexe 2 - Bordeaux, La ville : présentation avec la liste des équipements et services soutenus par la commune

Annexe 2 bis - Bordeaux, La ville : le pilotage Ville

Annexe 2 bis - Bordeaux, La ville : présentation Caf de l'Unité Territoriale de Bordeaux

Annexe 3 - Plan(s) d'objectifs communs 2021-2024

Annexe 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Annexe 5 - Evaluation

Annexe 6 - Décision du conseil municipal de la commune de Bordeaux en date du 14 décembre 2021.

Annexe 7 - Tableaux récapitulatifs des financements de la Caf

Annexe 8 - Bilan thématique de la CTG 2014-2020

Annexe 9 - Projet de mandature de la Ville de Bordeaux : « Un nouveau souffle pour Bordeaux »

Annexe 10 – Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022

Annexe 11 – Liste des associations financées par la Caf

2021

Présentation de la démarche ABS

Bordeaux en quelques indicateurs

Les chiffres diffusés dans le présent document sont issus des données publiques les plus récentes au moment de la rédaction.

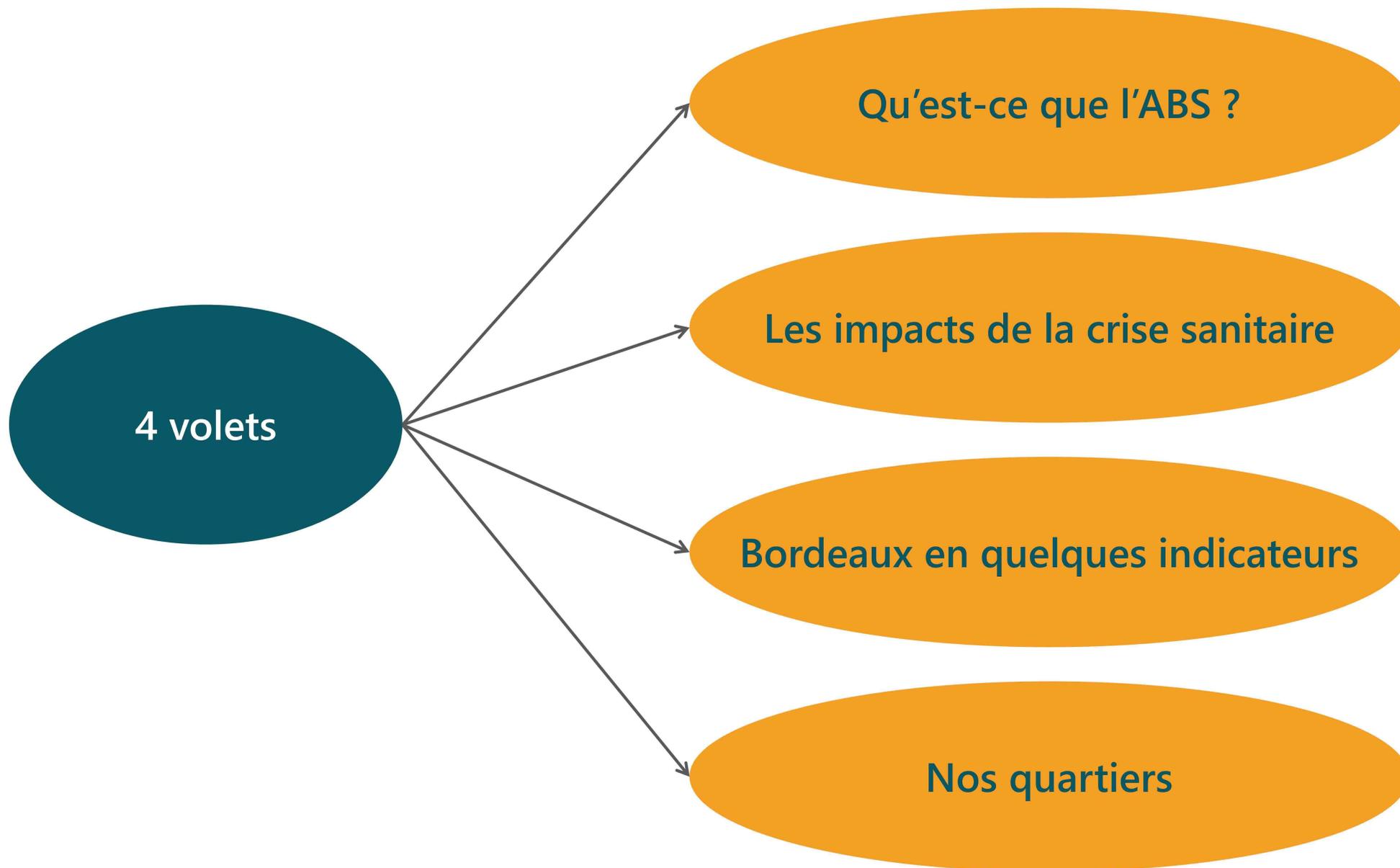
Dans un souci de simplification les indicateurs ont été généralement arrondis au millier le plus proche. La mise en perspective de la tendance restant préférable à celle du nombre. Par défaut, sauf mention contraire, les variations exposées sont quinquennales.

Les principales sources :

- INSEE : recensements de la population millésimés 2012 et 2017, «Les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19» 25/01/21 et divers rapports conjoncturels
- CAF 33 et Cnaf : Rsa et dépendance aux prestations
- CNAM-TS : Données CMU-C
- DGI ; Fichier local social et fiscal
- Pôle emploi : Observatoire de l'emploi décembre 2020
- INED : «Santé, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise COVID-19 - SAPRIS»
- Banque de France : données conjoncturelles
- ...

Concernant le recensement de la population : Les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Le recensement millésimé 2017 (RP 2017) est le dernier publié intégralement à l'échelle infra-communale. Il est le résultat d'une péréquation statistique prenant en compte les cinq campagnes de recensement de 2015 à 2019.



Une ABS pourquoi ?

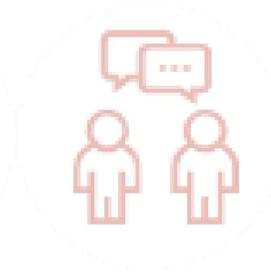
Une démarche au service du développement social local



Code de l'action sociale et des familles - Article R123-1

« I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

II.- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5. »



Un outil adapté à une société en évolution rapide

- pour une observation en continu du territoire, de sa situation actuelle, de son évolution ;
- pour une aide à la décision dans la définition des politiques à mettre en œuvre ;
- pour animer une dynamique partenariale à travers un diagnostic partagé ;
- de prévention, en détectant et en anticipant les évolutions

Une ABS quand ?



Code de l'action sociale et des familles - Article R123-1

« III. L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »



Une observation en continu :

- Pour actualiser les mises en perspectives au gré des variations conjoncturelles et répondre au plus près des variations ;
- pour appuyer ou éclairer des projets stratégiques au gré de leur mise en œuvre ;
- pour abonder annuellement des focus thématiques ;
- pour accompagner des partenariats.

Une ABS comment ?

Une approche structurée et transversale



Les impacts sur les besoins sociaux de la crise sanitaire 2020 : Quelques tendances

1er confinement

Fermeture des écoles, des "commerces non essentiels"

17 mars 20

Confinement 2

Fermeture des commerces « non essentiels »

29 oct. 20

Déconfinement progressif

11 mai 20

Réouverture des commerces « non essentiels »

28 nov. 20

Couvre feu national 20h/6h

15 déc. 20

• Premiers retours sur l'activité économique... •

Tendances régionales

Banque de France
Conjoncture en
Nouvelle Aquitaine



Baisse drastique de l'activité en avril

Intérim
Commerce
Services à la personne
Hôtellerie, restauration
Culture et loisirs
Industrie et bâtiment
Transports (fin 2020)



2020

PIB 2020 T4 / PIB 2019 T4 = -5%
Services marchands :
CA : -7,7%
BTP : baisse de 3,4% des effectifs
CA global = - 9%



Projections 2021

Activité : +5% env. / 2020
Hausse des exportations
Construction : retour très progressif



Projections 2021

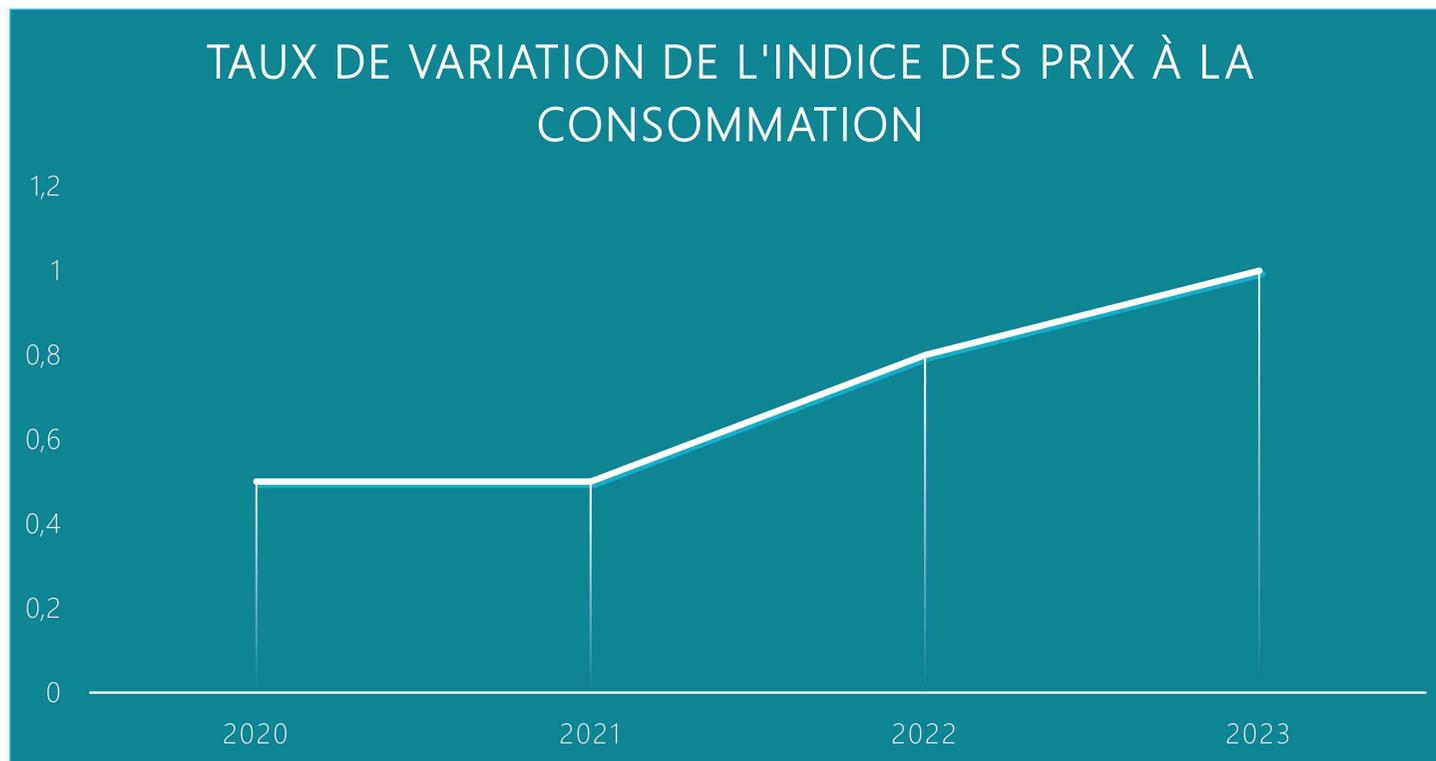
Hausse du chômage :
de 8,5% à 10,7% en 2022
France : 800 000 pertes
d'emplois (estimation Bdf)
Inflation en hausse jusqu'à
fin 2023



• Premiers retours sur l'activité économique... •

Tendances
régionales

Banque de France
Conjoncture en
Nouvelle Aquitaine



• Premiers retours sur l'activité économique... •

Bordeaux

Les petites
entreprises
particulièrement
touchées

« A Bordeaux, on constate qu'il s'agit de TPE sans salariés ou avec moins de cinq salariés », constate le président du Tribunal de commerce.

« Avec la crise qui dure, le profil des entreprises en liquidation pourrait évoluer vers les PME pour l'exercice 2021 » analyse la CCI Bordeaux Gironde.

« Les commerçants s'inquiètent de plus en plus de l'attractivité de Bordeaux et redoutent des changements d'habitudes d'achats défavorisant le centre-ville. [...] »

« Ne pas oublier que le commerce représente un lieu de vie, à la fois créateur de lien social, carrefour entre les générations, vitrine de savoir-faire et ouverture sur le monde » souligne Patrick SEGUIN, Président de la CCI.

430 liquidations judiciaires de mars à décembre 2020 : 95% d'entreprises de moins de 5 salariés dont services 42%, commerces 36%.

• Premiers retours sur l'activité économique... •

Bordeaux
Accroissement
de
l'ubérisation

- 12 457 créations d'établissement en 2020, **soit 1 % de plus qu'en 2019**,



- dont 42 % d'auto-entrepreneurs,



- dont 22 % sont des livreurs de repas ou des chauffeurs VTC.

Actifs non fédérés, pas de représentation et d'accompagnement par les structures professionnelles

C.C.I

Tribunal de commerce

Bordeaux 2018 : 12000 indépendants non-salariés et 3200 temps-partiels non-salariés



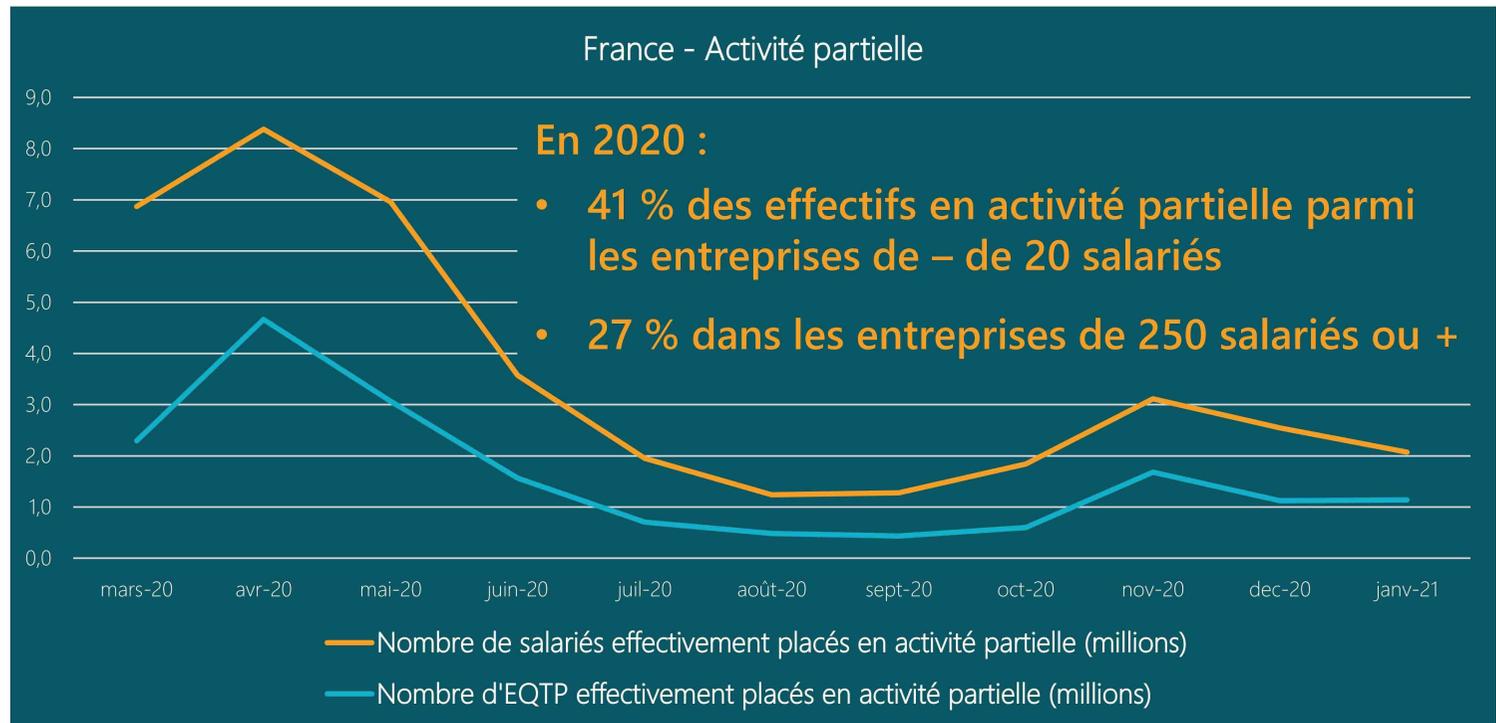
Travailleurs extrêmement vulnérables

Incidences en matière d'emploi...

Activité partielle France

DARES

Conseil d'orientation pour l'emploi

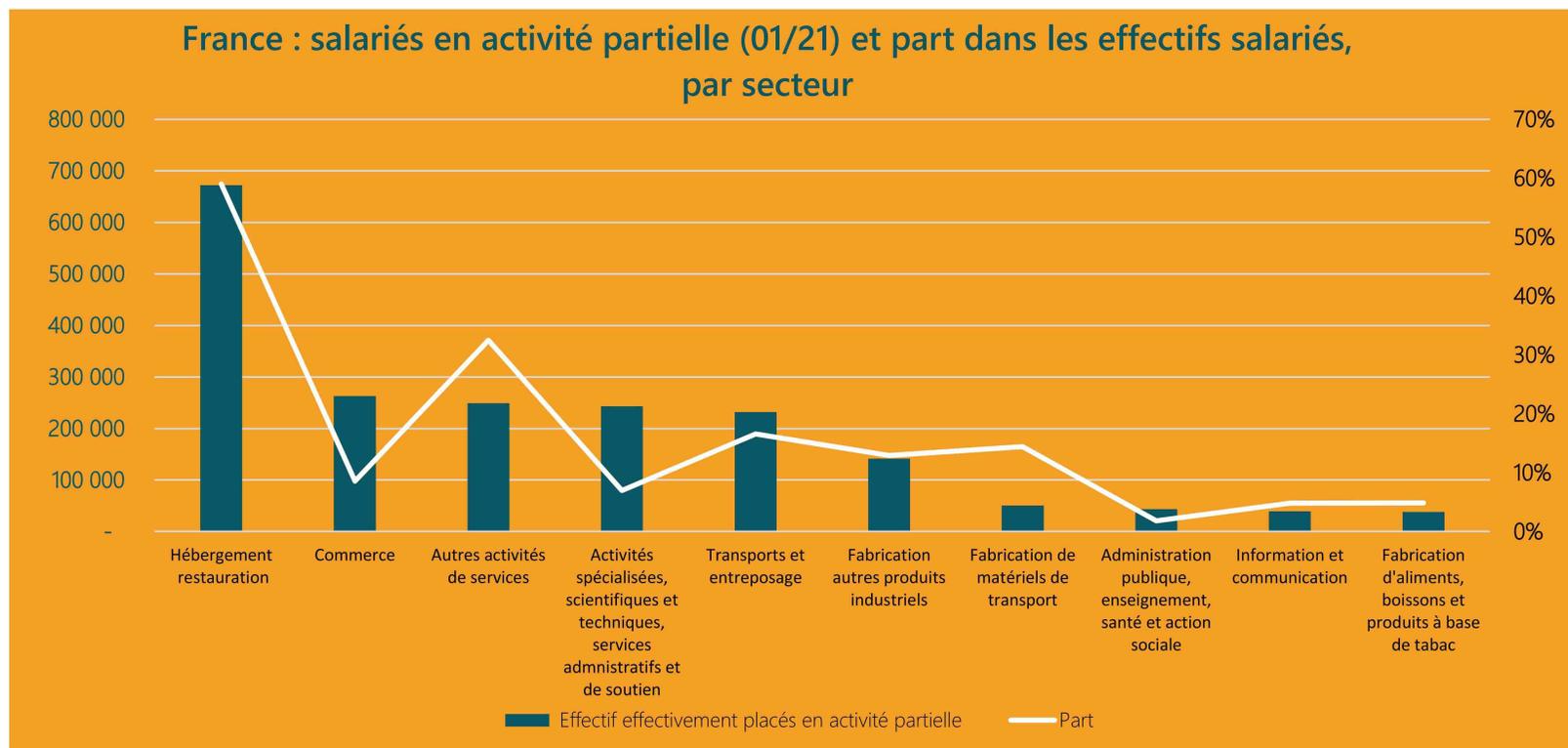


Activité partielle : compensation de 84 % du salaire,

- Salariés, non prise en compte heures supplémentaires, primes ou pourboires,
- pour les non-salariés et autres, non prise en compte revenus informels (petits boulots ou travail au noir). **2,5 millions de personnes concernées**

Incidences en matière d'emploi...

Activité partielle



DARES
INSEE

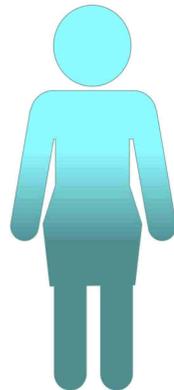


Nombre de postes salariés à Bordeaux par secteur fin 2018 : 12000 en hébergement – restauration, 17000 en commerce, 18000 en services, 13000 en transport, 8000 autres activités de services...

Incidences en matière d'emploi...

Les Bordelais
particulièrement
sensibles à la
crise

INSEE
RP 2017



20 000 salariés en situation de vulnérabilité

12248 salarié.es de 15
ans ou plus en CDD



4455 salarié.es de 15 ans ou
plus en apprentissage ou stage



2105 salarié.es de 15 ans
ou plus en intérim



859 salarié.es de 15 ans ou plus
en emplois aidés

Parmi les 19 000 non-salariés bordelais, 63% sont des indépendants



20 000 Bordelais occupent un emploi à temps partiel (salariés ou non-salariés)

Bordeaux face au chômage

Observatoire
de l'emploi

Incidences en matière d'emploi...

- Décembre 2020 : 31000 demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) soit +5,5% en 1 an mais + 13,8% pour les moins de 26 ans.
- Offres d'emploi déposées à Pôle emploi (04/20 à 03/21) : 25000 soit une baisse de 27,3% en 1 an.
- Recrutements : baisse de 29,4% en 1 an
- Chômage T3 2020 :
 - Bordeaux zone d'emploi : 8,5% (+0,5% en un an)
 - Gironde : 8,5% (+0,6% en un an)

Bordeaux
L'action en
direction des
plus fragiles

CCAS
CAF

Incidences en matière de précarité

- Montée en charge de l'accueil social du CCAS
- Augmentation des instruction d'aides sociales légales
- Une évolution des publics
 - ✓ Travailleurs indépendants
 - ✓ Salariés licenciés ou en chômage partiel
 - ✓ Salariés non déclarés
 - ✓ + de personnes en attente d'un titre de séjour
 - ✓ + de jeunes sans ressource
 - ✓ + de demandes autour du logement

CAF de la Gironde / UT de Bordeaux :

Hausse de 8% de allocataires du RSA entre février et novembre 2020.

Les plus touchés : les moins de 30 ans et les isolés (56 % des bénéficiaires du RSA).

Incidences en matière de logement

France

INED / EpiCov
FAP
CSA research

- 24 % des Français craignent de rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, leur crédit immobilier ou charges.
- Le taux de surpeuplement principal déterminant des différences de mortalités constatées entre communes. (EpiCov)
- 8,2% des habitants des quartiers prioritaires touchés par le virus en mai 2020, contre 4,5 % de la population générale. (EpiCov)
- Le nombre des accédant à la propriété baissera de 25% entre 2019 et la fin 2021. (Observatoire Crédit Logement CSA)



Incidences en matière de logement

Bordeaux

INSEE



6 quartiers prioritaires soit 26 000 habitants



du parc locatif privé est constitué de logements de 2 pièces ou moins.



de ménages de 1 personne.



des résidences principales ont un surface de moins de 40m².

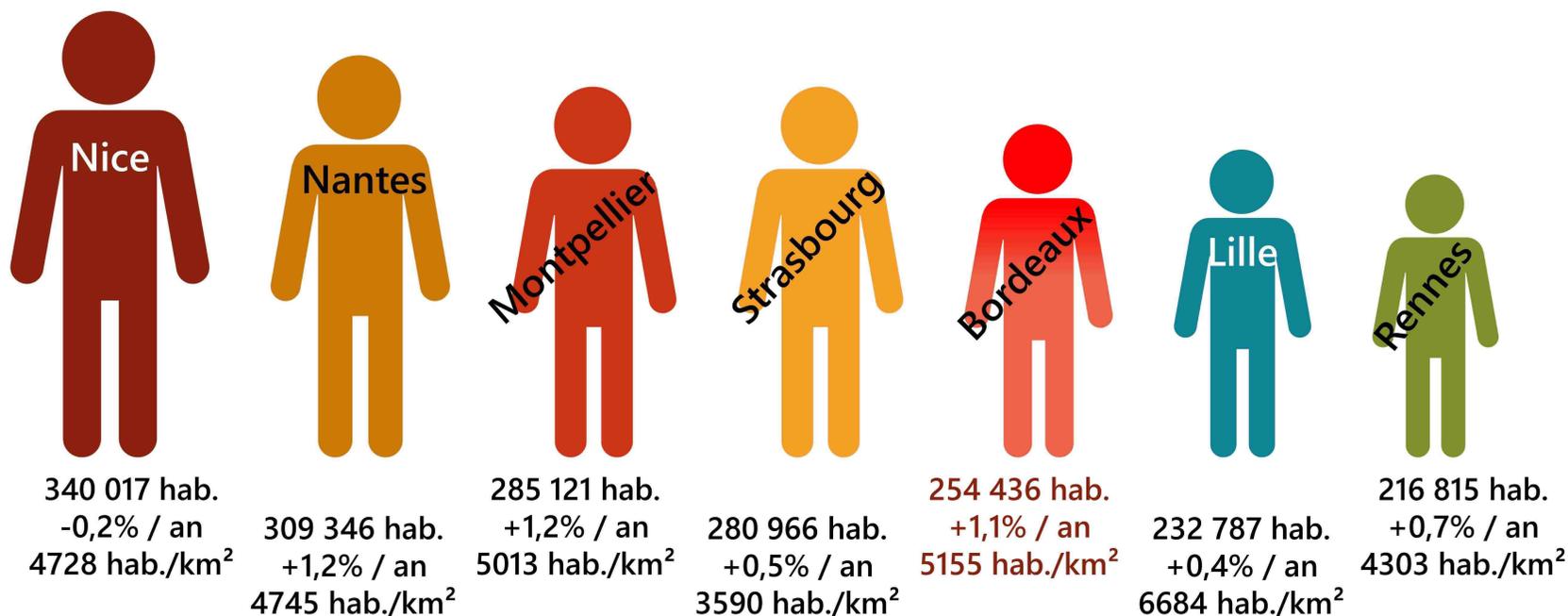


des résidences principales ont été construites avant 1948.

Bordeaux en quelques indicateurs

Population

Les villes
de 200 000
à 400 000
habitants



INSEE
RP 2017

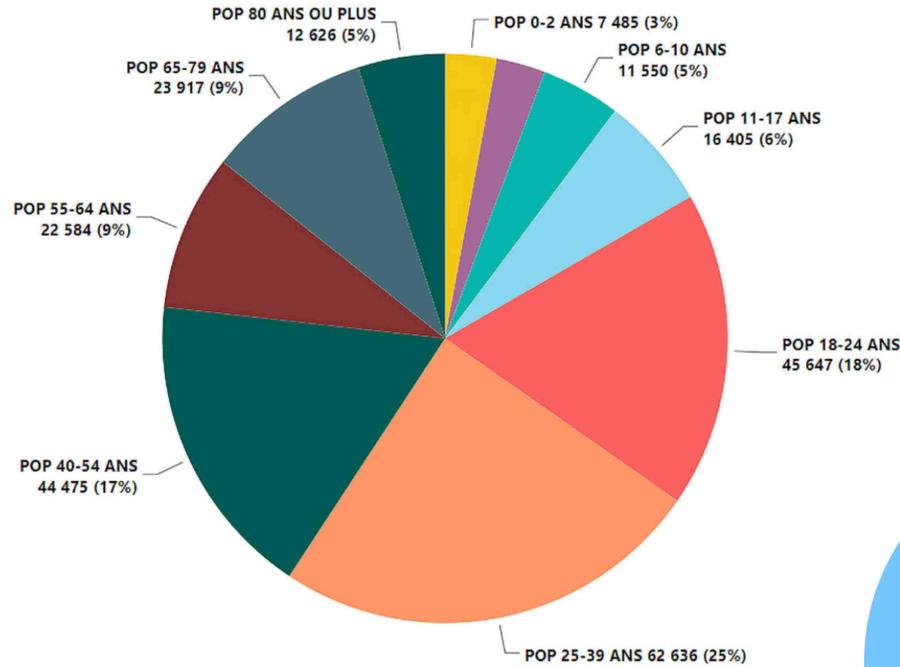
Bordeaux : *+2800 habitants par an avec un solde migratoire de 1500 personnes
28 000 Bordelais n'habitaient pas la commune un an auparavant*

Population Bordeaux Métropole : +1,4% / an

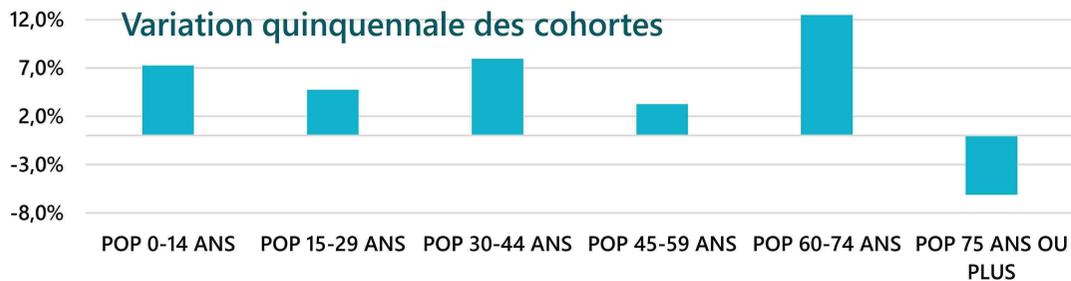
Population Gironde : +1,3% / an

Population

Structure de la population bordelaise



INSEE
RP 2017



1 Bordelais.e sur 6
a entre
18 et 24 ans

1 bordelais.e sur 3
a moins de 25 ans

3 Bordelais.e sur 10
résident seul.es

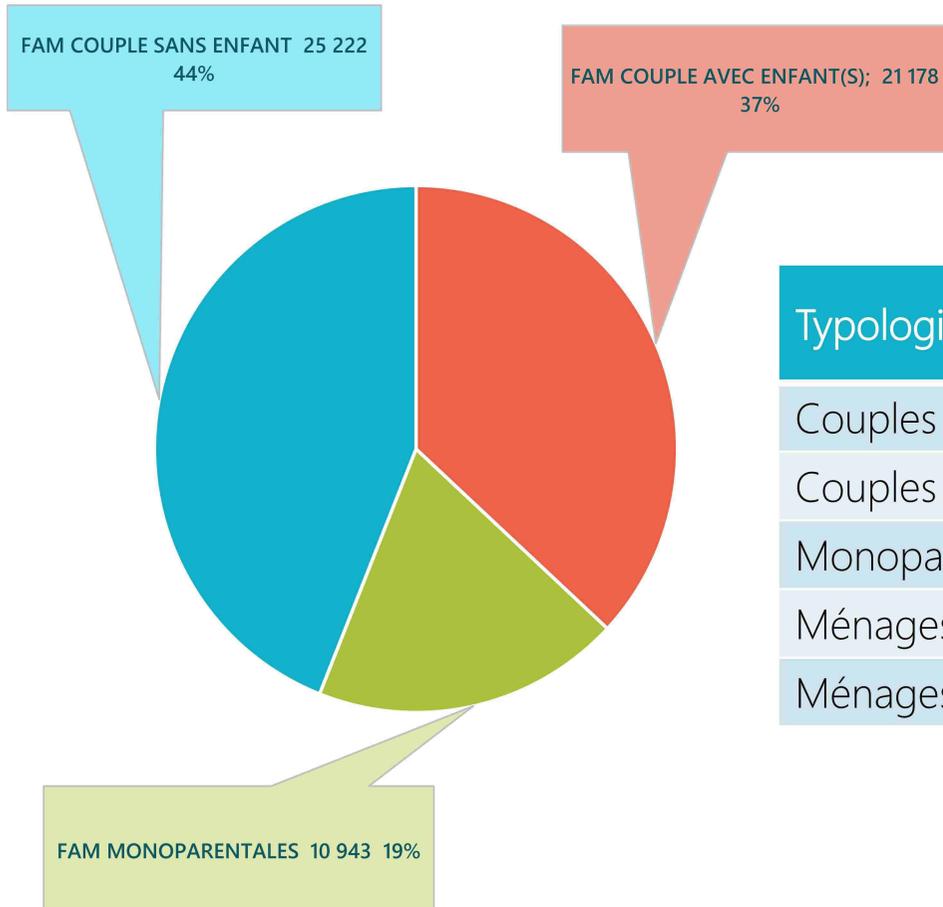
Plus de 1 seniors
de 80 ans et plus
sur 2 est isolé
résidentiel

1 Bordelais.e sur 7
a 65 ans ou plus

Population

Les familles

INSEE
RP 2017



**57 000 familles et
75 000 ménages
de 1 personne**

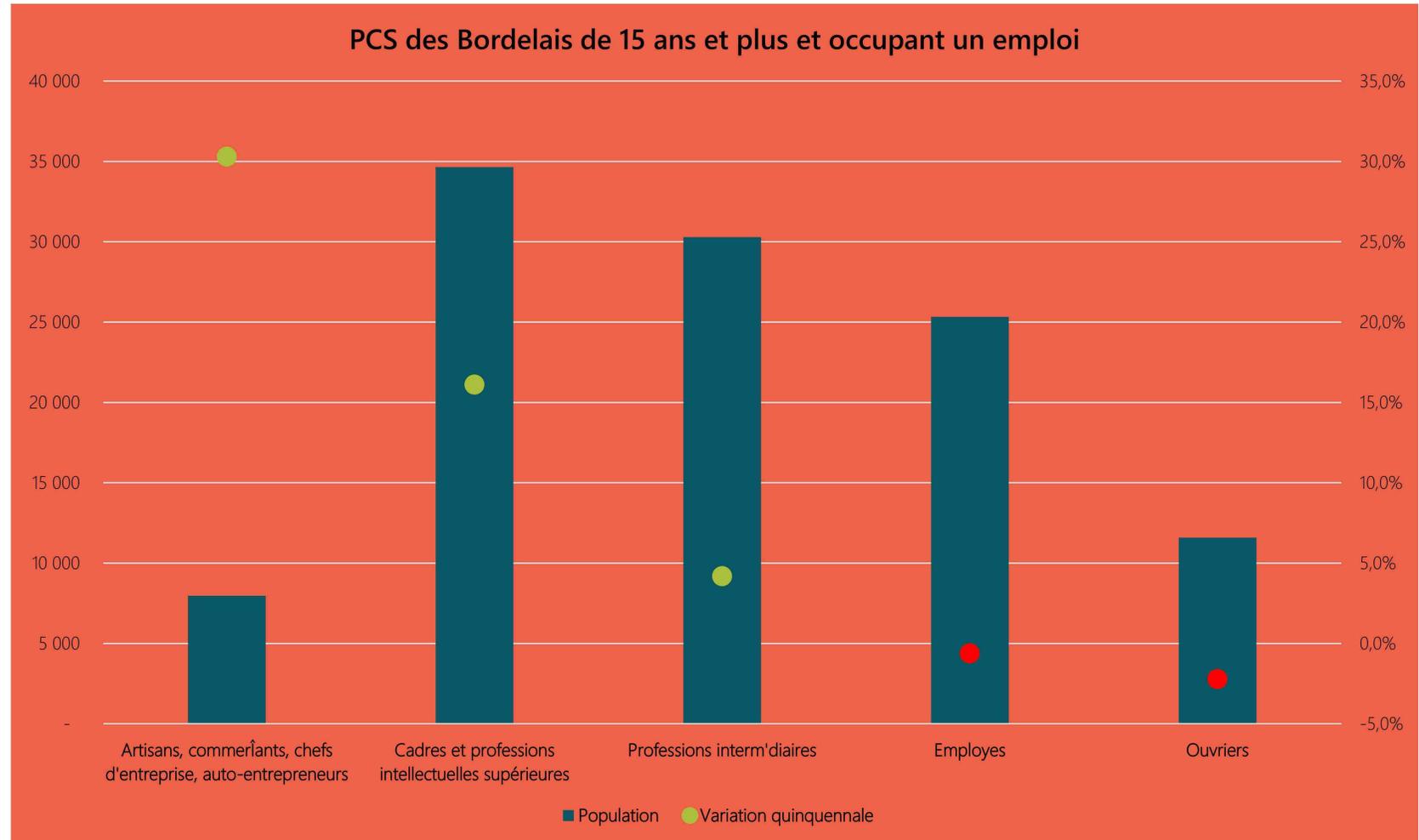
Typologie de Ménages	Variation annuelle moyenne
Couples sans enfant	+1 % / an
Couples avec enfant(s)	+ 1,8 % / an
Monoparentaux	+ 1,7 % / an
Ménages sans famille	- 3 % / an
Ménages d'une personne	+ 1,2 % / an



Population

Les CSP

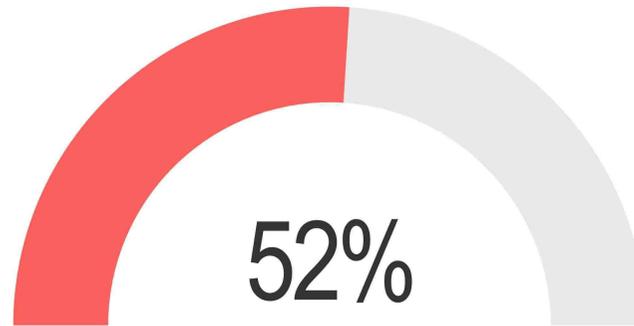
INSEE
RP 2017



Population

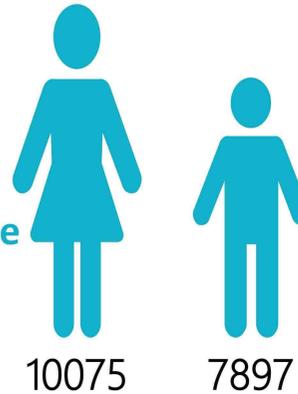
Niveaux de formation

INSEE
RP 2017

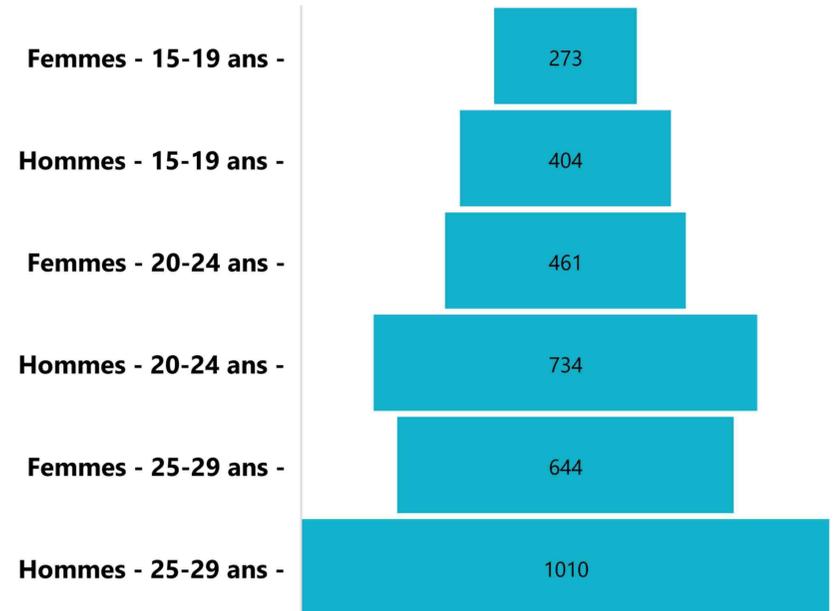


des Bordelais de 15 ans ou plus non-scolarisés ont un haut niveau de formation

18000
15-29 ans de
hauts niveaux de
formation



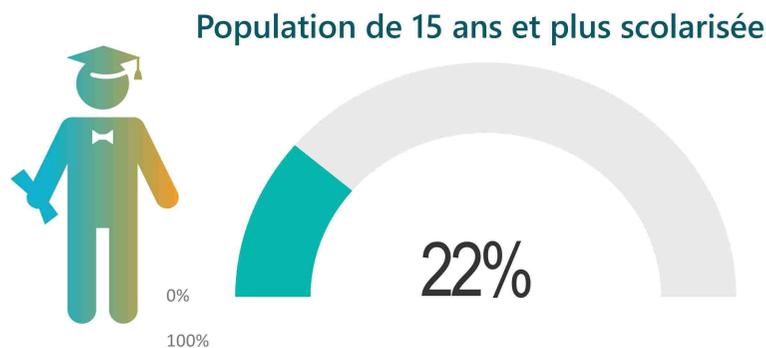
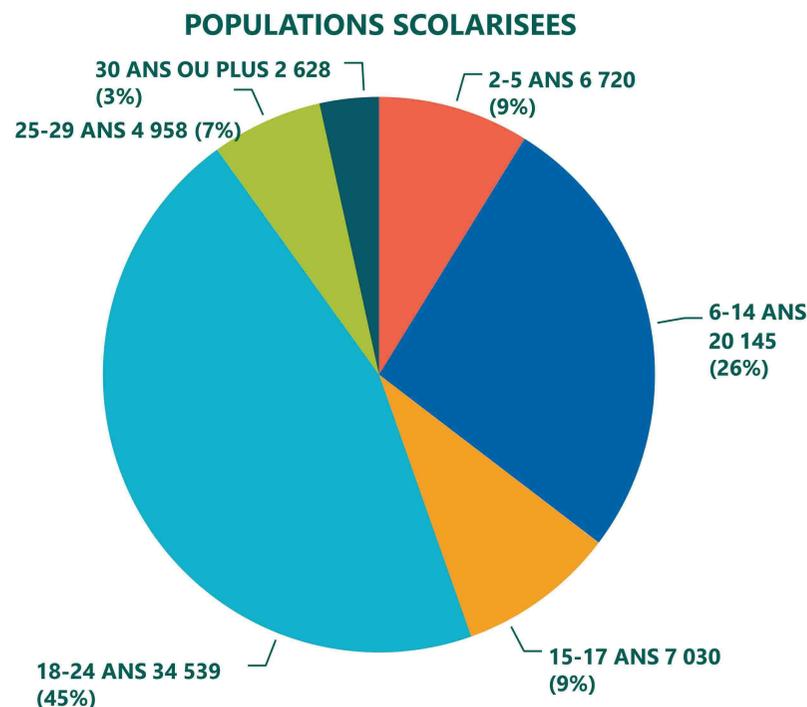
3500 Bordelais de 15 à 29 ans, non scolarisés, ayant un niveau de formation inférieur ou égal au brevet des collèges.



Scolarité

Population
scolarisée

INSEE
RP 2017
Rectorat
CAF



Métropole

92000 étudiants

52 % des étudiants se logent à
Bordeaux

21 % d'étudiants salariés.

Bordeaux

23000 étudiants allocataires **CAF**

6000 allocataires étudiants boursiers

88 % logés en parc diffus

15000 16-25 ans non-scolarisés

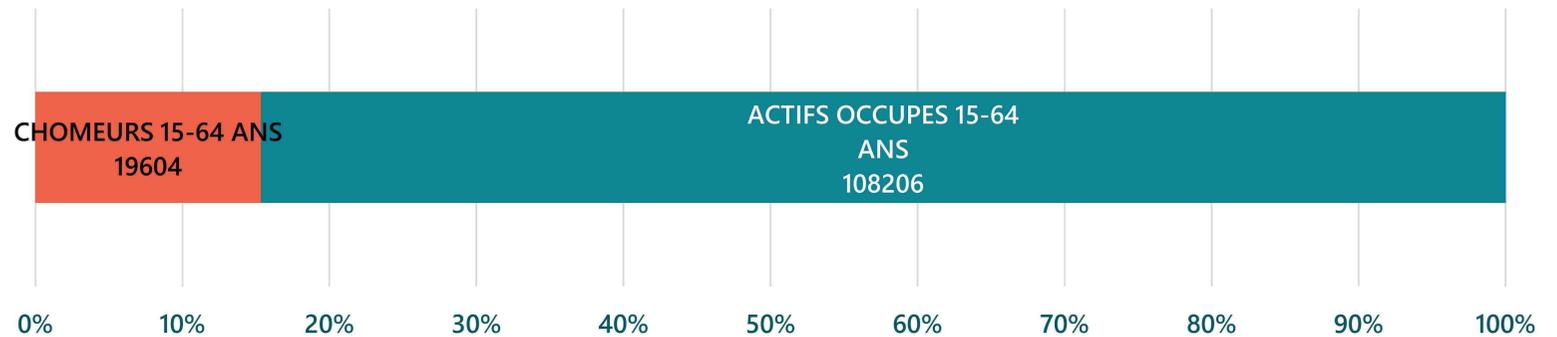
3 Bordelais sur 10 sont scolarisés



Population active

Bordeaux offre plus de 183 000 emplois

128 000 actifs bordelais de 15 à 64 ans



Actifs
occupés
et
chômeurs

INSEE
RP 2017

6 000 Bordelais de
15 à 24 ans ni en
emploi ni en
formation

40 000 Bordelais
de 15 ans ou plus
travaillent hors de
la commune

14% des actifs ont
moins de 25 ans,
20% ont 50 ans ou
plus



Population active

Chômage
12/2020

Pôle Emploi

Proportion de demandeurs d'emploi par frein périphérique



3 453 sans formation,
5 350 CAP/BEP

💡 24,0% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi.

5 074 chômeurs de moins de 26 ans
6 169 de plus de 50 ans

13 954 inscrits depuis 12 mois et + dont 7 651 depuis 24 mois et +

Population active

Salariés
et
non
salariés

INSEE
RP 2017

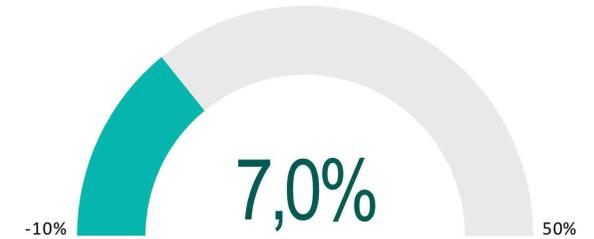
92 000 Bordelais salariés

- 72 000 Bordelais en CDI ou fonction publique
- 13 000 en CDD
- 2 000 en intérim
- 5 000 en apprentissage, stage, emploi aidé...
- 17 000 salariés à temps partiel choisi ou contraint

19 000 Bordelais non-salariés

- 12 000 indépendants
- 7 000 employeurs
- Plus de 3000 non-salariés à temps partiel choisi ou contraint

Variation quinquennale de la population active

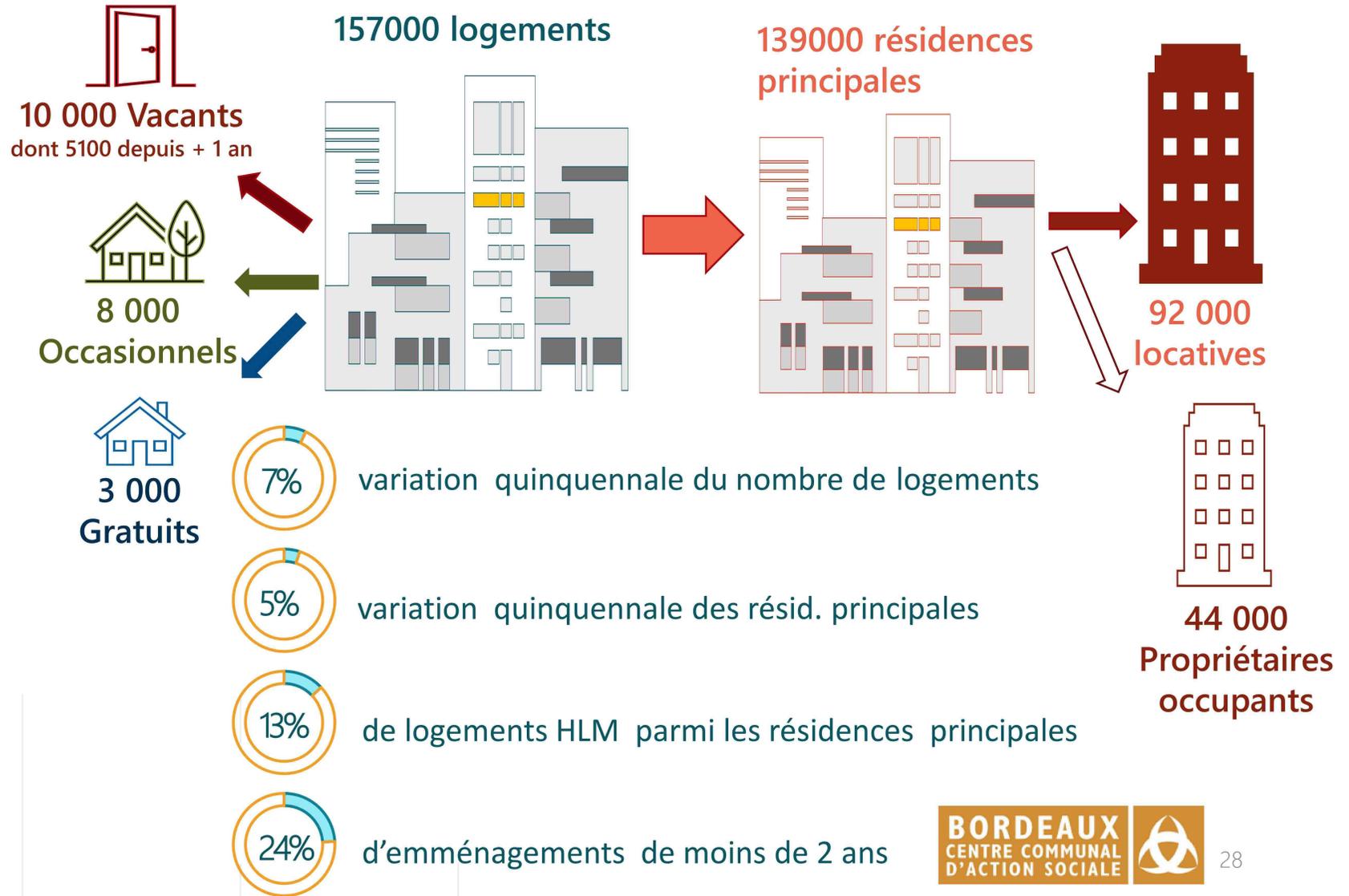


1 salarié sur 5
est en
contrat précaire

Habitat

Lieux de résidence

INSEE
RP 2017

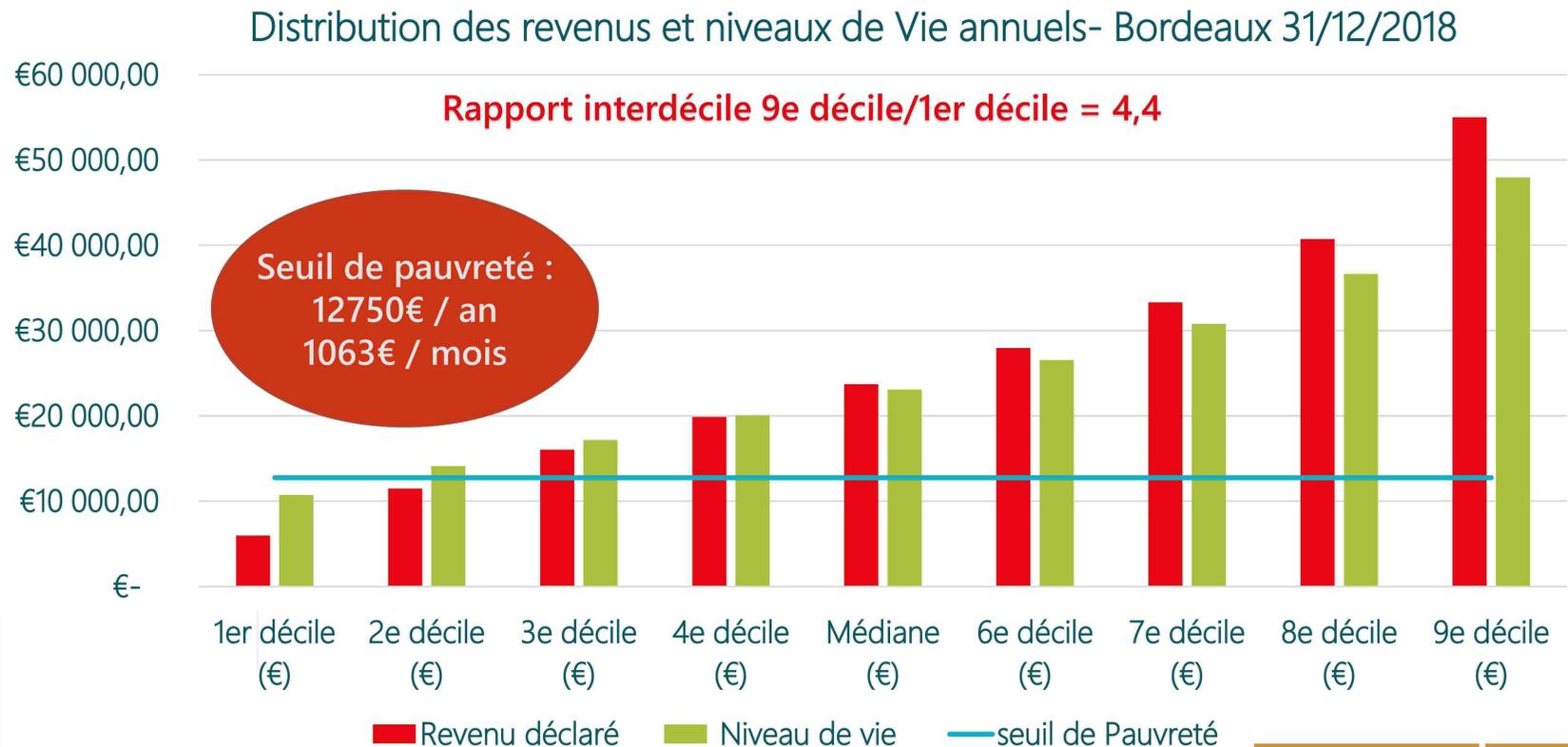


Ressources monétaires

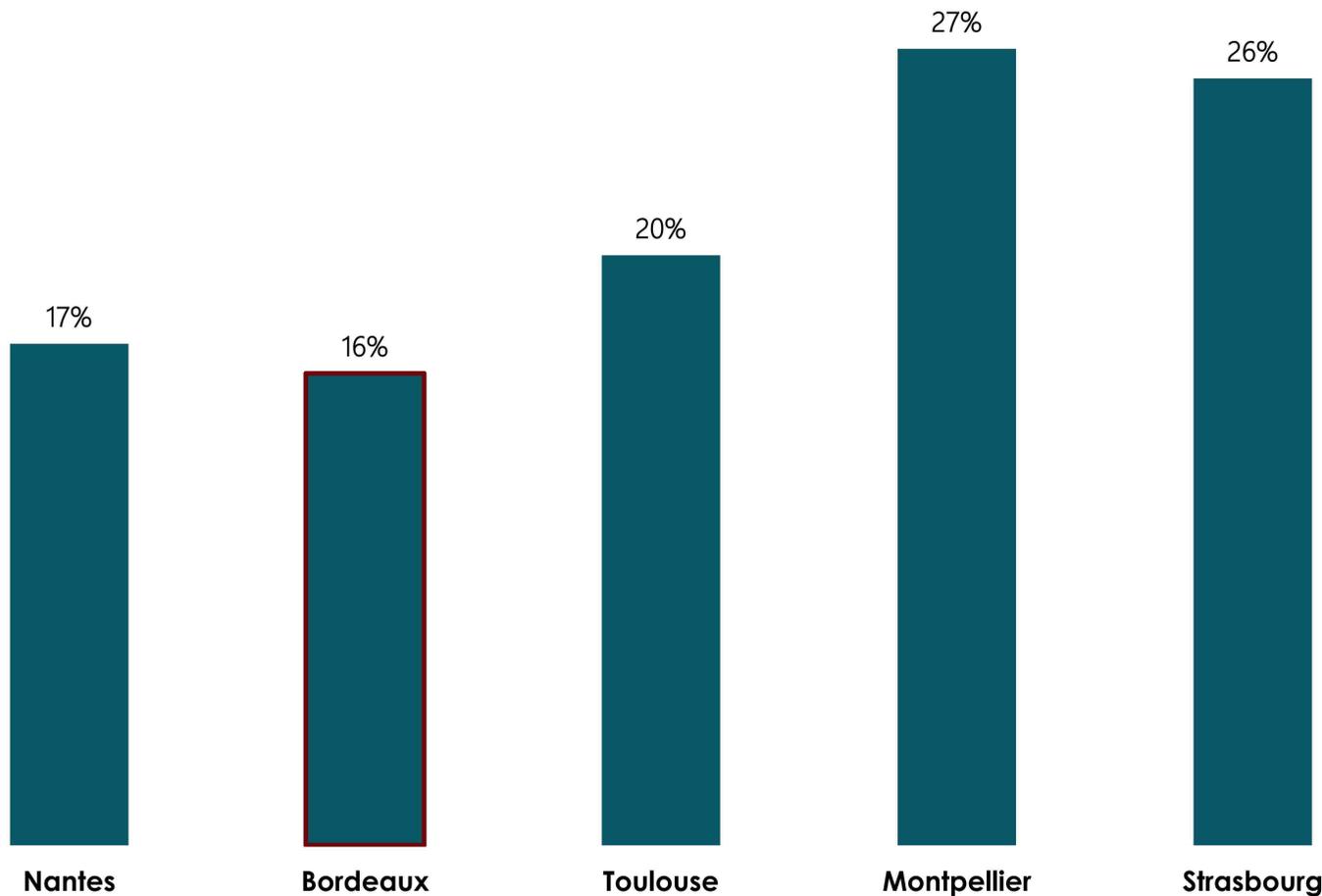
Niveaux de vie

INSEE
DGI / FILOSOFI

A Bordeaux, Au 31/12/2017, le niveau de vie des 10% les plus pauvres atteignait 871 € / mois (FRANCE : 935 €). A la même date, le niveau de vie plancher des 10% les plus riches s'établissait à 3832 €/mois (FRANCE : 3197 €/mois). En cinq ans, le niveau de vie du premier décile a progressé de 73 €, le niveau de vie médian de 210 €, le 9ème décile de 320 €.



2018 - Comparaisons des taux de pauvreté



Nos quartiers

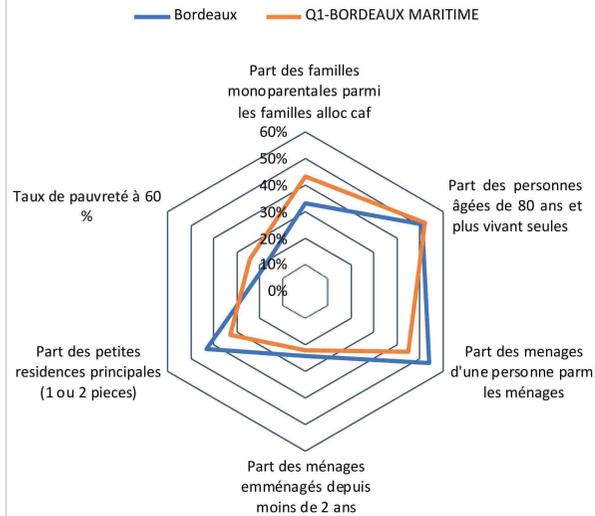


Quartiers

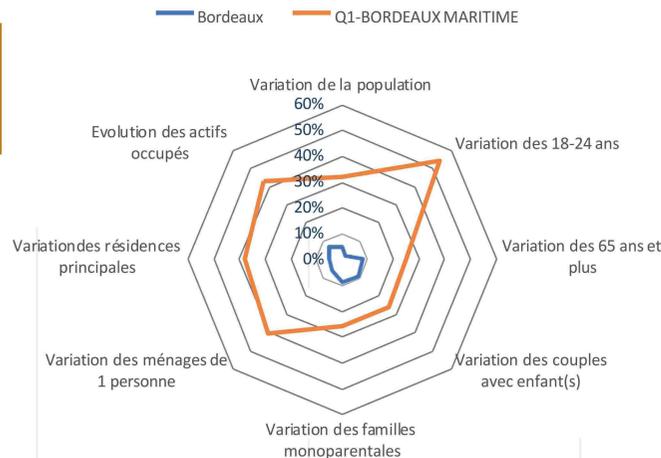
Bordeaux Maritime
 31 310 habitants
 +7670 habitants
 en 5 ans

INSEE
 RP 2017

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



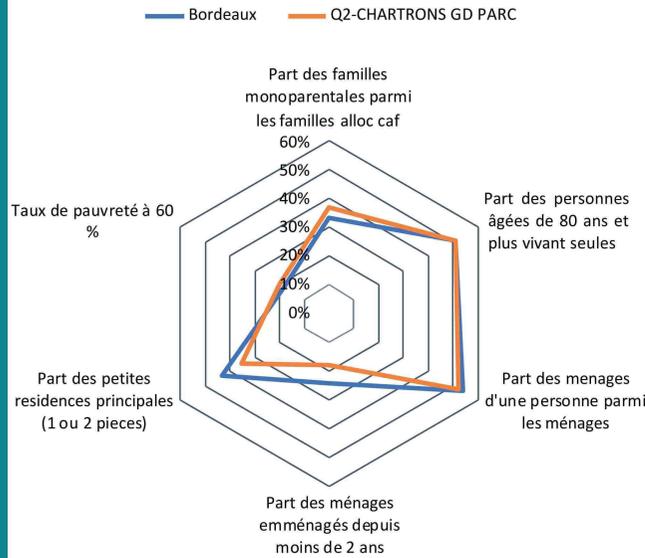
- Un quartier jeune avec 35% de moins de 25 ans.
- 11% de 65 ans et plus : augmentation attendu des 80 ans et plus.
- Arrivée de couples avec enfant(s) (39% des familles) et de monoparentaux (24% des familles) = + 600 [0 - 5 ans] en 5 ans.
- Un taux de scolarisation bas au-delà de 17 ans (59%)
- Parmi la population non-scolarisée, 27% ont un bas niveau de formation (Bordeaux 18%).
- 17 000 logements recensés dont 800 logements occasionnels
- 15 000 ménages pour 7600 familles et 6900 isolés résidentiels, dont 1200 jeunes de moins de 25 ans et près de 600 octogénaires et plus.
- Plus de 8500 ménages emménagés en moins de 5 ans
- 16 500 actifs de 15 à 64 ans pour 13 700 actifs en emploi.
- Près de 1000 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 1 salarié sur 5 est en contrat précaire et 1 salarié sur 6 est en temps partiel. Mais aussi 1000 indépendants non-salariés.
- Employés et ouvriers représentent 48% des habitants en emploi.
- +43% d'actifs occupés en 5 ans.
- 1158 chômeurs de longue durée (2ans et +) au 31/12/19.
- Niveau de vie médian du quartier : 1464 € (Bordeaux 1861 €) mais 1100 €/mois aux Aubiers.
- En 2018 , 1328 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 1462 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

Quartiers

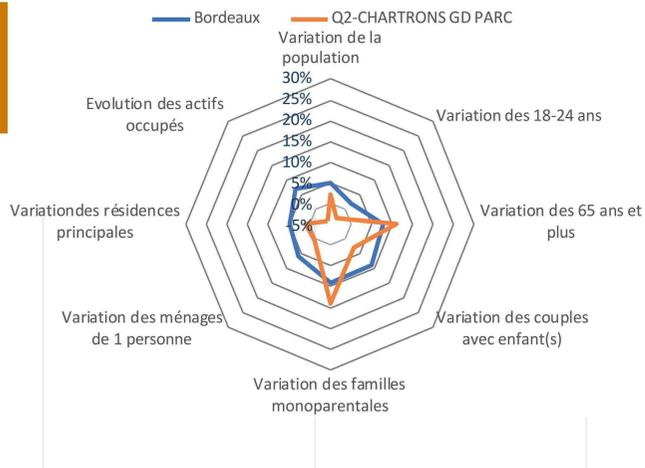
**Chartrons
Grd Parc
Jardin
Public**
32 661 habitants
+743 habitants
en 5 ans

**INSEE
RP 2017**

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales

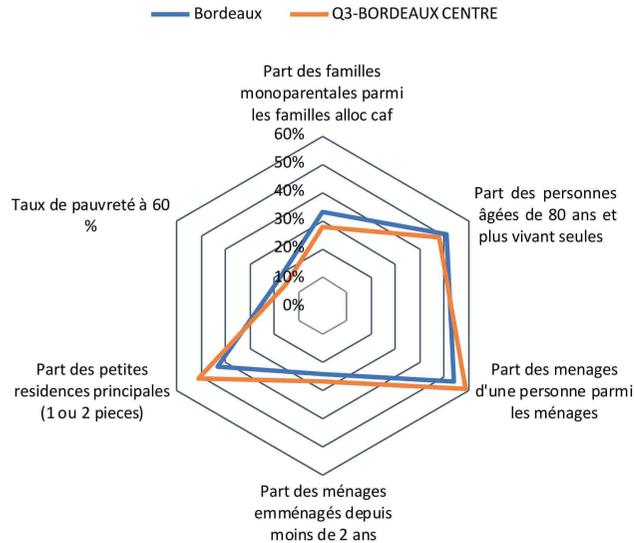


- Faible variation de la population et son vieillissement.
- 16% de 65 ans et plus (Bordeaux 14%) : +100 seniors / an en moyenne.
- Les couples avec enfant(s) progressent peu (+3% en 5 ans) à la différence des monoparentaux (+14% en 5 ans).
- 4600 étudiants de 15 ans et plus (17% de la population- Bdx 22%) pour 4100 scolaires de moins de 15 ans.
- Parmi la population non-scolarisée, 22% ont un bas niveau de formation (Bdx 18%) et 49% un haut niveau de formation (Bdx 52%).
- 19 500 logements recensés dont 1200 logements occasionnels
- 17 000 ménages pour 7600 familles et 8800 isolés résidentiels, dont 1500 jeunes de moins de 25 ans et près de 980 octogénaires et plus.
- 7900 emménagés de moins de 5 ans et 6000 depuis plus de 10 ans.
- 16 000 actifs de 15 à 64 ans pour 13 400 actifs en emploi mais 700 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 1 salarié sur 5 est en contrat précaire et 1 salarié sur 5 est en temps partiel. Mais aussi 1500 indépendants non-salariés.
- Parmi les habitants en emploi, 35% d'ouvriers et employés pour 29% de cadre et professions intellectuelles supérieures. Mais -4% d'actifs occupés en 5 ans.
- Niveau de vie médian du quartier : 1828 € / mois (Bordeaux 1861 €) mais n'excède pas 1400 €/mois au Grand Parc.
- En 2018 , 3255 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 1478 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

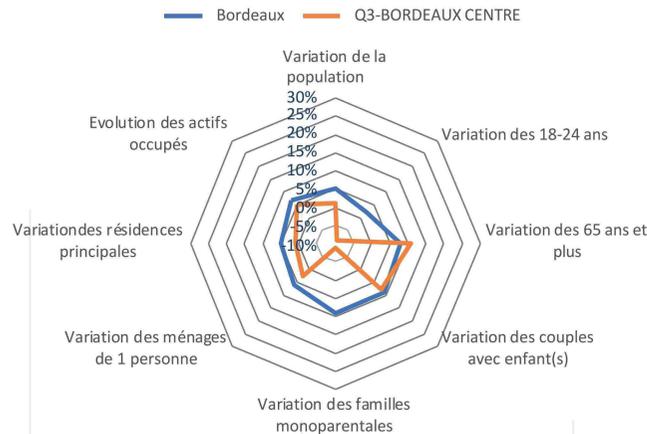


Quartiers

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



Bordeaux
Centre

43 741 habitants
+251 habitants en
5 ans

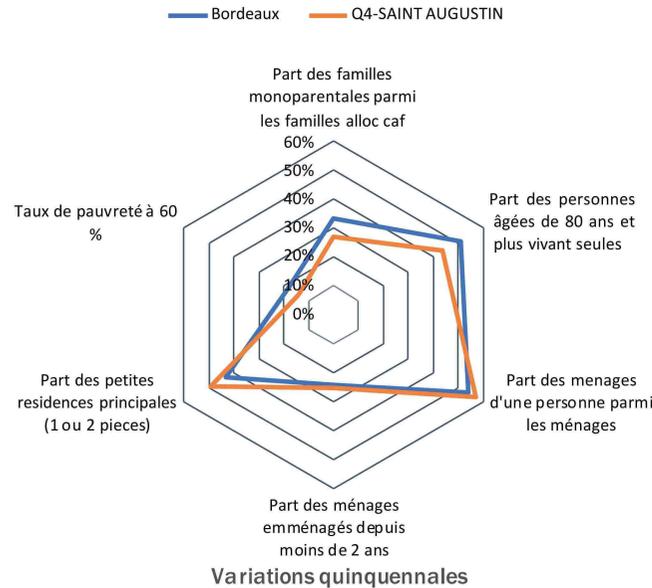
INSEE
RP 2017

- Stagnation de la démographie et baisse des moins de 25 ans.
- 15% de 65 ans et plus (Bordeaux 14%) : +130 seniors / an en moyenne.
- 26 000 ménages pour 9300 familles et 15000 isolés résidentiels, dont 4700 jeunes de moins de 25 ans et près de 1100 octogénaires et plus.
- Les couples avec enfant(s) progressent (+8% / 33% des familles) à la différence des monoparentaux (-9% / 14% des familles).
- 10 000 étudiant de 15 ans et plus (26% de la pop. - Bdx 22%) et 3600 scolaires de moins de 15 ans.
- 64% de hauts niveaux de formation (Bdx 52%) parmi la population non-scolarisée.
- 30 000 logements recensés dont 2000 logements occasionnels.
- 14800 emménagés de moins de 5 ans et 6700 depuis plus de 9 ans.
- 22 300 actifs de 15 à 64 ans pour 19 200 actifs en emploi et 900 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 22% des 15400 salariés sont en contrats précaires et 18% en temps partiel. Mais aussi 2700 indépendants non-salariés.
- Parmi les actifs occupés, 25% d'ouvriers et employés pour 39% de cadre et professions intellectuelles supérieures. +4,5% d'actifs occupés en 5 ans.
- Niveau de vie médian du quartier : 2059 € / mois (Bordeaux 1861 €). Une tension inter-décile très élevée : 4,6.
- En 2018 , 1647 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 1876 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

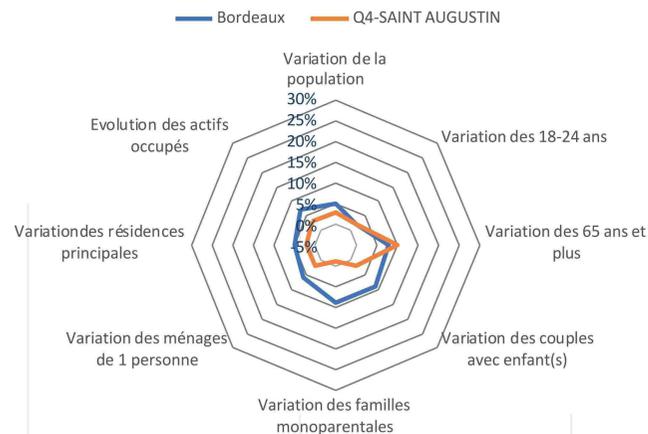


Quartiers

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



St-Augustin
Tauzin
A. Dupeux
28 852 habitants
+740 habitants
en 5 ans

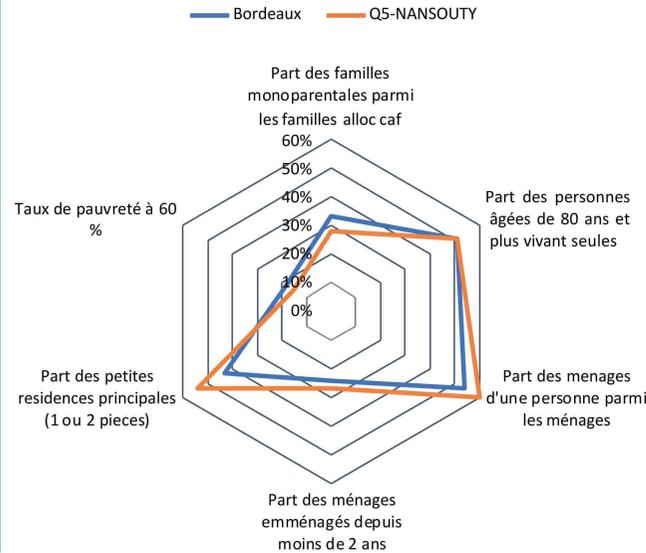
INSEE
RP 2017

- Une progression démographique ralentie et léger vieillissement.
- 13% de 65 ans et plus (Bordeaux 14%) et 21,5% de moins de 20 ans (BDX : 21,6%).
- 16 200 ménages pour 6200 familles et 9200 isolés résidentiels, dont 3600 jeunes de moins de 25 ans et près de 600 octogénaires et plus.
- Les couples avec enfant(s) progressent (+2,4% / 36% des familles) à la différence des monoparentaux (-1% / 14% des familles). 2500 scolaires de moins de 15 ans.
- 30% de la population de 15 ans ou plus (7500). est scolarisée.
- 58% de hauts niveaux de formation parmi la population non-scolarisée, 58% (Bordeaux 52%).
- 18 000 logements recensés dont 900 logements occasionnels.
- 9200 emmenagés de moins de 5 ans et 4600 depuis plus de 9 ans.
- 14 500 actifs de 15 à 64 ans pour 12 800 actifs en emploi et 500 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 26% des 11 000 salariés sont en contrats précaires et 19% en temps partiel. Mais aussi 1300 indépendants non-salariés.
- Parmi les actifs occupés, 29% d'ouvriers et employés pour 39% de cadre et professions intellectuelles supérieures. +3% d'actifs occupés en 5 ans.
- Niveau de vie médian du quartier : 1999 € / mois (Bordeaux 1861 €).
- En 2018 , 1045 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 1175 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

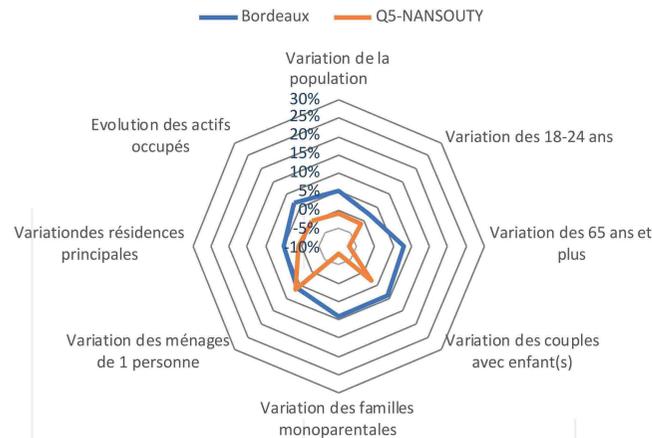


Quartiers

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



- baisse de 291 habitants en 5 ans, notamment parmi les seniors de 65 ans et plus (-232) et les 0-5 ans (-106).
- Les moins de 20 ans se maintiennent à 22% de la population du quartier.
- 13 700 ménages pour 4800 familles et 8300 isolés résidentiels, dont 3500 jeunes de moins de 25 ans et 500 octogénaires et plus.
- Les couples avec enfant(s) progressent faiblement (+3,5% / 39% des familles) à la différence des monoparentaux (-8% / 16% des familles).
- 2400 scolaires de moins de 15 ans.
- 58% de hauts niveaux de formation parmi la population non-scolarisé.
- 15 500 logements recensés dont 600 logements occasionnels
- 8000 emménagés de moins de 5 ans et 3800 depuis plus de 9 ans.
- 11 500 actifs de 15 à 64 ans pour 9700 actifs en emploi et 600 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 24% des 8200 salariés sont en contrats précaires et 20% en temps partiel. Mais aussi 1100 indépendants non-salariés.
- Parmi les actifs occupés, 31% d'ouvriers et employés pour 37% de cadre et professions intellectuelles supérieures.
- Niveau de vie médian du quartier : 1926 € / mois (Bordeaux 1861 €). Une tension inter-décile élevée : 4,3.
- En 2018, 1121 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 1009 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

Nansouty
St-Genès

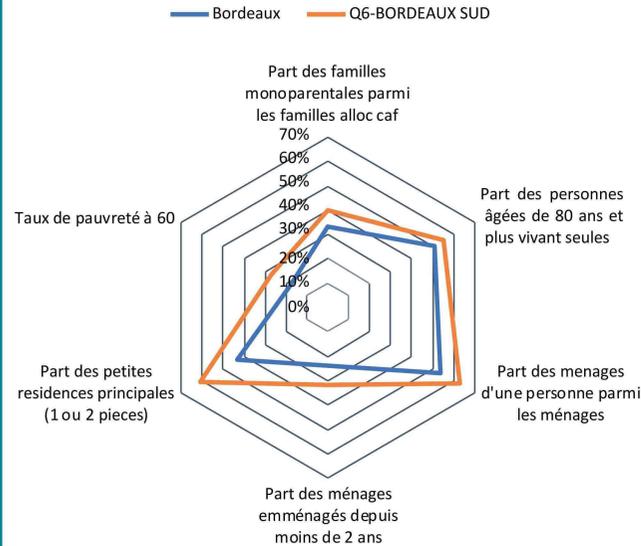
23 679 habitants
-291 habitants
en 5 ans

INSEE
RP 2017

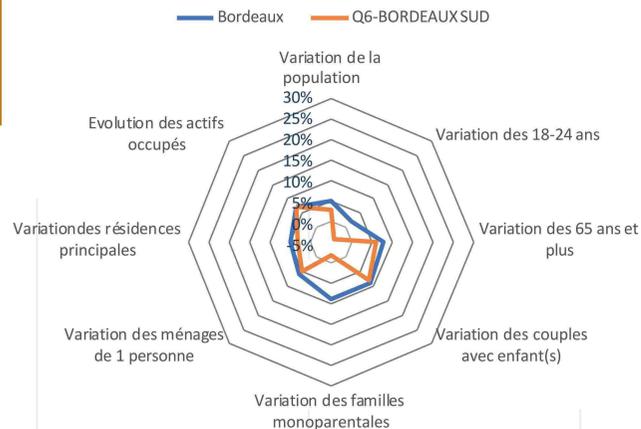


Quartiers

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



- baisse de la cohorte des 18-24 ans (-365 hab.).
- Un quartier très jeune avec 41% de moins de 25 ans. Les 18-24 ans représentent 28% (9945 Hab.) de la population du quartier.
- Une population sénior faible (8%) et diffuse.
- 22 000 ménages pour 6600 familles et 13 600 isolés résidentiels, dont 5500 jeunes de moins de 25 ans et plus de 500 octogénaires et plus.
- 2700 scolaires de moins de 15 ans.
- +7,7% de couples avec enfant(s) en 5 ans (32% des familles) et une baisse quinquennale de 2% des monoparentaux (21% des familles).
- 48% de hauts niveaux de formation parmi la population non-scolarisée.
- 24 400 logements recensés dont près de 900 logements occasionnels et près de 10 000 logements de moins de 40m².
- Plus de 14 000 ménages emménagés en moins de 5 ans
- 18 200 actifs de 15 à 64 ans pour 14 500 actifs en emploi mais 1300 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 29% des 12500 salariés en contrat précaire et 22% sont en temps partiel. Mais aussi 1500 indépendants non-salariés.
- Employés et ouvriers représentent 40% des habitants en emploi contre 26% pour les cadres et professions supérieures.
- Niveau de vie médian du quartier : 1455 € (Bordeaux 1861 €).
- En 2018 , 3436 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 2560 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

Bordeaux
Sud

35 074 habitants
+1040 habitants
en 5 ans

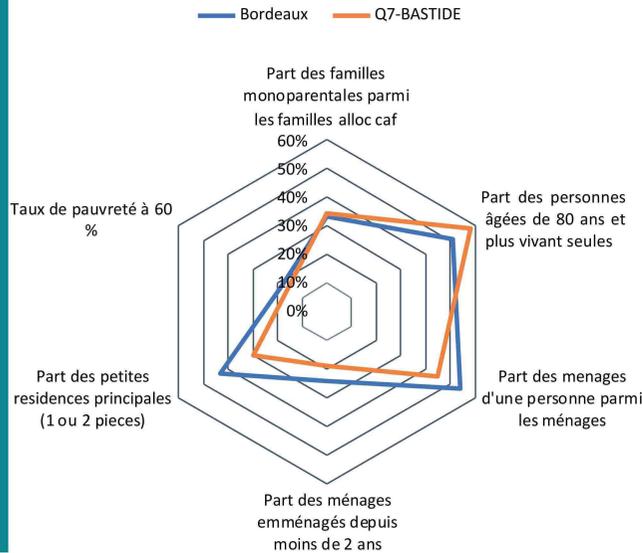
INSEE
RP 2017

Quartiers

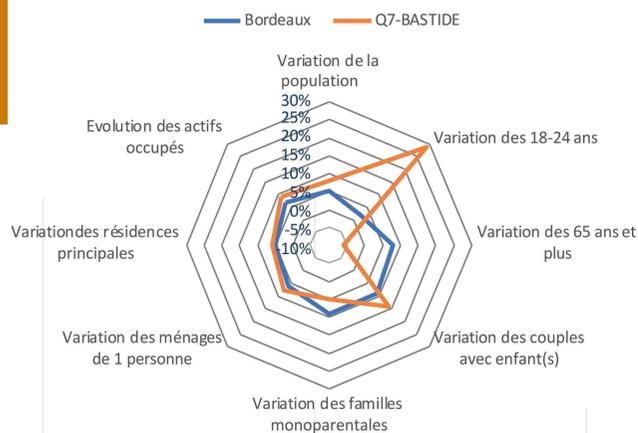
La Bastide
 16 954 habitants
 +1213 habitants
 en 5 ans

INSEE
 RP 2017

Le quartier en 6 grandeurs



Variations quinquennales



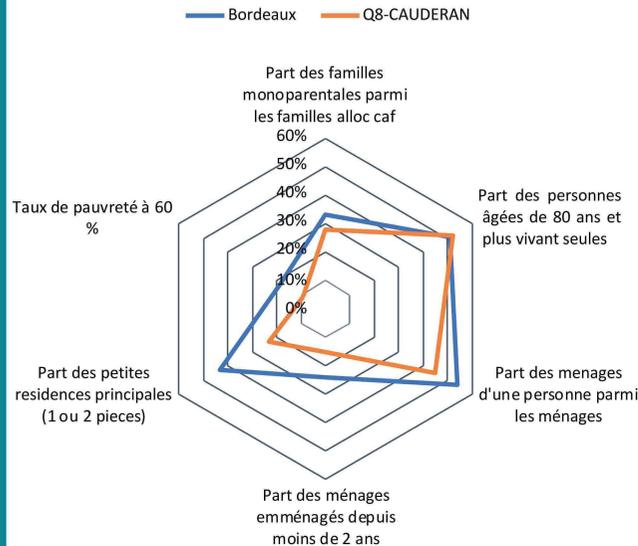
- +1213 habitants en 5 ans dont 470 jeunes de 18-24 ans.
- 25% de moins de 20 ans et 52% de 25-64 ans.
- Une population sénior (12%) en baisse (-136 habitants en 5 ans).
- 8200 ménages pour 4200 familles et 3600 isolés résidentiels dont 700 jeunes de moins de 25 ans et près de 400 octogénaires et plus.
- +13,7% de couples avec enfant(s) en 5 ans (40% des familles) et une hausse quinquennale de 5% des monoparentaux (22% des familles).
- 2300 scolaires de moins de 15 ans.
- 43% des habitants non-scolarisés ont un haut niveau de formation
- Plus de 3900 ménages (47% des ménages) emménagés depuis moins de 5 ans et 2700 depuis plus de 9 ans.
- 1400 résidences principales de moins de 40m² pour 9000 logements.
- 8800 actifs de 15 à 64 ans pour 7200 actifs en emploi (+9% en 5 ans) mais 400 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 19% des 6200 salariés sont en contrat précaire et 20% sont en temps partiel. Mais aussi 650 indépendants non-salariés.
- Employés et ouvriers représentent 39% des habitants en emploi contre 25% pour les cadres et professions supérieures.
- Le niveau de vie médian du quartier, 1667 €, masque celui, très faible, de la cité de la Benauge (1103 €).
- En 2018, 1662 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 818 allocataires CAF avaient un revenu composé à 100% de prestations...

Quartiers

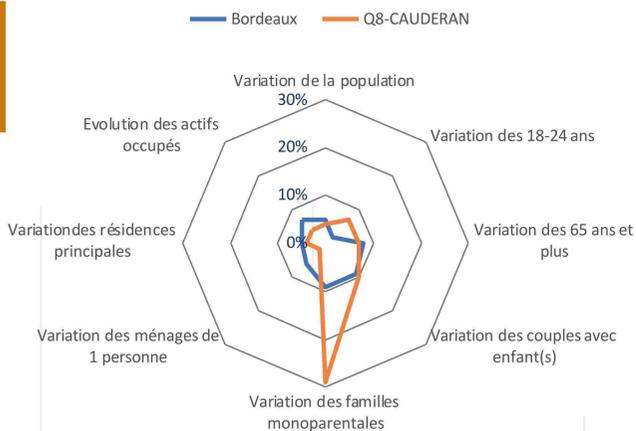
Caudéran
 42 165 habitants
 +1782 habitants
 en 5 ans

INSEE
 RP 2017

Le quartier en 6 grandeurs



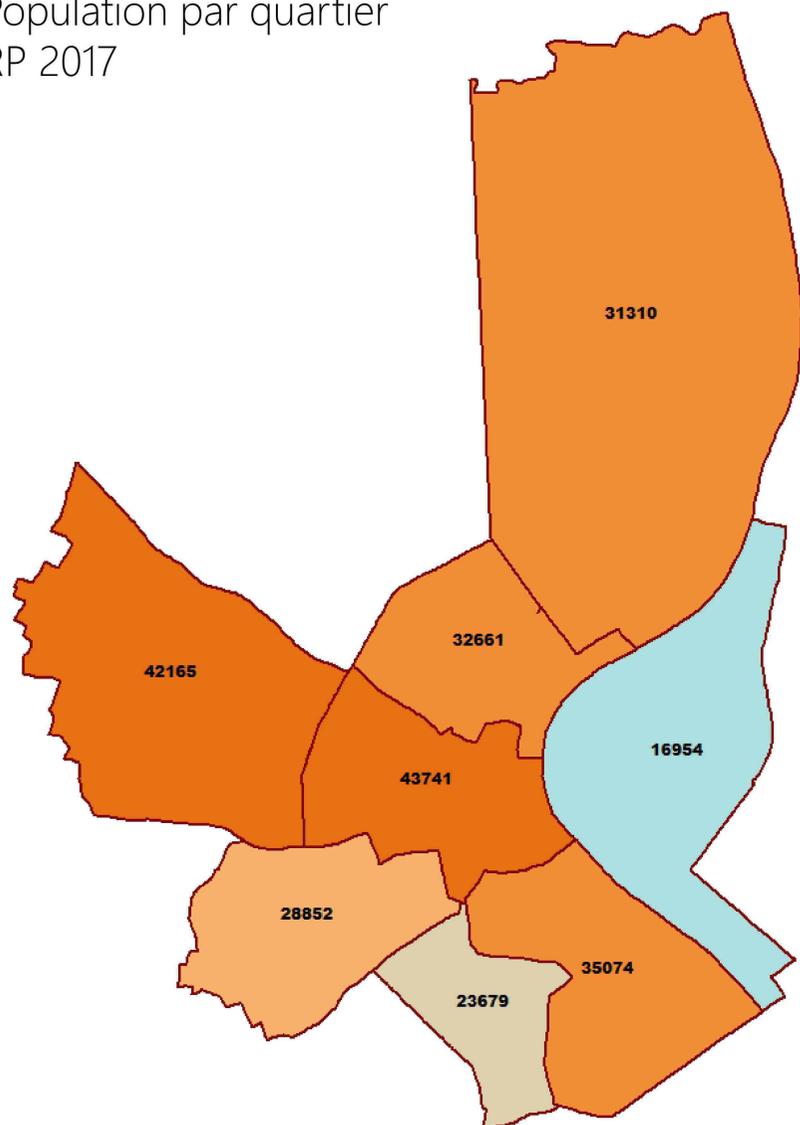
Variations quinquennales



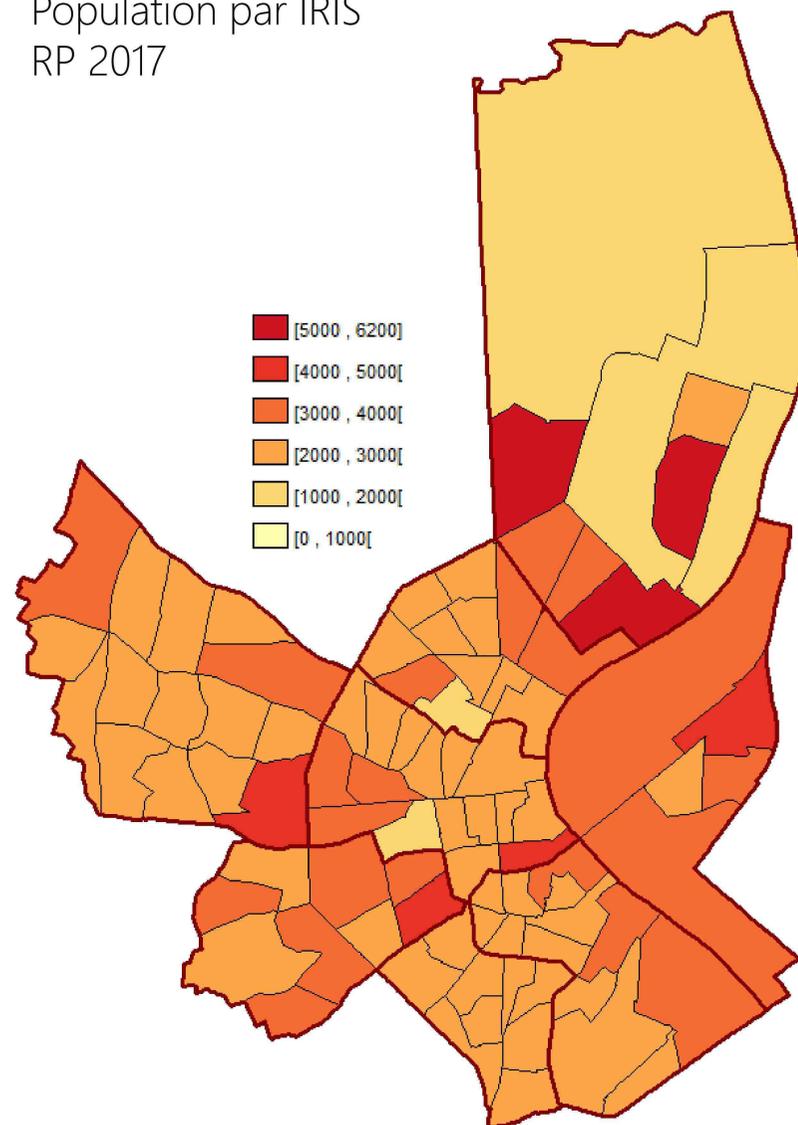
- +1782 habitants en 5 ans (+4,4%) dont 600 seniors de 65 ans et plus. Dans le même temps +700 moins de 20 ans.
- 11 200 familles parmi 21 100 ménages où les couples avec enfant(s) progressent (+9,6% / 40% des familles) mais surtout les monoparentaux (+29,5%) pour représenter désormais 19% des familles. Néanmoins, 45% des ménages (9600) se composent d'une personne dont 1800 sont âgées de 80 ans ou plus.
- 5200 scolarisés de moins de 15 ans et 4500 de 15 ans ou plus illustre un quartier familial.
- 23 000 logements recensés dont 700 résidences secondaires ou logements occasionnels.
- 8300 emménagés de moins de 5 ans et 9200 depuis plus de 9 ans. Mais 2100 résidences principales de moins de 40m².
- 20 000 actifs de 15 à 64 ans pour 17 700 actifs en emploi et 600 jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi ni en formation.
- 13% des 14 700 salariés sont en contrats précaires et 14% en temps partiel. Mais aussi 1900 indépendants non-salariés.
- Mixité parmi les actifs occupés ;, 30% d'ouvriers et employés, 28% d'emplois intermédiaires, 34% de cadre et professions intellectuelles supérieures.
- Niveau de vie médian du quartier : 2200 € / mois (Bordeaux 1861 €).
- En 2018 , 1009 habitants étaient bénéficiaires de la CMU-C et 854 étaient allocataires CAF dont le revenu se composait à 100% de prestations sociales.

Bordeaux
en quelques cartes

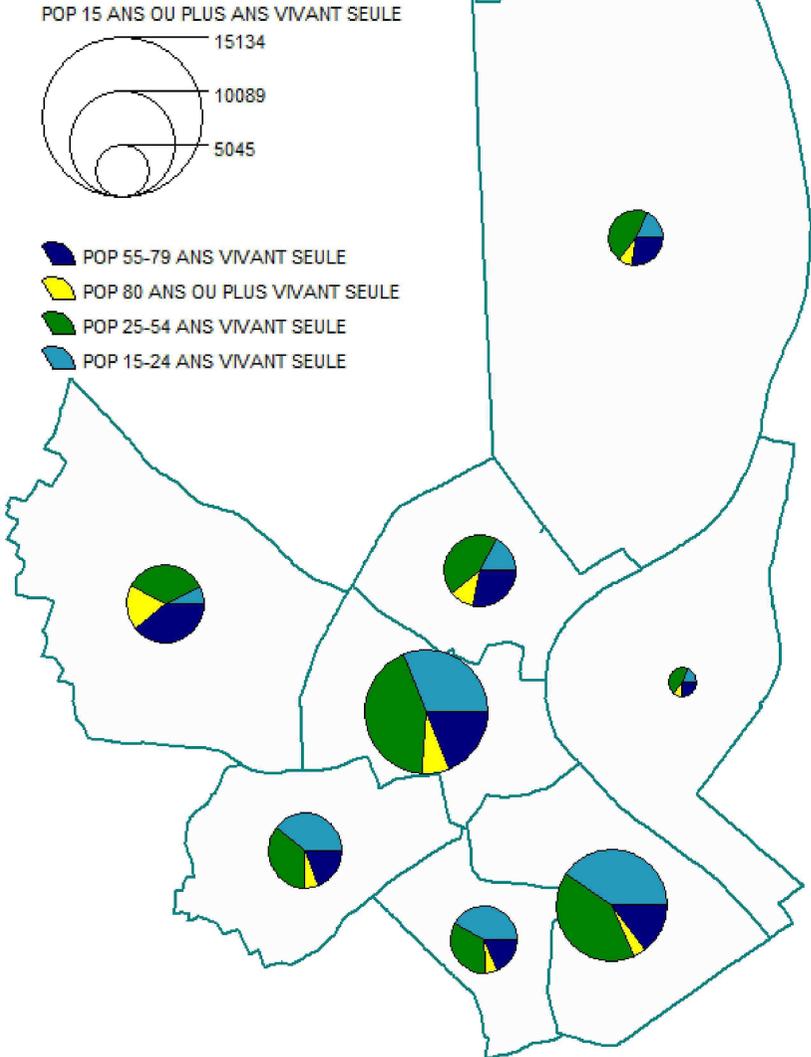
Population par quartier
RP 2017



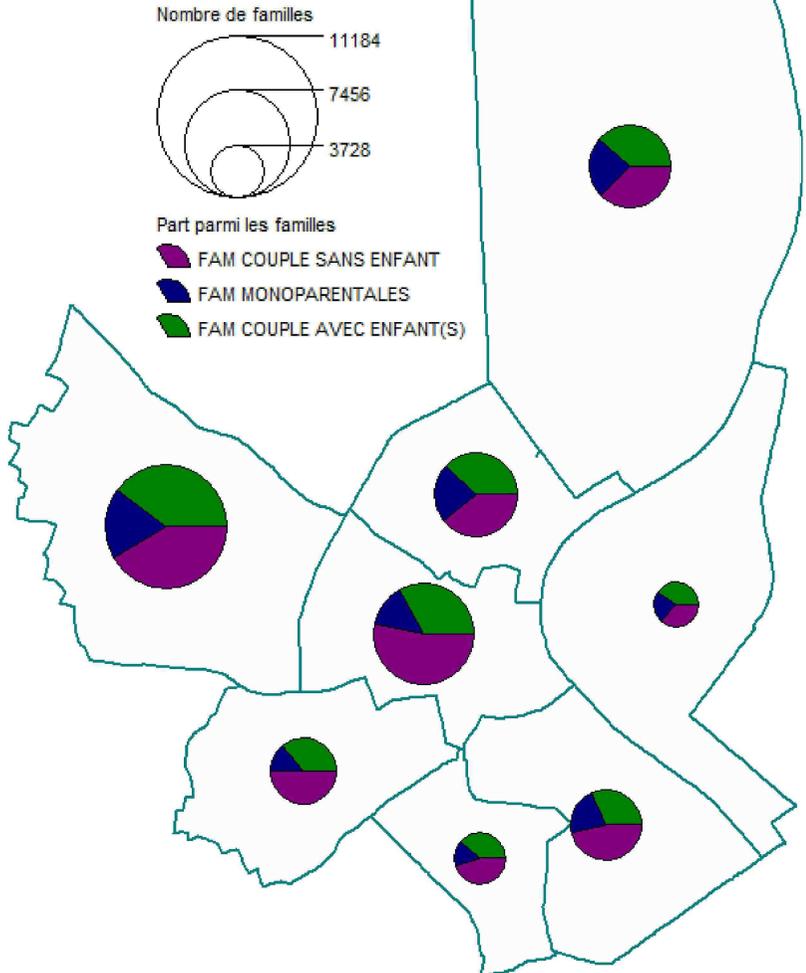
Population par IRIS
RP 2017



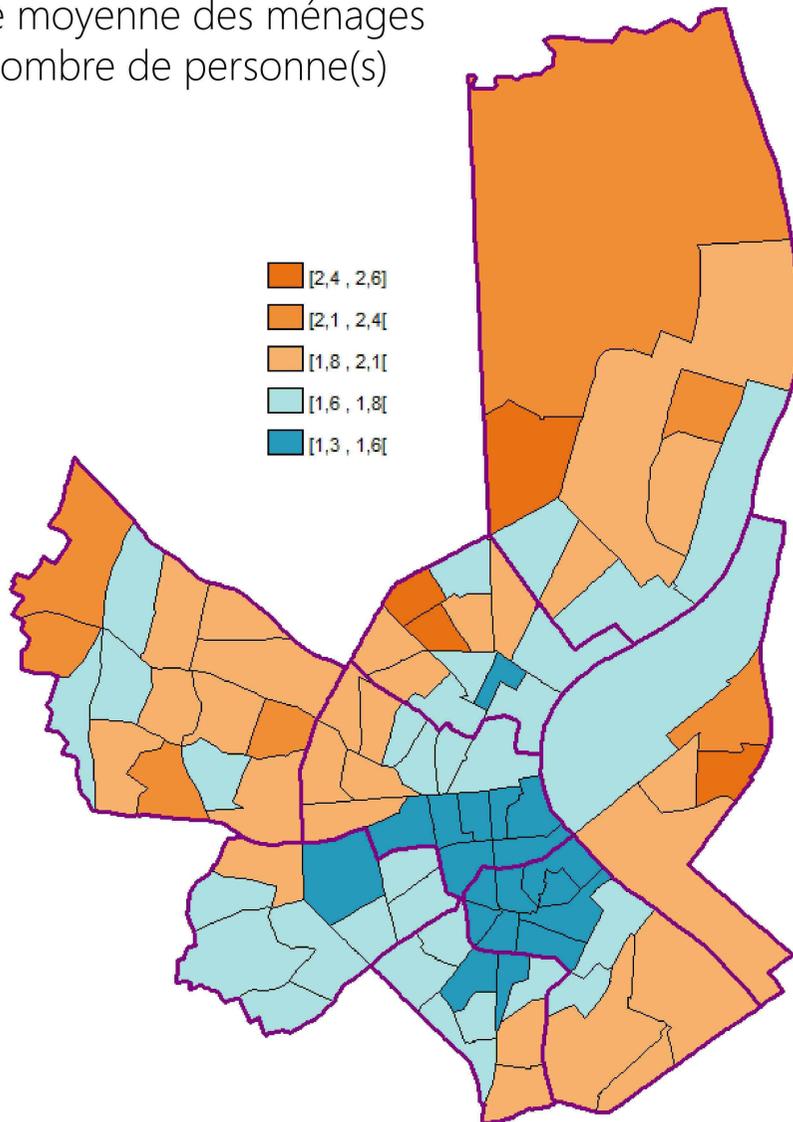
Bordelais.es résidant seul.es



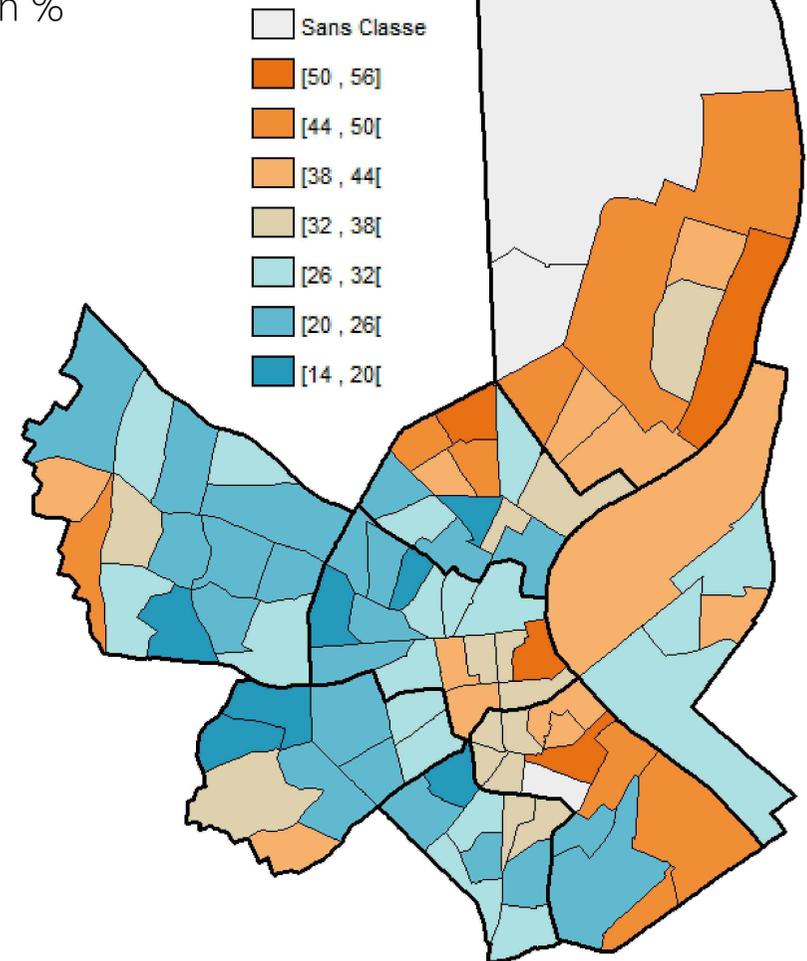
Les familles dans les quartiers



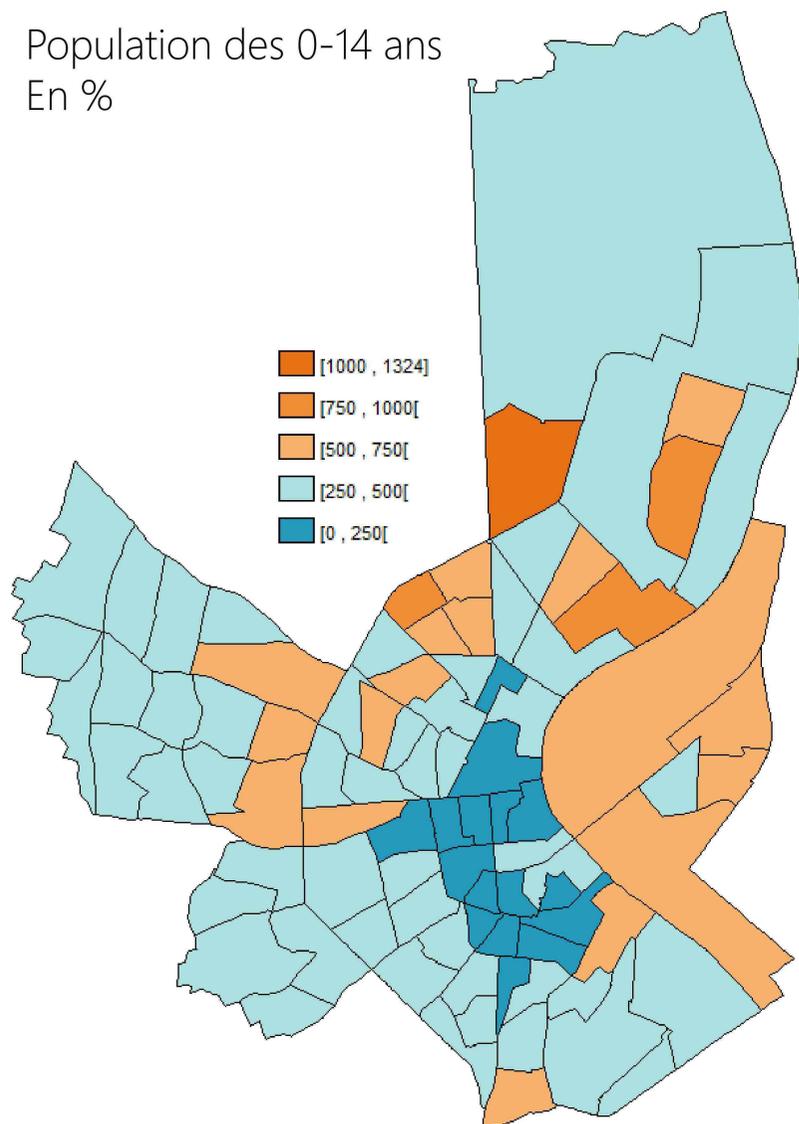
Taille moyenne des ménages
en nombre de personne(s)



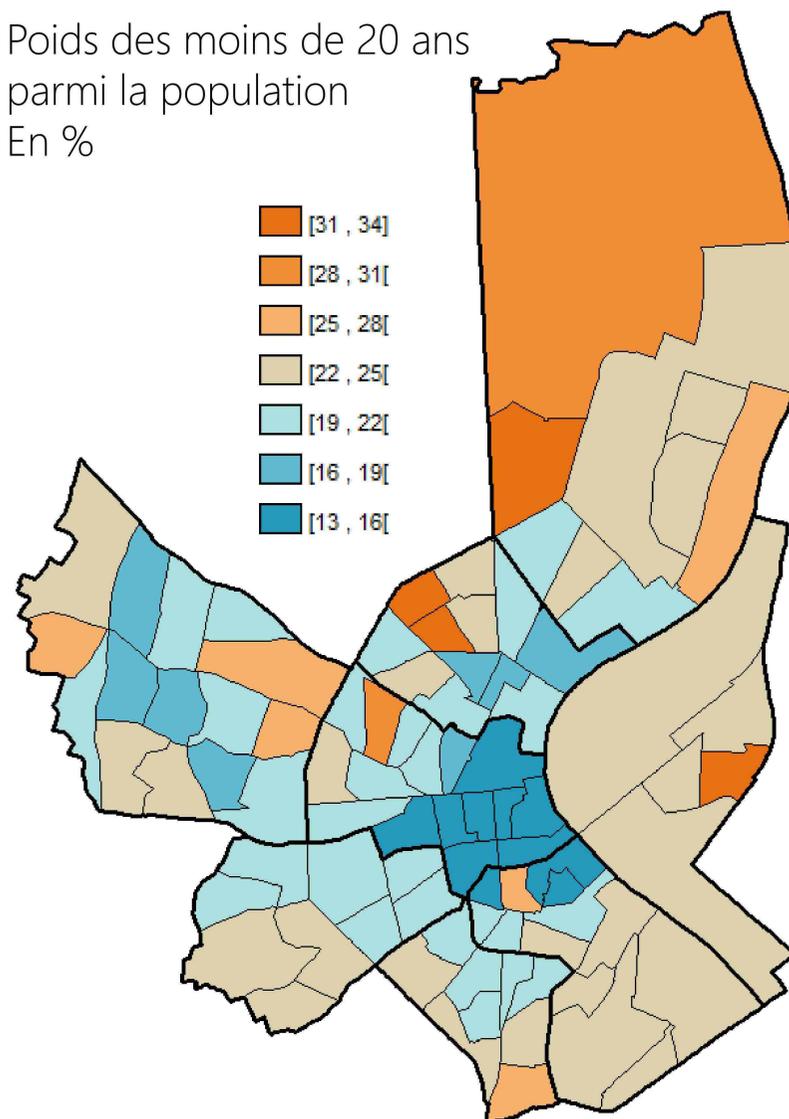
Poids des familles
monoparentales parmi les
familles allocataires CAF
En %



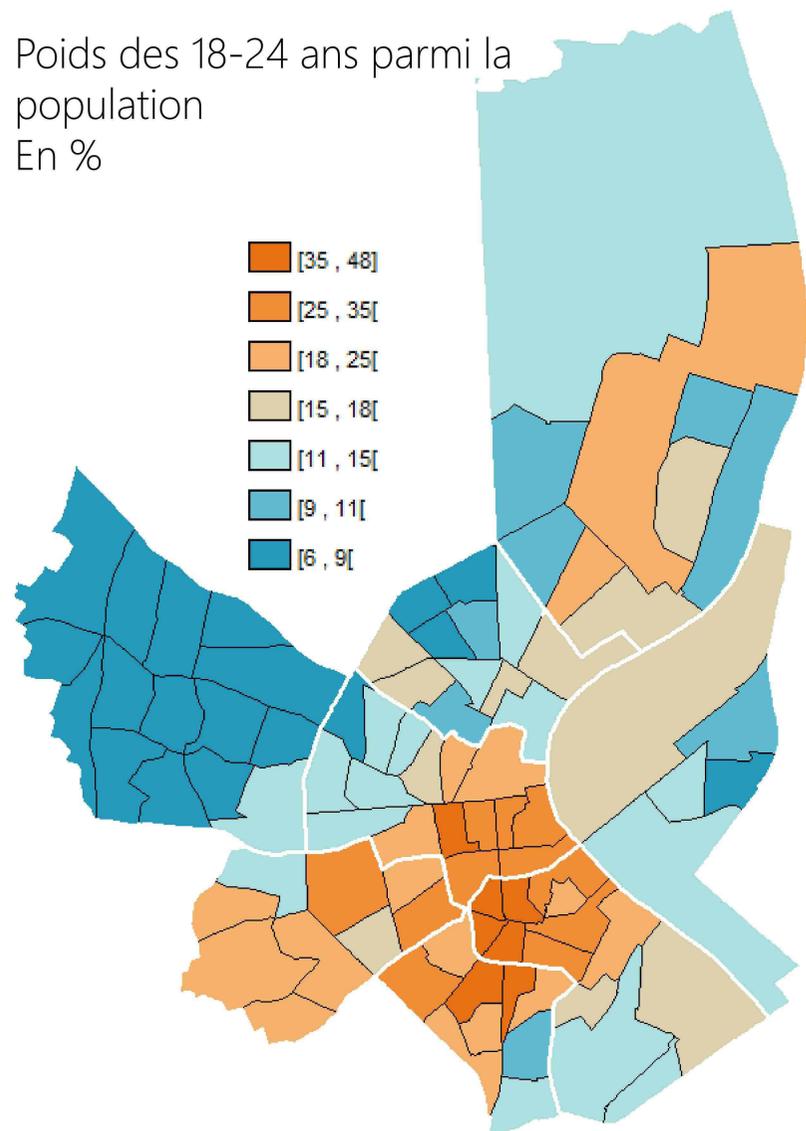
Population des 0-14 ans
En %



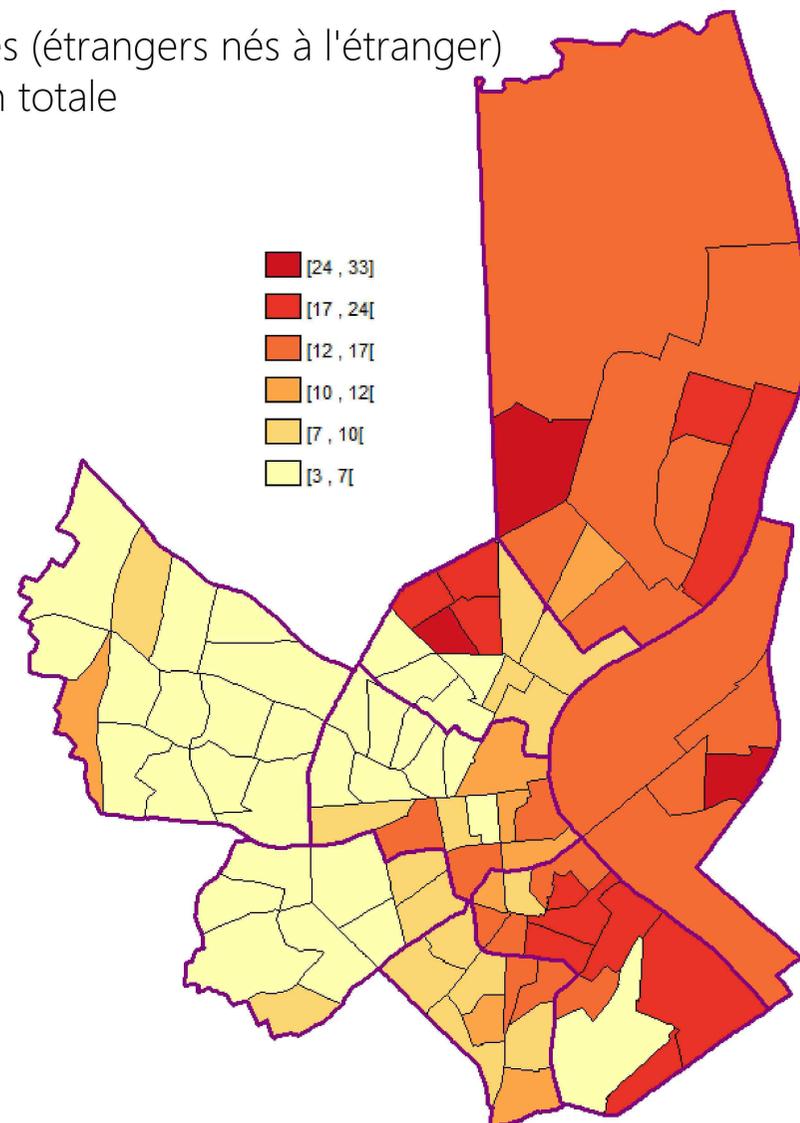
Poids des moins de 20 ans
parmi la population
En %



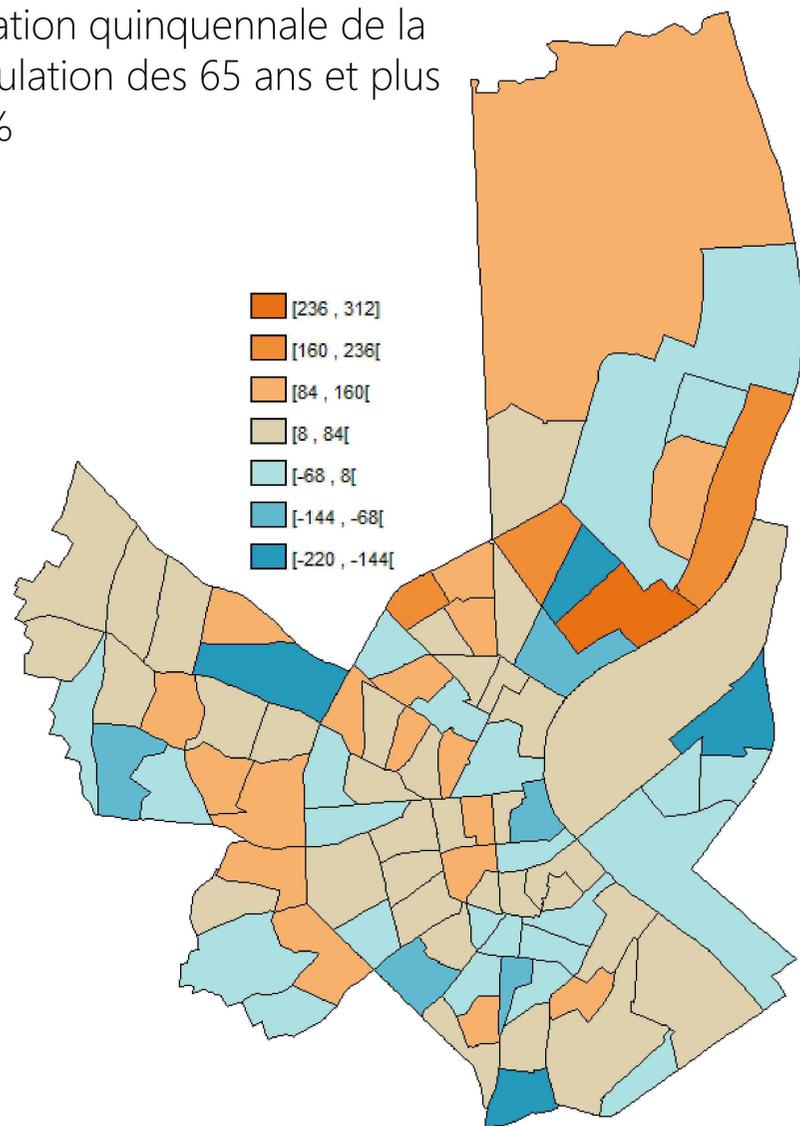
Poids des 18-24 ans parmi la population
En %



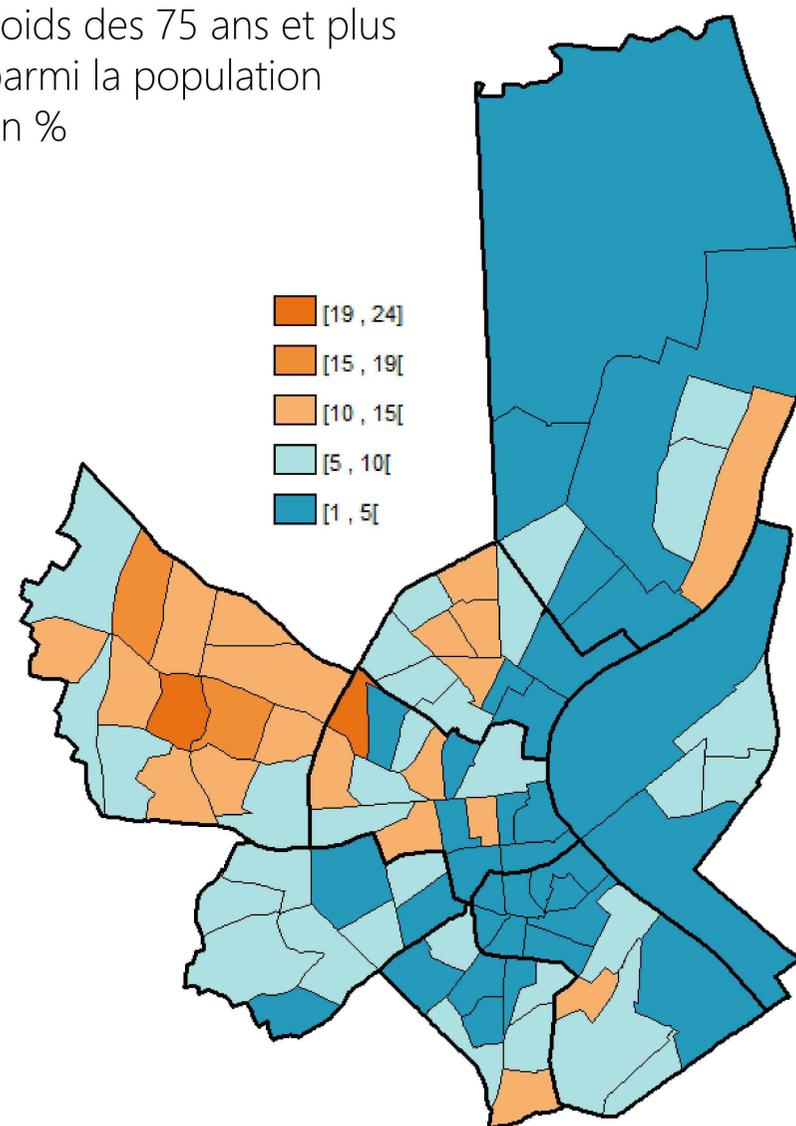
Poids des immigrés (étrangers nés à l'étranger)
dans la population totale
En %



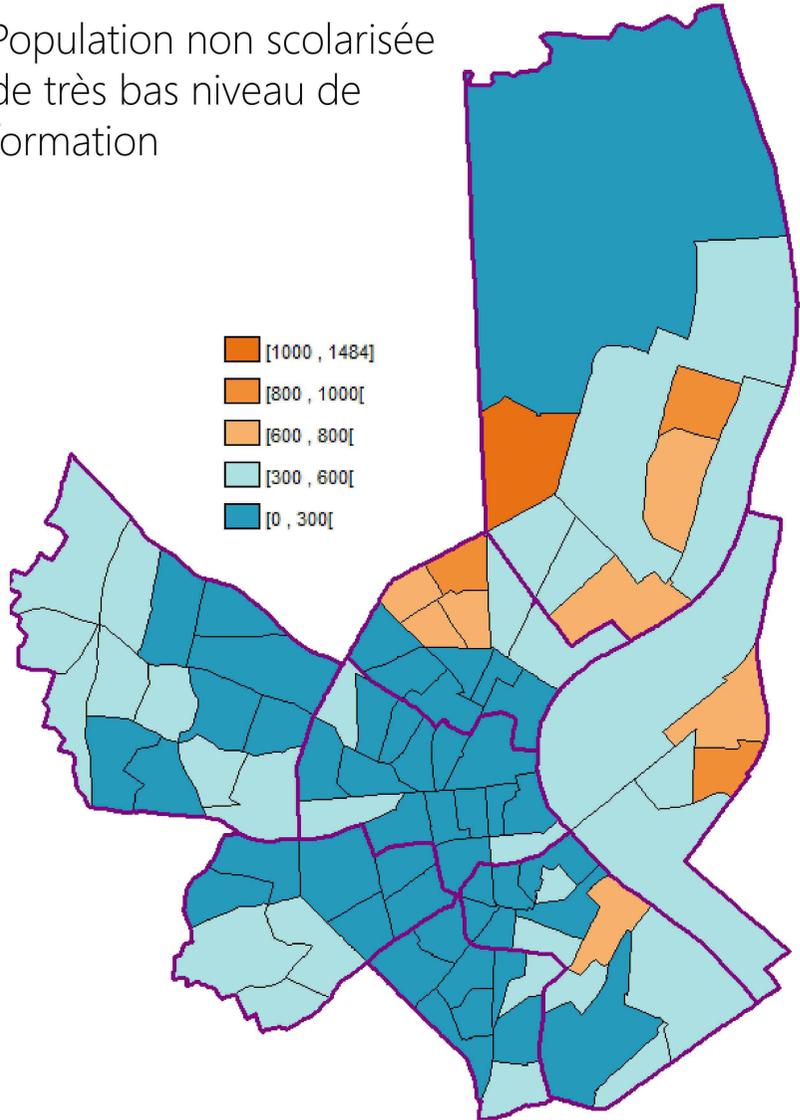
Variation quinquennale de la population des 65 ans et plus
En %



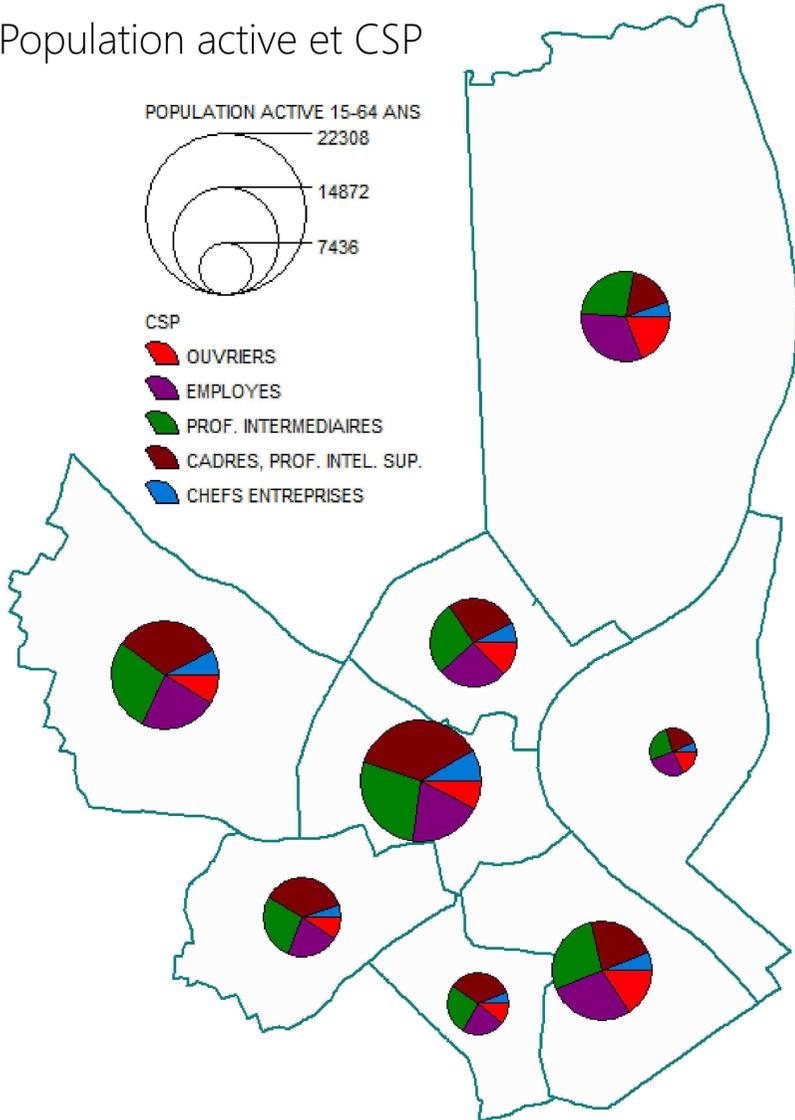
Poids des 75 ans et plus
parmi la population
En %



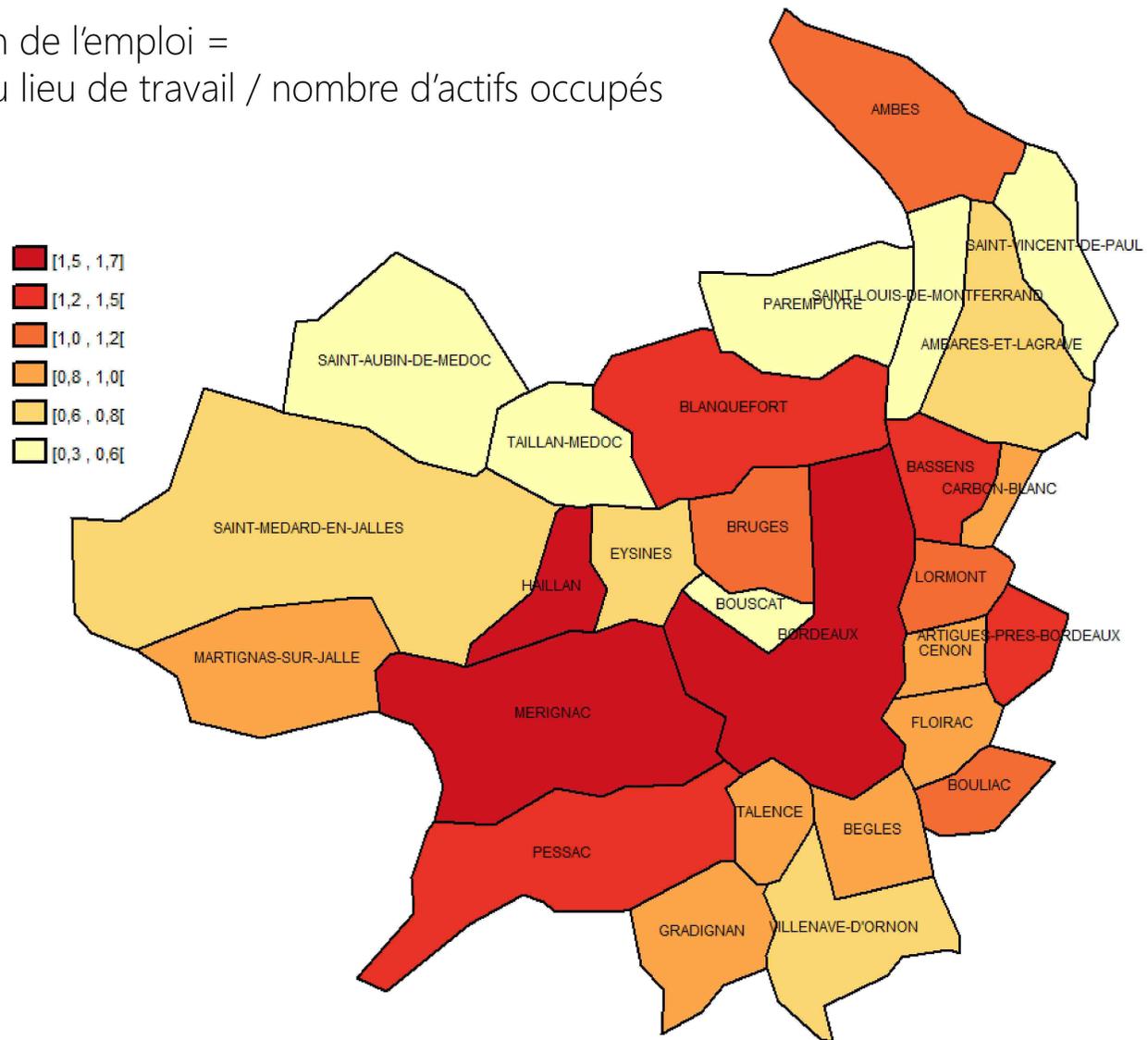
Population non scolarisée de très bas niveau de formation



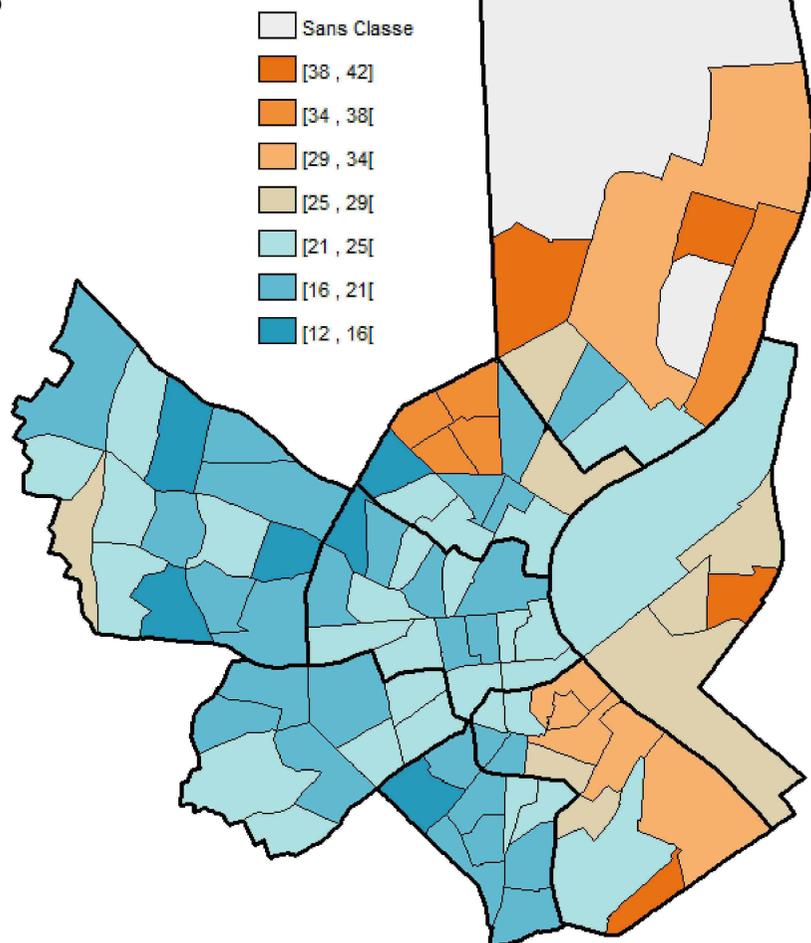
Population active et CSP



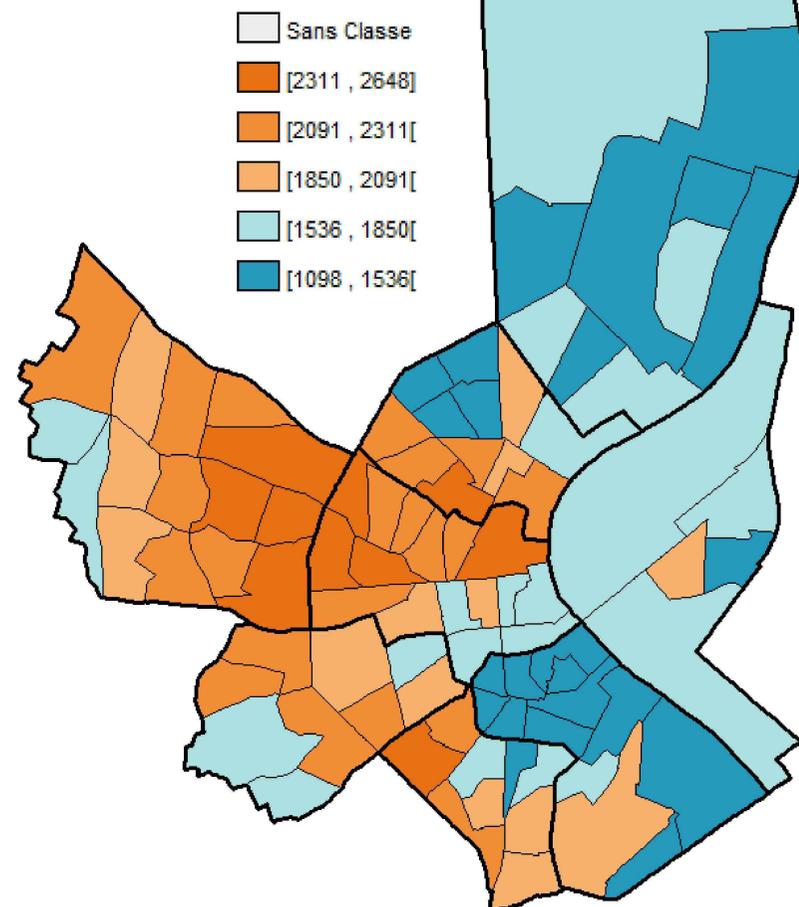
Indice de polarisation de l'emploi =
Nombre d'emplois au lieu de travail / nombre d'actifs occupés



Poids des allocataires CAF
dont le revenu est constitué
à plus de 50% de prestations
En %



Niveau de vie médian
En euros



Glossaire

Actif : La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage.

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Elle est accessible sous conditions de prise en compte de l'ensemble des ressources et prestations. Remplacée désormais par la Complémentaire santé solidaire. Pour un adulte seul le plafond d'éligibilité est de 9032 euros de ressources par an.

Déciles : Si on ordonne une distribution numérique, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires et le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Famille : Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Immigré : Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent donc pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

Inactifs : On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler,...

IRIS : signifie « Îlots Regroupés pour l'Information Statistique » et fait référence à la maille élémentaire de sectorisation statistique. La taille visée initialement était de 2 000 habitants par IRIS. Bordeaux compte 88 IRIS

Isolé résidentiel : Personne vivant seule dans une résidence principale.

Médiane et quartiles : la médiane est la valeur qui partage une distribution numérique ordonnée en deux parties égales. Les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

Ménage : Un ménage est l'ensemble des personnes vivant dans la même résidence principale, avec ou sans lien familial. Il y a un nombre égal de ménages et de résidences principales.

Niveaux de formation : Sont considérées comme de bas niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, n'ayant aucun diplôme, ou ayant un Certificat d'études primaires, un Bepc ou un brevet des collèges. Le faible niveau de formation constitue l'un des principaux facteurs de la reproduction des inégalités économiques et sociales. Sont considérées comme de hauts niveaux de formation les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, de niveau bac + 2 et plus.

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Résidence principale : D'une manière générale, la résidence principale s'entend du logement de résidence habituelle au moins 184 jours par an. C'est la résidence où se situe le centre des intérêts professionnels et matériels principaux du ménage. Cette définition exclut toute pluralité d'habitations principales.

Revenu disponible : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Unités de consommation du ménage fiscal : Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent : le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. En terme d'étude du revenu fiscal, cette unité de mesure permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge. Elle est préconisée pour comparer les niveaux de revenus entre les zones géographiques observées et pour analyser les inégalités de revenu à l'intérieur d'une même zone géographique.

[Retrouvez l'ensemble des indicateurs infr-communaux sur notre espace PowerBi en cliquant sur ce texte](#)

Nos études sur :

<https://bdx.sharepoint.com/sites/collab-externe/analyse-besoins-sociaux/SitePages/Home.aspx>

(Accès sécurisé)



Contact : P. Souchon - p.souchon@mairie-bordeaux.fr - 05 57 89 39 81



ANNEXE 2 - BORDEAUX, LA VILLE : PRESENTATION AVEC LA LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE



BORDEAUX, LA VILLE

Offres de Service



Directrice
CAF 33
Christine
MANSIET



Présidente
Caf 33
Françoise
CHAZEAU



Maire de
Bordeaux
Pierre HURMIC

OFFRES DE SERVICE

2 **Accueils Caf** (dont le siège à Bordeaux lac et Belcier)

16 **Centres Sociaux**

9 **Espaces Vie Sociale**

87 **EAJE** (soit 2 679 places agréées) :

34 **structures municipales**, dont 4 crèches familiales

34 **structures associatives**

5 **structures en DSP**

14 **structures où des berceaux sont réservé par la ville** (parmi lesquelles figure la crèche hospitalière)

REAAP 2021 : 30 porteurs de projets dont 70 actions

182 **ALSH** (soit 6 528 places agréées) :

90 ALSH – de 6 ans / 92 ALSH + 6 ans

103 structures accueil Accueil péri-scolaire (soit 4 725 places agréées) :

51 APS – de 6 ans / 52 APS + de 6 ans

CLAS accordés (2021-2022) 150 collectifs de 8 à 12 enfants -

18 **Accueils Ados**

4 **Relais Petite Enfance (RAM)**

10 **LAEP et La parentèle**

3 **ludothèques**

3 **médiations familiales**

14 **LTP**

6 **FJT Habitat Jeunes**



Les élu(e)s de la Ville de Bordeaux
Interlocuteurs privilégiés de la Caf 33



Harmonie Lecerf
Adjointe au maire
chargée de l'accès
aux droits et des
solidarités



Fannie Le Boulanger
Maire-adjointe du
quartier Nansouty
Saint-Genès
Adjointe au maire
chargée de la petite



Stéphane Pfeiffer
Adjoint au maire
chargé du service
public du logement
et de l'habitat, de
l'emploi, de
l'économie sociale et solidaire et des
formes économiques innovantes

enfance

l'économie sociale et solidaire et des
formes économiques innovantes

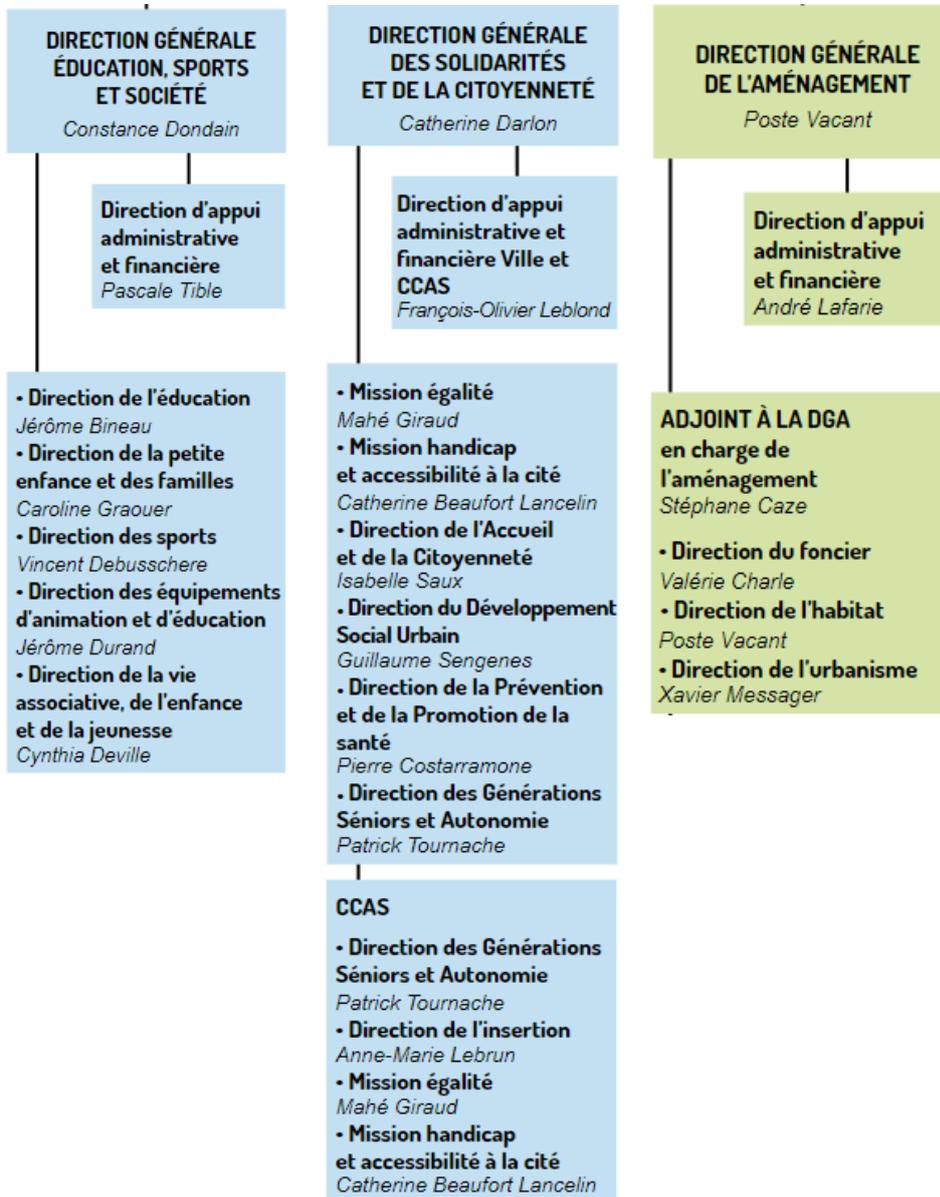


Sylvie Schmitt
Adjointe au maire
chargée de
l'éducation, de
l'enfance et de la
jeunesse



Véronique Seyral
Adjointe au
maire chargée
des quartiers
prioritaires politique
de la ville

Les services de la Ville de Bordeaux
Interlocuteurs privilégiés de la Caf 33



DIRECTION Caf de la Gironde

Directrice

Christine Mansiet

Directrice Adjointe en charge de l'offre de service

Marie-Pierre Bénaben

Sous-Directrice action sociale

Marie-Pierre Courbet-Rigaud

Responsable du département action sociale

Cécile Louey

UNITÉ TERRITORIALE de Bordeaux

Responsable d'Unité Territoriale

Silvia Masin - 06 14 67 08 13

silvia.masin-plauchud@cafbordeaux.cnafmail.fr

Assistante

Christelle Lacalmette - 05 56 43 50 11

ut-bordeaux.cafbordeaux@caf.cnafmail.fr

Conseillers territoriaux

Brigitte Danielou - 06 11 36 65 81

brigitte.danielou@cafbordeaux.cnafmail.fr

Hélène Clique - 06 14 67 08 05

helene.teixeron@cafbordeaux.cnafmail.fr

Travailleurs Sociaux

Christine Cazeaux - 05 56 43 51 04

Véronique de Lestrade - 05 56 11 76 71

Brigitte Joseph - 05 56 43 51 45

Marie-Pierre Lagarde - 05 56 43 51 73

Myriam Orçonneau - 05 56 43 51 20

Florence Sougnoux - 05 56 43 51 13

Gestionnaire Conseil

Christophe Ringeval - 05 24 73 61 06

Chargée de conseils et d'accès aux droits

Ouafaa Kasmi - 05 56 43 50 11

ut-bordeaux.cafbordeaux@caf.cnafmail.fr

UNE ÉQUIPE AU SERVICE des territoires



TERRITOIRE DE Bordeaux



caf.fr

Caf de la Gironde
Rue du Dr Gabriel Péry
33078 Bordeaux Cedex

3230 Service gratuit
+ prix appel

www.caf.fr



Caf de la Gironde



UNE ÉQUIPE AU SERVICE des territoires

La Caf de la Gironde est présente auprès de toutes les familles

La branche Famille de la sécurité sociale a deux missions prioritaires

- aider les familles dans leur vie quotidienne, faciliter, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- développer la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.

Pour remplir ces missions, elle s'appuie sur deux leviers

- le versement de prestations financières aux familles ;
- l'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés.

Son objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Nos métiers à votre service



Nos équipes d'intervention territoriale sont composées de professionnels aux compétences et à l'expertise complémentaires.

Ces équipes sont chargées de mettre en oeuvre et de coordonner les politiques d'action sociale de la Caf de la Gironde sur leur territoire.

Les **conseillers territoriaux**, en appui des partenaires locaux, portent l'offre globale de service de la Caf, au regard des besoins sociaux des territoires.

Les **travailleurs sociaux**, dans le cadre d'une offre complémentaire au versement des prestations, proposent un accompagnement social aux familles qui rencontrent un événement qui fragilise leur vie familiale : séparation, décès, impayé locatif... Dans une logique d'investissement social, ils peuvent aussi s'inscrire dans des actions collectives sur les territoires.

Les **chargés de conseils et d'accès aux droits** favorisent l'accès et le maintien des droits des allocataires en grandes difficultés en facilitant la coopération entre les services de la Caf et le réseau des partenaires.

Les **gestionnaires conseil** instruisent les dossiers administratifs des partenaires et procèdent à l'ordonnancement des prestations de service et subventions.

Les **assistantes** sont à l'écoute des allocataires et partenaires pour les orienter efficacement vers les services concernés.

Nos 6 territoires d'intervention

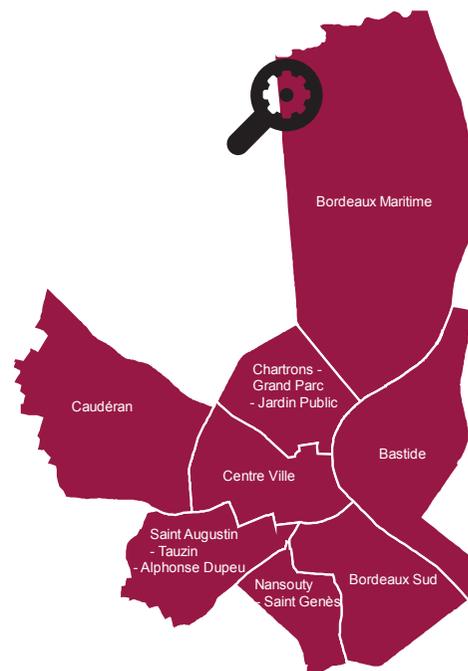


L'équipe pluridisciplinaire qui intervient sur votre territoire, vous accompagne dans la mise en oeuvre et le développement de vos projets en direction des familles.

Tous nos métiers d'action sociale y sont représentés : conseillers territoriaux, travailleurs sociaux, chargés de conseils et d'accès aux droits, gestionnaires conseil et assistantes.

Cette organisation vise à apporter une offre de service plus globale de proximité et en adéquation avec les problématiques sociales de chaque territoire.

Territoire de Bordeaux



PLUS DE **252 040** HABITANTS
RÉPARTIS SUR 49 KM²

22 049 FAMILLES ALLOCATAIRES

7 201 ENFANTS DE 0-2 ANS RÉVOLUS
30 997 ENFANTS DE 3-17 ANS RÉVOLUS

2 ACCUEILS CAF
(des professionnels de la Caf accueillent, conseillent et guident les allocataires dans leurs démarches)

ANNEXE 3 - PLAN(S) D'OBJECTIFS COMMUNS 2021-2024

Plan d'objectifs communs CTG

Tableau récapitulatif des objectifs stratégiques

Ci-dessous les 5 axes stratégiques et leurs déclinaisons en objectifs stratégiques.

Différents plans et démarches structurants des politiques municipales sont en cours d'élaboration pour un aboutissement en 2022 et 2023, concernant les champs d'intervention faisant l'objet de cette CTG : Plan Bordeaux Solidarités, plan bordeaux jeunesse, Projet Educatif de Territoire (PEdT), plan éducatif local, développement et amélioration de l'accueil du tout petit et renouvellement du contrat de Ville.

Cette convention fera l'objet d'évolutions permettant d'articuler les objectifs opérationnels de la CTG et ceux issues de ces documents stratégiques d'intervention à venir. Ces évolutions feront l'objet d'un consensus entre les signataires.

Les axes stratégiques de cette CTG constituent des priorités d'intervention qui si elles font l'objet de développements et de restructuration resteront structurantes.

1) Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et concourir à l'épanouissement des enfants

Population	Objectifs stratégiques
Tout public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la réussite éducative des enfants / jeunes (0-25ans) (notamment sur les territoires prioritaires du nord avec la Cité éducative) ✓ Agir en prévention sur les facteurs déterminantes de la santé et soutenir l'amélioration de l'accès aux soins et à l'hygiène pour toutes et tous
Petite enfance (0-3ans) et famille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner tous les parents dans l'exercice de leur rôle (valable pour les 0-18 ans) : donner les moyens d'exercer sa parentalité et prendre en compte les préconisations du rapport des 1 000 premiers jours de l'enfant ✓ Développer l'éveil culturel et artistique ✓ Rendre accessible à tous les parents, les connaissances sur le développement du jeune enfant et de l'enfant ✓ Placer le respect du rythme et les besoins de l'enfant au cœur des projets pédagogiques des EAJE municipaux ✓ Engager les structures municipales dans une démarche écologique, inclusive, responsable ✓ Garantir une alimentation équilibrée, préparée sur place ou en liaison chaude et lutter contre le gaspillage alimentaire
Enfance (3-11ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un parcours d'activités éducatives périscolaires et extra scolaires et d'interclasse, accessible à tous et équitable sur l'ensemble de la ville ✓ Revoir le PEdT (Projet Educatif de Territoire)
Jeunesse (12-25ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer et mettre en œuvre une politique à destination des jeunes adaptée, lisible, évolutive et co-construite ✓ Inclure les jeunes dans la révision du PEDT

2) Garantir l'accès juste et équitable à tous les droits et services de toutes les personnes qui le nécessitent

Population	Objectifs stratégiques
Tout public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les personnes qui le nécessitent vers l'accès juste et équitable à tous les droits et aux moyens de subvenir aux besoins vitaux ✓ Améliorer et simplifier la prise en compte des demandes des usagers (simplification administrative) ✓ Faire de l'accès au numérique un droit pour toutes et tous par une politique d'inclusion numérique volontariste ✓ Accueillir dignement les familles et les autres chercheurs de refuges (lieux, aides aux démarches...) ✓ Lutter contre toutes les formes de discriminations (liées à un handicap, au genre, à l'origine supposée, à la non-maîtrise du numérique...) ✓ Favoriser l'accès à la langue Française ✓ Favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et accessible (projets de résilience alimentaire notamment) ✓ Garantir l'accès aux soins pour une meilleur santé
Petite enfance (0-3ans) et famille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir la pérennisation, la professionnalisation et la qualité de l'accueil individuel ✓ Développer l'équité dans l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant sur le territoire
Enfance (3-11ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer et faciliter l'accès à l'offre périscolaire et extrascolaire au plus grand nombre
Jeunesse (12-25ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les offres à destination des jeunes et les rendre plus visibles

3) Soutenir l'animation locale de la vie sociale au travers des structures de proximité afin de favoriser l'orientation, l'intégration, et la participation des habitants

Population	Objectifs stratégiques
Tout public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir les structures d'AVS (animation de la vie sociale : centres sociaux et EVS) dans leurs principales missions tournées vers : l'accueil, l'attention portée vers les publics fragilisés, les actions collectives (famille) d'accompagnement social, la participation des usagers, le rôle de coordination et lieu ressource pour les acteurs. ✓ Favoriser la démocratie participative et permanente ✓ Améliorer l'accès aux pratiques culturelles et sportives ✓ Accompagner l'engagement dans les associations et renforcer la participation citoyenne dans les structures d'animation de quartier (centres sociaux, maisons de quartiers, EVS, clubs sportifs, amicales...) ✓ Accompagner la création de nouvelles structures d'animation
Petite enfance (0-3ans) et famille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les liens avec le réseau des acteurs sociaux de proximité pour mieux accompagner et orienter les familles ✓ Développer des solutions d'accueil adaptées à la réalité de certains parcours familiaux ✓ Renforcer l'offre de rencontres et d'activités à destination des tout-petits, de leurs parents et des professionnels qui les accompagnent.
Enfance (3-11ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'interconnaissance des structures pour davantage de mobilité et de découverte à destination des enfants et des jeunes
Jeunesse (12-25ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner la création d'événements et de lieux dédiés pour les jeunes afin de valoriser leur place dans la cité

4) Améliorer l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des publics notamment les plus vulnérables / fragilisés

Population	Objectifs stratégiques
Tout public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accentuer l'information de l'accès aux droits autour du logement et notamment la lutte contre les logements non-décents et l'habitat indigne (la problématique des squats) ? et le surpeuplement : remarque de la Caf ? ✓ Lutter contre la précarité énergétique ✓ Concourir (à l'insertion) et à l'accès au logement décent des publics s'abritant dans des squats et les chercheurs de refuges ✓ Favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers de la politique de la ville par la rénovation urbaine et la régulation du marché (notamment au travers la politique renouvellement urbain des quartiers d'habitat social) ✓ Expérimenter la mise à disposition de logements favorisant le développement d'une activité professionnelle (notamment pour les assistantes maternelles) ✓ Structurer une démarche partenariale d'observation du territoire avec la direction de l'Habitat de Bordeaux Métropole
Petite enfance (0-3ans) et famille	-
Enfance (3-11ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les propositions d'activités /lieux d'accueil innovant-atypique
Jeunesse (12-25ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer l'offre de logements pour tous les jeunes et faciliter l'accès à l'offre de logements intergénérationnels

5) Faciliter l'insertion sociale et professionnelle et les parcours de formation notamment pour les familles monoparentales et les jeunes

Population	Objectifs stratégiques
Tout public	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la formation qualifiante ✓ Favoriser l'accès aux droits / emploi / formation des travailleurs précaires (et non qualifiés) → accompagner / orienter ✓ Accentuer la coordination des partenaires afin d'optimiser l'accompagnement des publics
Petite enfance (0-3ans) et famille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Face à la pénurie de professionnelle dans ce secteur, agir pour revitaliser, promouvoir et valoriser la filière et les métiers de la petite enfance ✓ Réformer les critères d'attribution pour faciliter l'accès des jeunes parents à un mode d'accueil pour leur(s) enfants ✓ Réserver des places d'accueil pour permettre aux parents pour s'inscrire dans un parcours d'insertion et accéder à la formation qualifiante
Enfance (3-11ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler et faciliter les parcours des métiers d'animateurs
Jeunesse (12-25ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et vers l'accès à l'emploi pour une insertion réussie

ANNEXE 4 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Pour mener à bien les engagements arrêtés par la présente convention, les parties conviennent des instances de décision et de pilotage suivants :

- **Le comité de pilotage (niveau stratégique)**

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Bordeaux. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

Elle se réunit, en principe, une fois par trimestre.

- **Le Comité Technique (niveau opérationnel)**

Il est composé de référents identifiés de la CAF et de la Ville. Il a pour mission de préparer les décisions portées à la connaissance du comité de pilotage pour validation. Il se réunit autant que de besoin.

- **Les groupes de travail thématiques**

Ils sont composés de référents identifiés de la CAF, de la Ville, d'acteurs de terrains, de professionnels, de bénévoles, et d'habitants et de familles. Ils ont pour vocation à travailler de façon concertée à la définition et la réalisation d'actions et/ou projets à mettre en œuvre pour répondre à la fois aux axes stratégiques définis dans la présente convention ainsi aux besoins émergents.

Remarque : Le secrétariat permanent est assuré par **la Commune et la CAF en alternance.**

ANNEXE 5 - EVALUATION

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la Convention Territoriale Globale comme nouvel outil des Politiques Sociales Familiales. Elle vise à mesurer les impacts de la CTG sur les pratiques des acteurs, en repérant les changements occasionnés avec l'intervention publique sur le territoire. L'évaluation a la finalité d'aider à la décision, d'encourager la convergence des points de vue par une mobilisation des acteurs et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Evaluer c'est se poser la question suivante : dans quelle mesure la Convention Territoriale Globale permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger de nouvelles réponses ?

Les préalables :

- Un référent Caf, un référent Ville
- Informer les acteurs concernés de leur inscription dans la démarche partagée

Les principes :

- La négociation des questions évaluatives en Comité de pilotage CTG
- La concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la CTG (démarche participative)
- La consolidation d'un dialogue avec la diversité des publics locaux (prise en compte de l'hétérogénéité des points de vue)
- La « transparence » de la négociation de la commande jusqu'à la restitution des résultats
- La distanciation par une conduite d'évaluation de manière impartiale et autonome

L'évaluation se compose de deux étapes :

- Le suivi des résultats (effectivité et efficience)
- L'évaluation des impacts (mesure des effets)

La méthodologie proposée fera écho aux principes énoncés ci-dessus :

- Co-construction des questionnements et de l'outil d'évaluations
- Désignation des référents et constitution d'un comité de suivi de l'évaluation
- Consultation des différentes parties prenantes à la CTG (élus, associations, professionnels, habitants) : L'évaluation ne sera pas exhaustive, des groupes seront constitués à partir des thématiques qui auront été négociées au préalable
- Partage des outils d'évaluation : indicateurs, critères, composition des groupes...
- Mise en œuvre et suivi des résultats

En fin de convention, une analyse accompagnée de conclusions et de préconisations seront réalisés quant à la plus-value de la CTG (dernier trimestre 2024). Des restitutions des résultats seront à prévoir (1^{er} trimestre 2025).



Petit mémo des financements de la caf



Petite enfance

Prestations de service pour les structures EAJE	Financement des heures facturées
Bonus handicap	Financement par places en fonction des publics accueillis (enfants en situation de handicap)
Prestation de service pour les Relais Petite Enfance	Financement des Equivalents temps plein pour l'animatrice de RPE
Bonus Relai Petite Enfance	Financement pour la mise en œuvre de missions complémentaires
Prestations de service LAEP	Financement des heures d'ouverture et de préparation
Financements sur projets spécifiques	Subvention Fonds d' Accompagnement Publics et Territoires en fonction des projets.
	Fonds de rééquilibrage territorial
Aides à l'investissement Plan Rebond 2021	Plans crèches, PAEI (+10% de création de places) Projets instruits avant 31 décembre 2021 (Plans validés PMI-Ebauche du projet-Budget prévisionnel)
	Fonds de modernisation des EAJE
	Fonds locaux (ludothèques par exemple)
	Aide à l'installation des assistantes maternelles
Aides exceptionnelles COVID 19	Aides à la fermeture des places Aide à la réouverture



Enfance jeunesse

Prestations de service pour les structures d' Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH	Financement des heures réalisées
Prestations de service pour les structures l'Accueil Péri Scolaire (- de 12 ans)	Financement des heures réalisées
Prestation de service pour le accueils ados (12-17 ans)	Financement des heures réalisées.
Prestation de service Plan mercredi Prévention	Dans le cadre du plan mercredi financement bonifié des heures développées le mercredi. Horaires étendus jusqu'à 20h (QPV ou territoire concerné par des actes de violence) Financement FPT
Prestation de service jeunes	Financement d'ETP d'animateurs dans le cadre de projets agréés par la caf (nouvelle prestation de service)
Financements sur Projets pour les jeunes de 11-25 ans	Fonds Public et territoire mobilisé dans le cadre du schéma départemental de la jeunesse
Financements sur projets spécifiques	Subvention Fonds Public et territoire en fonction des projets.
Contrat Enfance Jeunesse (Fin décembre 2022)	Prestation de service bonifiée permettant d'accompagner le développement de l'offre sur le territoire. Montant supplémentaire versé à la collectivité
	Cette PSEJ se transforme en Bonus territoire CTG à compter de 2023 pour la ville de Bordeaux



Le soutien à la parentalité

Prestations de service pour les projets d'accompagnement à la scolarité CLAS	Financement de collectifs d'enfants (8 à 12 enfants)
Projet autour des vacances des familles	Subvention sur projets de départs en vacances aux opérateurs associatifs et municipaux
Projet autour des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents REAAP	Subvention pour des projets d'actions autour du soutien à la parentalité
Médiation familiale	Prestation de service versée aux associations habilitées par la caf de la Gironde
Point rencontres	Prestation de service versée aux points rencontres.
Aide à domicile	Prestation de service liée aux heures de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'Auxiliaire de Vie Sociale(AVS) en fonction des critères CAF
Logement temps partagé	Mise à disposition ponctuelle d'un appartement pour le parent séparé pour le maintien des liens avec ses enfants.



L'animation de la vie sociale

Prestations de services pour les Espaces de Vie Sociale EVS	Financement sur agrément d'un % des dépenses
Prestation de services des centre sociaux et d'animation : agrément Caf	Prestation globale et coordination : financement d'un % du pilotage (direction- accueil -comptabilité.)
Centres sociaux et d'animation	Prestation collective famille : financement d'un % du poste de référent famille.
Aides au fonctionnement sur projets	Fonds d'Accompagnement Publics et territoires sur projet spécifique
Investissement	Subventions pour aide à l'investissement en fonction de zones de priorités.
Foyers de jeunes travailleurs	Prestation liée à l'agrément du projet social pour financement de la fonction socio éducative

ANNEXE 8 - BILAN THEMATIQUE DE LA CTG 2014-2020

Eléments de bilan de la précédente convention

Un bilan synthétique relatif **aux 7 engagements réciproques** a été réalisé par les partenaires.

- **AXE 1.** Renforcer le partenariat pour partager, mobiliser et agir (*Gouvernance de la démarche et l'observation du territoire*)
- **AXE 2.** Concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil des *enfants* (*Développement de l'offre en EAJE (établissement d'accueil des jeunes enfants)*)
- **AXE 3.** Structurer une offre jeunesse adaptée aux besoins des familles (*Accompagner le Projet Educatif de Territoire (PEDT), l'offre d'accueil péri et extra-scolaire, évolution des projets en direction des adolescents*)
- **AXE 4.** Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants (*Actions innovantes de soutien à la parentalité, école ouverte, cafés des parents*)
- **AXE 5.** Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement (*Le schéma local d'animation de la vie sociale et lien avec les centres socioculturels*)
- **AXE 6.** Favoriser, pour les familles les conditions de logement et un cadre de vie de qualité (*Développement de l'offre habitat Jeune, développement d'actions fédérant les partenaires sociaux sur les questions du logement, plus particulièrement sur la non-décence et le surpeuplement*)
- **AXE 7.** Garantir à chacun une place pour mieux vivre à Bordeaux (*Les questions d'alimentation, numérique (accès aux droits), l'insertion sociale et professionnelle*)

Vous trouverez ci-dessous des diapositives relatives aux éléments de bilan des 7 axes.

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*Gouvernance et
observation*

*L'observation
des territoires
(quartiers)*

AXES

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

CHAMPS
THÉMATIQUES
À EXPLORER

*Axe 1 : Renforcer le partenariat pour partager,
mobiliser et agir*

- Partager nos analyses du territoire, par la structuration d'une démarche de veille sociale territoriale : mise en place d'un observatoire
- Garantir l'évolution des réponses sociales pour l'ensemble des bordelais (y compris pour les populations les plus fragilisées)
- Mise en place d'une instance "Le Comité d'Experts" qui a réalisé différentes études ciblées sur des territoires et/ou populations
- Veille et actions assurées dans le cadre du Contrat de Ville (politique de la ville)
- Mettre en place une stratégie de la donnée ?
- Assurer une veille sociodémographique et d'observation des territoires (quartiers) qui permettent une anticipation et une réactivité face aux besoins ?
- Redéfinir une nouvelle gouvernance de la CTG ?

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*Petite Enfance /
Parentalité*

AXES

Principales
réalisations

Champs
thématiques à
explorer

*Axe 2 : Concourir à l'épanouissement des familles, à l'accueil
des enfants et faciliter la relations parents-enfance :
Le schéma de services aux familles*

- Poursuivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire en adéquation avec la prospectives des besoins.
- Valoriser les actions d'accompagnement à la parentalité
- Maillage du territoire au niveau des besoins d'accueils PE
- Création de LAEP municipaux
- Augmentation du temps de psychomotricien dans les EAJE.
- Un service spécialement dédié aux questions parentalité (SFP)
- Valorisation des missions Eveil culturel et artistique au sein des EAJE
- Projet Petit Prince : mutualisation
- Réflexion dans le champ du handicap avec les notions de répit, de passerelle
- Favoriser et valoriser l'insertion sociale et professionnelle en offrant des modes d'accueils mais en travaillant avec tous les partenaires du territoire
- Valorisation mode d'accueil individuel
- Professionnalisation des Assistantes maternelles et pérennisation en vue d'une offre de mode d'accueil large et variée sur le territoire.

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

Enfance / Jeunesse

Axe 3 : Structurer une offre adaptée aux besoins des familles

AXES

- Adapter l'offre accueils de loisirs aux besoins des familles et notamment des plus précaires
- Co définir et accompagner un Projet Educatif de Territoire PEDT, en adaptant des offres éducatives suite à la réforme des rythmes scolaires.
- Développer l'accompagnement des actions pour et par les jeunes

REALISATIONS

- Augmentation du nombre de places en accueils périscolaires et extrascolaires
- Renforcement de la qualité du partenariat avec les acteurs éducatifs
- Mise en place d'une coordination jeunesse au sein de la Ville

PERSPECTIVES

- Co-écriture d'un nouveau PEDT et prise en compte accrue des enfants à besoins spécifiques
- Soutien renforcé des actions passerelles vers les pré ados (9-12 ans)
- Consolidation d'une feuille de route partagée par les élus via un PACTE Jeunesse

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*Axe 4 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
(actions innovantes de soutien à la parentalité, école ouverte, cafés des parents)*

AXES

- Mettre en œuvre un schéma local parentalité, défini avec la ville et les partenaires (consolidation d'une mission de coordination)
- Encourager et accompagner les projets de lieux et les actions innovantes de soutien à la parentalité
- Simplification des appels à projets CLAS et REAAP
- Proposer un accompagnement spécifique pour les monoparents à bas revenus

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

- Expérimentation de l'école ouverte Anne Sylvestre à Bacalan
- Soutien des structures d'animation de la vie sociales sur leurs projets REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) en directions des familles monoparentales
- Accompagnement des partenaires associatifs sur les appels à projets CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) et REAAP
- Création d'un LAEP 0-1 an
- Coordination volet handicap au sein de al DGESS- accompagnement projet opérationnel et soutien à la réflexion dans un souci de parcours de vie de l'enfant

PERSPECTIVES

- Capitaliser sur l'expérimentation école ouverte (par exemple autres types de mutualisation de lieux à destination des familles / soutien-accompagnement à la parentalité)
- Comment mieux mobiliser les réseaux d'appui à la parentalité et en guidance parentale
- Optimiser les Appels à Projets CLAS + REAAP

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*L'animation de la
vie sociale*

AXES

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

CHAMPS
THÉMATIQUES
À EXPLORER

*Axe 5 : Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur
environnement*

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des centres socio-culturels dans l'élaboration de leur diagnostic de territoire et la définition de leur projet social
- Mieux gérer les perspectives d'évolution des structures existantes et/ou des projets de nouvelles structures
- Soutenir des actions favorisant l'implication des habitants aux projets de développement social de leur commune et de leur quartier et ainsi apporter des réponses aux problématiques sociales et collectives du territoire
- Mise en place d'un schéma local d'animation de la vie sociale (*phasage des agréments centres sociaux et EVS 2020-2023 et équilibrage des financements de fonctionnements*)
- Accompagnement des instances et projets favorisant la participation des habitants (Conseils citoyens, Budget participatif, etc...)
- Mettre en place des conventions d'objectifs pluri annuelles et tripartites avec les associations (Ville, CAF, Structure)
- S'associer à la réflexion générale sur les instances de concertation ? Sur la démocratie permanente ?
- Comment mieux identifier les nouveaux habitants des quartiers et développer des animations « Hors des murs » des structures AVS (animation vie sociale)

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*Le logement et
l'amélioration du
cadre de vie*

AXES

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

CHAMPS
THÉMATIQUES
À EXPLORER

*Axe 6 : Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées*

- Développer l'offer "habitat jeunes"
- Contribuer au développement d'actions fédérant les partenaires sociaux sur les questions du logement, plus particulièrement sur la non décence et le surpeuplement
- Soutenir le développement de projets qui contribuent et valorisent l'amélioration de l'habitat
- Participer à la mise en œuvre du Point Information Logement Habitat de la cité municipale
- Développement du Pôle Territorial de Coopération Jeunesse
- 6 FJT avec 637 lits en 2017, 106 places créées dernièrement et autres 120 en ouverture en avril 2020 aux Bassins à Flots / 567 logements livrés depuis 2014 en résidence étudiante conventionnée
- Mise en place à l'échelle métropolitaine d'un suivi et gestion des squats
- Accompagnement des Opérations Programmées de Renouvellement Urbain
- Mise place d'ateliers via le Lieu Ressources à la cité municipale (CCAS)
- L'évolution des besoins Identifier autour « des jeunes » et non ciblés la jeunesse étudiante
- Lutter contre les logements non-décentes et indignes (*la problématique des squats*) ?
- Création « d'un permis de louer » ?
- Lutter contre la précarité énergétique ?
- Structurer une démarche partenariale d'observation du territoire avec la direction de l'Habitat de Bordeaux Métropole ?
- Création une maison de l'Habitat / guichet unique (accès et amélioration du logement....) ?
- Renfoncer la médiation à destination des publics ?

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*L'accès aux droits
et aux services*

*L'inclusion
sociale*

AXES

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

CHAMPS
THÉMATIQUES
À EXPLORER

Axe 7 : Garantir à chacun une place pour mieux vivre à Bordeaux

- Evaluer les problématiques d'insertion des familles « avec enfants en bas âges » à partir des actions déjà développées sur le territoire et mettre en place des parcours « Mode de garde » pour les familles ayant des besoins spécifiques
- Analyser les causes de non recours aux allocations, notamment le RSA, et mettre en place des actions adaptées au contexte
- Renforcer l'accès aux droits afin de verser aux bénéficiaires des prestations à bon droit et promouvoir et mettre en œuvre un accompagnement social aux plus vulnérables
- Le soutien aux projets associatifs comme Diapason, du CIDFF, ou encore d'AIM.
- L'expérimentation du "Data Mining" pour renforcer l'identification des allocataires et publics vulnérables
- Comment mieux identifier les publics pour mettre en place des dispositifs ciblés (avec les partenaires) ?
- Comment mieux accompagner individuellement et collectivement les familles par l'intermédiaire des travailleurs Sociaux et des professionnels de l'insertion ?
- Comment mieux développer l'information sur les dispositifs existants ?

Déclinaison
opérationnelle
de la CTG de Bordeaux

*L'accès aux droits
et aux services*

*L'inclusion
sociale*

AXES

PRINCIPALES
RÉALISATIONS

CHAMPS
THÉMATIQUES
À EXPLORER

Axe 7 : Garantir à chacun une place pour mieux vivre à Bordeaux

Le schéma d'articulations aux services

- Développer l'information sur les solidarités existantes
- Accompagner les partenaires et les allocataires dans leurs relations avec la CAF (outils et moyens : usage des NTIC)
- Soutenir la mise en œuvre de projets autour de l'accès à une alimentation saine et de qualité (Bdx Nord et Sud)
- Mise en place d'actions autour de la solidarité numérique (lieux d'accueil de proximité dont l'espace de médiation numérique SESAME, atelier de sensibilisation, action expérimentale interpartenariale à Bordeaux Sud-C.Vernet)
- Lancement de la démarche Projet Alimentaire à vocation sociale 2017-2020 (*garantir l'accessibilité de tous les Bordelais à des produits de qualité, contribuer à la santé des habitants (nutrition, saisonnalité, traçabilité..., revoir l'aménagement de la ville vers une trame verte comestible, saine et pédagogique, contribuer à réduire le gaspillage)*)
- Comment mieux accompagner les publics sur l'accès aux droits (travers l'outil numérique) ?
- Comment lutter contre l'illectronisme (pour l'inclusion numérique) ?
- Comment fédérer les partenaires sur la résilience alimentaire ?

« Un nouveau souffle pour Bordeaux »

2020-2026 **Projet de mandature**



BORDEAUX



**« En 2026,
Bordeaux
inspire et
respire! »**

Nous sommes en 2026. À l'issue de ce premier mandat, Bordeaux respire et inspire, se réinvente chaque jour grâce à ses habitants. En 2026, notre ville est grandeur Nature, solidaire, généreuse et créative. Ces dernières décennies, les grandes métropoles étaient engagées dans une compétition d'image et d'attractivité, au détriment des territoires périphériques et des habitants eux-mêmes, qui ne peuvent plus se loger et doivent s'installer toujours plus loin de leur lieu de travail.

Cette vision de la ville est dépassée. L'indice du rayonnement de Bordeaux sera celui du bien-être de ses habitants, car chacune et chacun aura trouvé sa place dans une ville dynamique et apaisée. Notre objectif de mandat est clair : nous voulons réussir la transition écologique de Bordeaux.

Notre société a accumulé un retard important pour faire face aux défis climatiques et l'effondrement de la biodiversité. Nous n'avons plus le choix, c'est maintenant qu'il faut agir. Car l'écologie plus tard, c'est l'écologie trop tard ! La crise sanitaire que nous traversons nous le confirme chaque jour : elle trouve ses racines dans la dérégulation économique et le dérèglement climatique. Et une fois de plus, ce sont les familles et les petites entreprises les plus fragiles qui sont les plus directement impactées. La ville de Bordeaux doit s'engager pour amortir les effets de la crise et aider chaque habitante et habitant à réduire son propre impact environnemental. Pour cela nous devons créer les conditions du changement, que ce soit pour les déplacements, l'emploi, le logement, le lien avec la nature ou encore l'accès à d'autres modes de consommation avec le développement du réemploi par exemple. Nous voulons une ville apaisée. Il faut tout d'abord recréer du lien, se mettre à l'écoute des Bordelaises et des Bordelais, inventer de nouvelles façons de vivre et de faire la ville ensemble. C'est tout le sens des "Assises de la démocratie permanente" que nous lançons ce printemps. Nous voulons co-construire, avec les habitants, les conditions d'une réelle collaboration avec les élus, redonner aux citoyens l'espace et les marges de manœuvre pour être les acteurs de leur ville et déployer leurs initiatives.

Une ville apaisée, c'est aussi prendre soin des plus vulnérables, améliorer la mise à l'abri de celles et ceux, encore trop nombreux, qui vivent dans les rues de Bordeaux et lutter contre la précarité grandissante. Cette année nous avons augmenté de 30% le budget du CCAS, preuve de la priorité que nous donnons aux solidarités. Je souhaite cet apaisement pour tous nos quartiers.

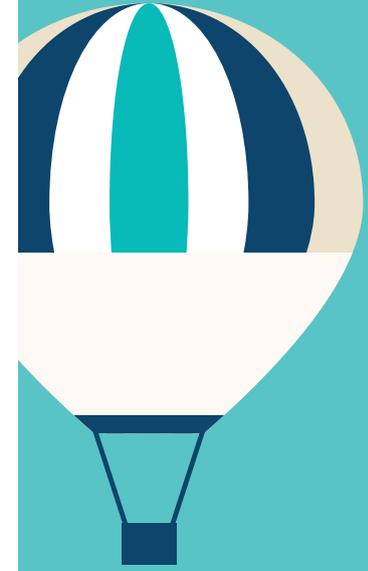
Nous portons une attention particulière au quartier des Aubiers où nous venons de réouvrir une permanence de quartier, mais aussi à celui du Grand Parc pour lequel Bordeaux est candidate au dispositif "Territoire Zéro Chômeur de longue durée". Nous n'oublions pas les quartiers de Chantecrit, de la Benauge et de Saint-Michel avec un renforcement des équipes de médiateurs, ou encore de Caudéran et Saint-Augustin où nous travaillons à l'apaisement de la circulation.

Enfin, notre programme "Bordeaux Grandeur Nature" va permettre de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur qui touche particulièrement notre ville très minérale tous les étés et la rend étouffante, notamment pour les plus jeunes et les plus âgés de nos concitoyens. Sur le plan des déplacements, nous allons inventer une autre organisation, une autre répartition de l'espace public. Jusqu'à présent la ville s'est toujours adaptée à l'évolution incontrôlée de l'automobile, à tel point que les voitures occupent 70 % de la voirie- avec toutes les questions de pollution de l'air et les nuisances sonores que cela implique - alors que seulement 29 % des déplacements se font avec ce mode de transport. Il s'agit de redonner de l'espace aux piétons (qui représentent 42 % des déplacements bordelais), aux vélos et aux transports en commun, avec toute la sécurité et la tranquillité que nous leur devons. La rue n'est pas extensible et c'est à nous de créer toutes les conditions pour voir émerger des changements de comportements de mobilités, afin de mieux partager l'espace public.

Le temps des grands programmes immobiliers est terminé. Nous menons des changements radicaux en matière d'urbanisme. Nous n'avons pas le droit de brader la richesse de la Nature au profit de vastes programmes de promotion immobilière. Nous avons pris l'engagement de zéro artificialisation des sols pendant notre campagne, nous nous y tiendrons ! Il faut construire la ville sur la ville, c'est-à-dire sur des espaces déjà urbanisés, avec des critères exigeants en termes de choix de matériaux biosourcés, de désimperméabilisation, de végétalisation et de concertation des riverains. C'est le sens du Label "Bâtiment Frugal Bordelais" que nous allons bientôt rendre public et qui sera à terme intégré au Plan Local d'Urbanisme.

En 2026, Bordeaux aura su se réinventer avec ses habitants. Ce sera une ville innovante, exemplaire, qui ose, explore et accompagne les idées de ses habitants pour défricher de nouvelles manières d'y vivre et d'y travailler. Une ville solidaire Grandeur Nature : conviviale, créative et riche de biodiversité.

Pierre Hurmic,
maire de Bordeaux



Du projet de mandature au plan d'actions municipal

Le 28 juin 2020, nous avons été élu·e·s sur la base d'un socle programmatique riche et complet qui reste d'actualité.

Pour élaborer notre projet de mandature, nous avons dressé un plan d'actions structuré en quatre axes prioritaires.

Le projet de mandature 2020-2026 pose un cadre dans lequel s'inscrit notre plan d'actions mis en œuvre par les services municipaux, en cohérence avec les budgets soumis chaque année à l'approbation du Conseil municipal.

Ce document n'est pas figé mais amené à évoluer, il sera évalué, complété et corrigé chaque année.

NB · Les items de la compétence, pleine ou partagée, de Bordeaux Métropole sont marqués d'une *.



Adapter la ville aux défis environnementaux

L'urgence environnementale nous impose de revoir notre modèle d'urbanisme. D'ici 2026, nous serons sortis d'une logique d'attractivité débridée et nous aurons bâti un modèle de ville résiliente face au dérèglement climatique et aux nombreux défis qu'il provoque. Grâce au déploiement massif de la Nature en ville et à un dynamisme économique tourné vers ses habitants, Bordeaux respirera enfin. Les Bordelaises et les Bordelais profiteront ainsi pleinement de leur ville, bénéficiant à la fois d'un cadre de vie apaisé et d'un développement maîtrisé. Bordeaux sera une ville ouverte et inspirante.

Après un développement de Bordeaux structuré autour du tramway et des grands espaces publics, puis des grandes opérations d'aménagement à partir de la requalification des friches industrielles, une nouvelle page s'ouvre pour notre ville, celle de sa renaturation : mieux exploiter l'existant, réparer ce qui a été interrompu, à travers notamment la constitution d'une vaste trame verte et bleue pour la ville, reconnecter Bordeaux avec sa ceinture maraîchère... Il s'agit de régénérer la biodiversité de la ville, fortement mise à mal par l'urbanisation de la dernière décennie, de mettre le paysage et le vivant au cœur de la conception des projets urbains, pour qu'ils deviennent sources de bien-être et d'attractivité pour notre commune.

Une ville Nature et apaisée

Une ville Nature : renaturer la ville, déployer un projet urbain respectueux du vivant, renforcer la biodiversité

- Modifier et réviser le PLUi* (Plan local d'urbanisme intercommunal) pour préserver davantage la nature existante et stopper l'artificialisation des sols*
- Déployer "Bordeaux Grandeur Nature", plan de reconquête végétale de la Ville (protéger, renouveler, planter, participer) pour qu'aucun Bordelais ne soit à plus de 10 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur en fin de mandat et pour reconstituer une trame verte de la ville
 - Plan Nature en ville : planter partout où c'est possible, désimpermeabiliser l'existant, élaborer une charte de l'arbre
 - Plan canicule (notamment, multiplier les points d'eau)
 - Plan végétalisons ensemble

- Réorienter les grandes opérations d'aménagement* et les projets immobiliers dans le diffus, en respectant et en développant la biodiversité (augmentation de la part des espaces de pleine terre, des plantations), en végétalisant au maximum les espaces publics, en développant des îlots à taille humaine, en améliorant la qualité de vie dans le logement
- Créer et appliquer le référentiel "Bâtiment frugal bordelais", pour une production immobilière décarbonnée, en associant les habitants aux projets urbains
- Intégrer l'objectif de résilience alimentaire dans les politiques d'aménagement et d'espace public
- Impliquer les citoyens dans les évolutions du PLU et la végétalisation de la ville

Une ville apaisée et en bonne santé : rééquilibrer la place de la voiture au profit des mobilités alternatives, des usages partagés, sur tout le territoire, y compris extra-boulevards, et limiter la vitesse de circulation et la pollution

- Étendre les secteurs apaisés et promouvoir une fluidité lente* : secteur borné du centre-ville, zones de rencontre, zones 30
- Concevoir et commencer la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation* qui favorise les mobilités alternatives, préserve les quartiers du transit intempestif, en coordination avec l'ensemble des territoires intra-rocade
- Faire de Bordeaux un territoire laboratoire et pilote pour le plan piéton métropolitain*, dans la ville centre concentrant équipements et services mais aussi dans les quartiers extra-boulevards ; créer des axes confortables pour les piétons en s'appuyant sur la trame verte
- Apaiser les abords des écoles* soit de manière pérenne soit aux horaires d'entrée et de sortie
- Permettre à chacune et à chacun (ainés, jeunes, femmes, ...) de se réapproprier l'espace public, pour un espace public plus convivial et accueillant
- Faire des barrières et des boulevards* des quartiers apaisés, végétalisés, conviviaux et fluides, conçus avec

- les habitants avec des concrétisations de court terme
- Résorber les discontinuités cyclables et accélérer les aménagements du réseau REVE* (Réseau Express Vélo), développer le stationnement vélo (vélo box, places vélos dans les parkings en structure, arceaux vélos dans l'espace public), déployer des stations-services vélos dans toute la ville
- Favoriser l'apprentissage du vélo (dans les écoles et pour tous)
- Augmenter le maillage des stations d'autopartage et le nombre de véhicules, encadrer le déploiement du free-floating, structuré autour de "zones de nouvelles mobilités"
- Lutter contre les voitures ventouses et étendre progressivement le stationnement résident, de manière adaptée à chaque quartier, en concertation avec les habitants
- Logistique urbaine : développer des espaces urbains de stockage dans tous les quartiers pour faciliter la desserte du dernier kilomètre
- Mettre en place une ZFE-m* (Zone à Faible Emission mobilité) sur toute la ville

MICRO-FORÊTS

Renaturer la ville pour créer des îlots de fraîcheur

C'est l'une des actions phares de la démarche « Bordeaux Grandeur Nature » initiée par la nouvelle équipe municipale : essaïmer, partout où cela est possible, des nouveaux espaces plantés. Objectifs : réduire les îlots de chaleur urbain et ramener de la biodiversité en ville.

À partir de 100 m², les espaces densément arborés en cœur de ville permettent en effet d'abaisser la température de 1°C dans les rues adjacentes, dans un rayon de 100 mètres, lors de pics de chaleur.

La #saison1 a démarré à la sainte Catherine 2020, et la démarche va s'accélérer sur toute la durée du mandat avec une trentaine de sites qui ont été identifiés et sont actuellement en cours d'étude de faisabilité par les services de la Ville.

La première d'entre elles vient de voir le jour dans le quartier Bordeaux Sud, sur un ancien parking de 240 m² à l'angle des rues Francin, Fieffé et Billaudel. Deux micro-forêts suivront, aux Aubiers et au Grand Parc, puis beaucoup d'autres.

Ces micro-forêts urbaines s'inspirent des travaux du paysagiste français Gilles Clément et du botaniste japonais Akira Miyawaki. Les services s'appuient également sur le travail du directeur du Jardin Botanique qui a 10 ans d'expérience sur l'arbre urbain. Fidèle à sa démarche participative globale, la nouvelle équipe municipale souhaite impliquer les habitants dans la création de ces nouveaux espaces de nature.

« J'aimerais que chaque projet de micro-forêt soit associé à une école ou un collectif de riverains qui prendront une part active dans la plantation », indique Didier Jeanjean, adjoint à la Nature en Ville et aux quartiers apaisés.

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER BORDEAUX GRANDEUR NATURE

Soutenir les envies de plantations des habitants

Autre action phare de Bordeaux Grandeur nature, le Permis de végétaliser sera lancé dans les prochaines semaines. Concrètement, les citoyens sont invités à participer à la végétalisation de leur pas de porte, de leur trottoir et de leur rue.

Jusqu'à présent, les habitants avaient la possibilité de demander la création d'une fosse à planter de 15 cm de diamètre pour y planter une plante grimpante ou des vivaces fournies par la ville. Avec le nouveau Permis de végétaliser, les habitants, mais aussi les associations et les commerçants, pourront végétaliser intégralement leur façade (grâce à plusieurs fosses possibles), recevoir de la terre, des bacs et des jardinières gratuitement. Il sera également permis de remplacer une place de parking par des plantations, à condition d'avoir organisé une concertation avec les voisins. Le choix des plantations sera à la charge des habitants, qui pourront bénéficier des conseils des services de la ville et décider par exemple de planter « utile » avec des herbes aromatiques, des petits fruits ou des légumes. Afin de responsabiliser les habitants, des conventions seront signées avec la mairie de Bordeaux avec un engagement d'arrosage et d'entretien.

Mettre en œuvre la résilience alimentaire autour des maraicher·e·s et du plaisir de manger local pour une ville résiliente, bien nourrie et en bonne santé.

- Préserver et développer les jardins familiaux et partagés
- Planter massivement des arbres fruitiers et lancer des forêts jardins
- Améliorer la qualité des repas produits par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et son approvisionnement local, ainsi que la part de l'alimentation végétale, et diminuer le gaspillage alimentaire dans les cantines
- Mettre en place des conseils alimentaires dans tous les quartiers afin de permettre à tou·te·s les habitant·e·s de co-construire leur résilience alimentaire et augmenter la part du local dans leur alimentation, de se retrouver autour du plaisir de manger local, de se mettre en lien avec les producteurs agricoles locaux
- Créer un réseau de lieux fertiles, de potagers et de fermes dans les huit quartiers de la ville, implanter de nouveaux maraichers sur le territoire et les connecter à des conserveries, légumeries et épiceries locales
- Augmenter la place des producteurs locaux dans les marchés et faire du MIN un pôle d'excellence alimentaire local
- Atteindre 100% de valorisation des biodéchets d'ici 2023 dans les bâtiments publics

Faire de Bordeaux une ville respectueuse du vivant où chacun aura sa place

- Favoriser les spectacles et événements respectueux des animaux, refuser ceux qui exploitent les animaux ou qui auraient des animaux sauvages
- Aider les animaux des personnes démunies
- Adopter un schéma directeur de régulation non-létale
- Améliorer la place des animaux domestiques en menant des campagnes de stérilisation des chats errants et en développant l'offre d'aménagement canin

Engager la ville dans une démarche zéro déchet* ambitieuse

- Assurer l'exemplarité de l'administration en matière de réduction, réemploi, tri et valorisation de ses déchets
- Accompagner les commerçants à la transition zéro déchet et développer les épiceries vrac
- Réviser et renforcer la politique propreté de la ville, de la sensibilisation à la répression, en s'appuyant sur l'implication de toutes et tous

LE LABEL BÂTIMENT FRUGAL BORDELAIS

Comment décarboner la production immobilière ?

C'est tout l'enjeu du travail de fond mené depuis le début du mandat pour élaborer un référentiel exigeant pour toutes les constructions futures sur Bordeaux. Les précédentes mandatures ont été marquées par un développement urbain quasi industriel et la création de quartiers entiers (Ginko, Bassins à flots, Euratlantique, Brazza, Bastide Niel, etc.). La nouvelle équipe municipale hérite, c'est le jeu, de ces choix d'urbanisme structurants, dont les travaux doivent se terminer à l'horizon 2028/2029. Cela ne l'empêche pas pour autant de retravailler les projets qui ne sont pas encore sortis de terre, en concertation avec les promoteurs et les architectes, et d'imprimer sans attendre sa nouvelle vision d'un urbanisme frugal. « Notre démarche vise à déconstruire cette logique de production immobilière industrielle basée sur une hyperdensification, du tout béton et des macrolots de 200 à 300 logements », détaille Bernard Blanc, adjoint au maire chargé de l'urbanisme résilient. La création du Label Bâtiment Frugal Bordelais, qui sera à terme intégré au Plan local d'urbanisme, permet de décrire très précisément ce qui est attendu: des matériaux bio et géo-sourcés, une

conception bioclimatique par une ventilation naturelle des logements, des ensembles à taille humaine de 40 logements en moyenne, une présence végétale importante, des espaces partagés pour les futurs habitants, etc. Le Label, actuellement en cours de finalisation, a été conçu avec le bureau d'études TRIBU, pionnier dans la conception de projets urbains écoresponsables et fondateur du « OFF du Développement Durable », qui met en lumière depuis une dizaine d'années des réalisations parmi les plus écologiques et novatrices dans les domaines du bâtiment, de l'aménagement et du paysage. « Ce label s'appuie sur un socle solide de réalisations concrètes d'urbanisme résilient et va bien plus loin dans ses exigences que les critères classiques des « éco-quartiers » à la française », affirme Bernard Blanc. Par exemple, le travail mené avec l'architecte en chef et le paysagiste de Bordeaux Bastide-Niel fin 2020 a déjà permis de multiplier par 5 la surface végétalisée dans le futur quartier, d'ajouter un fil d'eau, de fragmenter les plus importants macrolots et de réduire l'usage du béton au profit de matériaux bio-sourcés. La somme de toutes ces modifications permet notamment de réduire le phénomène d'îlots de chaleur. La même analyse doit bientôt démarrer avec les architectes du quartier Bordeaux-Brazza et s'applique à toutes les nouvelles constructions ou réhabilitations dans le « diffus », c'est-à-dire dans les quartiers déjà existants.

Un développement économique responsable et solidaire

Accompagner la mutation écologique de l'économie locale

- Animer une démarche de responsabilité territoriale des entreprises dans une co-construction d'objectifs partagés
- Accompagner la transition des entreprises (réduction des gaz à effet de serre, de l'empreinte numérique, des déchets, des consommations d'énergie et d'eau)

Soutenir la transition vers un tourisme durable

- Accompagner et promouvoir la labélisation environnementale des entreprises touristiques* (hébergements, lieux de visite...)
- Faire de Bordeaux une destination touristique durable reconnue*, s'appuyer sur cette qualité distinctive pour la promotion de la destination

- Développer le tourisme de proximité valorisant nos quartiers et leurs patrimoines culturel, environnemental, artisanal, entrepreneurial, fluvial dans un souci de partage des expériences
- Développer le tourisme d'affaire et le rendre plus responsable en soutenant la transition écologique des équipements

Soutenir les entreprises de l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale

- Soutenir l'émergence de nouvelles filières locales dans des logiques de coopération (tiers-lieux...)
- Accompagner la structuration de filières locales de l'économie circulaire (déchets organiques, consigne, recyclerie culture art et spectacle vivant, déchets du BTP...)
- Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour soutenir l'innovation dans l'ESS
- Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des entreprises de l'ESS
- Renforcer le partenariat public-ESS à travers un soutien aux sociétés coopératives d'intérêt collectif

BORDEAUX TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Porter la candidature de Bordeaux à ce programme d'expérimentation nationale

La Ville de Bordeaux et ses partenaires se mobilisent autour de la candidature au programme d'expérimentation « Territoire Zéro chômeur de longue durée », avec un dépôt de dossier prévu pour septembre 2021. Ce dispositif, expérimenté depuis 2016 dans 10 territoires au niveau national, permet de créer des emplois dans des entreprises à but d'emploi (EBE) et de conserver dans un premier temps les différentes aides pour les chômeurs longue durée (RSA, allocations chômage, APL) pour leur verser un salaire. L'équipe municipale a identifié le quartier du Grand-Parc qui compte près de 400 chômeurs longue durée, élargi à une partie des Chartrons et Saint-Louis. « Plus on reste longtemps au chômage, plus il est difficile de revenir vers l'emploi », détaille Stéphane Pfeiffer, Adjoint au maire en charge de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire. Pour ces personnes, les offres d'emploi ne

coïncident pas avec leurs compétences ou envies. Alors au lieu de partir des besoins des entreprises, nous inversons la logique pour prendre en compte les appétences des individus et les besoins réels du quartier. » Bordeaux pousse la réflexion plus loin encore en impliquant les habitants pour faire émerger de nouveaux projets autour du mieux-être des personnes, de la cohésion sociale et de la transition écologique. Un Comité pour l'Emploi, réunissant tous les acteurs associatifs, de l'emploi, de l'insertion, du logement social, des commerces et des entreprises ou encore des différentes institutions partenaires, a donné le coup d'envoi d'une mobilisation générale. Les premiers ateliers participatifs ont déjà permis d'identifier des projets pour le quartier dans le champ de l'ESS, portés par des habitants, comme une épicerie solidaire et un lieu parents-enfants sous la forme d'un café associatif. De nombreuses autres rencontres seront organisées dans les prochains mois. « Nous allons créer des emplois en circuit-court et remettre de la démocratie dans le champ de l'économie », ajoute Stéphane Pfeiffer.

Développer la commande publique responsable

- Elaborer et mettre en œuvre un nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables laissant plus de place aux préoccupations écologiques et au soutien aux entreprises locales

Valoriser le commerce local et l'artisanat en ville

- Poser les bases d'un artisanat durable, intégré dans les quartiers, en interaction et en partage avec les habitants
- Animer la ville en associant les commerçants et les riverains (animations dans tous les quartiers, soutien aux associations de commerçants)
- Déployer un réseau de recycleries de quartier et de commerces dédiés au réemploi
- Participer au développement d'une monnaie locale complémentaire, véritable levier vers un développement économique local vertueux

Renforcer l'intervention de la Ville pour le retour à l'emploi

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt sur l'innovation dans l'emploi
- Pérenniser la cellule d'aide aux TPE
- Réorienter les actions de la maison de l'emploi et les porter dans les quartiers
- Ouvrir des antennes de la Mission locale dans les quartiers
- Expérimenter le dispositif "Territoire zéro chômeur de longue durée" : préparer avec les habitants la candidature TZCLD de Bordeaux sur le quartier Grand-Parc/Chartrons/Saint-Louis

Tirer parti du fleuve pour l'emploi et les mobilités

- Accompagner les mutations économiques du Grand Port Maritime de Bordeaux et du fleuve
- S'inscrire dans le schéma directeur des équipements fluviaux qui a pour ambition de développer d'autres activités autour du fleuve : mobilités douces, transport de marchandises, de déchets, logistique urbaine...
- Redonner au fleuve sa dimension environnementale, source majeure de la biodiversité, centrale dans notre ville portuaire et porteuse d'un autre récit avec ses habitants

Renouveler l'image du vin de Bordeaux, en promouvant les pratiques respectueuses de l'environnement et la viticulture biologique

- Accompagner la filière viticole, notamment via le soutien et la promotion de sa transformation en bio, la pérennisation et l'évolution de la Fête du vin, la création de parcours autour du vin dans la ville liant patrimoine et activités économiques

Sobriété et efficacité dans l'usage des ressources naturelles

Adopter une stratégie foncière, vectrice de développement territorial durable et visant la mise en adéquation du patrimoine et des besoins actuels et à venir de la collectivité

- Développer un schéma directeur immobilier : identifier, recenser et mettre en valeur le patrimoine municipal en lien avec l'ensemble des besoins immobiliers du projet municipal

Planifier la sobriété énergétique

- Donner la priorité aux travaux de performance énergétique des bâtiments communaux (production alternative et autonomie énergétique à hauteur de 25%)
- Passer des contrats d'énergie électrique avec des fournisseurs d'énergies renouvelables certifiés.
- Rendre le plan lumière plus moderne et ambitieux, plus respectueux de la biodiversité nocturne, moins consommateur d'énergie.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Bâtir et mettre en œuvre un schéma d'eau potable sur la ville
- Retour en régie de l'eau* avec une tarification progressive
- Lutter contre le gaspillage de l'eau : installation de récupérateurs d'eau de pluie sur des bâtiments publics
- Soutien au développement des toilettes sèches chez les particuliers et sur l'espace public
- Privilégier l'implantation des espèces végétales moins gourmandes en eau
- Lutter contre la pollution de l'eau : en stoppant la dératisation chimique et l'utilisation plus largement des produits polluants, par une charte zéro plastique, par la sensibilisation aux déchets...



Favoriser l'émancipation tout au long de la vie

Le respect et la valorisation de toutes les Bordelaises et tous les Bordelais, quels que soient leur âge, ou leur situation sociale, familiale et professionnelle, est au cœur de notre projet. Bordeaux est riche de ceux qui la composent, de ceux qui la font vivre. Nos actions se fondent sur deux principes : la proximité et la bienveillance. C'est ainsi que nous serons au côté des Bordelais pour toujours mieux répondre à leurs besoins et à leurs aspirations, dans le respect de l'altérité et la recherche d'une mixité au quotidien.

Nous "irons-vers" les plus fragiles, pour les accompagner, les soutenir et les protéger. Nous adapterons l'environnement physique et nos interventions pour qu'enfin accessibles, ils soient facteurs d'inclusion de tous.

Notre priorité sera de donner à chacune et chacun les moyens de son émancipation pour parvenir à un accomplissement collectif.

Une ville aux côtés de ses habitants les plus vulnérables

Accompagner les personnes qui le nécessitent vers l'accès juste et équitable à tous les droits et aux moyens de subvenir aux besoins vitaux

- "Bordeaux ma carte" : évolution des tarifs des services publics municipaux pour les adapter aux capacités contributives des ménages bordelais
- Coordination de l'aide alimentaire par la mise en réseau et le soutien des associations, maraudes et collectifs
- Ouverture d'un point d'accès numérique au CCAS
- Développement des accompagnements allant vers les personnes en situation de vulnérabilité avec des interventions hors les murs et dans les lieux fréquentés par les publics en difficulté sociale

Accueillir dignement les chercheurs de refuges (lieux, aides aux démarches...)

- Mise à disposition sous conventionnement associatif de biens municipaux et recours expérimental aux baux à réhabilitation pour permettre le développement d'une offre d'hébergement et de location très sociale dans le centre-ville, dans le diffus

- Ouverture d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI)
- Augmentation du nombre de Logements Temporaires d'Insertion (LTI)
- Ouverture expérimentale d'une halte de nuit dédiée aux publics qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs d'hébergement classiques

Agir en prévention sur les facteurs déterminants de la santé et soutenir l'amélioration de l'accès aux soins et à l'hygiène pour toutes et tous

- Mise en place d'un Conseil de Résilience Sanitaire pour éclairer les décisions de l'exécutif municipal dans la transition de la ville
- Promotion de la santé et amélioration du recours des personnes éloignées des soins : jeunes et jeunes adultes, personnes LGBT+, santé communautaire
- Promotion de l'activité physique adaptée,
- Education et sécurité sociale alimentaire,
- Ateliers santé ville,
- Cartographie des nuisances environnementales
- Développement du repérage et du dépistage des violences intrafamiliales et des troubles psychiques associés

Prioriser l'accueil des personnes âgées les plus modestes et améliorer la qualité de l'accompagnement en résidence autonomie

- Expérimentation d'accueil en résidence autonomie après une période sans abri
- Reconnaissance des métiers via le recrutement de directeurs ou directrices pour l'ensemble des résidences autonomie
- Formation qualifiante des agents sur la bienveillance

Favoriser l'inclusion des seniors dans la ville et les soutenir à domicile

- Partenariats de mobilité douce pour les seniors
- Ouverture des clubs seniors dans leurs quartiers
- Evolution du portage de repas à domicile

Porter une ville accessible et inclusive pour les personnes en situation de handicap, en favorisant une politique transversale, mobilisant le droit commun et s'appuyant sur la participation et la concertation

- Mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)
- Développement de l'accessibilité universelle de l'espace public
- Développement de la communication adaptée de la Ville (documents FALC (Facile À Lire et à Comprendre), marché de prestations en LSF (Langue des Signes Française), etc.)
- Elaboration en 2021 d'un plan d'actions dans le cadre des ateliers Ville Handicap

Lutter contre les violences faites aux femmes

- Mise à l'abri des victimes et accompagnement vers le logement
- Soutien aux associations accompagnant les femmes victimes de traite, de violences, en sortie de prostitution

Favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge et soutenir la parentalité

Développer l'équité dans l'accès aux structures d'accueil collectif de la petite enfance :

- Renforcer l'offre de places en structures collectives, en la rééquilibrant sur l'ensemble des quartiers
- Modifier les critères d'attribution des places en crèche pour promouvoir l'accès à un mode d'accueil comme outil de réduction des inégalités sociales et favoriser l'insertion professionnelle
- Placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des décisions relatives aux modes d'accueil
- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap et travailler sur les signes précoces de détection des troubles du développement par la formation des agents et le développement de partenariats avec les professionnels spécialisés

Soutenir la pérennisation, la professionnalisation et la qualité de l'accueil individuel

- Renforcer l'offre de Relais d'assistant·e·s maternel·le·s (RAM) dans les quartiers bordelais, pour améliorer la qualité de l'accompagnement des parents et les assistant·e·s maternel·le·s
- Développer la formation professionnelle des assistant·e·s maternel·le·s et susciter les vocations, pour faire face aux évolutions démographiques de la profession
- Développer les activités collectives pour les assistant·e·s maternel·le·s et les enfants

POLITIQUE DE MISE À L'ABRI

Accueillir dignement les chercheurs de refuges

La ville de Bordeaux entend faire sa part pour accompagner dignement les sans-abris, les jeunes migrants isolés et les familles. « Nous estimons que plus de 2 500 personnes vivent dans la rue à Bordeaux, dans des squats insalubres ou des bidonvilles, analyse Harmonie Lecerf, adjointe au maire chargée de l'accès aux droits et des solidarités. La mise à l'abri de ces populations est une compétence de l'État, mais nous avons la volonté de contribuer à trouver des solutions concrètes pour aider ces personnes à retrouver une vie digne. Cela passe par l'accès aux droits et la mise à disposition d'un logement d'urgence, le temps de retrouver une stabilité. Tant qu'une personne se réveille tous les matins pour se cacher dans un parking, il n'y a aucune projection dans l'avenir possible. » Un recensement du patrimoine immobilier de la Ville a

permis d'identifier rapidement quelques appartements pour des mises à l'abri après de petites réparations.

« Ils ont été donnés en gestion au CCAS qui y loge et y accompagne désormais plus de 40 personnes, dont plusieurs familles avec enfants », détaille l'adjointe. D'autres logements ont été conventionnés en LTI, Logements Temporaires d'Insertion, et viennent grossir le nombre de solutions qui peuvent être proposées aux personnes en sortie de squat ou de bidonville. Ce travail de recensement doit se poursuivre dans les prochains mois. Plusieurs immeubles qui appartiennent à la Ville seront également mis en location avec des baux à réhabilitation. Ce type de contrat engage le preneur à réaliser des travaux d'amélioration de l'immeuble et à le conserver en bon état en vue de créer des logements. Des appels à projets à visée sociale seront lancés dans le courant de l'année, dont un pour la mise à l'abri de femmes en grande difficulté.

qu'elles accueillent (dans les RAM, bibliothèques, musées...)

- Soutenir les projets de Maisons d'assistant·e·s maternel·le·s (MAM)
- Expérimenter une MAM municipale pour lutter contre la disparition de l'accueil individuel dans le quartier du Centre

Développer l'éveil culturel et artistique des tout-petits en tant que nourriture culturelle indispensable à leur développement

- Renforcer les actions d'éveil culturel et artistique dans les crèches et les relais d'assistant·e·s maternel·le·s
- Concevoir l'éveil culturel comme levier de soutien à la parentalité et de prévention précoce
- Créer une programmation culturelle très jeune public, avec des événements marquants
- Penser et adapter les lieux culturels bordelais pour les familles et le très jeune public
- Lire aux bébés et promouvoir la lecture partagée dès la naissance comme levier de lutte contre les inégalités sociales

Engager les structures municipales de la petite enfance dans une démarche écologique, inclusive et responsable :

- Réaménager les cours des crèches pour développer leur végétalisation et leur aménagement non genré et favoriser l'inclusion
- Promouvoir l'égalité fille garçons en formant les professionnel·le·s à la déconstruction des stéréotypes dès la petite enfance
- Reconnaître les bienfaits du contact avec la nature pour les tout-petits
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens et éliminer les contenants et barquettes en plastique
- Lutter contre les déchets et le gaspillage alimentaire
- Faire primer la préparation des repas directement dans les crèches ou en liaison chaude (cuisine le jour-même au plus près du lieu de consommation)
- Garantir une alimentation équilibrée, moins carnée et de qualité en atteignant, à la fin du mandat, un objectif de 100% bio et local dans la restauration des crèches municipales

Soutenir la parentalité :

- Développer les Lieux d'accueil enfants / parents (LAEP)
- Renforcer l'offre d'activités dans les quartiers en développant notamment des activités petite enfance le week-end, correspondant ainsi aux besoins des familles
- Rendre accessible à tous les parents les connaissances récentes sur le développement du jeune enfant et de l'enfant
- Lutter contre les violences éducatives ordinaires et promouvoir l'écoute bienveillante des émotions
- Accompagner toutes les familles (handiparentalité, publics allophones, familles fragilisées...)
- Répondre aux besoins d'accueil très ponctuels et de répit de toutes les familles par le développement de l'accueil occasionnel

Accompagner la jeunesse vers une citoyenneté active

Offrir à chaque enfant bordelais un environnement scolaire et périscolaire accueillant et bienveillant

- Refondre le PEDT (Projet Educatif de Territoire) et le pacte jeunesse pour les 0-18 ans afin de permettre à tous les acteurs éducatifs de coordonner leurs actions dans le respect des rythmes, des besoins et des aspirations de chaque enfant
- Créer un véritable parcours d'activités périscolaires, extrascolaires et d'interclasse, équitable sur l'ensemble de la ville
- Mettre plus d'équité et de transparence dans l'attribution des moyens financiers et humains alloués à chaque école et à chaque association périscolaire
- Lutter contre les inégalités scolaires, notamment par une tarification plus équitable, qui prend en compte la contribution des familles bordelaises, et par la poursuite du dédoublement des classes de CP, de CE1 et de grandes sections de maternelles en zone REP et REP+
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, notamment par la formation du personnel communal
- Renforcer les actions d'orientation scolaire et développer les passerelles entre les établissements scolaires ainsi qu'entre les crèches et les écoles maternelles

Être exemplaire dans la construction et la rénovation des groupes scolaires, en portant des exigences environnementales, d'inclusion et d'ouverture sur la ville :

- Ouvrir 10 nouvelles écoles sur la mandature pour répondre aux besoins démographiques :
 - GS Marie Curie (10 classes)
 - GS Jean-Jacques Sempé (14 classes)
 - GS Hortense : 18 classes
 - GS Ginko 2 / N.Mandela : 16 classes
 - GS BAF 2 / M.Testas : 16 classes
 - GS les Aubiers : 20 classes (configuré pour les dédoublements)
 - GS Brazza : 18 classes
 - GS Deschamps : 18 classes
 - GS Armagnac : 20 classes
 - Elementaire Cocteau : 10 classes
 - Extensions : Dupaty, Dupeux élémentaire, Loucheur, Naujac, Montgolfier
- Réaménager les cours des écoles pour développer leur végétalisation et leur aménagement non genré et inclusif (égalité filles/garçons, handicap...)
- Entretien, rénover, sécuriser, rendre accessible le patrimoine scolaire existant
- Ouvrir les écoles sur la ville par la mutualisation de locaux avec l'accueil de loisirs, la parentalité, la petite enfance, les activités sportives, culturelles et associatives

Proposer aux jeunes bordelais une alimentation saine et respectueuse de l'environnement :

- 2 repas végétariens par semaine et un repas alternatif végétarien tous les jours
- Augmenter la part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique et de l'approvisionnement local tout au long du mandat
- Supprimer les contenants en plastique et/ou non réutilisables
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner le SIVU, syndicat fournissant les repas des jeunes bordelais, à répondre aux enjeux de la transition écologique (réalisation d'un bilan carbone, définition et quantification d'indicateurs environnementaux...)

Développer l'éveil écologique, citoyen, culturel et artistique des jeunes bordelais :

- Développer les potagers éducatifs et valoriser les bio-déchets dans les écoles
- Mettre en place le plan vélo pour que chaque écolier sortant du CM2 sache faire du vélo
- Donner plus de visibilité au Conseil municipal des enfants par la présentation en Conseil municipal de délibérations issues de leurs travaux et projets
- Promouvoir les actions des bibliothèques et élargir leurs horaires d'ouvertures
- Proposer une offre culturelle, artistique et sportive pour les 3-6 ans dans tous les quartiers
- Créer une véritable programmation culturelle jeune public, avec des événements marquants alliant notamment enjeux culturels et climatiques

Reconnaître les jeunes comme acteurs de la cité bordelaise, à travers l'élaboration d'un pacte partenarial pour :

- Renforcer l'accès à la citoyenneté des jeunes et favoriser leur participation et leur expression :
- Encourager la participation des jeunes dans la démocratie locale, notamment par de nouvelles modalités pour aller vers eux (réseaux sociaux, rencontres sur l'espace public, médiateurs...)
- Renforcer l'accueil de jeunes en service civique au sein des collectivités et des associations
- Développer les projets participatifs et les chantiers citoyens sur le thème de l'écologie
- Renforcer le dispositif « je relève le défi » en augmentant son enveloppe, en accompagnant les projets pour mieux vivre la ville et en intégrant les modes de communications spécifiques aux jeunes
- Créer un dispositif « d'échange de bons procédés » : un jeune se voit financer par la ville en partie son BAFA ou permis de conduire en échange d'heures dédiées à des actions d'intérêt général

Accompagner les jeunes vers l'autonomie et dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir l'emploi des jeunes et l'apprentissage à la mairie et dans les associations partenaires
- Agir pour la gratuité des transports en commun pour les jeunes à faible revenu et instaurer la gratuité des vélos en libre-service
- Permettre l'accès au logement
- Accompagner les porteur.se.s de projets solidaires (épiceries sociales et solidaires...), d'économie sociale et solidaire (commerces coopératifs, tiers lieux...)

LES COURS BORDEAUX GRANDIR NATURE

Végétaliser les cours d'écoles et de crèches, les rendre accessibles à tous les enfants et non genrés

De grands rectangles vides et bétonnés. C'est ainsi que l'on pourrait décrire la plupart des cours d'école ou de crèches en France et à Bordeaux. La Ville enclenche le réaménagement des cours d'écoles et de crèches pour lutter contre le réchauffement climatique, le maintien de la biodiversité avec une forte végétalisation, et des jeux variés, accessibles à tous les enfants, et non genrés. Le classique terrain de foot, principalement investi par les garçons, sera remplacé par de la végétation, des

nouveaux jeux, des coins calmes... Tout est à réinventer avec les enfants, les enseignants, les animateurs, pour apaiser les tensions et améliorer leur bien-être. Les réalisations 2021 se feront à la maternelle Paul Lapie, à l'élémentaire Schweitzer (dernière phase) et à la maternelle Beck (en avril, création d'un « jardin à gratter » de 130 m²). Une démarche participative est lancée dans trois autres écoles : maternelle Achard, élémentaire Benauges, Groupe scolaire Simone Veil, avec des aménagements temporaires qui permettront d'améliorer la situation en attendant les travaux « définitifs » programmés pour 2022. Le projet démarre aussi dans deux crèches cette année, à Grand Parc 1 & 2 et Sainte-Colombe 1 & 2 avec la concertation et des aménagements temporaires pour améliorer leur situation.

Reconnaître la place et les talents des jeunes dans la ville :

- Créer des événements réguliers et des espaces de création, de répétitions, de pratiques amateurs dans tous les quartiers en lien avec le conservatoire, les centres d'animations, les associations et les acteurs culturels.
- Renforcer le dispositif « Carte jeune » (en attendant Bordeaux ma carte), pour développer l'accès aux activités et découvertes culturelles, artistiques, sportives et de loisirs
- Co-construire des activités et ouvrir des lieux (bars associatifs...) de rassemblement non institutionnels en soirée.
- Protéger et accompagner les jeunes les plus fragiles :
 - Développer des actions de prévention des conduites à risques et de prévention sanitaire
 - Renforcer les actions de prévention des violences interquartiers, notamment avec des médiateurs scolaires dans les collèges et lycées concernés
 - Renforcer l'accompagnement spécifique des jeunes les plus en difficulté en lien étroit avec le CCAS, la Mission Locale de Bordeaux, les associations et partenaires institutionnels, par la simplification des démarches administratives et le raccourcissement des délais

Faciliter l'accès au logement, favoriser la qualité de l'habitat et la mixité sociale

Répondre aux besoins par l'augmentation du nombre de logements

- Réorientation des grands projets urbains en limitant les démolitions et en favorisant les réhabilitations*, en encourageant la mise en œuvre des recommandations du Label "Bâtiment Frugal Bordelais"
- Mobilisation des logements vacants* : identification des causes de la vacance structurelle de logements à remettre sur le marché par des dispositifs incitatifs auprès des propriétaires
- Régulation du marché des meublés à vocation touristique*
- Production de logements à destination des étudiants*

Augmenter la part de logements sociaux à Bordeaux pour atteindre 25%

- Révision du PLU pour augmenter la part du logement social*
- Soutien au développement des baux réels solidaires pour faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes*
- Diversification des logements locatifs sociaux* pour répondre aux besoins des ménages bordelais : petites typologies pour aider les décohabitations, grandes typologies pour permettre aux familles de rester en ville, logements locatifs dans le diffus
- Soutien au développement des Résidences Hôtelières à Vocation Sociale*

Favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers par la rénovation urbaine et la régulation du marché

- Rénovation urbaine des quartiers d'habitat social (les Aubiers, Grand Parc, la Benaugle)*
- Encadrement des loyers pour éviter les abus*
- Permis de diviser pour préserver des logements accessibles aux familles et pour maintenir une exigence de qualité de l'habité*

Améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'habitat des logements existants

- Permis de louer pour lutter contre l'habitat insalubre*
- Aides aux travaux de rénovation énergétiques*
- Evolution du PLU*
- Soutien au développement des habitats partagés et des constructions écologiques*
- Développement de l'expertise de la commission d'avant-projet sur la "qualité de l'habité"*

Simplifier l'accès à l'information et aux droits relatifs au logement : la Maison du logement et de l'hospitalité

- Partenariats avec les acteurs du logement et de l'hébergement pour faciliter l'accès aux informations et aux droits*
- Simplification des recours aux dispositifs et aides*
- Valorisation et formation aux pratiques de construction écologiques et à la rénovation énergétique*

ENCADRER LE MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ

Se doter d'outils de régulation pour permettre à chacun·e de trouver un logement

La question du logement est devenue une préoccupation pour trop de Bordelais. En l'espace de 5 ans, les prix au m² ont connu une flambée spectaculaire et la pression immobilière sur le marché locatif privé s'est très fortement accentuée. « Aujourd'hui le système dysfonctionne et la tension est telle que tout se loue, même les logements les plus insalubres, diagnostique Stéphane Pfeiffer, adjoint en charge du logement. Pour permettre à toutes et tous d'accéder à un logement à Bordeaux, la Ville doit accélérer sur la construction de logements sociaux mais aussi se doter des outils de régulation prévus par la loi ALUR de 2014 pour encadrer ce marché. »

Trois outils de régulation seront mis en œuvre à titre expérimental sur des zones délimitées d'ici 2022 :

- **1. L'encadrement des loyers** : la Métropole s'est portée candidate auprès du Ministère du logement pour expérimenter l'encadrement des loyers sur la zone de Bordeaux. L'outil est déjà en test dans les villes de Lille et Paris. Le principe est simple : chaque année, le préfet fixe par arrêté des loyers de référence, à partir des prix constatés sur le marché par l'Observatoire local des loyers. Ils varient en fonction du nombre de pièces, de la surface habitable, de l'époque de construction et surtout de la localisation du bien. Les loyers sont dits encadrés car ils doivent se situer entre un loyer minoré de 30 % par rapport à ce loyer de référence et un loyer majoré au maximum de 20 %, mais uniquement pour les nouvelles mises en location ou en cas de renouvellement du bail. « Le bilan de l'expérimentation dans la capitale, paru en début d'année, montre que le dispositif a permis de freiner significativement la hausse des prix des locations », ajoute l'adjoint.
- **2. Le permis de louer** : avec son centre-ville ancien, Bordeaux compte un nombre important de logements dégradés. Afin d'éviter que des habitations indignes soient remises sur le marché de la location, la nouvelle municipalité va expérimenter le permis de louer dans les quartiers les plus touchés par cette problématique. A savoir les secteurs Marne, Yser et Belcier. Les propriétaires de logements sur ces périmètres devront remplir un certain nombre de critères en termes d'isolation, d'absence d'humidité, de présence de sanitaires etc. avant de les proposer à la location. Un vrai engagement pour lutter contre le mal-logement et les situations abusives.
- **3. Le permis de diviser** : aujourd'hui le nombre d'appartements mis à la location temporaire est à la baisse sur Bordeaux. « C'est une bonne nouvelle, estime l'adjoint. Mais en parallèle, un autre type d'offre se développe à toute vitesse, il s'agit du co-living ». Un concept qui permet de louer une chambre meublée dans un appartement ou une maison partagée pour une courte durée (généralement entre 1 mois et 1 an). Logement tout équipé, avec une connexion internet et parfois des services de conciergerie, « cette nouvelle offre sur le marché locatif est la porte ouverte à de nouveaux abus avec des loyers à prix d'or, poursuit Stéphane Pfeiffer. Nous ne disposons pas de chiffre officiel, mais on estime qu'un millier de logements sont concernés sur Bordeaux. Et ce n'est que le début ! Notre objectif n'est pas d'interdire ce type de solution qui répond à un vrai besoin, notamment pour les travailleurs en mission courte, mais de poser rapidement un cadre pour que les familles avec enfants puissent continuer à trouver à se loger à Bordeaux ». L'expérimentation doit démarrer dans le centre-ville de Bordeaux et le long des boulevards, où se trouvent les plus grandes bâtisses de Bordeaux.



Répondre aux aspirations démocratiques

La démocratie doit devenir permanente pour reconnaître pleinement la compétence civique des habitants en les associant à la construction et à la mise en œuvre des politiques publiques qui concernent notre ville. Elle doit permettre à chacune et à chacun de trouver sa place dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales. La transparence et l'exemplarité des acteurs publics rendront de plus possible un dialogue serein et confiant.

Faire vivre la démocratie permanente

Accompagner les habitants pour qu'ils soient acteurs de leur ville

- Mettre en place une formation permanente du citoyen à tous les âges
- Renouveler et amplifier le budget participatif

Donner aux citoyens le pouvoir de contribuer, de décider et d'agir pour le bien commun

- Porter sur la durée du mandat les Assises de la démocratie permanente pour concevoir et adapter la boîte à outils de la participation à Bordeaux

Animer des instances de consultation thématique (CORESAN - conseil de résilience sanitaire - comité de la rue, comité de l'arbre, urbanisme/PLU, conseil municipal des enfants, conseil des aînés...)

- Renouveler les instances de consultation thématique pour coconstruire les politiques sectorielles
- Renouveler les dispositifs de concertation sur les projets urbains et les espaces publics

Mesurer la qualité démocratique

- Créer un observatoire de la qualité démocratique
- S'inscrire dans un réseau de Villes innovantes sur la démocratie

Être exemplaire

- Prévenir strictement les conflits d'intérêt
- Fixer les règles de déontologie de l'achat public
- Réguler les dépenses de représentation
- Respecter les valeurs de laïcité

Faire rayonner Bordeaux à l'international par son exemplarité

S'engager dans la transition écologique, sociale et démocratique

- Renforcer le rôle des collectivités locales pour relever les défis mondiaux et atteindre les objectifs européens et les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Répondre au défi climatique et accroître la résilience des territoires à travers notre projet de coopération décentralisée

Préparer une stratégie d'économie circulaire dans la francophonie

- Favoriser l'inclusion sociale à travers la promotion des droits humains et la lutte pour l'égalité femmes/hommes
- S'ouvrir au monde et à l'autre : valoriser la présence internationale à Bordeaux et encourager la citoyenneté mondiale

Valoriser l'interculturalité

- Promouvoir le caractère multiculturel et polyglotte de la ville
- Ancrer la dimension européenne et internationale dans le quotidien des Bordelais
- Promouvoir les valeurs européennes

S'inspirer, accompagner et innover

- Renforcer la place des autorités locales dans les réseaux internationaux et européens pour influencer les politiques en matière de transition écologique, inspirer de meilleures pratiques et les expérimenter sur notre territoire
- Accompagner l'ouverture internationale des filières et acteurs économiques du territoire

LES ASSISES DE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE

Définir avec les habitants les modalités de la démocratie locale pour toute la durée du mandat

CALENDRIER :

Avril à juin 2021

Le projet est ambitieux, à la hauteur du désenchantement des citoyens vis-à-vis de la politique et du processus démocratique. Comment créer les conditions d'une expression citoyenne ? Comment associer les Bordelaises et les Bordelais à la construction de leur ville et de nouvelles manières de vivre plus écologiques et solidaires ? Et surtout, comment passer des intentions à l'action et ne pas susciter de nouvelles déceptions ou frustrations ? Les initiatives pour associer les citoyens aux processus de décisions politiques ont émergé dès les années 60/70. Budget participatif, conseils de quartiers, conseils des enfants ou des anciens, consultations en lignes... les outils ne manquent pas, mais ils sont souvent utilisés comme des pansements sur un débat citoyen profondément malade. La liste Bordeaux Respire portée par Pierre Hurmic a fait de la démocratie permanente un de ses trois piliers de campagne, au même titre que la transition écologique et la justice sociale. Au lieu d'imposer une vision et de nouvelles règles de participation citoyenne, les Assises de la Démocratie permanente visent à définir avec les habitant.e.s eux-mêmes le cadre et les outils de cette participation. « Tout l'enjeu est de démystifier la démocratie, qui est perçue par les citoyens comme un concept lointain, inaccessible et peut faire peur, détaille Camille Choplin, adjointe au maire en charge de la démocratie permanente, de la vie associative et de la gouvernance par l'intelligence collective. Nous voulons une démocratie ancrée dans le concret : qu'est-ce que vous imaginez pour votre rue ? votre quartier ? Aujourd'hui les habitant.e.s ne considèrent pas qu'ils ont leur mot à dire. Ils sont « consommateurs » de la ville. Nous les invitons à en devenir les acteurs. » Concrètement, les Assises de la Démocratie Permanente, qui se dérouleront d'avril à juin 2021, prennent la forme de rencontres, ateliers ludiques, projections, spectacles vivants et débats en plein air ou en ligne pour s'adapter aux évolutions des contraintes sanitaires. L'objectif est d'amener les Bordelais.e.s à participer à l'élaboration d'une boîte à outils de la démocratie permanente et d'une charte de fonctionnement, qui pourra se décliner dans toutes les délégations de la ville (sport, urbanisme, culture etc.). Un « parlement mobile », structure à la fois symbolique et physique, sera mis à disposition des habitant.e.s dans les 8 quartiers de Bordeaux pour leur permettre de se réunir et de participer aux rencontres animées par des acteurs locaux ou spécialisés dans l'intelligence collective. À l'image de cette démarche globale qui fait « avec et pour » les Bordelais.e.s, le programme se dessinera également au fil des semaines et des besoins qui émergeront.

Trois exemples des premiers temps programmés :

- Rencontre inspirante avec Aya Himer, aujourd'hui conseillère municipale à Mulhouse et qui a démarré sa participation citoyenne dans sa ville natale au conseil des enfants, puis des adolescents et enfin des jeunes. Cette rencontre aura lieu par visioconférence et sera diffusée dans les centres sociaux à destination des jeunes, dans l'objectif de construire avec eux les modalités de participation des jeunes de Bordeaux.
- Heat Wave in my city, un serious game pensé par et pour des jeunes avec la simulation d'une canicule à Bordeaux. Dans un jeu de rôle, chaque participant.e prend la place du maire, de la préfète, des agents de police, etc. et doit imaginer comment répondre aux enjeux de cette crise.
- Retour d'expérience avec Anouch Toranian, adjointe à la mairie de Paris, en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public. Depuis quelques années, la ville de Paris a mis en place le programme « Volontaires de Paris ». Ce sont ainsi 20 000 citoyens qui remplissent des missions bénévoles ponctuelles ou régulières pour soutenir les personnes vulnérables, se forment aux enjeux écologiques etc. La rencontre permettra aux Bordelais.e.s de découvrir ce dispositif et voir s'il est duplicable dans notre ville.

Un événement festif et joyeux viendra clôturer les Assises le 28 juin prochain, date anniversaire de cette première année de mandat.

« L'énergie citoyenne bouillonne ! C'est à nous, en tant que mairie, de créer les conditions pour lui permettre de s'exprimer et de se déployer, » conclut Camille Choplin.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les discriminations

Prendre en compte dans chaque politique publique la question du genre

- Etablir un budget sensible au genre afin de systématiser la prise en compte du genre dans nos décisions financières et nous assurer que chaque euro investi bénéficie de manière plus égalitaire aux femmes et aux hommes
- Renforcer les indicateurs dédiés au genre afin d'évaluer la totalité de nos politiques publiques en matière d'égalités entre les femmes et les hommes
- Créer plusieurs commissions thématiques permettant de renforcer l'action municipale en lien avec les acteurs associatifs et publics sur un spectre élargi de politiques publiques (emploi, culture, aménagement de l'espace public, logement, violences faites aux femmes...)
- Systématiser les critères d'égalité femmes-hommes dans les clauses d'attribution des marchés publics et délégations de service public
- Encourager la diffusion d'une culture de l'Égalité à toutes les bordelaises et bordelais, notamment en dotant les musées de la Ville d'une charte Égalité femmes-hommes dans leurs pratiques muséales
- Renforcer l'égalité Femme-Homme dans le champ professionnel, avec en premier lieu la mise en place d'un rééquilibrage fort dans l'administration : diminution des écarts de rémunération, déprécarisation des métiers, accès facilité à la formation, simplification des processus d'alertes...

Lutter contre toutes les discriminations

- Elaboration en 2021 d'un plan quinquennal de lutte contre les discriminations
- Renforcement du dispositif Elucid
- Travail en concertation avec les associations et institutions sur davantage de critères de discriminations (genre, orientation sexuelle, origine, mais aussi situation sociale, état de santé, lieu de résidence, etc.),
- Nouvelle orientation de la Quinzaine de l'Égalité
- Mise en œuvre d'un Mois des fiertés

Le numérique et la donnée au service de toutes et de tous

Favoriser une citoyenneté active et participative en tirant le meilleur parti des outils numériques

- Faire du numérique à l'école un levier d'égalité des chances et de créativité, pour des usages pertinents, collaboratifs et créatifs
- Solutions numériques de projection interactive dans les classes, équipements collectifs (vidéo-projecteurs ou tableaux numériques interactifs)
- Homogénéiser les outils des écoles
- Médiation et réflexion sur l'usage du numérique en éducation*

Associer les Bordelaises et les Bordelais à la construction d'une offre de services numériques publics simples et sécurisés, pour améliorer les différents aspects de la vie quotidienne

- Développer un compte numérique citoyen pour sécuriser et simplifier les démarches usagers, payer les tarifs municipaux au plus près de son niveau de revenu, en lien avec FranceConnect

LE COMPTE NUMÉRIQUE CITOYEN

Simplifier l'accès aux services publics et mettre en place une tarification plus équitable

La Ville de Bordeaux va revoir l'ensemble des tarifs de ses services publics pour une plus grande équité. La restauration scolaire, les accueils de loisirs et périscolaires, le stationnement, les frais d'inscription au conservatoire, les piscines, les musées, le portage à domicile, les clubs seniors... c'est l'ensemble des services proposés par la Ville qui sont concernés.

« Aujourd'hui les modes de calculs ne sont pas homogènes selon les services rendus et fonctionnent par tranches de

quotient familial, produisant des effets de seuil parfois très pénalisants, détaille Delphine Jamet, adjointe au maire chargée de l'administration générale, de l'évaluation des politiques publiques et de la stratégie de la donnée. Nous voulons tout remettre à plat. » Concrètement, l'équipe municipale s'oriente vers un rééquilibrage du « taux d'effort » et une participation au plus près des niveaux des revenus de chacun et de chacune.

En parallèle de cette refonte des tarifs qui sera effective d'ici 2023, les Bordelais.e.s auront un compte numérique citoyen, en lien avec France Connect. « Au lieu de créer des dossiers d'inscription pour chaque service municipal, les habitants auront un compte unique en ligne pour faciliter leurs démarches et le paiement des factures ou abonnements », poursuit l'adjointe.

Faire de l'accès au numérique un droit pour toutes et tous par une politique d'inclusion numérique volontariste*

- Observer et améliorer les pratiques de l'inclusion numérique pour tous les publics et améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- Soutenir les associations œuvrant en faveur de l'accès de toutes et tous au numérique, mettre à disposition des lieux et des espaces municipaux équipés

Nourrir la ville et ses écosystèmes (économique, associatif, citoyens) en données ouvertes utiles et génératrices de valeur*

- Mettre la donnée au service de l'évaluation des politiques publiques et de la modernisation de l'administration
- Partager les évaluations de politiques publiques avec les Bordelais
- Participer à la mise en œuvre du service public local de la donnée

Construire des outils numériques* qui répondent aux besoins des territoires par des collaborations avec d'autres villes, en France et en Europe, pour produire des communs numériques réutilisables, en licences partagées ou libres

- Développer les coopérations territoriales autour du numérique, avec les développeurs libres
- Faire vivre le débat sur la place du numérique Utile, Utilisable et Utilisé (UUU) dans la société

Une administration transparente et responsable

Vers une gestion des ressources inspirée de la transition écologique et sociale

- Etablir un budget climatique et sensible au genre
- Être une administration éco-exemplaire dans son fonctionnement (consommables, déchets, énergie, numérique...)
- Déploiement d'Aguaro pour évaluer l'impact carbone de l'utilisation du numérique au sein de l'administration
- Optimisation des équipements et matériels
- Mettre en œuvre un nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et l'évaluer chaque année

Vers un management des équipes équitable

- Améliorer la transversalité dans les services et valoriser les initiatives des agents
- Encourager et accompagner le recours au télétravail des agents de la collectivité pour encourager la décarbonation de notre territoire
- Recruter et accompagner les salariés en situation de handicap

Améliorer et simplifier la prise en compte des demandes des usagers

- Améliorer le circuit du courrier pour une prise en compte transversale et rapide de toutes les demandes
- Simplification des formulaires et des démarches de demande d'aide
- Garantir un accès présentiel ou téléphonique à nos services publics en parallèle de la dématérialisation
- Travailler sur les "parcours usagers" au sein de l'administration pour les simplifier et être au plus proche des attentes des Bordelaises et Bordelais

Encourager les initiatives associatives

Redéfinir la relation aux associations pour accompagner leur développement

- Remettre à plat dans une logique d'équité et de transparence les critères d'attribution de subventions et l'accès au patrimoine municipal
- Signer avec les associations partenaires une charte d'engagements réciproques

Favoriser les liens entre les associations

- Soutenir la création de collectifs d'associations
- Organiser des événements permettant aux associations d'échanger et de partager leurs expériences

Accompagner l'engagement dans les associations

- Renforcer la participation citoyenne dans les structures d'animation de quartier (centres sociaux, maisons de quartier, espaces de vie sociale, clubs sportifs, amicales...)
- Mieux reconnaître les compétences acquises en bénévolat dans les associations



La ville en commun !

Riche de son patrimoine historique, Bordeaux ne doit cependant pas devenir une ville musée. Le développement des pratiques culturelles et sportives de toutes et tous en fera une ville à vivre, une ville en commun où chacun laissera s'épanouir ses talents, sa créativité ses projets et ses envies. Le lien social y sera consolidé grâce au soutien à l'initiative associative, tandis que la tranquillité publique assurera la sécurité indispensable à la vie sociale.

Pour apaiser la ville, articuler étroitement sécurité et prévention

Instaurer une police municipale de proximité, proche des habitants, présente dans les quartiers :

- Renforcer les effectifs de policiers municipaux et d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- Déployer sur la ville des brigades de proximité (brigades canine, équestre, VTT...)
- Améliorer les conditions de travail pour faciliter les recrutements (locaux, temps de travail...)

Se mobiliser pour plus de moyens de l'Etat dédiés à la tranquillité, à la sécurité et à la justice :

- Obtenir des moyens de la police nationale à la hauteur des besoins : compagnie de CRS, officiers de police judiciaire renforcement du Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) de Bordeaux Maritime, réactivation de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) rive droite...
- Veiller aux moyens humains alloués à la justice et aux tribunaux girondins pour une réponse pénale plus rapide, facteur important dans la lutte contre la délinquance.

Renforcer les partenariats et les complémentarités entre tous les acteurs pour un continuum de sécurité équilibré et respectueux des prérogatives de chacun :

- Améliorer la coordination des actions entre la Police nationale et la Police municipale (réunions de coordination, convention partenariale...)
- Mieux déployer sur la commune le réseau de vidéoprotection pour aider les interventions des forces de police et de secours, pour soutenir les missions de maintien de l'ordre et pour aider aux enquêtes judiciaires
- Faire de la Ville un acteur de la justice de proximité (médiation, rappel à l'ordre, correspondant ville / justice...)
- Solliciter le Parquet pour la mise en place de groupements locaux de traitement de la délinquance (GLTD) dès que la situation territoriale ou délictuelle l'exige

Déployer une nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique :

- Sur la base d'un diagnostic de sécurité qui sera élaboré avec les Bordelais
- Pour définir, avec tous les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, les priorités d'actions du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- Renforcer le rôle du CLSPD : séance plénière biannuelle, groupes de travail thématiques, déploiement sur l'ensemble des quartiers...
- Développer la médiation sociale dans tous les quartiers et dans les établissements scolaires pour prévenir l'escalade de la violence entre jeunes

Renforcer les politiques et actions de prévention :

- En direction des jeunes (prévention des conduites à risques, lutte contre les addictions, mineurs ou jeunes majeurs en errance, rixes...)
- Développer les actions de prévention de la récidive
- Lutter contre les addictions des publics précaires

Garantir l'accès aux pratiques sportives pour le bien-être et l'épanouissement de toutes et tous

Vers un nouveau modèle de coopération avec le mouvement sportif

- Faire confiance aux associations et clubs sportifs en les associant à la mise en œuvre de la politique sportive (lancement de la concertation sur le sport au premier semestre 2021)
- Création d'une politique de subvention pour le monde sportif amateur sur la base de critères objectifs et transparents (conventions d'objectifs et de moyens pluri annuelles)
- Création d'un dialogue pérenne avec les clubs sportifs bordelais et avec les instances sportives organisées (CROS, CDOS, UNSS, Liges, Comités)
- Soutien des mondes sportifs amateur et professionnel (2020- aide spécifique aux sportifs espoirs des listes ministérielles de haut niveau)
- Accompagnement des associations sportives dans leur conversion écologique

Démocratiser la pratique d'une activité physique dans toutes ses dimensions

- Mise en place du Pass sport à l'été 2021 pour accompagner la reprise sportive post covid
- Soutien aux activités de sport santé, sport sur ordonnance et activité physique adaptée portées par le monde sportif associatif
- Accompagnement des projets de développement de la pratique féminine au sein des clubs
- Soutien à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap

Animations et éducation au cœur du projet sportif

- Apprentissage du vélo à l'école pour tous les Bordelais (lancement septembre 2022)
- Profiter des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour sensibiliser l'opinion à la pratique physique et sportive et mettre en avant les valeurs de l'Olympisme. (Premier rassemblement pour la journée olympique et paralympique le 23 juin 2021)
- Soutien des clubs et sportifs de haut niveau via des conventions d'objectifs et de moyens, pour l'exemple qu'ils représentent pour les jeunes générations, mais aussi en qualité d'organisateur des spectacles sportifs au cœur de la ville et des quartiers.

Développer les équipements sportifs et engager la rénovation du patrimoine existant

- Investissement massif sur la rénovation des piscines (Judaïque, Grand Parc, Galin), et sur la création ou réhabilitation des gymnases (Brun, Promis, etc.)
- Favoriser l'activité physique dans l'espace public (lancement du bassin de nage en eau libre, tour du lac, itinérance skatable...)
- Développement d'une stratégie de sport, innovation, et numérique

La culture partout avec et pour toutes et tous

Construire la politique culturelle avec les artistes et les habitants

- Mettre en œuvre le forum de la culture, renouvelé tous les ans permettant la co-écriture et l'évaluation de la politique culturelle municipale avec les artistes et les habitants.

Placer les droits culturels au cœur de notre politique culturelle

- Mettre en place un plan de formation de l'ensemble des agents de la DGAC,
- Proposer des temps de formation aux associations et partenaires culturels de la ville
- Favoriser l'éclosion d'espaces de rencontres entre les personnes permettant de nouer et de consolider des relations et favorisant la liberté d'expression et de création artistiques
- Engager une démarche visant à la participation active à la vie culturelle des bordelaises et des bordelais en s'appuyant sur les institutions culturelles et avec les organisateurs de manifestations culturelles prenant place sur l'espace public

Façonner un environnement propice à la création

- Faire du service public culturel municipal un outil d'accompagnement et de ressources pour accompagner et faciliter la réalisation des projets des acteurs culturels
- Répartir les aides équitablement selon un règlement d'intervention révisité, co-écrit et transparent
- Bâtir des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles
- Ouvrir aux artistes des lieux et espaces de travail inoccupés ou peu occupés dans les bâtiments appartenant à la ville (Ragueneau, Maison Marandon, Fieffé)
- Favoriser l'accès aux équipements et aux événements culturels pour les artistes émergents
- Ouvrir des temps et des espaces au sein des institutions culturelles permettant la libre expression artistique des personnes.

Construire des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour tous

- Etablir un recensement et une cartographie des interventions et des partenaires
- En faire un objectif prioritaire de l'ensemble des établissements culturels et coordonner les parcours de la petite enfance au grand âge.
- Faire de la pratique artistique amateur une composante de l'accompagnement à l'accès aux arts. Intégrer les associations de pratique en amateur aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Renforcer la présence culturelle dans l'espace public

- Définir le cadre général de l'utilisation de l'espace public à des fins culturelles
- Constituer un catalogue exhaustif des espaces publics utilisables et établir avec les riverains un calendrier concerté de leur utilisation
- Associer les artistes à la création, rénovation des biens publics, à l'urbanisme et à la création d'espaces verts pour mettre la culture au service de nouveaux modèles urbains et atteindre tous les habitants
- Rapprocher les services culture et urbanisme pour favoriser la mise à disposition de nouveaux espaces aux artistes et aux habitants et les prévoir en amont des projets d'urbanisme
- Asseoir la culture comme un levier de transformation urbaine

Equilibrer l'offre culturelle dans tous les quartiers et valoriser le caractère multiculturel de Bordeaux

- Développer dans chaque quartier des Lieux des Arts et des Cultures (LAC)
- Privilégier les interventions hors-les-murs des établissements culturels dans tous les quartiers
- Inciter les organisateurs d'événements culturels à se déployer sur l'ensemble du territoire de Bordeaux
- Accompagner et soutenir des actions et initiatives visant à promouvoir l'histoire multiculturelle de Bordeaux et à faire œuvre de mémoire sur son passé négrier, esclavagiste et colonial
 - Attribuer des noms de rues, places et monuments aux personnalités femmes et hommes issus de la diversité et/ou qui ont joué un rôle dans la pensée et l'histoire anticolonialiste et antiraciste
 - Généraliser la mise en place des plaques explicatives sur les rues de Bordeaux concernées par cette histoire
 - Soutenir les travaux universitaires, en mettant en place des bourses de projets pour les étudiants désirant travailler sur ces sujets.
 - Créer un parcours culturel et patrimonial et un lieu de mémoire autour de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage

Partager et pacifier la vie nocturne :

- Débattre sur les enjeux de la nuit avec l'ensemble des partenaires à travers la pérennisation du Conseil de la Nuit et la création d'un Observatoire de la Nuit
- Développer une politique écologique spécifique à la nuit (gestion des pollutions et des déchets, déplacements, ouverture des parcs et jardins...)
- Créer un label "Bordeaux la Nuit" pour soutenir des événements culturels, artistiques et festifs
- Soutenir les actions et dispositifs de médiation et de prévention nocturne
- Expérimenter une offre nocturne de transports en commun (dédiée aux femmes, le week-end, lors de grands événements...)

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed explanation of how to categorize these transactions and how to use a double-entry system to maintain the accounting equation.

Next, the document covers the process of reconciling bank statements. It explains that this is a crucial step in ensuring that the company's records match the bank's records. The process involves comparing the company's cash account with the bank statement, identifying any discrepancies, and determining the reasons for them. Common reasons include bank charges, errors in recording, and timing differences.

The document also discusses the importance of regular backups of financial data. It advises that data should be backed up frequently to prevent loss in the event of a system crash or other disaster. It provides a step-by-step guide on how to perform these backups and how to verify that they are successful.

Finally, the document concludes with a summary of the key points discussed. It reiterates the importance of accuracy, regular reconciliation, and data backup. It also provides a list of resources for further information and a contact page for the author.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Convention territoriale globale

JEUNESSE

Octobre 2018

Année : 2019
Nom du gestionnaire : Mairie de Bordeaux ↗
Nom de la commune ou Cdc : Bordeaux
N° du contrat : 201900584
Type de pièces : Convention
Nature d'aide : PS CEJ

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

La commune ou communauté de communes ou entreprise, représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire, dont le siège est situé Place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX Cedex.

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s), le(s) partenaire(s) employeur(s) ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par Madame Christine MANSIET, Directrice, dont le siège est situé, rue Gabriel Péry – 33000 BORDEAUX

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej), les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » ne sera prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception, et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes
Lieu d'accueil enfants-parents	

- **Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Ludothèque	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne Exclusivement les charges relatives :

Champ global enfance, jeunesse, parentalité
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd (*)
Diagnostic initial (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2019.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et
- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,3264$ pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- $(\text{Montant restant à charge retenu par la Caf} \times 0,55) \times 1,09$ pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire est garant de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Il s'assure que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Il est conscient de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, il s'engage à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Il s'engage à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et annexée à la présente convention.

Le partenaire s'engage à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

o **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

o 60% pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

Le partenaire doit porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engage à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

o Le périmètre de ses compétences ;

o Ses missions ;

o Les statuts ;

o Le règlement intérieur ;

o L'activité ;

o Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;

o Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;

o L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2 - Au regard du public visé par la présente convention :

Le partenaire s'assure que :

o Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;

o La participation du public à la vie de la structure est effective ;

o La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;

o Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;

o Les règles de confidentialité sont respectées ;

o Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés

3 - Au regard de la communication

Le partenaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire s'assure pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- O d'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- O D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- O De droit du travail ;
- O De règlement des cotisations Urssaf ;
- O D'assurance ;
- O De recours à un commissaire aux comptes ;
- O De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

5 - Au regard des pièces justificatives

Le partenaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, il s'engage à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire s'engage à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires au paiement de la prestation de service contrat « enfance et jeunesse »
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention

5.1 - Les pièces justificatives relatives au partenaire

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal	

5.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. « Convention territoriale globale »)		Fiche diagnostic (cf. « Convention territoriale globale »)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années

	de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	couvertes par la convention.	convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	couvertes par la convention
Activité	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (En vue de l'élaboration du schéma de développement)	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)

5.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant l'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

6 - Au regard de la tenue de la comptabilité

Le partenaire s'engage sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 3 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- o Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé issu de la Convention territoriale globale
- o Sa contribution à l'évaluation du projet initial issu de la Convention territoriale globale

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 4 - Le versement de la subvention

1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :

Acompte

Pour les nouveaux contrats, l'acompte sera égal à 70 % du montant prévisionnel de la prestation de service de la première année du contrat et sera versé à la signature de celui-ci.

Pour les contrats en cours, la Caf versera deux avances annuelles selon les modalités suivantes :

- 1^{ère} avance de 35 % du droit prévisionnel de l'année N dans le courant du premier trimestre de l'année N,
- 2^{ème} avance de 35 % du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N-1.

Sur le compte de la Banque de France de Bordeaux

Code IBAN	BIC
FR54 3000 1002 15C3 3000 0000 082	BDFEFRPPCCT

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) est effectué sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.

2 – Régularisation (en cas de versement d'acompte)

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives », la Caf procède au calcul des sommes réellement dues.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 5 -Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire s'engage sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives de la présente convention avant le 30/ juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

1 – Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 30 avril et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire s'engage à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire s'engage à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention

2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit annexe de la « convention territoriale globale » signée par le partenaire.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1- « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail...

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2019 au 31/12/2022.

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente convention ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Article 7 - La révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention

Article 8 - Fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « avenants » ci-dessus.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 - Recours

Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le « partenaire » reconnaît avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que la charte de la laïcité

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à Bordeaux,

Le 4 / 12 / 2019,

En 3 exemplaires

La Caisse d'Allocations Familiales
de la Gironde



La Directrice
Madame Christine MANSIET

Nom du partenaire



Monsieur le Maire
Monsieur Nicolas FLORIAN

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terrain des tensions et replis identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'Histoire et des lois de la République.

Après l'indépendance des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi de 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la croyance. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les restrictions au port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'accueil, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteurs de sens pour les générations futures.

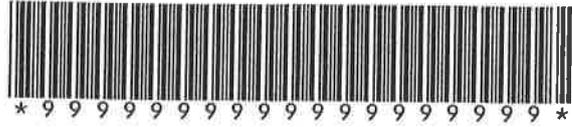
ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE





Séparateur de Plis S@FIR



Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : Fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej, doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

Annexe 4 : Les prix plafonds

Annexe 5 : Le diagnostic

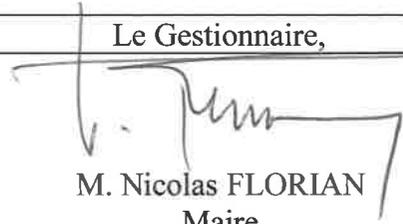
Annexe 6 : L'évaluation

Année = 2019
 Gestionnaire = 1. Navie Bordeaux
 Commune = Bordeaux
 n° contrat = 2019 80 584
 Type de pièce = Budget prévisionnel
 Nature aide = Ls CES

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Tableau récapitulatif financier Global
Contrat : 201900584 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET JEUNESSE
Date d'effet : 01/01/2019
Module : MAIRIE DE BORDEAUX JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	FLUX GLOBAL ALSH	2 025 581,67	2 025 581,67	2 025 581,67	2 025 581,67	8 102 326,68
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE	182 920,61	186 213,18	188 243,02	188 243,02	745 619,83
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		2 208 502,28	2 211 794,85	2 213 824,69	2 213 824,69	8 847 946,51
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	STOCK GLOBAL ALSH	1 418 069,01	1 418 069,01	1 418 069,01	1 418 069,01	5 672 276,04
		Séjours	SEJOURS CS FOYER FRATERNE	7 018,60	7 018,60	7 018,60	7 018,60	28 074,40
			SEJOURS US CHARTRONS	4 459,20	4 459,20	4 459,20	4 459,20	17 836,80
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		1 429 546,81	1 429 546,81	1 429 546,81	1 429 546,81	5 718 187,24

La Caf de la Gironde,	Le Gestionnaire,
 Mme Christine MANSIET Directrice	 M. Nicolas FLORIAN Maire



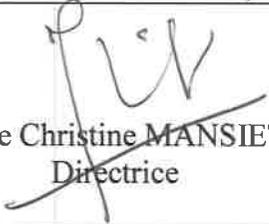
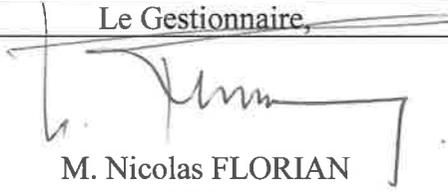
Séparateur de Plis S@FIR



Année = 2019
 n° Gestionnaire = 1 - Navire Bordeaux
 Commune = Bordeaux
 n° contrat = 201900584
 Type pièce = données actives
 nature aide = LS CEJ ^{pari passif}

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT - De 2019 à 2022																
TYPOLOGIE	Nom action	2018			2019			2020			2021			2022		
		taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
Action nouvelle	Péri et extra scolaire	60%	2 123 508	3 539 180	60%	2 123 508	3 539 180	60%	2 123 508	3 539 180	60%	2 123 508	3 539 180	60%	2 123 508	3 539 180
Action nouvelle	Coordination		8,5			8,5			8,5			8,5			8,5	
Action antérieure	Péri et extra scolaire	60%	1 636 787	2 727 978												
Action antérieure	Séjours CS Foyer Fraternel	97,39%	336	345												
Action antérieure	Séjours US Chartrons	100%	196	196												

La Caf de la Gironde,  Mme Christine MANSIET Directrice	Le Gestionnaire,  M. Nicolas FLORIAN Maire
--	---

Année = 2019
 noGestionnaire = 1 Mairie Bordeaux
 Commune = Bordeaux
 N° contrat = 201900584
 Type pièce = fiche projet
 nature aide = IS CEJ

Annexe 3

FICHE PROJET
 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
 d'un accueil de loisirs existant
 maintenu

DESCRIPTION	
Nature (extra ou périscolaire) :	Péri et extrascolaire
Nom de la structure :	APS et ALSH de la Ville de Bordeaux
Adresse :	Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33 000 BORDEAUX
Gestionnaire :	
Nom du partenaires du Cej qui finance :	Ville de Bordeaux

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2018)

Capacité théorique

Nombre de jours d'ouverture :	0	Amplitude d'ouverture par jour :	0
Nombre d'heures d'ouverture par an :	0		
Nombre de places contractualisées :	0		
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places déclaré DDCS)	3 539 180		

Activité :

Les données d'activités doivent être plafonnées aux données d'activités inscrites au CEJ en 2018

Nombre de jours enfants :	212 351	Nombre d'heures enfants 0/6ans :	2 123 508
Taux d'occupation :	60,00%		
Subvention du partenaire :	4 679 762,68	Montant PS :	1 038 240,32

	Année 1 2019	Année 2 2020	Année 3 2021	Année 4 2022
Capacité théorique				
Nombre de jours d'ouverture	0	0	0	0
Amplitude d'ouverture par jour	0	0	0	0
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	0	0
Nombre de places contractualisées	0	0	0	0
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)	3 539 180	3 539 180	3 539 180	3 539 180
Prévisions d'activité				
Nombre de jours enfants	0	0	0	0
Nombre d'heures enfants	2 123 508	2 123 508	2 123 508	2 123 508
Taux d'occupation : (%)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	6 542 874,00	6 542 874,00	6 542 874,00	6 542 874,00
Total des recettes	6 542 874,00	6 542 874,00	6 542 874,00	6 542 874,00
dont subvention du partenaire « »	4 679 762,68	4 679 762,68	4 679 762,68	4 679 762,68

Annexe 3

FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'une fonction de coordination existante
maintenue ou développée

DESCRIPTION

Nature	Coordination
Personne(s) chargée(s) de la coordination	1/2 ETP coordination CTG (Marianne Diop) - 8 ETP coordination enfance-jeunesse (David Pomarede, Mathilde Dubois, Pierre-Thomas Lefumat, Nicolas Saintonge, Delphine Rivereau, Arnaud Bordes, Hervé De Bideran, Charlotte Lestage)
Missions principales	Les coordonnateurs animent le réseau de l'ensemble des acteurs concernés (élus, institutions, associations), relayent les informations, pilotent le diagnostic territorial enfance jeunesse. Organisent et animent les bilans. Formalisent les éléments d'aide à la décision pour la CAF et les élus, assurent le pilotage de l'évaluation. Ils s'assurent de la conformité des documents de gestion financière et d'activité caf pour les gestionnaires et veillent au respect des procédures et des délais d'instructions des dossiers enfances/jeunesse. Les coordonnateurs sont garants de la mise en oeuvre des conventions signées entre la ville et la CAF. Le cas échéant, ils assurent le suivi de la mise en oeuvre des préconisations suite à un contrôle CAF.

Partenaires du Cej qui financent :

collectivité territoriale

Nom :

Ville de Bordeaux

collectivité territoriale

Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom :

% de répartition :

Nom :

% de répartition :

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2018)

Nombre d'équivalents temps plein

8,50

Partenaire « » : montant subvention :

293 386,50

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2019	2020	2021	2022
Capacité théorique				
Nombre d'équivalents temps plein	8,50	8,50	8,50	8,50
Données financières prévisionnelles				
Total des dépenses	377 616,44	384 413,54	391 332,98	398 376,97
Total des recettes	377 616,44	384 413,54	391 332,98	398 376,97
dont subvention du partenaire « »	377 616,44	384 413,54	391 332,98	398 376,97
dont subvention du partenaire « »				

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un séjour vacances ou camps adolescents existant**

DESCRIPTION

Nom de la structure :

Adresse :

Gestionnaire :

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :

collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :

Nom : % de répartition :

Période de fonctionnement :

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU 1er CEJ

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement

Nombre de places contractualisées :

Capacité théorique (*nombre de jours de fonctionnement X nombre de places*)

Activité

Nombre de jours enfants

Taux d'occupation :

Subvention des partenaires :

Partenaire « » : montant subvention : 16 950,00 montant PS :

Partenaire « » : montant subvention : 5 415,00 montant PS :

Annexe 3

**FICHE PROJET
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
d'un séjour vacances ou camps adolescents existant**

DESCRIPTION

Nom de la structure : Séjours US Chartrons

Adresse : 9 place Saint Martial - 33300 Bordeaux

Gestionnaire : US Chartrons

Partenaires du Cej qui financent :
collectivité territoriale Nom :

collectivité territoriale Nom :

Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action :

Nom : % de répartition :
Nom : % de répartition :

Période de fonctionnement : du..... au

ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU 1er CEJ

Capacité théorique

Nombre de jours de fonctionnement 14

Nombre de places contractualisées : 14

Capacité théorique (*nombre de jours de fonctionnement X nombre de places*) 196

Activité

Nombre de jours enfants 196

Taux d'occupation : 100,00%

Subvention des partenaires :

Partenaire « » : montant subvention : 2 179,00 montant PS :

Partenaire « » : montant subvention : 7 940,00 montant PS :



Séparateur de Plis S@FIR



Année = 2019
 Gestionnaire = 1. Mairie Bordeaux
 Commune = Bordeaux
 N° contrat = 201900602
 Type fiche =
 nature aide = RS CES

Annexe 4 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ² 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ³ et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

² Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

³ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Année = 2019 =
n° Gestionnaire = 1 - Mairie Bordeaux
Commune = Bordeaux
n° contrat = 201900584
Type pièce = Diagnostic (évaluation)
nature aide = LS CES

Annexe 5 et 6 : Le diagnostic et PEDT

L'année 2019 est marquée par trois renouvellements importants dans le partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Caf de la Gironde. En effet, au-delà du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, l'ensemble des agréments des centres sociaux et espaces de vie sociale se renouvellent. Vingt-trois structures réalisent un diagnostic partagé par quartier et sous-quartiers de la Ville. Ils complètent les premiers éléments de diagnostic réalisés par la Caf et la Ville (analyse jointe par quartier ci-dessous) et mettent en mouvement tous les acteurs des territoires, dont les habitants. Toute cette dynamique s'inscrit au profit du renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui sera signée au cours du premier semestre 2020.

1. BORDEAUX MARITIME



LE QUARTIER EN QUELQUES MOTS :

Des projets urbains d'envergure font de Bordeaux Maritime le quartier avec la plus forte dynamique démographique et donc, une évolution importante des effectifs petite-enfance et enfance-jeunesse.

C'est aussi un territoire assez mixte avec une part importante de familles en situation de forte vulnérabilité.

OFFRE SUR LE QUARTIER :

Le Lac : le centre d'animation Sarah Bernhardt et le centre d'animation Bordeaux Lac et l'association Urban Vibrations School

Bacalan : Centre d'animation Bacalan, Amicale Laïque Bacalan et le Kfé des Familles.

Le projet « Parcours de vie – Parcours Citoyen », vise à accompagner le public tout au long de la vie avec une approche globale. Ce projet est porté conjointement avec le REP + Blanqui, les opérateurs locaux et la ville.

Bassins à Flots : le centre socioculturel Bordeaux Nord, l'EVS Chantelude et le Kfé des Familles. Plus récemment deux acteurs ont reporté leurs activités sur les BAF : l'US Chartrons et Génération Dupaty

- De nouvelles associations contribuent à favoriser le lien social : Ricochet Sonore, les halles de Bourbon du côté St Louis et Vivons Ensemble sur les BAF.
- De nombreux acteurs associatifs sont prêts à investir les BAF (Centre Social Bordeaux Nord, Chantelude, Amicale Laïque de Bacalan...). Les moyens matériels (lieux « flex », bureaux...) et financiers conditionnent leurs interventions.

Chartrons Saint Louis : Le projet « Vivre Ensemble », à travers l'investissement et l'optimisation des espaces publics vise à associer les habitants et les opérateurs locaux dans une démarche de coconstruction. Ce projet est porté par le « Cotac Chantecrit » dont les principaux opérateurs sont le Centre Social Bordeaux Nord, l'EVS Chantelude, Ricochet Sonore et la ville.

Une présence forte des bailleurs sociaux sur certains des quartiers de Bordeaux Maritime (Aubiers et Bacalan notamment) sur lesquels ils se positionnent comme des partenaires importants dans les projets avec les habitants.

1. BORDEAUX MARITIME

Situation sociale du quartier



Quartier 1 : Bordeaux Maritime

Données Caf de la Gironde, sources Caf Filessc, RP-INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018		Bordeaux	Quartier 1 : Bordeaux Maritime	0001-0204 Bascoin	0301 308 313 Basins à flot	M1 et 103 Le lac
Cadrage	Nombre de familles allocataires	22 152	4,0%	1 257	1 520	1 189
Cadrage	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	25,4%	35,3%	19,0%	45,4%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	1 605	558	669	468
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	41,6%	41,1%	43,9%	39,4%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	32,7%	41,6%	18,2%	48,1%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	1744	626	527	591
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,3%	46,3%	50,3%	34,5%	49,7%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	32,2%	36,9%	23,0%	39,7%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 099 €	1 043 €	1 217 €	989 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7442	1531	524	533	470
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc.2013-déc.2017	2,3%	28,1%	35,8%	11,3%	43,5%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révolus	19435	3535	1294	1152	1189
Enfance	Evolution 3/11ans révolus	8,27%	35,50%	41,47%	17,08%	44,98%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	1429	590	676	560
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	0,0%	27,6%	27,2%	17,0%	44,0%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	701	222	265	214
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	55327	7470	2449	3360	1661
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	20,7%	22,5%	27,4%	4,6%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	30,4%	65,4%	26,2%	32,4%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,9%	26,7%	34,5%	15,8%	32,6%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	112,0%	358,4%	58,0%	43,0%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	2469	788	830	842
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	30,4%	58,1%	54,5%	70,8%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	13,2%	19,7%	15,8%	4,5%
Données croisées avec offre, sources requête SIMS, données prévisionnelles CEI, et données mairie pour Agéments actifs des AS MAT sur les quartiers						
Petite enfance	Tx couverture (NB places actives As MAT + NB Places agréées EAJC) / NB Enfants	73,7%	45,2%			
Petite enfance	Tx couverture prévisionnel		60,5%			

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

Un quartier familial :

Le quartier Bordeaux Maritime est le quartier de Bordeaux où il y a le plus grand nombre de familles allocataires (4070) et le 3^{ème} quartier en nombre d'allocataires (4070).

De plus, une très forte progression du nombre d'allocataires depuis 2013 (+ 46 %) et de familles allocataires (+29 %) est observable. Des projets urbains d'envergure expliquent ces évolutions.

Un quartier de plus en plus jeune :

Le quartier Bordeaux Maritime représente 20 % de l'effectif des 0-5 ans de la ville de Bordeaux.

Les évolutions du nombre de 0-17 ans sont fortes sur le quartier (entre 28 % et 35 %), en particulier sur le sous-territoire du Lac (Ginko) et de Bacalan. La part des 0-17 ans vivant dans une famille à bas revenus est élevée sur le quartier notamment sur le sous-territoire du Lac et de Bacalan (plus d'un enfant sur deux pour les 12-17 ans).

La part des 0-17 ans vivant dans une famille monoparentale du quartier (de 22 % pour les 0-2 ans à 47 % pour les 12-17 ans) est supérieure à la moyenne de la ville notamment sur le Lac et Bacalan.

Le quartier Bordeaux Maritime représente 7 % des 18-24 ans de Bordeaux (Insee). Ils sont particulièrement nombreux sur le sous-territoire Bassins à Flot.

Le taux de scolarisation est bas sur le quartier, particulièrement sur les sous-territoires du Lac et de Bacalan.

Un quartier avec une part importante et en croissance de population vulnérable :

Le quartier Bordeaux Maritime est le 3^{ème} quartier en nombre d'allocataire avec une aide logement.

L'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide logement est très forte et est très ciblée sur Le Lac, une partie de Bacalan et de Bassin à Flot.

La part des étudiants est moins importante sur Bordeaux Maritime que sur l'ensemble de la ville, elle est notamment faible sur le sous-territoire du Lac mais connaît une forte augmentation sur les Bassins à Flots suite à l'installation de structures d'enseignement supérieur.

La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement est élevée sur le quartier (6 familles allocataires sur 10 ont une aide au logement), en particulier sur le sous-territoire des Aubiers et Bacalan. Il est à noter qu'aucun IRIS du quartier n'est en dessous des 50 %.

L'évolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide logement est très forte sur le quartier, en particulier sur l'IRIS Ginko et 202 sur Bacalan. Trois IRIS sont en baisse : 203 et 204 sur Bacalan et 313 sur Bassins à Flot.

La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement habitant dans le parc public est très élevée sur Bordeaux Maritime (plus de 80 %) et bien supérieure à la moyenne de la ville de Bordeaux (97 % des familles bénéficiaires d'une aide au logement sur les Aubiers).

La part des familles allocataires à bas revenus est très élevée sur Bordeaux Maritime (près d'une famille allocataires sur deux) et bien supérieure à la moyenne de la ville de Bordeaux. Quatre IRIS connaissent un taux de familles allocataires à bas revenus supérieur à 50 % : les Aubiers, et trois IRIS sur quatre à Bacalan.

La part des familles dépendante de la Caf pour plus de la moitié de leurs revenus est élevée sur Bordeaux Maritime (près d'un tiers des familles allocataires) et supérieure à la moyenne de la ville de Bordeaux. Ce taux est particulièrement important sur trois IRIS : les Aubiers, 201 et 204 sur Bacalan.

La Médiane RUC confirme la fragilité économique d'une proportion importante de la population sur le quartier avec trois IRIS inférieur à 1000 euros : les Aubiers, 201 et 204 sur Bacalan.

La part des familles allocataires bénéficiaires du RSA est également supérieure à la moyenne de la ville de Bordeaux. Des écarts sont à noter entre les sous-territoires du simple au double entre le Lac et Bacalan d'un côté et les Bassins à Flots de l'autre (même si en volume il n'y a pas de grandes différences). Ce taux dépasse les 30 % sur les IRIS 201 et 204 de Bacalan. La plus forte progression de bénéficiaires de Rsa est sur le sous-territoire Bacalan, en particulier l'IRIS 202 (+ 65 %).

2. CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC



Situation sociale du quartier

Quartier 2 : Jardin public Chartrons

Données Caf de la Grande; sources Caf Filéas; RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018		Bordeaux	Quartier 2 : Jardin public Chartrons	0902+309+311+312 Chartrons	0905-308 Grand Parc	001 à 003 + 310 Jardin public
Cadrage	Nombre de familles allocataires	22 152	3 173	929	1 465	779
Cadrage	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,8%	-3,6%	-9,1%	2,8%	-7,9%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	1 186	301	683	252
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	37,4%	32,4%	47,3%	34,6%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	-6,8%	-21,4%	6,9%	-19,7%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	1245	254	857	254
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,3%	39,2%	26,5%	58,6%	33,0%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	26,1%	16,0%	41,9%	19,3%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 242 €	1 582 €	948 €	2 259 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7402	1085	359	465	261
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc.2013-déc.2017	2,3%	-5,8%	4,1%	-18,4%	-9,4%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révolus	19435	2904	789	1385	738
Enfance	Evolution 3/11ans révolus	8,27%	0,43%	-8,04%	0,31%	-1,68%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	1610	387	765	448
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	8,8%	5,9%	-7,6%	15,7%	1,4%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	501	112	284	105
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	55227	6355	2432	2549	1374
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	25,8%	40,3%	5,1%	38,4%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	-5,9%	-6,8%	-0,1%	-11,9%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	-8,1%	-27,3%	3,4%	-29,0%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	-4,0%	-7,0%	-4,8%	2,1%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	1137	287	1096	154
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	48,4%	30,9%	74,8%	18,8%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,3%	15,1%	34,1%	3,5%	62,3%
Données croisées avec offre; sources requête SIMS; données prévisionnelles (E1); et données main pour Agéments actifs des AS MAT sur les quartiers						
Petite enfance	Tx couverture (NB places actives As MAT +NB Places agréées (AFC)/ NB Enfants	73,7%	77,2%			
Petite enfance	Tx couverture prévisionnel		80,92%			

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

Un quartier assez familial :

Le quartier Chartrons, Jardin Public, Grand Parc est le 3^{ème} quartier de Bordeaux en nombre de familles allocataires (3173) et le 4^{ème} quartier en nombre d'allocataires (9155).

Le sous-territoire du Grand Parc a une évolution positive du nombre d'allocataires (+6%) et de familles allocataires (+3%) alors qu'elle est négative sur le quartier Chartrons (-9%) et Jardin public (-8%).

La part des familles monoparentales allocataires de la Caf est légèrement supérieure à celle de la ville de Bordeaux. Cela s'explique surtout par le taux très élevé du sous-territoire Grand Parc.

L'évolution du nombre des enfants 0-5 ans est fortement négative sur tout le quartier sauf sur les Chartrons, par contre une évolution fortement positive des 6-17 ans sur le Grand Parc est à souligner.

Une forte précarité du milieu familial des enfants de tout âge dans le sous-territoire du Grand Parc.

Une part de familles modestes importantes surtout sur le Grand Parc dont une grande partie occupe un logement dans le parc public.

L'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide logement est négative sur le quartier, sur chaque sous-territoire l'effectif est en baisse.

La part des étudiants est moins importante que sur l'ensemble de la ville, cela est surtout lié à la faible part sur le sous-territoire Grand Parc.

La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement est élevée sur le quartier (près de la moitié des familles allocataires ont une aide au logement), surtout sur le sous-territoire Grand Parc.

Seul le sous-territoire Grand Parc connaît une évolution positive de l'évolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide logement car la tendance du quartier est plutôt en baisse.

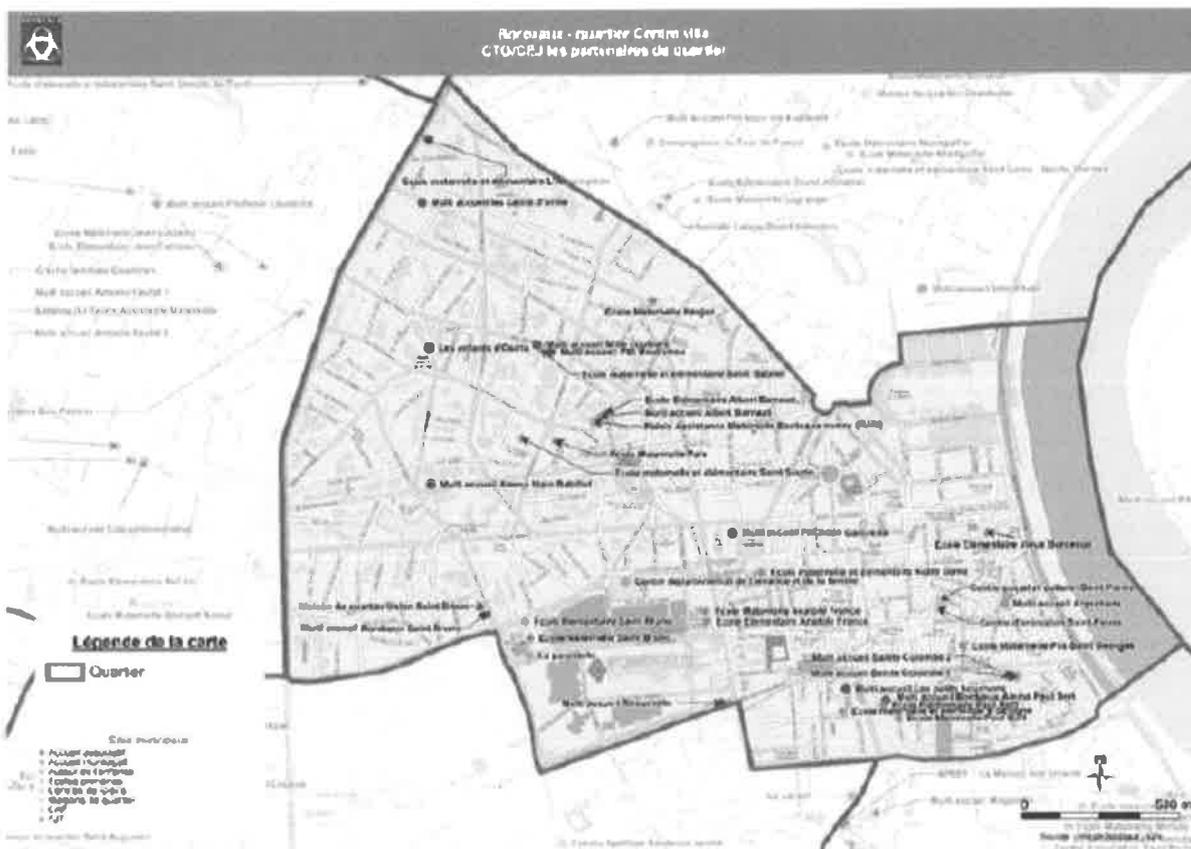
La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement habitant dans le parc public est très élevée (plus de 80 %) et bien supérieure à la moyenne de la ville de Bordeaux (93,7 % des familles bénéficiaires d'une aide au logement sur Grand Parc).

Quartier de contraste entre les revenus parmi les plus élevés de Bordeaux en moyenne (Jardin Public) et les plus bas (Grand Parc). Forte précarité sur le sous-territoire Grand Parc (quartier politique de la ville).

La part des familles allocataires à bas revenus est légèrement supérieure à la moyenne de la ville en lien au fort taux du sous-territoire Grand Parc. Même constat pour les familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs revenus, la part de familles bénéficiaires du RSA et celles bénéficiaires de la prime d'activité.

Concernant l'évolution des bénéficiaires RSA, seul le Grand Parc est en hausse et de façon importante pour les deux autres sous-territoires l'effectif est en baisse.

La Médiane RUC est inférieure à celle de la ville de Bordeaux mais de fortes disparités sont observables entre sous-territoires : la médiane RUC de jardin public est plus que deux fois supérieure que celle du Grand Parc.



LE QUARTIER EN QUELQUES MOTS :

C'est un quartier qui reste privilégié, quant aux marqueurs de fragilité bordelais, mais le secteur St Pierre concentre les scores les plus importants en vulnérabilité, même si c'est sur le secteur Boulevard qu'habitent le plus de familles.

Offre sur le quartier

- Centre d'animation St Pierre
- Centre socioculturel Paul Bert
- Union St Bruno

Quartier 3 : Bordeaux centre

Données Car de l'arrondissement, sources Car Flézac, RP INSEE Travailleur Département Etudes et Statistiques, juillet 2018		Bordeaux		Quartier 3 : Bordeaux centre 1001 + 1002 501 501-0505 507-0508 Quarances	
Nombre de familles allocataires	22 152	1 775	1 628	810	267
Cadage	5,0%	-2,7%	-2,5%	-2,2%	-4,7%
Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017					
Familles monoparentales	7 565	768	362	325	81
Part de familles monoparentales	34,2%	28,2%	22,20%	40,1%	28,2%
Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,8%	-11,3%	-18,47	2,5%	-22,9%
Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	654	310	301	43
Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,8%	23,8%	19%	33,0%	25,1%
Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,0%	15,2%	11,75%	23,7%	8,0%
Part de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	1 307 €	1 089 €	2 109 €	1 383 €	2 868 €
Evolution nb enfants 0-2 ans révisés déc.2013-déc.2017	2,3%	-3,3%	6,90%	-10,7%	-4,8%
Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révisés	7402	883	544	256	93
Evolution nb enfants 3-11ans révisés	19455	2389	1529	636	204
Nombre d'enfants à charge de 3-11ans révisés	19455	2389	1529	636	204
Evolution nb enfants 12-17 ans révisés déc.2013-déc.2017	8,8%	2,3%	6,20%	1,1%	9,5%
Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révisés	11425	1615	1077	377	161
Evolution nb enfants 18-24 ans révisés	3639	461	287	130	44
Evolution nb enfants 25-64 ans révisés	53527	10136	3193	5771	1375
Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	53527	10136	3193	5771	1375
Part % avec statut d'habitant	38,2%	47,8%	41%	50,7%	51,7%
Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	-11,2%	-4,8%	-11,4%	-10,8%
Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,9%	-21,0%	-27,20%	-13,0%	-27,6%
Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	-12,0%	1,30%	-16,0%	-17,6%
Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8821	629	259	307	63
% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (F1)	38,9%	22,1%	15,90%	39,0%	22,2%
Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	19,2%	13,40%	65,5%	17,4%
Données cruettes avec offre, sources requête SAS, données prisonnières (E2), et données morte pour Agencements actifs des AS MAF sur les quartiers					
Perte enfance	73,7%	88,2%			
Perte enfance (la couverture (NB places actives AS MAF + NB Places agréées SAUF) / NB enfants)					
Perte enfance	90,48%				

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

On note une présence majoritaire des familles sur le secteur Boulevards (6 familles sur 10) avec une forte présence des enfants 0-2 ans et 3-5 ans. Si l'évolution de la population familles allocataires et des enfants 0-2 ans sur le quartier est négative le taux d'évolution des 0-2ans est quand même en forte progression sur le secteur des Boulevards. Si les familles et les enfants 0-2 ans sont moins présents à St Pierre (- 16% d'enfants 0-2 ans, -5.1% enfants 3-5 ans), c'est sur ce secteur que la part des familles monoparentales atteint son maximum (4 familles sur 10), près du double de ce que l'on trouve sur les Boulevards.

Pour les enfants de 6-11 ans, le phénomène déjà observé s'amplifie : plus du tiers vivent sur le secteur Boulevards et un quart sur St Pierre. Néanmoins, c'est sur St Pierre que l'évolution est la plus forte (+6,5 points / quartier), alors que le sous-territoire Boulevards stagne et le sous-territoire Quinconces marque une très forte décroissance.

Le même constat se fait pour les jeunes de 12-17 ans dont plus des deux tiers habitent les boulevards, alors que moins du quart habite sur St Pierre et c'est toujours sur ce sous-territoire que l'on retrouve le plus d'enfants vivant dans des familles fragilisées.

Près de 6 bénéficiaires d'aides au logement sur 10 habitent le secteur St Pierre : cette population est largement constituée d'étudiants, puisqu'ils représentent la moitié des bénéficiaires sur les secteurs Quinconces et St Pierre.

Quartier à faible part de familles allocataires vulnérables.

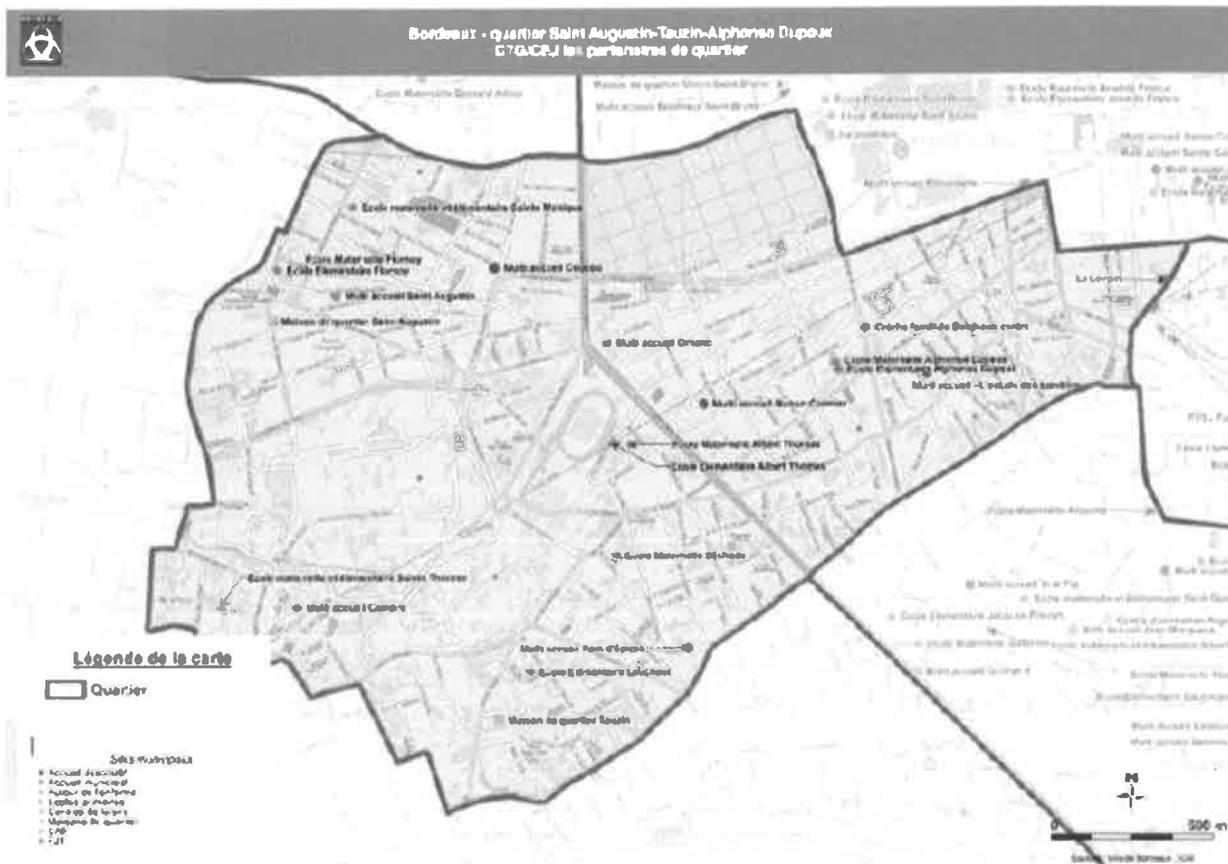
23,8 % de familles à bas revenus sur Bordeaux centre contre 33,8 % pour Bordeaux. Seul le sous-territoire St Pierre est proche de la moyenne Bordelaise, les sous-territoires Quinconces et Centre Boulevard se situent bien en dessous (25 % et 19%). Les mêmes constats sont observables concernant les médianes RUC (Revenu par Unité de Consommation) et les familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources.

Autres données de cadrage sur le logement (Insee millésime 2014) :

Poids des ménages locataires du privé représente 66 % et 77% pour St Pierre (soit au-dessus de la moyenne de Bordeaux : 54%). Ainsi le quartier habite peu de résidences principales du parc locatif HLM : 2.4%.

La part des ménages emménagés depuis moins de 2 ans représente 29% pour le sous-territoire St Pierre 34% (un des taux les plus élevés des quartiers avec Bordeaux Sud et les Quinconces, contrairement à d'autres secteurs comme le Grand Parc avec seulement 12%)

4. SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX



LE QUARTIER EN QUELQUES MOTS :

Un quartier avec une faible part de familles parmi les allocataires, des évolutions en dessous de la moyenne de la ville concernant les 3-17 ans, mais des fortes évolutions du nombre des 0-17 ans dans le sous-territoire St Augustin (données Caf 31 décembre 2017).

Une importante population étudiante présente à capter. Mais aussi 650 seniors isolés. Beaucoup de classes supérieures avec un impact sur la demande de services à domicile, mais aussi beaucoup de femmes en emplois précaires (données Insee 2014).

Offre sur le quartier

La seule structure AVS de ce quartier est le Centre social Tauzin. On note également une présence forte de la maison de quartier St Augustin dans la vie locale

4. SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX

Situation sociale du quartier



Quartier 4 : St Augustin Tauzin Dupoux

		Bordeaux	Quartier 4 : St Augustin Tauzin Dupoux			
			1003- 1006 Dupoux	0904-905 Ivry St Aug	0901-903 Tauzin	
	<i>Données Caf de la Gironde, sources Caf Filessc, RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018</i>					
Cadastre	Nombre de familles allocataires	22 152	2 059	912	432	715
Cadastre	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	1,3%	-2,8%	7,5%	3,6%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 965	546	234	76	236
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	26,5%	25,7%	17,6%	33,4%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	-6,0%	-8,3%	-26,2%	5,6%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC< seuil de bas revenus)	7379	440	197	62	161
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC< seuil de bas revenus)	33,3%	21,8%	21,6%	14,4%	26,3%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	12,8%	12,7%	7,9%	15,9%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 875 €	1 889 €	2 191 €	1 627 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7442	728	325	169	230
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc. 2013-déc.2017	2,3%	4,1%	-2,7%	25,2%	1,7%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révolus	19435	1891	815	429	647
Enfance	Evolution 3/11ans révolus	8,27%	5,47%	3,82%	14,71%	2,05%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	1059	456	211	392
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	0,0%	4,2%	3,6%	0,5%	7,6%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	307	137	56	114
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	55327	6413	3479	912	2022
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	51,2%	49,4%	51,8%	49,6%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	-1,0%	-6,6%	3,4%	8,1%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,5%	-8,3%	-19,2%	-13,9%	5,9%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	3,4%	-4,1%	13,6%	14,2%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	496	282	62	232
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	24,1%	22,2%	14,4%	32,4%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,6%	40,9%	68,9%	54,8%	19,8%
	<i>Données créées avec offre, sources requête SIAS, données prévisionnelles CEI, et données maide pour Agéments actifs des AS MAT sur les quartiers</i>					
Petite enfance	Tx couverture (NB places actives AS MAT +NB Places agréées EAJE) /NB Enfants	73,7%	95,6%			
Petite enfance	Tx couverture prévisionnel		95,7%			

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

Un quartier à faible taux de familles allocataires (surtout St Augustin) mais qui se maintient.

Pour les 0-2 ans une évolution supérieure du quartier à celle de la ville, pour les 0-5 ans une baisse d'effectif entre 2013 et 2017. Des situations de familles vulnérables bien en-dessous de la moyenne de la ville.

Si on observe par sous-territoire, Dupeux concentre près de la moitié des 0-5 ans mais connaît de fortes baisses d'effectif alors que sur St Augustin les 0-5 ans sont bien moins nombreux mais tout de même en forte hausse ces dernières années.

Le Tauzin lui se caractérise davantage par la vulnérabilité des familles ayant un enfant de 0-5 ans (la plus élevée du quartier même si elle reste inférieure à celle de la ville).

Une évolution des 6-11 ans sur le quartier positive et au même niveau que la ville de Bordeaux.

Tout comme pour les 0-5 ans, Dupeux concentre le plus grand nombre d'enfants de 6-11 ans mais ici l'effectif est en légère hausse.

Sur St Augustin l'évolution est aussi positive ainsi que pour Tauzin (même si plus faible) qui la-aussi est le sous-territoire du quartier avec le plus de familles vulnérables.

Dupeux concentre le plus grand nombre d'enfants de 6-11 ans mais l'effectif est en légère baisse. Sur St Augustin l'évolution est quasi nulle et c'est sur Tauzin qu'il y a la plus forte hausse et c'est aussi le sous-territoire du quartier avec le plus de familles vulnérables.

Une évolution positive des 12-17 ans sur le quartier mais une progression moitié moins forte que celle de la ville (+4 % < +8 %).

La part des familles à bas revenus et monoparentale est bien inférieure à celle de la ville.

Une part d'allocataires avec une aide logement en légère baisse dont la moitié sont des étudiants et seulement un quart des familles. Un taux important de familles avec une aide au logement vivant dans le parc privé (au-dessus de la moyenne de la ville).

Une part de familles en situation de vulnérabilité bien en dessous de la moyenne Bordelaise. Une évolution de familles bénéficiaires RSA en baisse. Le sous-territoire Tauzin est plus concerné par cette problématique même si les taux des différents indicateurs restent inférieurs à ceux de la ville.

5. NANSOUTY – SAINT GENES

Situation sociale du quartier

Quartier 5 : Nansouty St Genes

		Bordeaux	Quartier 5 : Nansouty St Genes	1203- 1205 Argonne	1201- 1202 St Genes	1206 1208 1209 Somme
		Données Caf de la Gironde, sources Caf Fileasc, RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018				
Cadrage	Nombre de familles allocataires	22 152	1 756	517	375	864
Cadrage	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	2,4%	-2,6%	2,5%	5,0%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	470	147	77	246
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	26,8%	28,4%	20,5%	28,5%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	-6,6%	-2,7%	1,3%	-8,2%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	424	125	59	240
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,0%	24,5%	23,9%	16,1%	27,8%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	14,4%	13,4%	6,8%	18,2%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 823 €	1 925 €	2 269 €	1 620 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7442	553	149	99	305
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc.2013-déc.2017	2,3%	-3,3%	-20,3%	-10,0%	10,9%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révolus	19435	1540	449	345	746
Enfance	Evolution 3/11ans révolus	8,27%	1,52%	-1,10%	-3,63%	5,54%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	1023	305	282	436
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	8,0%	16,3%	13,0%	15,6%	20,8%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	291	99	78	114
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, AUF, ALS)	55327	6015	2039	1314	2662
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	53,3%	36,4%	63,9%	44,4%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	0,7%	3,6%	-3,2%	0,5%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,9%	-10,4%	-7,0%	3,9%	-12,2%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	5,7%	-33,9%	1,3%	7,3%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	433	119	54	260
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	24,7%	23,0%	14,4%	30,1%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	57,4	61,3%	57,4%	65,0%
		Données crées avec offre, sources requête SIAS, données prévisionnelles CEI, et données mairie pour Agéments actifs des AS MAT sur les quartiers				
Petite enfance	Tx couverture (NB places actives As MAT +NB Places agréées EAJE) / NB Enfants	73,7%	66,4%			
Petite enfance	Tx couverture prévisionnel		73,75%			

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

Une progression du nombre d'allocataires proche de celle de la ville (+7%) et une part de familles allocataires en légère hausse (+2%). La part des familles parmi les allocataires est faible.

L'évolution du nombre de 0-2 ans est négative sur le quartier, deux sous-territoires sont en baisse en particulier Argonne alors que la Somme est en hausse.

La part des 0-2 ans vivant dans une famille à bas revenus est inférieure à celle de la ville. Tous les sous-territoires sont en-dessous.

L'évolution du nombre de 3-5 ans est négative sur le quartier, en particulier sur les sous-territoires Argonne.

L'évolution du nombre de 6-11 ans est positive sur le quartier mais inférieure à celle de la ville.

L'évolution du nombre de 12-17 ans est forte et supérieure sur le quartier à celle de la ville surtout sur le sous-territoire Somme.

La part des 0-17 ans vivant dans une famille à bas revenus est en général bien inférieure à celle de la ville.

Le quartier 5 représente 11 % des allocataires bénéficiaires d'une aide logement sur Bordeaux. L'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide logement est très légèrement positive sur le quartier.

La part des étudiants est plus importante que sur l'ensemble de la ville, notamment sur le sous-territoire St Genès. Sa progression est aussi plus forte que celle sur l'ensemble de la ville.

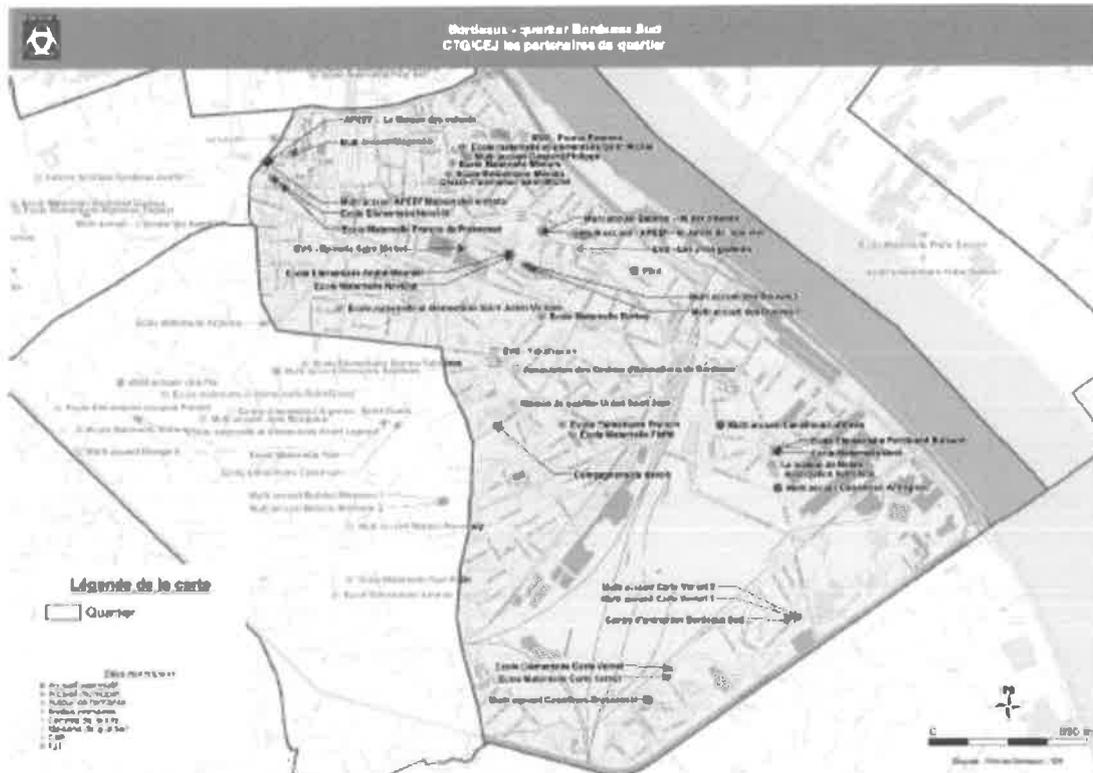
La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement est faible sur le quartier.

L'évolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide logement est négative sur le quartier. Seul le sous-territoire St Genès connaît une évolution positive.

La part des familles bénéficiaires d'une aide au logement habitant dans le parc public est bien inférieure à la moyenne de la ville de Bordeaux et la part dans le parc privé bien supérieure.

La part des familles allocataires à bas revenus est bien inférieure à la moyenne de la ville. Tous les sous-territoires sont en-dessous de la moyenne de la ville.

Même constat pour les familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs revenus, la part de familles bénéficiaires du RSA et celles bénéficiaires de la prime d'activité. Concernant l'évolution des bénéficiaires RSA le quartier et tous les sous-territoires sont en baisse.



Le quartier en quelques mots :

Quartier avec une forte présence d'étudiants et de familles à bas revenus. La présence aussi de nombreuses familles monoparentales, un taux de chômage de 20%, un turnover élevé des familles à St Michel et une forte présence de population allophone, fait de Bordeaux Sud un quartier à forts enjeux pour la ville.

Des évolutions enfance jeunesse contrastées au sein du quartier sur toutes les tranches d'âge: le projet Euratlantique doit être pris en compte sur les évolutions du quartier dans les prochaines années.

Offre sur le quartier

Les indicateurs de taux de couverture et d'activité petite enfance et jeunesse de la Caf situent le quartier Bordeaux Sud dans une situation intermédiaire mais aux vues des faibles ressources en moyenne des familles, ce quartier reste prioritaire dans ce domaine et en particulier sur le sous-territoire Gare Sud.

De nombreux acteurs dans le champ de l'animation de la vie sociale sont présents sur le quartier :

St Michel : Centre d'animation St Michel, EVS Promofemmes, L'Epicerie solidaire et les Ptits'Gratteurs

Gare Nord : EVS Yakafaucon

Gare Sud : Centre d'animation Bordeaux Sud, EVS Astrolabe

6. BORDEAUX SUD

Situation sociale du quartier



Quartier 6 : Bordeaux Sud

		Bordeaux	quartier 6 : Bordeaux Sud	1300 1305 1207 Gare Nord	1301- 1303 Gare Sud	1101-1104 St Michel Victoire
			Données Caf de la Gironde, sources Caf Filelec, RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018			
Catégorie	Nombre de familles allocataires	22 152	2 683	594	877	1 222
Catégorie	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	-0,6%	-1,0%	16,0%	-9,7%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	1 080	225	333	522
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	40,2%	38,5%	38,0%	42,7%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,0%	-4,1%	-3,0%	10,3%	-15,1%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	1251	254	300	590
Vulnérabilité	Proportion de Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,0%	46,0%	43,0%	44,0%	50,5%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	33,0%	29,0%	31,2%	36,5%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 065 €	1 290 €	1 201 €	1 037 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révoqués	7442	942	218	299	425
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révoqués d'éc.2013-déc.2017	2,3%	-2,7%	4,3%	7,2%	-11,5%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révoqués	19435	2335	634	776	915
Enfance	Evolution 3/11ans révoqués	0,27%	0,32%	-9,93%	20,03%	-10,99%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révoqués	11425	1158	264	305	501
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révoqués d'éc.2013-déc.2017	0,0%	1,2%	1,5%	20,9%	-10,4%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révoqués	3630	435	100	133	202
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	58327	12740	1588	1528	9624
Logement	dont % avec statut d'étudiant	30,2%	43,0%	27,0%	21,0%	49,9%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement d'éc.2013-déc.2017	-1,3%	-4,3%	-7,3%	-1,8%	-4,5%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement d'éc.2013-déc.2017	-1,9%	-8,4%	-14,3%	9,5%	-15,4%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement d'éc.2013-déc.2017	0,0%	-3,0%	6,0%	-3,3%	-4,8%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	1411	289	450	663
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	52,0%	49,5%	52,3%	54,3%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	49,1%	41,2%	34,9%	63,0%
			Données croisées avec offre, sources requête SAS, données prévisionnelles CEI, et données mois pour Agencements actifs des AS MAT sur les quartiers			
Petite enfance	Ta couverture (NB places actives AS MAT + NB Places agréées EAJE) / NB Enfants	73,7%	65,2%			
Petite enfance	Ta couverture prévisionnel		75,86%			

INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le quartier représente 20 % des allocataires et 12 % des familles allocataires de la ville de Bordeaux. La progression du nombre d'allocataires depuis 2013 est très faible.

C'est le quartier où il y a, à la fois, le plus grand nombre d'allocataires et à la fois la part de familles parmi les allocataires la plus basse (17 %) dont l'évolution est légèrement négative. La forte présence d'étudiants explique cela et la donnée est confirmée par le taux de scolarisation des 18-24 ans qui est de 77% en particulier dans le secteur Gare Sud et par les allocations logement versées aux étudiants (un bénéficiaire de l'aide au logement sur deux est un étudiant).

L'évolution du nombre de 0-2 ans est négative sur le quartier surtout dans le sous-territoire St Michel, car les deux autres sous-territoires connaissent une hausse. C'est important de constater que les parts des 0-2 ans vivant dans des familles à bas revenus et monoparentales sont plus importantes que sur la ville.

L'évolution du nombre de 3-5 ans est aussi négative sur le quartier, mais il faut souligner que près d'un enfant sur deux de cette tranche d'âge vit dans une famille à bas revenus.

L'évolution du nombre de 6-11 ans est positive sur le quartier mais reste inférieure à celle de la ville. Par contre, le sous-territoire Gare Sud a un taux d'évolution élevé. La part des 6-11 ans vivant dans une famille à bas revenus est élevée sur l'ensemble des sous-territoires.

Pour les 3-11 ans vivant dans une famille monoparentale, la moyenne du quartier est supérieure à celle de la ville et sur l'ensemble des sous-territoires, même si le taux de la tranche 3-5 ans sur Gare Sud est moins important que sur les autres.

L'évolution du nombre de 12-17 ans est faible et inférieure sur le quartier à celle de la ville. Le sous-territoire Gare Sud connaît tout de même une forte hausse.

La part des 12-17 ans vivant dans une famille à bas revenus est élevée et l'ensemble des sous-territoires est bien au-dessus de la moyenne de la ville.

Pour les 12-17 ans vivant dans une famille monoparentale, la moyenne du quartier est là aussi supérieure à celle de la ville et l'ensemble des sous-territoires ont une moyenne plus élevée.

Le quartier représente 23 % des allocataires bénéficiaires d'une aide logement sur Bordeaux. L'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide logement (familles comprises) est négative sur le quartier. Comme déjà énoncé, la part des étudiants est plus importante que sur l'ensemble de la ville mais la part des familles bénéficiaires d'une aide au logement reste élevée sur le quartier (plus de la moitié des familles allocataires ont une aide au logement). La part des familles allocataires à bas revenus est bien supérieure à la moyenne de la ville et la médiane RUC est inférieure à celle de la ville de Bordeaux en particulier sur le sous-territoire St Michel.

Concernant l'emploi et l'insertion :

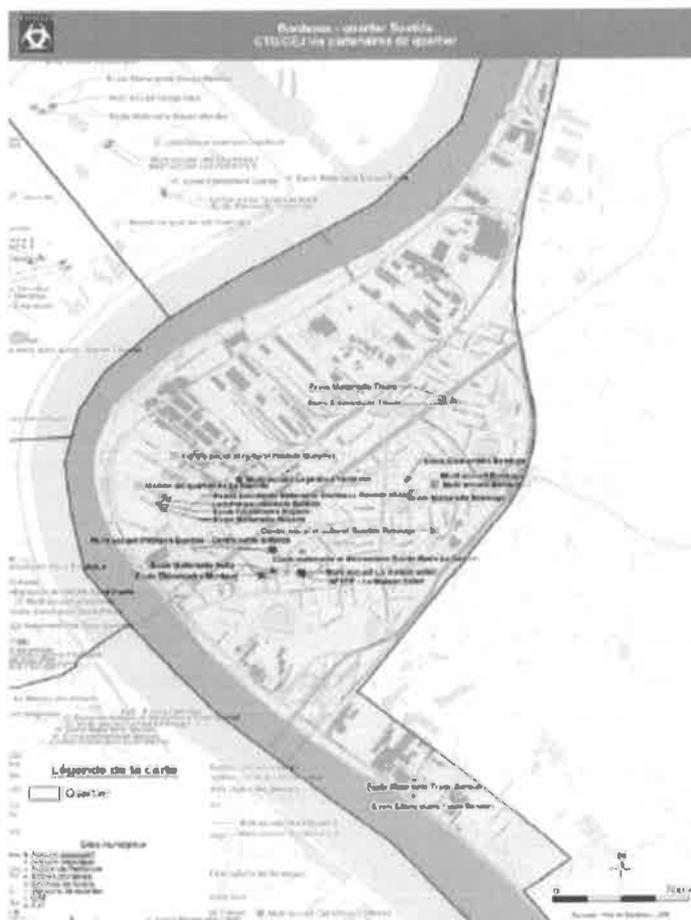
- la part des jeunes de 18-24 ans non scolarisés et sans diplôme (parmi l'ensemble des 18-24 ans) représente 15% (16% à l'échelle de la ville)
- la part des 15 ans et plus de bas niveau de formation (aucun diplôme, CAP, Brevet des collèges parmi les 15 ans et plus non scolarisés) représente 23% et 28% pour les sous-territoire Gare Nord et Sud).

Autres données de cadrage (Insee millésime 2014) :

La part des ménages emménagés depuis moins de 2 ans représente 34% et 40% pour le sous-territoire St Michel (un des taux les plus élevés des quartiers avec St Pierre et les Quinconces, contrairement à d'autres secteurs comme le Grand Parc avec seulement 12%)

Les seniors de Bordeaux Sud (65 ans et plus) représentent 8% (2865 personnes et 656 personnes de plus de 80 ans vivants seules)

7. BASTIDE



LE QUARTIER EN QUELQUES MOTS :

Le quartier Bastide rassemble la plus petite population de quartier, mais cette dernière est très familiale et une part importante est en situation de fragilité socio-économique.

En effet, la Benauge est un territoire prioritaire politique de la ville avec une forte présence de familles vulnérables.

Aux vues des évolutions démographiques et des indicateurs d'activité, le quartier Bastide semble être un des quartiers plutôt prioritaire sur la petite enfance avec une attention particulière à porter aux familles monoparentales.

Offre sur le quartier

Des acteurs dans le champ de l'animation de la vie sociale sont présents sur le quartier :

Queyries : Centre d'animation Queyries

Benauge : Centre d'animation Benauge

Autres structures d'animation : APEEF, AFL, Girondins de Bordeaux Bastide Handball Club

Perspectives de livraison de logements d'ici 2023 :

Projet Urbain Niel : Livraison septembre 2020 du Groupe scolaire Hortense (équipé d'un city stade qui pourra être utilisé par le public en dehors des heures d'exploitation du bâtiment). Un second groupe scolaire est prévu en second phase, auquel sera adossé une crèche de 60 places. Construction d'un nouveau gymnase 3 400 logements au total.

A ce jour il y a 934 logements engagés (livrés ou en cours de construction)

Projet Urbain Brazza : 4950 logements attendus d'ici 2030, dont 35 % de logements sociaux (1ère phase de livraison entre 2019 et 2022 environ 2800 logements soit 5000 habitants. Entre 2022 et 2024 environ 1000 livraisons supplémentaires) Livraison d'un groupe scolaire et d'une crèche de 60 places pour septembre 2022.

Projet Belvédère / Deschamps : , 9000 logements attendus d'ici 2023 sur l'ensemble de la ZAC Garonne Eiffel (dont Deschamps : 1578 ; Belvédère 1500 ; Cacolac : 240) ; Des équipements sportifs (avec notamment requalification de terrain et gymnase Promis) 3 groupes scolaires prévus (dont une partie livrée dès septembre 2021) et des structures petite enfance (privées dès 2021)

7. BASTIDE

Situation sociale du quartier



Quartier 7 : Bastide

Données Caf de la Gironde, sources Caf Fileuse, RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018		Bordeaux	quartier 7 : Bastide	403-404 Bernaube	401-402 + 405 Queyries
Cadreage	Nombre de familles allocataires	22 152	1 771	784	987
Cadreage	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	-1,1%	-1,3%	-1,0%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	637	296	341
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	36,0%	37,8%	34,5%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	-2,3%	0,1%	-2,3%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	704	369	335
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,0%	40,1%	47,8%	33,9%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	25,8%	33,4%	19,8%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 218 €	1 161 €	1 382 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7442	595	259	336
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc.2013-déc.2017	2,3%	-7,3%	-13,4%	-2,0%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11 ans révolus	19495	1495	683	812
Enfance	Evolution 3/11 ans révolus	8,27%	3,53%	5,38%	0,85%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	899	424	475
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	8,0%	3,3%	3,7%	3,0%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	308	164	164
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, ALF, ALS)	55327	2846	1072	1774
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	21,9%	7,1%	30,9%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	-5,6%	1,1%	-4,3%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,9%	-12,1%	-10,0%	-14,6%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	7,7%	0,0%	8,9%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	806	442	364
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	45,5%	56,4%	36,9%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	29,4%	19,8%	39,3%
Données croisées avec offre, sources requête SIAS, données prévisionnelles CE, et données maître pour Agèments actifs des AS MAT sur les quartiers					
Petite enfance	Ta couverture (NB places actives AS MAT + NB Places agréées EAJEV NB Enfants)	73,7%	61,5%		
Petite enfance	Ta couverture prévisionnel		63,7%		

INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES, ELEMENTS DE CONTEXTE

Le quartier Bastide représente la plus petite part d'habitants des quartiers de la commune, totalisant à peine 6% de la population bordelaise. La population allocataire est en croissance moins forte que sur Bordeaux et surtout familiale (même si les familles sont en légère baisse ces dernières années). La part des familles monoparentales est importante et supérieur à celle de la ville.

Des effectifs 0-5 ans en baisse ces dernières années sur le quartier. Une part importante d'enfants de 0-5 ans vivant dans une famille à bas revenus notamment sur Benauges. Une part de familles monoparentales proche de la moyenne bordelaise.

Un effectif 6-11 ans en hausse sur le quartier mais moins forte que sur la ville. La part des enfants vivant dans une famille à bas revenus est élevée (près de 40 % des familles allocataires) ainsi que dans les familles monoparentales (un tiers des familles allocataires).

Un effectif 12-17 ans en hausse sur le quartier mais moins forte que sur la ville. La part des enfants vivant dans une famille à bas revenus est très élevée ainsi que dans les familles monoparentales (plus de 40 % des familles allocataires).

Une baisse du nombre d'allocataires (-6%) et de familles allocataires (-12%) avec une aide au logement est observable sur le quartier. La part des étudiants (22 %) est plus faible que sur l'ensemble de la ville mais en hausse entre 2013 et 2017 (+8%).

La part des familles allocataires avec une aide au logement est forte (45 %) mais une majorité d'entre elles habite dans le parc public.

L'ensemble des indicateurs de fragilité économique sur le quartier sont supérieurs à ceux de la ville avec notamment 41 % de familles à bas revenus parmi les familles allocataires. En particulier sur Benauges qui est un territoire prioritaire politique de la ville. Par contre la part de familles bénéficiaires du Rsa est en baisse ces dernières années.

On constate aussi à partir des données Insee :

- une forte progression des familles et de CSP supérieures
- Sur la partie Benauges : un important vieillissement attendu et la question de l'inclusion numérique se pose plus particulièrement

8. CAUDERAN

Situation sociale du quartier



Quartier 8 : Cauderan

Données Caf de la Gironde, sources Caf Fileasc, RP INSEE Traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2018		Bordeaux	quartier 8 : Cauderan	801-802-809 Cauderan Eysines	803-808 Cauderan Mérignac	701-706 Pac Bordeaux
Cadrage	Nombre de familles allocataires	22 152	3 192	701	1 479	1 512
Cadrage	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2013-déc.2017	5,0%	7,1%	3,6%	8,8%	7,2%
Vulnérabilité	Familles monoparentales	7 565	1 067	194	511	362
Vulnérabilité	Part de familles monoparentales	34,2%	28,9%	27,7%	34,6%	23,9%
Vulnérabilité	Evolution du nombre de familles monoparentales entre déc.2013-déc.2017	2,6%	10,0%	-2,0%	15,9%	9,4%
Vulnérabilité	Familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	7379	723	138	376	234
Vulnérabilité	Proportion de familles à bas revenus (RUC < seuil de bas revenus)	33,8%	15,4%	18,2%	24,7%	14,2%
Vulnérabilité	Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources	22,1%	9,6%	9,4%	12,8%	6,8%
Vulnérabilité	Médiane RUC des familles	1 387 €	1 865 €	1 927 €	1 624 €	2 268 €
Petite enfance	Nombre d'enfants à charge de 0-2 ans révolus	7442	1017	177	405	435
Petite enfance	Evolution nb enfants 0-2 ans révolus déc.2013-déc.2017	2,3%	-2,4%	11,5%	-4,2%	8,5%
Enfance	Nombre d'enfants 3-11ans révolus	19435	3101	995	1293	1475
Enfance	Evolution 3/11ans révolus	8,27%	10,16%	1,4%	14,1%	16,7%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 12-17 ans révolus	11425	2137	441	779	957
Jeunesse	Evolution nb enfants 12-17 ans révolus déc.2013-déc.2017	0,0%	5,8%	10,3%	12,6%	-1,8%
Jeunesse	Nombre d'enfants à charge de 18-24 ans révolus	3639	688	111	216	279
Logement	Allocataires d'aide au logement (APL, AUF, ALS)	56327	3131	453	1387	1291
Logement	dont % avec statut d'étudiant	38,2%	16,3%	11,5%	9,5%	24,5%
Logement	Evolution du nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,3%	2,4%	-3,8%	3,2%	2,5%
Logement	Evolution du nombre de familles bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	-1,9%	-1,7%	-11,7%	8,6%	0,5%
Logement	Evolution du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide au logement déc.2013-déc.2017	0,8%	10,2%	14,8%	11,5%	9,2%
Logement	Familles bénéficiaires d'une aide au logement	8621	843	144	476	221
Logement	% de familles bénéficiaires d'une aide au logement (PL)	38,9%	22,8%	28,5%	32,2%	14,8%
Logement	Dont % de familles dans le parc privé	32,5%	48,2%	50,7%	32,8%	79,4%
Données croisées avec offre, sources requête SAS, données prévisionnelles CEJ, et données moins pour Agéments actifs des AS MAT sur les quartiers						
Petite enfance	Tx couverture (NB places actives As MAT + NB Places agréées EAJE) / NB Enfants	73,7%	100,7%			
Petite enfance	Tx couverture prévisionnel		105,41%			

**INTERPRETATION DES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES,
ELEMENTS DE CONTEXTE**

Forte augmentation du nombre d'allocataire deux fois supérieure à celle de la ville (+14%). Un quartier très familial, plus de la moitié des allocataires sont des familles avec une progression plus forte sur le quartier que sur la ville. La part des familles monoparentales est, elle, moins élevée que sur la ville mais en assez forte croissance (+10%).

L'effectif des 0-2 ans connaît une légère baisse sur le quartier alors que les 3-5 ans sont en hausse (+ 7%) notamment sur le sous-territoire Caudéran Mérignac. La part d'enfants de 0-5 ans vivant dans une famille à bas revenus et monoparentales est bien inférieur à la moyenne bordelaise.

Evolution des 6-11 ans dans la moyenne bordelaise (+ 12 %) avec les sous-territoires Parc Bordelais et Caudéran Mérignac au-dessus de la moyenne de la ville (+13 % et + 15%). Une part de 6-11 ans vivant dans une famille à bas revenus deux fois plus faible que celle de la ville et un part de famille monoparentale bien plus bas également, en particulier sur Parc Bordelais et Caudéran Eysines.

Un effectif 12-17 ans en croissance (+6%) surtout sur Caudéran Mérignac (+13%) et Caudéran Eysines (+10%) mais moindre que sur la ville. Là-aussi une proportion d'enfants vivant dans une famille à bas revenus deux fois plus faible que celle de la ville et une part de famille monoparentale bien plus bas également, en particulier sur Parc Bordelais et Caudéran Eysines.

Une part d'allocataires avec une aide au logement en légère augmentation (+2%) alors qu'elle est en légère baisse à l'échelle de la ville. La part de familles allocataires avec une aide au logement est en baisse et celle des étudiants en hausse même si cette dernière est deux fois moins élevée que celle de la moyenne bordelaise.

La part de familles allocataires avec une aide au logement dans le parc privé et en accession aidée est bien supérieure à celle de la ville en particulier sur le Parc Bordelais.

La part des familles à bas revenus (20%) est bien inférieure à celle de la ville, en particulier sur le Parc Bordelais (sous-territoire à la médiane RUC la plus élevée de Bordeaux) et Caudéran Eysines.

Convention

Charte qualité Plan mercredi

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du XX relative au projet éducatif territorial (PEdT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 des accueils de loisirs périscolaires de la collectivité/de l'EPCI ;

- Le maire de la commune de Bordeaux, dont le siège se situe à Place Pey Berland 33 000 Bordeaux
- Le préfet de la Gironde, représenté par la directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Bordeaux
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF)
- Le cas échéant, les associations partenaires ou opératrices

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour oeuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site planmercredi.education.gouv.fr.

Article 2 : Engagements de la collectivité :

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

Article 3 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent à :

- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site planmercredi.education.gouv.fr ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la convention du projet éducatif territorial.

Article 5 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.

Article 6 : Résiliation de la convention

La convention peut être résiliée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la résiliation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre par son destinataire.

A Bordeaux, le 1^{er} septembre 2018

Le maire de la
commune de Bordeaux



La directrice départementale déléguée de la
cohésion sociale
Danielle DUFOURG



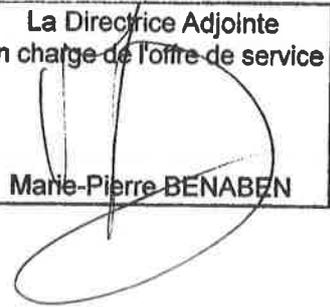
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale
François COUX



 Le directeur de la caisse d'allocations familiales
Christophe DEMILLY

La Directrice Adjointe
en charge de l'offre de service

Marie-Pierre BENABEN



Le cas échéant le représentant
d'une autre collectivité territoriale

Le cas échéant le représentant de l'association X

Le cas échéant le représentant d'autres
partenaires

CONVENTION

relative à la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial entre

Les services de l'Etat,

Le préfet de la Gironde, représenté par la directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde - 103 bis rue Belleville 33 000 BORDEAUX,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, sur délégation de monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux,

Le directeur général de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde

d'une part,

Et

Le Maire de Bordeaux, Monsieur Alain Juppé, Hôtel de Ville Place Pey Berland 33000 Bordeaux

d'autre part.

VU l'article L551-1 du code de l'éducation,

VU l'article R 551-13 du code de l'éducation,

VU les articles D521-10 à D521-13 du Code de l'éducation,

VU le décret n° 2013 – 77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 relative à l'instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

VU la circulaire n°2016-165 du 08 novembre 2016, relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré, encadrement des activités périscolaires et nouvelles actions des groupes d'appui départementaux,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R 227 – 1, R 227 – 16 et R 227 – 2014,

CONSIDERANT le projet éducatif territorial déposé par M. Le Maire de Bordeaux et validé conjointement par les services de l'État,

CONSIDERANT la volonté de M. M. Le Maire de Bordeaux d'organiser un accueil collectif de mineurs durant le temps périscolaire

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention porte sur les modalités d'élaboration du projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires.

S'entend par le terme de temps périscolaire le temps qui précède et qui suit le temps de déroulement de la classe.

Elle précise également les conditions d'organisation et de déroulement des accueils de loisirs sans hébergement qui peuvent les accueillir.

Article 2 : Projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT) est annexé à la présente convention.

Il propose des orientations éducatives de qualité des activités périscolaires et une action éducative en cohérence avec le projet d'école et le service public de l'école.

Il poursuit l'objectif de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leur intervention sur l'ensemble du temps dévolu aux enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il a vocation à prendre en compte l'offre existante lors du temps périscolaire et peut s'appuyer sur les différents dispositifs qui peuvent déjà exister sur le territoire de(s) [la] commune(s) concernée(s).

Article 3 : Modalités d'organisation des activités

Le représentant de la collectivité territoriale peut retenir la possibilité d'organiser un accueil collectif de mineurs à caractère périscolaire.

Dans ce cas, et en application de l'article R 227 – 1 du code de l'action sociale et des familles, l'accueil de loisirs à caractère périscolaire concerne des mineurs en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps périscolaire [...]. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées.

L'accueil périscolaire prolonge ou est complémentaire du service public de l'éducation et se déroule tous les jours du lundi au vendredi.

Cet accueil fonctionne aux horaires qui précèdent et qui suivent immédiatement la classe, ainsi que le mercredi même s'il n'y a pas classe.

Par dérogation aux dispositions de l'article R 227 – 1 du code de l'action sociale et des familles la durée minimale prévue pour les activités d'un accueil de loisirs périscolaire est ramenée à une heure par journée de fonctionnement.

Article 4 : Déclaration

Lorsque le représentant de la collectivité territoriale choisit d'organiser un accueil de loisirs périscolaire, la présente convention est signée sans préjudice de la procédure de déclaration d'un accueil de mineurs prévue par le code de l'action sociale et des familles. Un projet éducatif de l'accueil et un projet pédagogique sont rédigés et mis en œuvre conformément aux dispositions des articles R. 227 – 23 à 26.

Un récépissé d'enregistrement de déclaration est délivré.

Article 5 : Conditions de qualification et d'encadrement

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, la qualification des personnels intervenant en qualité de directeur ou d'animateur au sein de l'accueil collectif de mineurs est celle prévue par les dispositions de l'article R 227 – 14 du code de l'action sociale et des familles et par les dispositions de l'arrêté du 9 Février 2007 fixant la liste des titres et des diplômes permettant d'exercer ces prérogatives.

En application du décret et par dérogation à l'article R 227 – 20 du CASF, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement et pour l'application de l'article R 227 – 12 du même code, dans le calcul des taux d'encadrement.

Il ne peut être dérogé aux dispositions de l'article R 227 – 12 fixant les quotas de personnels qualifiés, en cours de formation ou non qualifiés qui s'appliquent au sein de l'accueil périscolaire.

Cependant, le taux d'encadrement qui s'applique au sein de l'accueil périscolaire faisant l'objet de la présente ne peut être inférieur à un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans et un animateur pour dix – huit mineurs âgés de six ans et plus.

Article 6 : Liste des activités périscolaires

Le représentant de la collectivité territoriale joint à la présente un document précisant :

- la nature des activités pratiquées lors du temps périscolaire,
- les horaires et les lieux de déroulement,
- la liste des personnes intervenant à quelque titre que ce soit afin d'encadrer ou d'accompagner les mineurs concernés,
- les qualifications de ces personnes lorsqu'elles sont requises.

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, la liste des activités proposées et mises en œuvres par les signataires en faveur des mineurs accueillis en son sein, ainsi que leurs modalités d'organisation (dates, horaires, taux d'encadrement, prestataire(s),...) est inscrite en annexe de la présente convention.

Article 7 : Conditions de pratique des activités physiques et sportives

L'organisateur, lorsqu'il choisit de proposer des activités physiques et sportives, soit qu'elles se déroulent dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement à caractère périscolaire, soit dans celui d'une prestation de service assurée contre rémunération ou gratuitement et à quelque titre que ce soit par un ou plusieurs tiers, s'oblige à respecter toutes les dispositions relatives à leur encadrement telles que prévues par le code du sport.

Suivant la nature de ces activités, cet encadrement est assuré par des personnes majeures répondant aux conditions prévues par l'article R 212- 2 du Code du sport et selon les conditions prévues par l'article R 227 – 13 du code de l'action sociale et des familles et l'arrêté du 25 avril 2012 relatif à la pratique des activités physiques et sportives en accueils collectifs de mineurs.

Les éducateurs sportifs rémunérés doivent être titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif.

S'entend par activités physiques et sportives l'organisation d'un cycle de plusieurs séances avec la mise en place de situations pédagogiques ayant pour finalité une progression technique et/ou physique.

Article 8 : Mesure de sauvegarde des mineurs

Lorsqu'un accueil de loisirs périscolaire est organisé, l'organisateur, préalablement au déroulement de l'accueil garantit les mesures permettant d'assurer la sécurité morale affective et physique des mineurs accueillis. Notamment, il veille à l'honorabilité et à la bonne qualification des personnels, aux conditions de sécurité et d'hygiène relatives aux bâtiments, au respect des dispositions relatives au volet sanitaire en accueil de mineurs, à l'existence d'un projet éducatif et pédagogique.

Article 9 : Lieu(x) de déroulement des activités

Les activités décrites et annexées à la présente se déroulent dans les locaux de l'un des partenaires signataires, et se déroulent dans des locaux ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'issue de la visite de commission de sécurité et d'accessibilité.

Article 10 : Organisation de l'utilisation des locaux et des matériels

Lorsque les activités organisées durant le temps périscolaire se déroulent au sein d'une école, un document élaboré par le directeur d'école, en lien avec les enseignants, et l'(les) organisateur(s) de(des) l'activité(s) périscolaire(s) et signé par le directeur académique des services de l'éducation nationale et l'(es) organisateur(s) de(des) activité(s) est annexé à la présente et définit les modalités et les horaires d'utilisation des locaux, des matériels et des matériels pédagogiques.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Au terme de ce délai elle pourra être renouvelée par tacite reconduction. Cependant, il est précisé que les décisions ministérielles relatives à la reconduction de ce dispositif ou à son arrêt l'emportent sur les dispositions de la présente.

Article 12 : Publicité

La liste des communes et des EPCI signataires d'un projet éducatif territorial est fixée dans chaque département par arrêté préfectoral.

Article 13 : Résiliation

La présente convention peut prendre fin à tout moment à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Article 14 : Évaluation

La présente convention fait l'objet d'une évaluation conjointe des partenaires.

A Bordeaux, le 1^{er} septembre 2018

La directrice départementale déléguée de
la cohésion sociale de la Gironde

Danielle DUFOURG

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale, DSDEN de la Gironde

François COUX

Le directeur général de la Caisse
d'allocations familiales de la Gironde

La Directrice Adjointe
en charge de l'offre de service
Christophe DEMILLY
Marie-Pierre BÉNARD

Monsieur le Maire
de la Commune de Bordeaux

Alain JUPPÉ



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

PLAN MERCREDI DE LA VILLE DE BORDEAUX

Préambule

A l'occasion de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Bordeaux a élaboré un premier projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2014-2017. Fort d'une évaluation effectuée en 2015 via le cabinet ARES, un deuxième PEDT d'une durée de 3 ans a été approuvé par délibération en Conseil Municipal du 10 juillet 2017 N° D-2017-321. Ce PEDT avait fait l'objet d'une convention quadripartite entre la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la préfecture de la Gironde, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a rendu possible l'évolution de l'organisation de la semaine scolaire en laissant, aux collectivités locales et aux conseils d'écoles, le choix de proposer un nouveau rythme hebdomadaire d'apprentissage. L'organisation d'une semaine scolaire sur 4 jours à la rentrée 2018 a été retenue par la ville de Bordeaux, et, dans le respect du Code de l'Education a été validée par la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale.

Selon le Code de l'Education, notamment les articles L.551-1, D.521-12 et R.551-13 modifié par décret 2018-647 du 23 juillet 2018, la ville de Bordeaux propose donc, dans le cadre de cette nouvelle organisation, aux institutions concernées un nouveau PEDT. Ce dernier s'inscrit en outre dans le respect des axes éducatifs de la charte de qualité du Plan Mercredi définie par le Ministère de l'Education Nationale que sont :

- 1- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- 2- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- 3- La mise en valeur de la richesse territoriale
- 4- Le développement d'activités éducatives de qualité.

Conformément au décret 2018-647 du 23 juillet 2018, les accueils collectifs de mineurs les mercredis sont requalifiés en périscolaires. Le PEDT bordelais s'inscrit alors dans la démarche de labellisation « plan mercredi » pour renforcer l'ensemble des accueils périscolaires suivant ce cadre. Tout en conservant l'organisation mise en place avec des taux desserrés en APS du soir qui ont produit des résultats satisfaisants tant sur la gestion RH que sur l'encadrement des enfants, la Ville souhaite pouvoir bénéficier des bonifications de la PSO afin d'accompagner le développement de l'amplitude d'accueil du mercredi nécessaire lors du retour à 4 jours, ainsi que des activités qualitatives issues de l'héritage des TAP.

La Ville a déjà conduit au cours de l'année scolaire 2017 - 2018 des groupes de travail permettant de recenser les actions réalisées en lien avec l'école les besoins du public et les ressources existantes afin de renforcer et maintenir la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps des enfants.

Ce travail partenarial et l'évaluation effectuée en 2015 ont mis en évidence la mise en œuvre des actions visées et des perspectives d'amélioration dans l'application du PEDT (2014-2018).

Il est proposé aujourd'hui de présenter un Projet Educatif De Territoire/Plan Mercredi dans le cadre duquel sont organisées les activités lors du temps périscolaire et extrascolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

SOMMAIRE

A. Territoire et périmètre du PEDT/Plan Mercredi.....	6
1. <u>Un territoire dynamique et en mutation</u>	6
2. <u>Ville labellisée ville amie des enfants par l'Unicef.....</u>	7
3. <u>Des ressources multiples</u>	7
a) Un patrimoine riche	
b) Un réseau de transports étendu	
c) Des parcs et jardins sur l'ensemble du territoire	
d) Des structures culturelles de qualité	
e) Des structures sportives ouvertes à tous	
f) Une vitalité associative exceptionnelle	
4. PERIMETRE ET PUBLICS CONCERNES PAR LE PEDT	11
B. Cadre bordelais en septembre 2018... un territoire déjà propice à la mise en place d'un PEDT / Plan Mercredi	12
1. <u>Un réseau de partenaires autour de l'enfant</u>	12-14
a) Les partenaires institutionnels	
b) Les partenaires associatifs	
c) Les parents	
2. <u>Le PEB (Projet Educatif de Bordeaux) : l'expérience bordelaise au service de la qualité des temps de l'enfant</u>	15
a) Sur le temps scolaire	
i.La Convention Educative	
ii.Les projets d'écoles	
b) Sur les temps périscolaires et extrascolaires	
i.La construction et l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.	
ii.Les opérateurs	
iii.Les projets éducatifs	
c) Les différents temps péris et extrascolaires	
i.L'Accueil Périscolaire	
ii.Le temps méridien	
iii.Le mercredi et les vacances scolaires : les centres d'accueil et de loisirs	
iv.L'accueil d'enfants à besoins spécifiques hors temps de classe	
d) Les autres dispositifs de la Ville en faveur des enfants et des jeunes	
i. Le Conseil Municipal des Enfants	
ii. L'accueil des 12/17 ans	
iii. Je relève le défi	
iv. L'accompagnement à la scolarité	
v. Les écoles multisports	
vi. La carte jeune	

- e) L'articulation des temps
 - i. La semaine de l'enfant et ses différents temps
 - ii. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi
 - iii. Le mercredi
 - iv. Les vacances scolaires
 - v. La coordination des différents temps

3. Les ressources mises à disposition par la ville de bordeaux24

- a) Pilotage et coordination des projets par la Ville de Bordeaux
- b) Tarification adaptée identique sur l'ensemble du territoire
- c) Un portail familles : Concerto
- d) Des supports de communication
- e) Une offre diversifiée
 - i. Catalogue culture
 - ii. Créneaux gymnases et équipements sportifs
 - iii. Dispositif « J'apprends à nager » dans les piscines de Bordeaux
 - iv. Manifestations

4. Mise en œuvre de la démarche projet et modalités de suivi et d'évaluation...27

- a) Organes de gouvernance du projet
 - i. Comité de pilotage
 - ii. Comité technique
- b) Modalités de suivi et d'évaluation

5. Annexes

- Liste des écoles Septembre 2018	29-31
- Associations partenaires service Enfance 2018	32
- Liste des équipements sportifs	33
- Nouvelle convention annuelle 2019	34-41
- Tarification des accueils	42

A. Territoire et périmètre du PEDT / Plan Mercredi

1. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET EN MUTATION

Sixième métropole française, Bordeaux et sa région connaissent un dynamisme démographique très favorable et s'inscrivent parmi les régions les plus attractives de France.

La population totale de Bordeaux est aujourd'hui de 249 712 habitants (Données INSEE RP2015). La ville a connu une augmentation de sa population de 4,41 % entre 2010 et 2015.

Sur son territoire, la ville compte 55 380 familles dont 20 432 couples avec enfants, 10 399 familles monoparentales, ce qui représente 18,80 % de l'ensemble des familles ainsi que 24 550 couples sans enfants (Données INSEE RP2015).

13,61 % de la population bordelaise a moins de 14 ans, ce qui représente 33 986 jeunes (Données INSEE RP2015).

Par ailleurs, parmi toutes les catégories socioprofessionnelles (agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants, chefs d'entreprises ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers), la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a connu la plus forte progression entre 2010 et 2015.

D'une superficie de 4 455 hectares, la ville est organisée en 8 quartiers :

- Bordeaux Maritime
- Chartrons - Grand Parc - Jardin Public
- Bordeaux Centre
- St-Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux
- Nansouty - St-Genès
- Bordeaux Sud
- La Bastide
- Caudéran



Carte des quartiers de Bordeaux

Aujourd'hui le 3e projet urbain de Bordeaux se déploie, sur tout un croissant de lune, du Lac à la gare en passant par Brazza et Niel. Ces quartiers en construction verront l'émergence de nouvelles écoles maternelles et élémentaires mais aussi de structures sportives et culturelles.

2. UNE VILLE LABELLISÉE VILLE AMIE DES ENFANTS PAR L'UNICEF



Bordeaux, ville amie des enfants promeut l'innovation et les bonnes pratiques pour renforcer l'application des droits des enfants. Ce "label" obtenu dès 2002, a été renouvelé en 2008 et à ce jour, la ville de Bordeaux a souhaité poursuivre son engagement avec la signature

d'une nouvelle convention jusqu'en 2020.

Par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans, la Ville de Bordeaux place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

En restant "Ville amie des enfants", Bordeaux est dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. La ville bénéficie également d'outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...).

3. DES RESSOURCES MULTIPLES

La Ville dispose d'un ensemble de ressources au profit des usagers et notamment des enfants.

a) Un patrimoine riche

Bordeaux possède un patrimoine architectural, urbain et paysager d'une grande richesse qui concourt à favoriser un cadre de vie de qualité. Ce patrimoine appartient à tous et permet à la ville d'avoir un rayonnement national aussi bien qu'international.

Au-delà de sa façade des quais inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007, Bordeaux compte plus de 350 édifices classés ou inscrits Monuments Historiques. Cela représente 37 % des monuments historiques du département de la Gironde.

Pour mieux connaître les spécificités de ce patrimoine, il existe un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Sur 250m², films, dispositifs multimédias fondés sur les sources historiques, ou encore maquettes et plans, sont autant de moyens de s'approprier le Bordeaux d'hier et d'envisager son futur.

Le CIAP présente régulièrement des expositions temporaires sur l'histoire, le patrimoine et l'architecture de Bordeaux et propose des activités, visites commentées ou encore ateliers pédagogiques, aux petits et aux grands.

b) Un réseau de transports étendu

A l'échelle de Bordeaux Métropole, le réseau de transport est l'un des plus étendus de France, avec 67 km de lignes de tramway. Les effets d'un tel investissement ne se sont pas faits attendre puisque l'usage de la voiture a fortement diminué, sa part d'utilisation étant passée en deçà des 50 % en 2017, contre 64 % en 1999.

La tendance au « tout voiture » s'est ainsi inversée car plus d'un déplacement sur deux se fait actuellement en transports en commun ou modes doux.

Par ailleurs, de 2014 à 2017, l'utilisation du réseau TBM a augmenté de 19 %

c) Des parcs et jardins sur l'ensemble du territoire

Dépassant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixées à 12 m², Bordeaux compte environ 20 m² d'espaces verts par habitant. Ces espaces verts sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les berges de Garonne :

Cet espace couvre huit hectares descendant en peigne vers la Garonne et créant une percée visuelle vers le fleuve jusqu'au pied du pont d'Aquitaine.

Le Jardin botanique : quartier Bordeaux Bastide

Le jardin botanique comprend à la fois un espace extérieur composé de six espaces dédiés à différentes cultures ainsi qu'une serre et une salle d'exposition.

Le jardin de la Béchade : quartier Saint Augustin-Taubin-Alphonse Dupeux

Espace de plus d'un hectare, il constitue un espace récréatif sur lequel se trouvent une aire de jeu pour les enfants et un terrain de pétanque.

Le jardin de la Mairie : quartier Bordeaux centre

Ce jardin s'étend sur un hectare en centre-ville et accueille le Musée des Beaux-Arts.

Le Jardin des Dames de la Foi : quartier Nansouty - Saint Genès

Il constitue un espace d'agrément et de détente dans le quartier Nansouty-Saint Genès avec une aire aménagée pour les adolescents avec des sièges spécifiques, une table de ping-pong et un baby-foot.

Le Jardin public : quartier Bordeaux Centre

Ce jardin paysager d'une superficie de 10 hectares abrite un arboretum, une bibliothèque et un Muséum d'Histoire naturelle. Il constitue aussi un espace récréatif avec de nombreuses attractions proposées aux enfants : théâtre de marionnettes, balançoires, aires de jeux, manège à l'ancienne.

Le Parc Bordelais

Ce parc de 28 hectares, planté d'environ 3 000 arbres, propose de nombreuses attractions prévues pour les enfants : un parc avec les animaux de la ferme de races locales, des cygnes et des canards, un petit train, des voitures électriques, des manèges, des balançoires et un théâtre de marionnettes ainsi que des aires de jeux.

Il dispose aussi dans son enceinte d'une piste de sécurité routière, permettant aux policiers municipaux d'animer des ateliers de préventions.

Le Parc floral / Bois de Bordeaux : quartier Bordeaux maritime

D'une superficie de 33 hectares au nord de Bordeaux, au bord du Lac, il jouxte le bois de Bordeaux de 150 hectares.

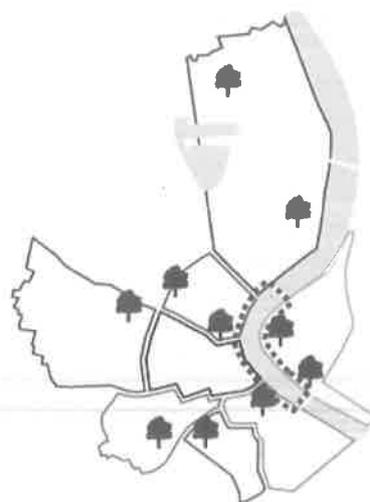
Le Parc des sports Saint-Michel : quartier Bordeaux sud

Il s'agit d'un espace de 5,5 hectares situé en bord de Garonne entre l'accès au Pont de pierre et le quai Sainte Croix qui propose plusieurs aires de promenade et de détente, ludiques ou sportives de plein air, gratuites et libres d'accès.

Le Parc Rivière : quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin Public

Ce parc de quatre hectares ouverts à tous comprend la Maison du jardinier et de la nature en ville qui a pour mission de sensibiliser le public au jardinage écologique et à ses vertus.

Répartition des parcs et jardins de Bordeaux



d) Des structures culturelles de qualité

Les musées

La ville de Bordeaux compte onze musées, dont sept municipaux, proposant à la fois des collections permanentes mais aussi des expositions temporaires, des rencontres, des conférences et des concerts ainsi que des animations pédagogiques pour tous les publics. Ces musées offrent une grande diversité de thématiques, qu'il s'agisse des beaux-arts, de l'art contemporain et des arts décoratifs et du design, ou de l'histoire naturelle, l'archéologie, l'ethnographie ou encore l'histoire des douanes et l'histoire régionale.

Les lieux d'exposition

De nombreux établissements privés, institutionnels ou associatifs développent de multiples événements, rencontres et animations pour tous. Plus de 50 galeries d'art ou associations culturelles/scientifiques, lieux confirmés ou structures tremplins, incubateurs de talents participent activement à l'effervescence culturelle de Bordeaux ; quelques exemples : la Cité du Vin, Cap Sciences, les archives départementales ou métropolitaines, la base sous-marine, etc.

Les bibliothèques

Le réseau de bibliothèques municipales de Bordeaux comporte onze établissements maillant le territoire de la Ville répartis comme suit :

- ✓ La bibliothèque centrale de Mériadeck située dans le quartier Bordeaux-centre ;
- ✓ Neuf bibliothèques de quartier ;
- ✓ Une bibliothèque mobile qui dessert les quartiers.

L'enseignement artistique

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud - Conservatoire à Rayonnement Régional - est un établissement d'enseignement artistique de la ville de Bordeaux, proposant des formations diversifiées, des musiques aux arts de la scène. Son projet pédagogique fait une place de choix à l'innovation, la création et la transversalité entre les disciplines.

e) Des structures sportives ouvertes à tous

La Ville met à la disposition des écoles et associations ses installations sportives couvertes et de plein air. Pendant le temps scolaire, elles accueillent les classes dans le cadre des cours d'éducation physique ; hors temps scolaire, les autres publics dans le cadre des pratiques sportives organisées.

Près de 300 sites et équipements maillent le territoire pour l'accueil des sportifs dans le cadre d'activités éducatives et de loisirs ainsi que pour l'accueil des clubs professionnels. La Ville en assure la gestion.

En extérieur, chacun peut trouver un lieu de proximité, selon la pratique qu'il souhaite développer, à l'image du skate-park, des city-stades ou du parc des sports Saint-Michel.

Concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales (liste des équipements en annexe)

f) Une vitalité associative exceptionnelle

L'engagement, le dynamisme et la diversité du tissu associatif de Bordeaux contribuent à la richesse et au développement de la cohésion sociale de la ville. Avec plus de 8000 associations et plus de 80 000 bénévoles selon le dernier panorama des associations bordelaises, Bordeaux a une identité solidaire, créative et généreuse.

En moyenne sur 10 ans, la ville a vu environ 600 nouvelles associations se créer par an. Cela correspond à 22 créations pour 10 000 habitants par an, deux fois plus que la moyenne nationale.

Les thématiques des associations sont très variées : social, enseignement, santé, sport, culture, loisirs, etc.

15 % des associations emploient des salariés et une croissance de 18 % de l'emploi associatif a été enregistré en 10 ans.

4. PERIMETRE ET PUBLICS CONCERNES PAR LE PEDT

Le PEDT concerne des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires bordelaises en lien avec les projets des écoles et en complémentarité avec eux.

Le nombre d'écoles concernées à ce jour est de 105 (liste annexée) :

- ✓ Ecoles Maternelles publiques : **55** dont **1** accueillant une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).
- ✓ Ecoles Élémentaires publiques : **50** dont **9** accueillant une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

23 écoles maternelles et **21** écoles élémentaires s'inscrivent dans le Réseau d'Education Prioritaire (**REP**) ou associé.

Des espaces spécifiques complémentaires sont prévus, dans certaines écoles, pour les **RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui ont pour fonction d'assurer des aides spécialisées aux élèves en difficulté dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il existe également 10 Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones et Arrivants (**UPE2A**) qui permettent à des enfants allophones nouvellement arrivés d'être accueillis dans des classes ordinaires mais qui, plusieurs heures par semaine, rejoignent ces unités spécifiques pour apprendre le français. L'objectif est qu'ils puissent suivre, le plus rapidement possible, l'intégralité des enseignements dans la classe ordinaire.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés est de 16 883 élèves :

- ✓ En écoles maternelles : 6 759 élèves
- ✓ En écoles élémentaires : 10 124 élèves

En conclusion, l'ensemble de ces ressources et richesses sont des atouts qui permettent d'envisager les fondements d'un PEDT / Plan Mercredi bordelais de qualité.

Les loisirs éducatifs proposés sur le territoire et la manière de les construire avec les partenaires sont déjà très proches de ce qui est attendu dans la charte Plan Mercredi.

B- CADRE BORDELAIS EN SEPTEMBRE 2018... UN TERRITOIRE DEJA PROPICE A LA MISE EN PLACE D'UN PEDT / PLAN MERCREDI

Le Projet Educatif de Territoire bordelais est l'outil de mise en œuvre d'une politique éducative permettant à la ville, en lien avec les services de l'Etat, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité pendant et autour de l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

La Ville de Bordeaux possède déjà un réseau de partenaires forts et des objectifs partagés avec l'ensemble des acteurs concernés notamment à travers le Projet Educatif Bordelais (PEB), la convention éducative, le PEDT 2015-2018, et le Pacte Territorial.

Le retour à la semaine de quatre jours scolaires nécessite d'élaborer un nouveau PEDT/Plan mercredi renforçant les liens entre les différents temps éducatifs de l'enfant.

La labellisation « plan mercredi » répond à cet enjeu majeur de la ville de Bordeaux dans le respect de la charte de qualité définie par le Ministère de l'Education Nationale.

1. UN RESEAU DE PARTENAIRES AUTOUR DE L'ENFANT

La ville s'appuie sur l'ensemble des administrations internes opérationnelles (Sports, Enfance, culture, développement social urbain...) pour mettre en phase avec les institutions partenaires les offres associatives et municipales au service des enfants sur les temps scolaires et périscolaires. Cette cohérence est formalisée au travers des conventions signées entre les acteurs concernés et la ville.

a) Les partenaires institutionnels

- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN33) constitue un interlocuteur privilégié pour la Ville, la CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité. Elle permet de mobiliser les politiques nationales de la manière la plus adaptée en lien avec les collectivités territoriales et notamment au travers de la convention éducative (cf. annexe) garantissant la cohérence sur le territoire bordelais. Cette convention éducative sera révisée fin 2018 pour une nouvelle signature d'une durée de 3 ans à compter de 2019.
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) est l'interlocuteur privilégié pour la Ville et les associations qui œuvrent dans un secteur d'activité régi notamment par le Code de l'Action Sociale et de la Famille. Ce partenariat permet de veiller au développement réglementé des accueils collectifs de mineurs.
- Le Conseil Départemental de la Gironde veille, en étroite relation avec la ville et les services de l'état, à l'accompagnement des structures en charge d'accueils collectifs de mineurs. Parmi ceux-ci nous pouvons citer les Ecoles Multisports ou les accueils périscolaires et extrascolaires des enfants inscrits en école maternelle.
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Au travers de la Convention Territoriale Globale (CTG) révisée en 2015 ou le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, les objectifs partagés sont les suivants (données délibération 14/12/2015) :

Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par : une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention.

La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants.

La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions.

Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La CAF est le principal financeur, avec la Ville de Bordeaux, de ces temps d'activité péri et extrascolaires.

b) Les partenaires associatifs

Le maillage territorial des structures associatives contribue à la richesse de l'animation des activités sportives, culturelles, artistiques, notamment au travers des centres d'accueils et de loisirs de proximité ou des accueils périscolaires matin, midi et soir sur l'ensemble des écoles publiques de la ville.

Il s'agit de mettre les différents acteurs en lien, en les coordonnant et en les accompagnant règlementairement.

Les accueils collectifs de mineur déclarés ALSH périscolaires et extrascolaires.

L'ensemble des associations partenaires proposent des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DDCS. Les objectifs, fixés par la ville, de ces accueils sont formalisés au travers des conventions annuelles de partenariat. Ces objectifs, sont déclinés par territoire et par école en fonction des types de publics au travers des projets éducatifs et des projets pédagogiques des accueils.

✓ Les écoles multisports

L'école multisports (EMS) est une activité à caractère éducatif proposant à des jeunes âgés de 6 à 12 ans, la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives, à seules fins de développer l'éveil, la découverte, l'information et la connaissance à travers des notions prioritaires de jeu et de plaisir. 9 associations intégraient ce dispositif en 2017/2018 : Younus Academy, Union St Bruno, Le Tauzin, Us Chartrons, Chantecler, AGJA, Girondins Bordeaux Bastide Handball, les Coqs Rouges et As Charles Martin. Avec la mise en place de la semaine à 4 jours en 2018/2019, des associations ont créé de nouvelles EMS : Us Chartrons, Chantecler, Girondins de Bordeaux Bastide Handball et APIS.

✓ L'accompagnement à la scolarité

Différentes associations concourent au déploiement d'une offre d'accompagnement à la scolarité sur chaque quartier de la ville ; et ce en partenariat avec la ville et la CAF notamment via le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Ces dispositifs répondent à une charte nationale.

Ces activités visent alors à proposer, dans le temps périscolaire, des espaces destinés à la découverte, à l'ouverture culturelle et au renforcement des apprentissages pour permettre à tous, aux côtés de l'école, de trouver les ressources dont un enfant a besoin pour sa réussite scolaire. Chaque projet d'accompagnement à la scolarité doit alors se décliner en trois temps :

- ✓ Un moment d'accueil, de rencontre et de lien (y compris avec les familles).
- ✓ Un temps d'accompagnement à la scolarité (bien au-delà des devoirs à la maison, il s'agit de renforcement des apprentissages, souvent par des biais détournés : apprentissages ludiques ...).
- ✓ Un temps d'activité éducative, culturelle et/ou sportive

Chaque projet est décliné en partenariat avec son établissement scolaire de rattachement et en complémentarité avec le projet d'école et en prenant en compte les spécificités du public de chaque territoire.

Les relations ainsi tissées sur le territoire et les intentions éducatives sont à valoriser dans le cadre des bonnes pratiques du Plan Mercredi.

Cette dynamique partenariale se concrétise à travers des conventions avec les institutions et les associations, leviers sur lesquels s'appuie la Ville pour mener à bien sa politique volontariste en faveur des enfants. Le nouveau PEDT-plan mercredi vient en renforcement des précédents projets éducatifs territoriaux afin que le parcours éducatif de l'enfant gagne encore en cohérence entre temps scolaire et temps de loisirs éducatifs

c) Les parents

La ville partage les objectifs énoncés par la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 de l'Education nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

Les parents sont consultés au travers des questionnaires en ligne, des conseils d'école, des remontées à travers la boîte à lettres du guichet électronique mis à leur disposition, des services municipaux...

La ville est particulièrement attentive à associer les parents, premiers acteurs éducatifs de leurs enfants. Cette prise en compte se traduit tant au travers de sa procédure de concertation que dans les instances de pilotage.

Coordinateur des accueils collectifs, Bordeaux s'inscrit en partenariat avec les associations organisatrices dans le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Gironde, afin de répondre aux besoins éducatifs identifiés des publics par quartier.

Les écoles de la ville mettent en œuvre des projets d'école au plus près du public. Dans le cadre, notamment des accueils périscolaires ou de l'accompagnement à la scolarité, les écoles s'associent à ces activités pour renforcer le parcours éducatif de l'enfant sur l'ensemble de la semaine.

Ce réseau de partenaires décline des objectifs généraux et spécifiques dont la cohérence s'inscrit au travers du PEDT- Plan Mercredi

2.LE PEB (PROJET EDUCATIF DE BORDEAUX) : L'EXPERIENCE BORDELAISE AU SERVICE DE LA QUALITE DES TEMPS DE L'ENFANT

L'ambition du PEB est de mettre en place, avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, un projet qui vise à co-construire des propositions permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative – ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée.

Cette ambition se décline en plusieurs objectifs :

- ✓ Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens
- ✓ Favoriser un environnement éducatif adapté ;
- ✓ Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;
- ✓ Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant ;
- ✓ Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous ;
- ✓ Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants ;
- ✓ Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet

Le PEB est le cadre des différents temps de l'enfant. La convention éducative et le PEDT s'inscrivent dans ses objectifs.

a) Sur le Temps scolaire

i. La Convention éducative

Depuis plusieurs années, la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN33) et la Ville de Bordeaux ont établi un partenariat en matière d'éducation.

Au travers d'un travail permanent de concertation et de mise en cohérence, ce partenariat a permis l'élaboration de propositions d'actions au service des apprentissages des élèves entre 3 et 11 ans des classes maternelle et élémentaire, impliquant les services et des structures municipales.

Ces propositions font l'objet d'une convention éducative signée entre la ville de Bordeaux et la DSDEN33 dont la dernière actualisation date du 6 novembre 2015. Cette convention témoigne d'une recherche permanente de cohérence entre l'offre éducative de la ville de Bordeaux et les programmes d'enseignement de l'Education nationale. Ces propositions sont déclinées en plusieurs thèmes tels que :

- La santé et la prévention,
- La citoyenneté et la promotion des valeurs de la République,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable,
- L'éducation physique et sportive,

- L'éducation artistique et culturelle,
- L'éducation au numérique

La Convention Educative 2019-2021 est en cours de validation.

ii. Les projets d'écoles

La **loi d'orientation du 10 juillet 1989** fait obligation à chaque école d'élaborer un projet qui définit « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux ».

La durée moyenne d'un projet d'écoles est de 3 ans, avec un avenant annuel après réexamen pour d'éventuels aménagements. Les projets actuellement en cours s'étendent sur la période 2016-2020, ils devront en principe être revus pour la rentrée de septembre 2020.

L'objectif attendu est d'accroître encore l'efficacité de l'école en répondant aux besoins particuliers des élèves dans le respect des programmes nationaux.

Enjeu d'ordre pédagogique, éducatif, institutionnel, le projet d'école est adopté par le Conseil d'école dans le cadre d'une méthodologie précisée par la circulaire du 15 février 1990. Il est produit par les membres de l'équipe pédagogique, sous la coordination du directeur d'école. Il se décline en étapes pouvant se superposer, avec une évaluation tout au long du déroulement du projet.

« Le projet d'école ne peut se réaliser pleinement que s'il est placé dans son environnement socioculturel et économique, englobant également les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'école et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école. La communauté éducative doit accorder un intérêt privilégié à la vie de l'enfant à l'école et en dehors de l'école et se préoccuper de construire un véritable cadre éducatif. A ce titre, le projet d'école doit étudier les rythmes quotidiens et hebdomadaires, afin de retenir les solutions les plus adaptées, compte tenu des règlements en vigueur. On veillera tout spécialement à ce que le projet d'école soit un instrument de coordination et qu'en conséquence il intègre bien les évolutions du système éducatif. Il doit concevoir de façon éducatif les plages d'accueil réservées aux élèves, en organisant et proposant des activités sportives, artistiques et culturelles, scientifiques et techniques, susceptibles de prolonger et de diversifier les apprentissages.¹ »

¹ Circulaire no 90-039 du 15 février 1990

b) Sur les Temps périscolaire et extrascolaire

i.La construction et l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.

ii.Les opérateurs.

Pour l'animation des accueils périscolaires et extrascolaires, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs.

Les accueils de loisirs associatifs sont intégrés dans le projet éducatif territorial et sont déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCS/PP).

L'accueil des enfants en centre d'accueil et de loisirs est assuré par des personnes qualifiées conformément aux réglementations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La majorité d'entre elles disposent de diplômes supérieurs qui leur confèrent une expertise dans certains domaines.

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, certaines structures d'animation ont mis en place des passerelles. Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier d'activités sportives, artistiques, culturelles dispensées ... au cours de la journée de centre de loisirs. L'enfant est accompagné par du personnel du centre de loisirs vers son activité. Selon les propositions, certains enfants partent une demi-journée ou juste une heure, puis réintègrent le centre de loisirs jusqu'à la fin de journée.

Dans le cadre des passerelles, les activités sont dispensées par des personnes diplômées (brevet d'état, brevet professionnel) et qualifiées pour leurs activités.

iii.Les projets éducatifs

Les projets éducatifs et pédagogiques des accueils associatifs sont construits en lien avec les projets d'école du territoire.

Ceux-ci répondent aux objectifs partagés par la Ville de Bordeaux et les associations partenaires (Projet Educatif de Bordeaux et PEDT), matérialisés par les conventions annuelles de partenariat².

Les structures d'Accueil de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- ✓ Offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.

- ✓ Favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.

² Cf. Annexe n° - Convention annuelle de partenariat

- ✓ Faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs conformément aux lois et aux textes en vigueur, organisant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, et en lien avec le projet d'école.

Les objectifs poursuivis à travers ces finalités sont les suivants :

- ✓ Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- ✓ Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- ✓ Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- ✓ Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- ✓ Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- ✓ Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

L'ensemble des projets associatifs répondent aux critères de l'appel à candidature de la Ville de Bordeaux, qui respectent la charte qualité du Plan Mercredi.

c) Les différents temps péri et extrascolaires

La Ville de Bordeaux a fait le choix, conventionnellement, de confier les accueils péri et extrascolaires à des partenaires associatifs répartis sur l'ensemble du territoire.

i. L'Accueil Périscolaire

L'Accueil Périscolaire (**APS**) est proposé le matin 1h avant le début de la classe et après chaque fin de classe jusqu'à 18h30. Cet accueil est assuré par les partenaires associatifs de la Ville, hormis pour l'accueil du matin en maternelle qui est assuré par les agents municipaux.

L'accueil se fait principalement sur les écoles dans des lieux partagés, et peut se faire également sur les sites associatifs. Il s'agit d'un temps intermédiaire entre la fin de l'école et le retour au domicile, où différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment.

Le temps de l'APS est un temps ludique et éducatif qui assure la continuité avec le temps scolaire en veillant au respect de son rythme. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, participer à une activité, jouer avec ses camarades ...

ii. Le temps méridien

La pause méridienne, temps de restauration et de détente, est un moment essentiel dans la journée de l'enfant à l'école. La qualité de ce temps influence le retour en classe des élèves et participe donc aux conditions d'apprentissage.

La Ville de Bordeaux a ainsi élaboré un dispositif proposant, dans chaque école, des activités articulées avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et visant à instaurer un climat de vie scolaire apaisé et sécurisant pendant la pause méridienne au bénéfice du temps scolaire. Ces activités sont proposées gratuitement aux enfants, leurs coûts étant inclus dans le prix de la restauration.

Dans les écoles maternelles des espaces dénommés « Coin bulle » sont proposés aux enfants, sous la responsabilité d'un animateur. Ils contribuent à l'apaisement des enfants en prenant en considération ses besoins propres. L'animateur met en place dans cet espace des activités favorisant le calme et la détente. Cela peut se traduire par des coins lecture de contes, des espaces de repos ou des activités comme le dessin.

Dans les écoles élémentaires, des activités sont également proposées aux enfants. Elles sont choisies en fonction des besoins des enfants dans chaque école et s'adaptent aux spécificités territoriales des écoles.

Des temps de coordination sont mis en place dans chaque école avec les personnels de la Ville, de l'Education nationale, et des associations intervenantes. Cela permet d'identifier les problématiques et les besoins, de définir et de coordonner les règles, de définir des protocoles de transmission des informations entre les acteurs éducatifs, ou encore d'identifier et de proposer une réponse éducative pour des enfants repérés en difficulté.

iii. Le mercredi et les vacances scolaires : les Centres d'Accueil et de Loisirs

Les Centres d'Accueils et de Loisirs (**CAL**) 3/11 ans concernent l'accueil des enfants le mercredi et pendant la période des vacances scolaires.

En journée, l'accueil est prévu a minima de 8h à 18h. Des horaires d'accueils élargis (avant 8h00 et après 18h00) et à la demi-journée sont proposés sur certains sites en réponse aux besoins des familles. Les familles ont le choix du site qu'elles souhaitent fréquenter (pas d'attachement territorial, choix d'un projet associatif). L'accueil se fait dans les écoles ou au sein des sites associatifs.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre d'Accueil de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

Une fonction de sensibilisation, de découverte et d'orientation vers une diversité d'activités et plus largement vers les différentes ressources éducatives existant à Bordeaux.

Une fonction d'organisation des activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Celles-ci doivent être prises en compte explicitement dans le projet éducatif et pédagogique de l'Association.

La Ville de Bordeaux donne les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de cette politique de proximité, et, notamment certains locaux scolaires, qui font l'objet d'une convention particulière de mise à disposition après avis du Conseil d'école.

iv. Accueil d'enfants à besoins spécifiques dans les activités d'accueils éducatifs et de loisirs hors temps de classe.

Les objectifs de ces accueils sont les suivants :

- ✓ Répondre aux situations particulières d'enfants porteurs de besoins spécifiques en les incluant dans les accueils collectifs de droit commun.
- ✓ Outiller les associations responsables de projets d'accueil et d'activités hors temps de classe, pour prendre en compte ces situations singulières dans leurs projets collectifs.

Le public concerné est composé d'enfants scolarisés en milieu scolaire ordinaire qui présentent des difficultés particulières d'intégration du fait de leur handicap.

La nature des Interventions sont les suivantes :

- ✓ Financement des AVS hors temps scolaire, et financement d'animateurs supplémentaires pour prendre en compte des situations particulières et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les CAL et APS.
- ✓ Financement de formation, régulation des équipes associatives accueillant les enfants porteurs de handicap.

La Ville de Bordeaux s'inscrivant dans les dispositifs Ville Handicap accompagne également l'inclusion des enfants en situation de handicap en mettant en lien les associations et les familles avec des structures ressources.

La travail mené avec les médecins scolaires et la communauté éducative dans chacun de ses accompagnements doit rester un atout.

d) Les autres dispositifs de la Ville en faveur des enfants et des jeunes.

i. Le Conseil Municipal des Enfants

La démocratie s'apprend dès le plus jeune âge. C'est ce qu'expérimentent, pendant un mandat de deux ans, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Créé en 1999, le CME fonctionne depuis près de 20 ans (9 mandats électifs).

Véritable outil de la démocratie et espace de citoyenneté, le CME permet aux jeunes élus d'élaborer et de mettre en œuvre des projets pour « améliorer la vie de tous les Bordelais ». Porte-parole des enfants de leur âge, ils sont des interlocuteurs privilégiés de la municipalité pour les sujets qui les concernent et participent à différents événements et projets municipaux. Au travers de rencontres et d'échanges avec leurs aînés du conseil municipal, ces enfants d'aujourd'hui, citoyens de demain, découvrent le fonctionnement de la collectivité et la pratique de l'activité d'élus.

Réel partenariat entre la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et la ville de Bordeaux, le CME est un espace qui construit par l'action les citoyens de demain. Depuis 2005, l'association des Francas de la Gironde, en marché avec la ville, est chargée de l'encadrement et de l'animation du dispositif.

ii. L'accueil des 12/17 ans :

La Ville de Bordeaux s'engage à développer une politique éducative en faveur des jeunes âgés de 12 à 17 ans qui s'appuie sur une démarche qualitative approfondie.

Cette politique territoriale est appliquée dans le respect des valeurs fondamentales de liberté, de laïcité, d'égalité de droits et de devoirs, de pluralisme et de respect.

Cette politique municipale en faveur des adolescents engage l'ensemble des acteurs socio-éducatifs et en particulier les familles. Elle s'appuie sur leur complémentarité et ce, dans une action globale et partagée.

Elle est guidée par la prise en compte de tous les adolescents.

Les projets développés en faveur des adolescents et mis en œuvre par les associations partenaires de la politique éducative doivent être porteurs de sens, tendre vers l'autonomie et s'inscrire dans le temps dans une démarche transversale.

Ainsi, les actions proposées par les associations doivent répondre à des besoins ciblés en fonction de segments d'âge pertinents au sein de la tranche d'âge 12/17 ans.

Les projets sont présentés et déclinés sur la base d'objectifs et de moyens qui permettent de fixer la nature des accompagnements de la Ville.

Les projets peuvent concerner plusieurs thématiques : sports, culture, numérique, développement durable, séjours éducatifs autonomes, information, orientation et aide au projet...

Cette politique territoriale basée sur des engagements concrets est dynamique, évolutive et donc capable de s'adapter grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation permanente.

C'est pourquoi les projets s'inscrivent dans une durée déterminée de 3 ans maximum, ce qui permet une évaluation pertinente à l'échéance, en complément de celles qui sont faites annuellement.

Les projets doivent présenter des objectifs définis et mesurables à partir d'un état des lieux précis, une procédure d'évaluation avec des indicateurs pertinents, et un bilan annuel pouvant entraîner des ajustements, des renforcements...

Les associations porteuses de projet sont invitées à participer à un comité de suivi, à y présenter un bilan des actions menées de façon lisible pour tous en s'appuyant sur les éléments d'évaluation définis dans les projets.

iii. Je relève le défi (JRLD)

Chaque année la Ville met en place un appel à projet afin de soutenir les initiatives des Jeunes de 13 à 25 ans. Les jeunes porteurs d'un projet sont accompagnés et orientés par les services de la Ville dans différentes initiatives innovantes, quel qu'en soit le domaine. Il s'agit d'un appel à idées qui permet de mettre en valeur des projets de jeunes, d'accompagner et orienter les porteurs de projets. Les lauréats, après avoir soutenu leur projet devant un jury, recevront un soutien financier et logistique de la Ville dans la réalisation de leur projet.

iv. Accompagnement à la scolarité

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances. Sur le territoire de la Ville de Bordeaux, 148 cycles sont mis en œuvre en 2018-2019 pour 1900 enfants avec 24 associations qui travaillent en faveur des 6-18 ans impliquées dans ce dispositif.

v. Les EMS (Ecoles Multisports)

Ces EMS, s'inscrivant déjà dans le cadre des objectifs partagés avec la Ville, paraissent pouvoir être de très bons outils dans le cadre du plan Mercredi et de la qualité des activités sportives avec lesquelles des passerelles pourraient être à construire.

vi. La carte jeune

La Ville de Bordeaux propose à ses résidents âgés de moins de 26 ans, une carte gratuite qui donne accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs à tarifs préférentiels auprès de 60 partenaires.

Cette carte est valable pour les enfants de 0 à 16 ans avec un accompagnant et propose des exclusivités pour les 16 à 25 ans en termes d'accès ou de tarifs privilégiés à des exhibitions sportives ou des spectacles.

e) L'articulation des temps

i. La semaine de l'enfant : les différents temps de l'enfant

✓ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

L'entrée en classe se fait entre 8h30 et 9h00, selon les écoles. L'accueil périscolaire du matin ouvre ses portes dans l'ensemble des écoles à partir de 7h30.

La sortie des classes a lieu entre 16h30 et 16h45, selon les écoles.

A la fin du temps scolaire, un accueil périscolaire du soir est mis en place jusqu'à 18h30. Cet accueil est réservé prioritairement aux enfants dont les parents travaillent ; sa tarification est à la ½ heure, adaptée aux revenus des familles et au temps d'utilisation du service.

Durant l'interclasse, ont lieu les **PAM** (Pause Méridienne) d'une durée de 2h quelle que soit l'école (dispositif nouveau qui complète l'animation et la surveillance de cours déjà proposée par la direction de l'Education, Unis Cités ou d'autres interventions associatives). Les enfants les plus petits (en très petite et petite section) bénéficient d'un temps calme et d'activités propices à l'endormissement au moment de la sieste. Les enfants plus grands, en moyenne et grande section, bénéficient d'activités calmes gratuites appelées « coin Bulle ». Chaque enfant pourra bénéficier d'une activité *au moins une fois par semaine*. Tous les jours de la semaine le nombre d'enfants dans la cour est diminué, afin de favoriser une pause méridienne apaisée, grâce à ce nouveau dispositif complémentaire.

✓ Le Mercredi

Un réseau de 20 structures associatives, réparties sur le territoire, anime 106 centres d'accueils de loisirs de proximité les mercredis de 8h00 à 18h00 (hors horaires élargis).

Les enfants sont accueillis dans les locaux des associations de proximité ou sur les écoles (avec convention d'occupation de locaux co-signée par l'association, un représentant de l'Education nationale et la ville) le mercredi jusqu'à 18h00 (ou 18h30 si horaires élargis).

A la rentrée scolaire de septembre 2018, ce sont 5308 places qui sont ouvertes.

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Les activités proposées varient selon les compétences propres de l'association, ainsi que les équipements disponibles à proximité, tout en veillant à ce que cette journée reste un temps de relâche pour les enfants, avec une approche ludique et récréative à visée pédagogique.

Les familles ont désormais la liberté de s'inscrire dans une structure en dehors de leur secteur d'habitation.

Certaines associations proposent des passerelles vers leurs sections sportives artistiques ou culturelles complétant ainsi les activités proposées dans l'accueil. Cela induit également une plus grande mixité sociale, car les enfants ne fréquentent plus forcément la structure de leur secteur, mais se retrouvent autour d'un projet associatif ou une activité.

Pour pallier les disparités liées aux infrastructures sportives, culturelles et de loisirs sur le territoire, la ville encourage la mobilité des centres par le financement de moyens de transports dédiés ou titres de transport en commun, mais également en développant des offres mobiles : type mallettes pédagogiques, permettant aux animateurs de se saisir d'offres généralement éloignées (musées par exemple).

✓ **Les vacances scolaires**

Les enfants sont accueillis en Centre d'accueil et de loisirs (CAL) dans les locaux des associations de proximité ou dans les écoles (avec convention d'occupation de locaux co-signée par l'association, un représentant de l'Education nationale et la ville) jusqu'à 18h00.

18 associations accueillent les enfants sur 70 sites répartis sur la ville. Cela représente entre 1250 et 3 000 places en fonction des périodes de vacances.

Ce dispositif extrascolaire vient en complément des dispositifs périscolaires. Il contribue à l'éducation de l'enfant et il est un appui permettant aux enfants de partir en vacances en particulier pour les familles modestes. Le respect du rythme de l'enfant y reste une préoccupation centrale.

✓ **La coordination des différents temps**

L'un des enjeux du PEDT consiste en la coordination des différents temps de l'enfant à l'école et autour de l'école.

Différentes procédures ont été prévues à cet effet, et impliquent un échange régulier des différents acteurs de la vie de l'école :

Les enseignants restent responsables de la remise des enfants aux familles (en maternelle) ou au portail de l'école (en élémentaire) à la fin du temps scolaire pour ceux qui ne participent pas à d'autres activités organisées par la Mairie (restauration scolaire,) ou par les associations (accueil périscolaire du soir, centres de loisirs,). Durant les temps non scolaires, les enfants sont remis aux parents par les associations.

Afin de faciliter les temps de transition et garantir au mieux la sécurité des enfants, chaque acteur éducatif responsable d'un de ces temps doit disposer de la liste nominative des enfants sous sa responsabilité.

Des réunions de coordination et d'organisation pédagogique sont proposées par la ville trois fois par an dans chaque école réunissant les acteurs éducatifs de l'école : directeurs, les enseignants, les animateurs et coordinateurs associatifs, les agents de la Ville de Bordeaux.

L'expérience des TAP a été riche d'enseignements : chacun a pu apprendre à connaître l'autre, ses richesses et ses complémentarités. A Bordeaux, nous pouvons considérer que le travail d'articulation des différents temps est un réel travail partenarial associant l'Education Nationale, le personnel des écoles, les parents et les associations. Il permet une continuité éducative fluide tant pour l'enfant et sa famille que pour l'ensemble des acteurs.

3.LES RESSOURCES MISES A DISPOSITION PAR LA VILLE DE BORDEAUX

a) Pilotage et Coordination des projets par la ville de Bordeaux :

Au-delà du financement des associations ou des activités, la Ville, dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, mobilise un ensemble de ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, ou encore patrimoniales.

. Il s'agit notamment de :

- ✓ Locaux : scolaires, associatifs ou équipements sportifs et culturels municipaux de proximité
- ✓ Personnels municipaux (ou métropolitains) mobilisés Service Enfance, Education, Bâtiments, Culture, Sport, Développement Social et Urbain, Parcs et jardins ...

Le Service Enfance, garant du cadre des accueils, accompagne chaque structure tant administrativement, que financièrement, tout en étant facilitateur sur la mise en réseaux des différents acteurs au service des enfants et de leurs familles.

b) Tarification adaptée identique sur l'ensemble du territoire

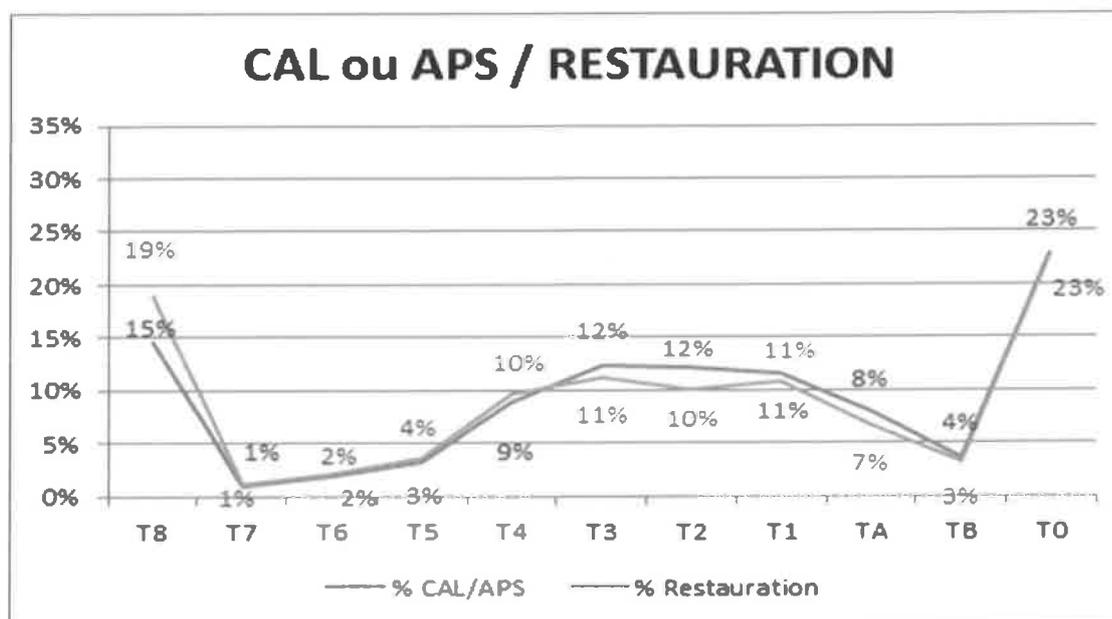
La ville de Bordeaux est cosignataire du Contrat « enfance et jeunesse », qui est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat propose une politique tarifaire progressive et adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes que mettent en œuvre les associations partenaires de la ville.

La tarification progressive proposée sur la base de 11 tranches de tarifs en fonction du quotient familial des familles permet à chacun de pouvoir accéder à la restauration scolaire (tarif le plus bas : 0,45€), aux séjours scolaires mais aussi aux loisirs.

Concernant plus particulièrement l'offre de loisirs péri et extrascolaire, la tarification est un levier de mixité sociale, permettant un type de fréquentation similaire à celle de la restauration scolaire, aucune tranche de QF n'étant mise de côté.

Données 2016 : enfants accueillis en APS CAL en comparaison de la restauration (représentant 95% des enfants scolarisés dans les établissements publics)



c) Un portail familles :

La Ville a mis en place un portail qui permet aux familles de s'inscrire aux différents services municipaux : la Petite Enfance, la restauration scolaire ...L'ensemble des services proposés sont ainsi facturés de manière centralisée.

Le portail familles a également vocation à être un outil de communication.

Les accueils étant confiés à des tiers associatifs, la ville travaille aujourd'hui à faciliter les démarches d'inscriptions des familles aux activités péri et extrascolaires par l'interaction entre ce logiciel et ceux utilisés par les différentes associations.

d) Des supports de communication :

Sites internet associatifs, annuaire des associations bordelaises, site bordeaux.fr, blog du Conseil Municipal des Enfants, supports papiers (flyers, memento,), portail familles... sont autant d'outils permettant aux différents acteurs de communiquer avec les familles.

e) Une offre diversifiée

Il revient à chaque association de présenter aux équipes enseignantes et aux familles, selon les modalités concertées avec les directeurs et directrices d'école, la planification et le contenu des activités, afin que s'engage le processus de co-construction qui s'étendra au cours des prochaines années. Le conseil d'école peut être un lieu propice à cela, comme cela se fait déjà dans la plupart des écoles. Lors de la période des vacances scolaires estivales, les associations finaliseront dans le détail la planification des activités avec la Mairie, afin notamment de faire les réservations des transports éventuelles.

Afin de parvenir à ces objectifs, la Ville de Bordeaux mutualise ou met à disposition un certain nombre de moyens :

i. Catalogue culture

Les services culturels de la ville développent des offres spécifiques aux temps péri et extrascolaires, ainsi que des offres mobiles type mallettes pédagogiques, permettant aux animateurs de se saisir d'offres généralement éloignées.

ii. Créneaux gymnases et équipements sportifs

Le service des Sports de la Ville de Bordeaux accorde une priorité de réservation aux associations, afin d'accéder aux infrastructures sportives sur la journée du mercredi.

iii. Dispositif « J'apprends à nager » dans les piscines de Bordeaux

La Ville de Bordeaux a inscrit depuis plusieurs années le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Pour ce faire, elle agit sur les leviers de l'Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (8 473 leçons en 2017 pour les enfants de trois à quinze ans) et de la Natation Scolaire à l'école primaire (CP, CE1 et CM2 à partir de cette année - accueil de 2 425 enfants en 2017).

Pour compléter ces deux axes, le dispositif national « J'apprends à nager », inscrit dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport », permettant aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité, dans les quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR) a été mis en place depuis 2016 (204 bénéficiaires en 2016, 118 en 2017) à la piscine Tissot. Le projet de l'étendre à la piscine du Grand parc pour 2019 est à l'étude.

Ce dispositif cible les enfants de 6 à 12 ans et a pour vocation de :

- ✓ Permettre aux enfants du quartier ne sachant pas nager de bénéficier gratuitement d'un cycle d'apprentissage en complément des cycles natation scolaire ;
- ✓ Faciliter l'accès à la piscine à des populations fragiles.
- ✓ Leur offrir une passerelle vers la culture de l'eau.

L'objectif final du dispositif étant la validation du test Sauv'nage.

Il est envisagé de travailler avec les écoles sur le repérage d'enfants en difficulté sur le « savoir nager ». Il s'agira de mettre en place dans les structures de loisirs des passerelles pour que ces enfants puissent bénéficier le mercredi de ce dispositif.

iv. Manifestations

Tous les ans, des projets collaboratifs sont mis en place autour des événements proposés sur la ville comme : Journée des Droits de l'Enfant en lien avec la thématique nationale Unicef, Fête de l'Europe, ...

Chaque fois, ces projets sont l'objet de préparation et de mutualisation des compétences avec chaque partie prenante. L'intérêt est d'associer chaque enfant à la vie de la cité, en développant une meilleure connaissance de son environnement tout en abordant des thématiques variées.

Un travail de sensibilisation à chaque thématique, puis d'élaboration de contenus et de participation à l'événement est réalisé avec les enfants dans les centres de loisirs.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE PROJET ET MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Afin d'approfondir et de valoriser la qualité des offres dans le cadre du Plan Mercredi, la Ville de Bordeaux propose de procéder en mode projet, avec la gouvernance suivante :

a) Organes de gouvernance du projet

i. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage réunit, sous la présidence du Maire, l'ensemble des acteurs contribuant au Plan Mercredi. Il est donc constitué de la DSDEN33, la CAF, la DDCS et la Ville de Bordeaux.

Au regard des diagnostics déjà conduits, il est garant de la démarche participative dans laquelle les partenaires institutionnels et associatifs sont engagés à chaque étape, au sein des groupes de travail et de l'évaluation finale.

Celui-ci, tout au long de la démarche apportera des axes d'améliorations afin de garantir l'atteinte des objectifs et le suivi des axes du plan mercredi.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce nouveau PEDT formalisé et ambitieux, école par école, sont les suivants :

- Associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à la rédaction du document
- Partager les objectifs des interventions éducatives sur la ville et développer une culture commune avec tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Rendre visible, accessible et lisible l'offre éducative existante et les objectifs de qualité du projet ;
- Assurer une dynamique autour du projet au niveau de la ville et des quartiers et l'implication des acteurs.

ii. Le Comité Technique

Constitués des services municipaux, de représentants des parents d'élèves, de directeurs d'école, des directeurs des associations partenaires, des groupes de travail thématiques et des espaces de concertation se réuniront afin de définir ensemble la construction des axes d'amélioration.

Il s'agit d'affiner la complémentarité entre les projets d'école et les projets pédagogiques de chaque structure, tout en veillant au respect du rythme de l'enfant et à l'équité territoriale.

La mise en valeur de la richesse du territoire et le développement des activités éducatives de qualité devront inclure l'ensemble des publics (mixité sociale, inclusion des enfants en situation de handicap, accueil des enfants allophones...).

b) Modalités de suivi et d'évaluation

Les enjeux principaux, fort de la richesse du territoire tant en offres institutionnelles qu'associatives, résident principalement dans la valorisation et la coordination entre les acteurs des actions mises en œuvre.

La ville de Bordeaux, les institutions et les structures associatives disposent déjà de critères qualitatifs et quantitatifs au travers des conventions qui nous lient.

Sans s'éloigner des critères existants, les indicateurs de suivi seront consolidés et renforcés lors des groupes de travail, en fonction des axes d'amélioration dégagés et validés par le comité de pilotage.

La démarche du plan mercredi fera l'objet de suivis réguliers au sein de chaque site d'accueil en lien avec chaque association et communauté éducative rattaché au projet, de partage de pratiques pour évaluer les dispositifs et mettre en place des remédiations et surtout communiquer sur les dispositifs, leurs contenus, leurs impacts et leurs évolutions.

La plupart des activités proposées, dans le cadre des projets pédagogiques de chaque accueil, propose une progressivité pédagogique avec la mise en place de cycles et la réalisation d'une action finale fédératrice autour de laquelle enfants, parents et structures se retrouvent. Aujourd'hui, ces modalités ne sont pas suffisamment mises en valeur. Le travail amorcé avec les structures dans le cadre du plan mercredi aura pour objectif, à la fois de mettre en avant ce fonctionnement par cycle, mais également d'envisager une démarche de partage sur le territoire de certaines thématiques cycliques avec réalisation finale (afin de pouvoir par exemple proposer à des structures à dominante culturelle, des cycles sportifs, et inversement).

L'évaluation à envisager aura le souci d'être envisagée à 360° : sous l'œil institutionnel, associatif, familial... sans oublier d'inscrire l'enfant de manière centrale.

Les données quantitatives seront recueillies par les outils déjà existant du service Enfance que les associations ont l'habitude d'utiliser.

L'évaluation qualitative sera élaborée, au regard des critères de la charte qualité du Plan Mercredi, par le Comité technique et sera validée par le comité de pilotage.

5. ANNEXES

ECOLE	Maternelle ou élémentaire	adresses	Code postal
ABADIE	Maternelle	11, Avenue Abadie	33100
ABADIE	Elémentaire	11, Avenue Abadie	33100
ACHARD	Maternelle	12, cité Lartigue	33300
ACHARD	Elémentaire	165, rue Achard	33300
ALBERT BARRAUD	Elémentaire	21, rue du Dr. Albert Barraud	33000
ALBERT SCHWEITZER	Maternelle	rue du Dr. Albert Schweitzer	33300
ALBERT SCHWEITZER	Elémentaire	rue du Dr. Albert Schweitzer	33300
ALBERT THOMAS	Maternelle	24, rue Albert Thomas	33000
ALBERT THOMAS	Elémentaire	24, rue Albert Thomas	33000
ALFRED DANAY	Maternelle	60, rue Jean Hameau	33300
ALFRED DANAY	Elémentaire	60, rue Jean Hameau	33300
ALPHONSE DUPEUX	Maternelle	7, rue Alphonse Dupeux	33000
ALPHONSE DUPEUX	Elémentaire	5, rue Alphonse Dupeux	33000
ANATOLE FRANCE	Maternelle	10, Place du Colonel Raynal	33000
ANATOLE FRANCE	Elémentaire	2, rue Bonnaffé	33000
ANDRE MEUNIER	Elémentaire	2, rue du Noviciat	33800
ARGONNE	Maternelle	Passage Brian	33000
BALGUERIE	Elémentaire	31, cours Balguerie	33300
BARBEY	Maternelle	5, cours Barbey	33000
BARBEY	Elémentaire	5/7, cours Barbey	33800
BECHADE	Maternelle	9, rue de Madagascar	33000
BECK	Maternelle	17, place Ferdinand Buisson	33800
BEL AIR	Elémentaire	3, rue Victor Caffin	33200
BENAUGE	Maternelle	Cité de la Benauge	33100
BENAUGE	Elémentaire	Boulevard Jules Simon	33100
BERNARD ADOUR	Maternelle	119, rue Bernard Adour	33200
CARLE VERNET	Maternelle	210, rue Carle Vernet	33800
CARLE VERNET	Elémentaire	8, rue Oscar et Jean Auriac	33800
CAZEMAJOR	Elémentaire	52, rue Cazemajor	33800
CHARLES MARTIN	Maternelle	83, rue Charles Martin	33300
CHARLES MARTIN	Elémentaire	81, rue Charles Martin	33300
CLOS MONTESQUIEU	Maternelle	1, Allée du Clos Montesquieu Mérignac	33700
CONDORCET	Maternelle	rue Condorcet	33300
CONDORCET	Elémentaire	rue Condorcet	33300
DAVID JOHNSTON	Elémentaire	44, rue David Johnston	33000
DEYRIES SABLIERES	Elémentaire	30, rue Deyries	33800
DU VIEUX BORDEAUX	Elémentaire	rue Dieu	33000
DUPATY	Elémentaire	74, rue Joséphine	33300
F DE PRESSENSSE	Maternelle	Place Francis de Pressensé	33000
FERDINAND BUISSON	Elémentaire	14, Place Ferdinand Buisson	33800
FIEFFE	Maternelle	58, rue Fieffé	33800

FLORNOY	Maternelle	228, rue Berruer	33000
FLORNOY	Elémentaire	44, rue Flornoy	33000
FRANC SANSON	Maternelle	104, quai de la Souys	33100
FRANC SANSON	Elémentaire	104, quai de la Souys	33100
FRANCIN	Elémentaire	64, rue Francin	33800
HENRI IV	Elémentaire	12, rue de la Miséricorde	33000
JACQUES PREVERT	Elémentaire	45, rue de Talence	33000
JEAN COCTEAU	Maternelle	1, rue du Grand Lebrun	33200
JEAN COCTEAU	Elémentaire	47, rue de l'Ecole Normale	33200
JEAN MONNET	Maternelle	1, rue du Jonc	33300
JEAN MONNET	Elémentaire	rue du Jonc	33300
JEAN-JACQUES SEMPÉ	Maternelle	86 rue Dupaty	33300
JEAN-JACQUES SEMPÉ	Elémentaire	86 rue Dupaty	33300
JOSEPHINE	Maternelle	50, rue Joséphine	33300
JULES FERRY	Maternelle	100, rue Jules Ferry	33200
JULES FERRY	Elémentaire	101, rue Jules Ferry	33200
LABARDE	Elémentaire	156, Avenue de Labarde	33300
LAC II	Maternelle	1, rue du Petit Miot	33300
LAC II	Elémentaire	1, rue du Petit Miot	33300
LAC III	Maternelle	rue Robert Caumont	33300
LAGRANGE	Maternelle	145, rue Lagrange	33000
LE POINT DU JOUR	Maternelle	2, rue Barillet Deschamps	33300
LOUCHEUR	Elémentaire	rue Marcel Issartier	33000
MENUTS	Elémentaire	57, rue des Menuts	33000
MENUTS	Maternelle	70, rue des Menuts	33000
MONTAUD	Elémentaire	1, place Montaud	33100
MONTGOLFIER	Maternelle	6, rue Saint Maur	33000
MONTGOLFIER	Elémentaire	15, rue Montgolfier	33000
NAUJAC	Maternelle	25, rue de Naujac	33000
NOVICIAT	Maternelle	26-28, rue des Douves	33800
NUITS	Maternelle	31, rue de Nuits	33100
NUYENS	Maternelle	20, rue de Nuyens	33100
NUYENS	Elémentaire	18, rue de Nuyens	33100
PAIX	Maternelle	4, rue Marc Sangnier	33000
PAS SAINT GEORGES	Maternelle	55, rue Pas Saint Georges	33000
PAUL ANTIN	Maternelle	3, rue Paul Antin	33800
PAUL BERT	Elémentaire	62, rue des Ayres	33000
PAUL BERT	Maternelle	3, rue Paul Bert	33000
PAUL BERTHELOT	Maternelle	25, rue Paul Berthelot	33300
PAUL DOUMER	Maternelle	10, rue Paul Doumer	33200
PAUL DOUMER	Elémentaire	10, rue Paul Doumer	33200
PAUL LAPIE	Maternelle	Place des Martyrs de la Résistance	33200
PAUL LAPIE	Elémentaire	rue Fernand Cazères	33200
PIERRE TREBOD	Maternelle	66, rue Pierre Trébod	33000
PINS FRANCS	Maternelle	4, rue Jude	33200
PINS FRANCS	Elémentaire	2, rue Jude	33200
RAYMOND POINCARE	Maternelle	21, Avenue Georges Clémenceau	33200

RAYMOND POINCARE	Elémentaire	Avenue Raymond Poincaré	33200
SAINT ANDRE	Maternelle	rue Masson	33200
SAINT BRUNO	Maternelle	Place du XI Novembre	33000
SAINT BRUNO	Elémentaire	1, rue O'Reilly	33000
SOLFERINO	Maternelle	11, rue de Solférino	33000
SOMME	Elémentaire	294, cours de la Somme	33800
SOUSA MENDES	Maternelle	13, rue Aristide Sousa Mendes	33300
SOUSA MENDES	Elémentaire	11, rue Aristide Sousa Mendes	33300
STHELIN	Elémentaire	1, rue Domion	33200
STHELIN	Maternelle	1 bis, rue Domion	33200
STENDHAL	Maternelle	13, allée de Stendhal	33300
STENDHAL	Elémentaire	15, allée Stendhal	33300
THIERS	Elémentaire	315, Avenue Thiers	33100
THIERS	Maternelle	4, rue Savigné Chanteloup	33100
VACLAV HAVEL	Maternelle	4, rue Xavier Arsène Henry	33300
VACLAV HAVEL	Elémentaire	2, rue Xavier Arsène Henry	33300
YSER	Maternelle	150, cours de l'Yser	33800

Associations

AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE STEHELIN
AMICALE LAIQUE BORDEAUX CENTRE

Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac
ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX - ACAQB
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - REGION AQUITAINE
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN
ASTROLABE
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN
BORDEAUX BASTIDE BASKET
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD
CLUB PYRENEES AQUITAINE, ASSOCIATION SPORTIVE, EDUCATIVE ET CULTURELLE
FOYER FRATERNEL
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC
INTERLUDE
LES COQS ROUGES
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V
O SOL DE PORTUGAL
O'PTIMOMES LOISIRS
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC
STADE BORDELAIS - ASPTT
SURF INSERTION
UNION SAINT JEAN - MAISON DE QUARTIER
UNION SAINT-BRUNO
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS
USEP ELEMENTAIRE FLORNOY

Liste des équipements sportifs

Cette liste est non exhaustive et est susceptible d'être modifiée :

- Parc des sports Saint Michel
- Plaine des sports Colette Besson (Terrains extérieurs)
- Espace sportif Chauffour (Terrains extérieurs)
- Espace sportif du Parc Lescure (Terrains extérieurs)
- Espace sportif Stéhélin (Terrains extérieurs)
- Espace sportif du Petit Miot
- Gymnase Grand Parc I (Terrains extérieurs)
- Gymnase Grand-Parc II (Terrains extérieurs)
- Gymnase Grand Parc III (Terrains extérieurs)
- Gymnase Alice Milliat
- Gymnase Aubiers-Ginko
- Skate parc des Chartrons
- Street Parc Stéhélin
- Stade Alfred Daney
- Stade Charles Martin
- Stade Promis
- City stade Brun
- City stade Carle Vernet
- City stade Chantecrit
- City stade Grand-Parc
- City stade Labarde
- City stade Le Lauzun
- City stade Le Tauzin
- City stade Parc aux Angéliques
- City stade Petit Cardinal
- City stade Port de la Lune
- City stade Reignier

Concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales :

- ✓ Piscine Judaïque – Jean Boiteux
- ✓ Piscine du Grand-Parc
- ✓ Piscine TissotPiscine Galin (fermée pour rénovation, date de réouverture : été 2021)
- ✓ Piscine Stéhélin (piscine de plein air)
- ✓ La plage de Bordeaux Lac

Répartition des piscines et lieux de baignade à Bordeaux



CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT

VILLE DE BORDEAUX – «Association»

ENFANCE – ANNEE 2019

ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

et

L'Association «Association» dont le siège est situé «Siège_social», représentée par «Genre» «Prénom_Nom», «Titre» dûment mandatée,

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs, dans le cadre du Projet Educatif de Bordeaux (PEB) et du Projet Educatif De Territoire (PEDT)/plan mercredi.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde.

CONSIDERANT

Que l'Association exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019 et définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme et des objectifs généraux.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de l'Enfance, de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue à la complémentarité et à la cohérence éducative de différents temps de l'enfant, à l'accueil de tous les publics (enfants et leurs

familles), à la mise en valeur de la richesse territoriale et au développement d'activités éducatives de qualité ; conformément au PEB et au PEDT/Plan mercredi.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école
- Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités

L'Association met donc en œuvre :

Des Centres d'Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres d'Accueil de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- Offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- Favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- Faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs conformément aux lois et aux textes en vigueur, organisant les Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre d'Accueil de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

- Une fonction de sensibilisation, de découverte et d'orientation vers une diversité d'activités et plus largement vers les différentes ressources éducatives existant à Bordeaux.
- Une fonction d'organisation des activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs.

Celles-ci doivent être prises en compte explicitement dans le projet éducatif et pédagogique de l'Association.

Le PEDT/plan mercredi de la Ville précise clairement les éléments de cette politique d'accueil éducatif.

Dans cette optique, elle s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés, personnels et matériels, pour accueillir par site et par période les capacités d'enfants décrites dans les annexes jointes pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La Ville de Bordeaux donnera les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de cette politique de proximité, et, notamment certains locaux scolaires, qui feront l'objet d'une convention particulière de mise à disposition après avis du Conseil d'école.

Concernant les associations ayant choisi le SIVU pour la restauration : pendant les vacances scolaires et le mercredi, le SIVU Bordeaux Mérignac élaborera et livrera les repas sur les sites déterminés par l'Association. Le coût de la prestation comprend le repas, le goûter ainsi que le pain et les boissons. Le tarif de la prestation est déterminé par le SIVU. Le mode de facturation sera mensuel.

L'Association est garante de la continuité des choix de la Ville en matière de restauration entre le temps scolaire et le temps péri ou extrascolaire.

Concernant les modalités d'application des règles d'hygiène, l'association s'engage également à respecter les consignes du Mémento et du cahier pas à pas partagés sur chaque site.

Des accueils sur les temps périscolaires

Cette formule permet aux jeunes élèves de bénéficier, avant et après la classe, d'un accueil de loisirs éducatif.

L'Association s'engage au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 à développer et à mettre en œuvre les moyens appropriés, personnels et matériels, pour accueillir par site et par période les capacités d'enfants décrites dans les annexes jointes.

Ces activités font l'objet d'une convention particulière d'utilisation des locaux scolaires entre l'Association et la Ville (article 25 de la loi n° 83.663 du 22/07/83) fixant notamment les assurances obligatoires.

Le rangement des locaux est assuré par les animateurs et / ou le personnel de surveillance de l'Association et le nettoyage des locaux est assuré par le personnel municipal mis à disposition de l'école.

La Pause Méridienne (PAM)

L'objectif est :

- De proposer des actions éducatives coordonnées dans chaque école maternelle et élémentaire de la Ville, visant à instaurer un climat de vie scolaire apaisé pendant la pause méridienne au bénéfice des enfants.
- D'améliorer la communication entre les acteurs en échangeant les bonnes pratiques mises en place afin de répondre aux problématiques rencontrées dans les écoles.

A. La PAM 3/5 ans

Dans les écoles maternelles, des espaces dénommés « Coin bulle » sont proposés aux enfants sur le temps méridien. Ils contribuent à :

- L'apaisement des enfants en prenant en considération de leurs besoins.
- Permettre aux enfants, d'avoir accès à un lieu spécifique, sous la responsabilité d'un animateur pour faire une pause dans leur journée.
- Mettre en place un espace favorisant des temps de détente et des temps calmes pour les enfants, comme des coins lecture, des espaces de repos, des activités de détente comme le dessin....

L'Association s'engage à développer, en faveur des jeunes de 3/5 ans, scolarisés en école maternelle, **l'encadrement et l'animation des activités pendant la pause méridienne**, pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

L'Association devra respecter les réglementations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

B. La PAM 6/11 ans

Dans les écoles élémentaires, des activités sont également proposées aux enfants sur le temps méridien. Elles sont choisies en fonction des besoins des enfants dans chaque école définis par l'ensemble de l'équipe éducative et s'adaptent aux spécificités territoriales des écoles.

Les objectifs opérationnels sont :

- D'identifier les problématiques et les besoins,
- Définir et coordonner les règles éducatives de la PAM et de l'école,
- Coordonner les temps de restauration, d'animation et de récréation
- Définir des protocoles de transmission des informations entre les agents, animateurs et enseignants,
- D'identifier et proposer une réponse éducative pour les enfants qui engendrent des difficultés...

L'Association s'engage à développer, en faveur des jeunes de 6/11 ans, scolarisés en école élémentaire, **l'encadrement et l'animation des activités pendant la pause méridienne**, pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

L'Association devra respecter les réglementations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Des Pôles spécifiques 6/11 ans

Ces propositions permettent de renforcer l'accès à une diversité d'activités, de s'initier à différentes pratiques et de développer l'apprentissage de l'autonomie et de la participation. Elles favorisent la découverte, la sensibilisation et l'expérimentation active de l'enfant.

Elles sont des réponses directes ou complémentaires aux centres d'accueil de loisirs.

Ces initiatives, qu'elles soient de proximité ou transversales, contribuent fortement à améliorer la qualité des projets éducatifs des structures d'accueil.

Elles sont également des ressources communes proposées à l'ensemble du territoire, permettant de faire évoluer les projets, de renforcer l'accès aux ressources municipales et associatives et de développer les pratiques en réseau.

Des actions de loisirs en direction des 12/ 17 ans.

Les projets doivent être porteurs de sens, tendre vers le développement de l'autonomie de l'adolescent et s'inscrire dans le temps dans une démarche transversale.

Ils présentent des objectifs définis et mesurables qui permettent leur suivi sur la base de critères d'évaluation précisés dans les projets.

Ils doivent contribuer à l'atteinte d'au moins trois des objectifs définis par la Ville à l'attention des jeunes de 12 à 17 ans et rappelés ci-dessous :

- Contribuer à l'épanouissement des adolescents
- S'adresser au plus grand nombre d'adolescents et optimiser ainsi le rayonnement de l'action éducative globale
- Développer la mixité : favoriser la prise en compte de tous les publics
- Faciliter la prise d'autonomie et la responsabilisation dans une dynamique de socialisation
- Assurer la cohérence territoriale
- Développer des projets s'appuyant sur les ressources de la ville
- Mettre en place des projets à caractère évolutif.

ARTICLE 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Vous trouverez ci-dessous, le détail des montants votés en Conseil Municipal du ..., ainsi que les modalités de versement de ces subventions.

La Ville s'engage pour l'exercice 2019 à mettre à disposition de **l'Association** :

- 1) Une subvention de «**Fonctionnement**» €, pour le **fonctionnement général de l'Association**.

Une subvention de «**Centres_d'accueils_et_de_loisirs**» €, pour les **centres d'accueil de loisirs**, défini au prorata du nombre d'heures de fonctionnement précisées dans les annexes

Une subvention de «**Accueils_périscolaires**» €, pour l'animation des **accueils périscolaires**, défini au prorata du nombre d'heures de fonctionnement précisées dans les annexes.

Une subvention de «**PAM**» €, pour l'animation de la Pause-Méridienne, définie au prorata du nombre d'heures de fonctionnement précisées dans les annexes (janvier-août 2019).

La période septembre-décembre sera envisagée au regard des bilans d'activités et de l'évaluation partagée de la période janvier-juillet.

Une subvention de «**Pôle spécifique 6/11 ans**» €, pour la mise en œuvre des pôles spécifiques 6/11 ans, défini au prorata du nombre d'heures de fonctionnement précisées dans les annexes.

Une subvention de «**Actions en faveur des jeunes de 12 à 17**» €, pour la mise en œuvre des actions de loisirs en faveur des 12/17 ans défini au prorata du nombre d'heures de fonctionnement précisées dans les annexes.

Le versement des subventions sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

Banque «**Banque**» – Compte
n°«**Code_Banque**».«**Code_Guichet**».«**Code_compte**».«**Code_clé**»

Pour le suivi des activités des associations

La Ville met à disposition des associations un espace de partage de fichiers (site SharePoint).

Chaque utilisateur de l'association a un compte pour se connecter au site et peut ainsi accéder à un seul répertoire qui est dédié à l'association.

Ce répertoire contient des fichiers de suivi éditables avec les outils Online intégrés au site. Ces fichiers doivent être renseignés par l'association qui s'engage à les renseigner tous les deux mois à minima dans le but :

- De rendre compte du suivi des effectifs et de la fréquentation des accueils périscolaires, péri-éducatifs et des centres de loisirs
- De planifier avec le service Enfance les activités périscolaires, péri-éducatives et centres de loisirs

Ces informations sont indispensables aux services de la Ville pour la gestion des moyens nécessaires aux activités organisées.

Les conditions d'accès et les modalités d'utilisation sont prévues en Annexe.

ARTICLE 4 - CONTROLE FINANCIER ET DES ACTIVITES

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents permettant de s'assurer de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Pour les **organismes soumis à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes**, dans le respect du droit interne et communautaire, le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes accompagné des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévu par l'article L.612-4 du code de commerce.

Pour les **organismes non soumis à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes**, dans le respect du droit interne et du droit communautaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes sociaux) signés et paraphés par le Président de l'organisme.

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Le contrôle pourra porter sur l'année et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes et un suppléant seront nommés conformément aux dispositions des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et R.2313-5 du code général des collectivités territoriales et L612-1 à L612-5 et R612-1 à R612-7 du code de commerce.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Les deux parties à la présente convention prévoient des réunions de suivis des opérations et de bilan, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ✓ Présentation d'une situation financière intermédiaire, puis définitive
- ✓ Ajustement du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice
- ✓ Mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux,

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée.

L'Association s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans l'école ou notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- ✓ A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés par des tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- ✓ A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, l'Association devra souscrire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- ✓ Une garantie à concurrence de 7 623 000 €uros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- ✓ Une garantie pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non, à concurrence de 1 525 000 €uros,
- ✓ Une garantie pour les risques – incendie-explosion ; dégâts des eaux, recours des voisins ou des tiers à concurrence de 300 000 €uros, par sinistre et par an.

Ainsi qu'une renonciation à recours de l'Association et de ses assurances au-delà de ces sommes. Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent également à recours contre l'Association au-delà de ces sommes.

L'Association souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'elle jugera utiles et avec ses assureurs subrogés, elle renonce à tous recours qu'elle serait fondée à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

L'Association devra remettre à la Ville, copie de sa police d'assurance en cours, y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

Au cas où ces documents ne seraient pas remis à la Ville 8 jours avant le début des activités, la Ville se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au lieu concerné par les présentes.

La Ville, de son côté, fera son affaire personnelle des assurances garantissant leurs dommages matériels ou bien mis à disposition dont elle-même ou ses préposés seraient responsables, et des dommages occasionnés aux tiers qui lui seraient imputables.

ARTICLE 6- OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour l'année civile 2018.
Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention et de ses annexes ou l'une des clauses de l'un des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Bordeaux lettre R.A.R., l'Association n'aura pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 9 – MODALITES PARTICULIERES

S'agissant des activités développées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, l'Association s'engage :

- à faire état de la participation financière de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- à faire apparaître les logos de la Ville de Bordeaux et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur toutes les publications relatives à ce dispositif.
- à favoriser l'accueil sur les sites des représentants partenaires et du Contrat Enfance Jeunesse.

ARTICLE 10 – DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

ARTICLE 11 – ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33 000 BORDEAUX ;
- pour l'Association : «Siège_social»

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

**Pour le Maire
«Elu»
Adjoint au Maire**

«Prénom_Nom»

	TARIFS APS & CAL ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019
--	--

Bornes des tranches	Tarification restauration	APS		CAL		
		APS 30 Min	Forfait annuel 30 Min 4 jours / semaine	Prix à la journée	Prix à la 1/2 journée sans repas (50%)	Prix à la 1/2 journée avec repas (75%)
0 - 145	0,45 €	0,19 €	20,20 €	3,10 €	1,55 €	2,30 €
146 - 185	1,02 €	0,21 €	22,10 €	3,95 €	2,00 €	3,00 €
186 - 255	1,30 €	0,22 €	23,15 €	4,40 €	2,20 €	3,30 €
256 - 345	1,79 €	0,36 €	38,60 €	5,60 €	2,80 €	4,20 €
346 - 580	2,40 €	0,41 €	44,35 €	6,90 €	3,45 €	5,20 €
581 - 900	2,88 €	0,60 €	64,50 €	9,40 €	4,70 €	7,05 €
901 - 1200	3,36 €	0,74 €	79,70 €	13,05 €	6,60 €	9,80 €
1201 - 1500	3,88 €	1,02 €	109,60 €	15,75 €	7,90 €	12,00 €
1501 - 1800	4,06 €	1,28 €	138,20 €	20,50 €	10,25 €	15,40 €
1801 - 2000	4,23 €	1,32 €	142,75 €	21,50 €	10,75 €	16,10 €
> 2000	4,41 5,35€	1,37 €	147,30 €	22,50 €	11,25 €	16,90 €

Ces tarifs sont appliqués par les Associations après adoption par leur Conseil d'Administration.

Annexe 11 de la CTG : Liste des associations financées par la Caf (2021)

Type activité des associations	Nom des associations
Centre Social	CS BORDEAUX NORD CS SARAH BERNHARDT BDX GINKO CL2V BORDEAUX CS ARGONNE NANSOUTY ST GENES CENTRE SOCIAL du TAUZIN CS ET CULTUREL BDX SUD AGC CS RESEAU PAUL BERT CS ET CULTUREL LE LAC CS ET CULTUREL BACALAN CSC BASTIDE QUEYRIES CS ET CULTUREL ST PIERRE CSC BASTIDE BENAUGE CS FOYER FRATERNEL CS GP INTENCITE CENTRE SOCIAL MONSEJOUR CS ET CULTUREL ST MICHEL
EVS	PROMOFEMMES KFE DES FAMILLES YAKAFAUCON P'TITS GRATTEURS MAISON DES FAMILLES DE BDX CHANTELUDE EPICERIE ST MICHEL ASTROLABE AMICALE LAIQUE BACALAN
	MULTI ACCUEIL BABY ART BORDEAUX MA AU PTIT VOYAGE EVA MA BABILOU BASSINS A FLOT MACC MELODIE ET RITOURNELLE MACC GRAND PARC GENDREAU MULTI ACCUEIL LPCR Bx BOCA CRECHE FAMILIALE BDX CENTRE MACC PITCHOUN CAUDERAN CRECHE FAMILIALE BDX CAUDERAN MA CADET ROUSSELLE BORDEAUX MACC COS VILLA PIA MACC STE COLOMBE REGULIER MACC PETITES POUSES DU LAC CRECHE FAMILIALE BDX GD PARC MACC GRAND PARC REGULIER MULTI ACC LE JARDIN D HORTENSE MACC CITE ADMINISTRATIVE MACC BILBO QUAI MACC CANAILLOUS CITE RENARD CCO CHS CPERRENS MACC GRAINE DE MALICE MACC LES ARGONAUTES

Type activité des associations	Nom des associations
Structures Petite Enfance	MA PAIN D'EPICE
	MACC ARC EN CIEL
	MACC MALBEC
	MACC PITCHOUN GAMBETTA
	MA LA POUPONNIERE DU CENTRE
	MICRO CRECHE LES ARGENTIER
	MULTI ACCUEIL MILLE COULEURS
	MACC PITCHOUN GLOBE TROTTEURS
	MACC A. FAULAT REGULIER
	MACC BARREYRE
	MA MIRASSOU
	BORDEAUX MA BABILOU BASTIDE BENAUGE EVANCIA
	MACC SAINT AUGUSTIN BABILOU PAUL DOUET
	MACC LES CALINS D ORME
	MULTI ACCUEIL PERINOT
	BORDEAUX M A EDEN ART MICROBABY
	MACC CANAILLOUS TERR ARMAGNAC
	MACC ORNANO CACHE CACHE
	MACC GEORGE V
	MACC LES ENFANTS D OSIRIS
	MA DR CHRISTIANE LARRALDE BDX
	MACC CANAILLOUX SABLIERES
	MA L'ESCALE DES BAMBINS
	MULTI ACCUEIL BRINS D'EVEIL
	MACC A. BARRAUD
	BORDEAUX MC BABILOU ALBERT 1er EVANCIA
	M ACC QUAI DES BAMBINS
	MACC LA COCCINELLE
	MACC GASPARD PHILIPPE
	MACC CANAILLOUS LAFFITEAU
	MACC CLAVEAU
	MULTI ACCUEIL P TIT BOUT CHOU
	MACC LA BERGE DU LAC
	MACC LUCILANN
	BORDEAUX MA LES PETITES CANAILLES LPC BORDEAUX
	MA DETROIS BDX
	MACC JEAN MARQUAUX
	MULTI AC L ILE AUX OISEAUX
	MACC PITCHOUN BASTIDE
	MACC PITCHOUN QUATRE SAISONS
	MICRO CRECHE LUCILANN
	CRECHE FAMILIALE BDX NORD
MACC MAGENDIE	
MICRO CRECHE GEORGES MANDEL	
MULTI ACCUEIL PTITS BOUCHONS	
MACC EDEN ART	
MACC STE COLOMBE OCCASIONNEL	
MULTI ACCUEIL O DELICE BORDEAU	
Multi Accueil TRALALAYRES	

Type activité des associations	Nom des associations
	LPCR BORDEAUX MERIADECK MACC CARLE VERNET OCCASIONNEL MACC JARDIN ENFANTS HAUSSMANN MACC BENAUGE REGULIER MACC CARLE VERNET REGULIER MACC DES CHARTRONS OCCASIONNEL MACC DES CHARTRONS REGULIER MACC PELLEGRIN MICRO CRECHE LUCIEN FAURE MA LA CABANE DE GUSTAVE MACC CARREIRE MACC PILPOUL MACC TAN HOBAN MA COUCOU EVEILLEZ LES BEBES
Structures Accueil de loisirs	
Extrascolaire	BDX EXTRA ACAQB BACALAN BDX EXTRA UNION ST JEAN BDX EXTRA LES COQS ROUGES 33 GPE BX MARINS EXTRA SCOUTS BDX EXTRA ACAQB LE LAC BDX EXTRA ACAQB BDX SUD BDX EXTRA APEB BDX EXTRA AGJA 33 GPE 1ERE BX EXTRA SCOUTS BDX EXTRA MOM OUEST BDX EXTRA ACAQB MONSEJOUR BDX EXTRA UNION ST BRUNO BON.CAR.TRESSES EXTRA FRANCAS BDX EXTRA ACAQB SARAH BERNHARD BDX EXTRA ACAQB ST PIERRE BDX EXTRA JSA BDX EXTRA ACAQB BASTI QUEYRIES BDX EXTRA LE TAUZIN BDX EXTRA ASTROLABE BDX EXTRA ACAQB BASTI BENAUGE BDX EXTRA SPORTING CHANTECLER BDX EXTRA ACAQB ARGONNE BDX EXTRA STADE BORDELAIS ASPT BORDEAUX EXTRA ACAQB GRD PARC 33 GPE BX LAC EXTRA SCOUTS BDX EXTRA GP INTENCITE BDX EXTRA CS FOYER FRATERNEL 33 GPE CAUDERAN EXTRA SCOUTS BDX EXTRA ACAQB ST MICHEL BDX EXTRA CPLJ 33 BDX EXTRA US CHARTRONS BDX EXTRA CS BDX NORD BDX EXTRA O'PTIMOMES LOISIRS BDX EXTRA APEEF

Type activité des associations	Nom des associations
Périscolaire	BDX PERI O'PTIMOMES LOISIRS BDX PERI ACAQB BACALAN BDX PERI ACAQB ST PIERRE BDX PERI MOM OUEST BDX PERI GP INTENCITE BDX PERI JSA BDX PERI ACAQB BASTIDE QUEYRIE BDX PERI US CHARTRONS BDX PERI LES COQS ROUGES BDX PERI ACAQB GRD PARC BDX PERI ACAQB ST MICHEL BDX PERI CS FOYER FRATERNEL BDX PERI AGJA BDX PERI ASTROLABE BDX PERI SPORTING CHANTECLER BDX PERI ACAQB LE LAC BDX PERI UNION ST BRUNO BDX PERI STADE BORDELAIS ASPTT BDX PERI ACAQB SARAH BERNHARDT BDX PERI O SOL DU PORTUGAL BDX PERI CPLJ 33 BDX PERI ACAQB BASTIDE BENAUGE BDX PERI CS BDX NORD BDX PERI ACAQB BDX SUD BDX PERI APEEF BDX PERI LE TAUZIN BDX PERI APEB BDX PERI UNION ST JEAN BDX PERI ACAQB MONSEJOUR BDX PERI ACAQB ARGONNE
Accueils Adolescents	BDX ACCUEIL ADO ACAQB GRD PARC BDX ACCUEIL ADOS GP INTENCITE BDX ACC ADO ACAQB BAST BENAUGE BDX ACC ADO ACAQB BAST. QUEYRI BDX ACCUEIL ADOS USB BDX ACCUEIL ADOS CS BDX NORD BDX ACCUEIL ADOS ACAQB LE LAC BDX ACCUEIL ADOS ACAQB BDX SUD BDX ACC ADOS ACAQB MONSEJOUR BDX ACC ADOS ACAQB ST MICHEL BDX ACC ADOS ACAQB ST PIERRE BDX ACCUEIL ADOS ACAQB ARGONNE BDX ACCUEIL ADOS ACAQB BACALAN BDX ACC ADO ACAQB SARAH BERNAR BDX ACCUEIL ADOS CS FOYER FRAT BDX ACCUEIL ADOS ASTROLABE BDX ACCUEIL ADOS LE TAUZIN BDX ACCUEIL ADOS CL2V
	BX J ELLUL FJT ASS JEUNESSE HA

Type activité des associations	Nom des associations
FJT	BX SANTE NAVAL FJT ASS JEUNESS F-J-T LE LEVAIN FJT DE BORDEAUX FJT ROSA PARKS FJT BASSINS A FLOTS
Médiation	MEDIATION FAMILIALE AGEP MED.FAM. FAMILLES EN GIRONDE
Relais petite enfance	RAM Bordeaux Maritime RAM Cauderan RAM Bastide RAM Bdx Centre
Lieux accueil enfants parents	LAEP AGEP Bacalan LAEP AGEP Grand Parc LAEP APEEF BENAUGE THIERS LAEP APEEF CAUDERAN CHARTREUSE LAEP MUNICIPAUX
Ludothèque	LUDOTHEQUE Berges du Lac Ludothèque interlude Bastide Ludotheque BDX NORD
CLAS	BORDEAUX - ACADEMIE YOUNUS BORDEAUX- ASSO FAMILIALE LAIQUE BASTIDE BORDEAUX - Amicale Laïque Bacalan BORDEAUX - Astrolabe BORDEAUX - CALK BORDEAUX - Mjc CL2V BORDEAUX - CSF Bordeaux Nord BORDEAUX - GP Intencité BORDEAUX - ACAQB – Bacalan - BORDEAUX - ACAQB Le Lac BORDEAUX - ACAQB Grand-parc BORDEAUX - ACAQB Argonne-Nansouty-St Genès BORDEAUX - ACAQB Bastide-Benauges BORDEAUX - ACAQB Bx Sud BORDEAUX - ACAQB CA Bastide Queyries BORDEAUX - ACAQB ST MICHEL BORDEAUX - ACAQB ST PIERRE BORDEAUX - ACAQB MONSEJOUR BORDEAUX - ACAQB CS Sarah Bernhardt BORDEAUX - APEEF BORDEAUX - Foyer Fraternel BORDEAUX Asso Fondation Etudiante pour la Ville AFEV BORDEAUX - CPA - MAISON DE QUARTIER DU TAUZIN BORDEAUX MON OUEST BORDEAUX CAP D AGIR BORDEAUX RESEAU PAUL BERT BORDEAUX SOYONS LE CHANGEMENT
	PHILOSOPHERE APIMI APEEF

Type activité des associations	Nom des associations
<p>REAAP</p>	<p>LE TAUZIN K'FE DES FAMILLES CA BORDEAUX NANSOUTY ST GENES CA BASTIDE BENAUGE CA BACALAN CA BASTIDE QUEYRIES CA BORDEAUX LAC CA BORDEAUX SUD CA MONSEJOUR CA SAINT MICHEL CA SAINT PIERRE CA SARH BERNHARDT FOYER FRATERNEL ASTROLABE EPONYME LITTLE CRECHE INTERLUDE GIROFARD AFL BASTIDE AFL BORDEAUX NORD LA MAISON DES FAMILLES CENTRE SOCIAL BORDEAUX NORD GP INTENCITE MOM BORDEAUX ETHNOTOPIES RESEAU PAUL BERT LES MAINS POUR LE DIRE URBAN VIBRATION SCHOOL</p>
<p>Projets Jeunes</p>	<p>MAIRIE DE BORDEAUX Centre d'animation Bacalan Centre d'animation Bastide Queyries Centre d'animation Sarah Bernhardt Centre d'animation Bastide Queyries Centre d'animation Bastide Benauge CENTRE ANIMATION MONSEJOUR Centre d'animation Bastide Benauge Centre d'animation Saint Pierre CA Saint Pierre Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès Centre d'animation Saint-Michel Centre d'Animation Bordeaux Sud SECOURS POPULAIRE GIRONDE URBAIN Vibrations School CENTRE D ANIMATION BORDEAUX LAC FOYER FRATERNEL ASSO LES FRANCAS DE LA GIRONDE Centre Social et Familial Bordeaux Nord MJC CL2V</p>

Type activité des associations	Nom des associations
	GP INTENCITE - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC Yakafaucon CACIS Jeunes-Science Bordeaux Soyons le Changement Réseau Mom'Artre - Mom'Bordeaux TEEN.S.UP Ikigai - L'Ecole du Samedi Collectif Trois Tiers CACIS UNISPHERES Info Jeunes Bordeaux STADE BORDELAIS Maison de Quartier Union Sportive les Chartrons #NOM?